GROUPE PARTOUCHE



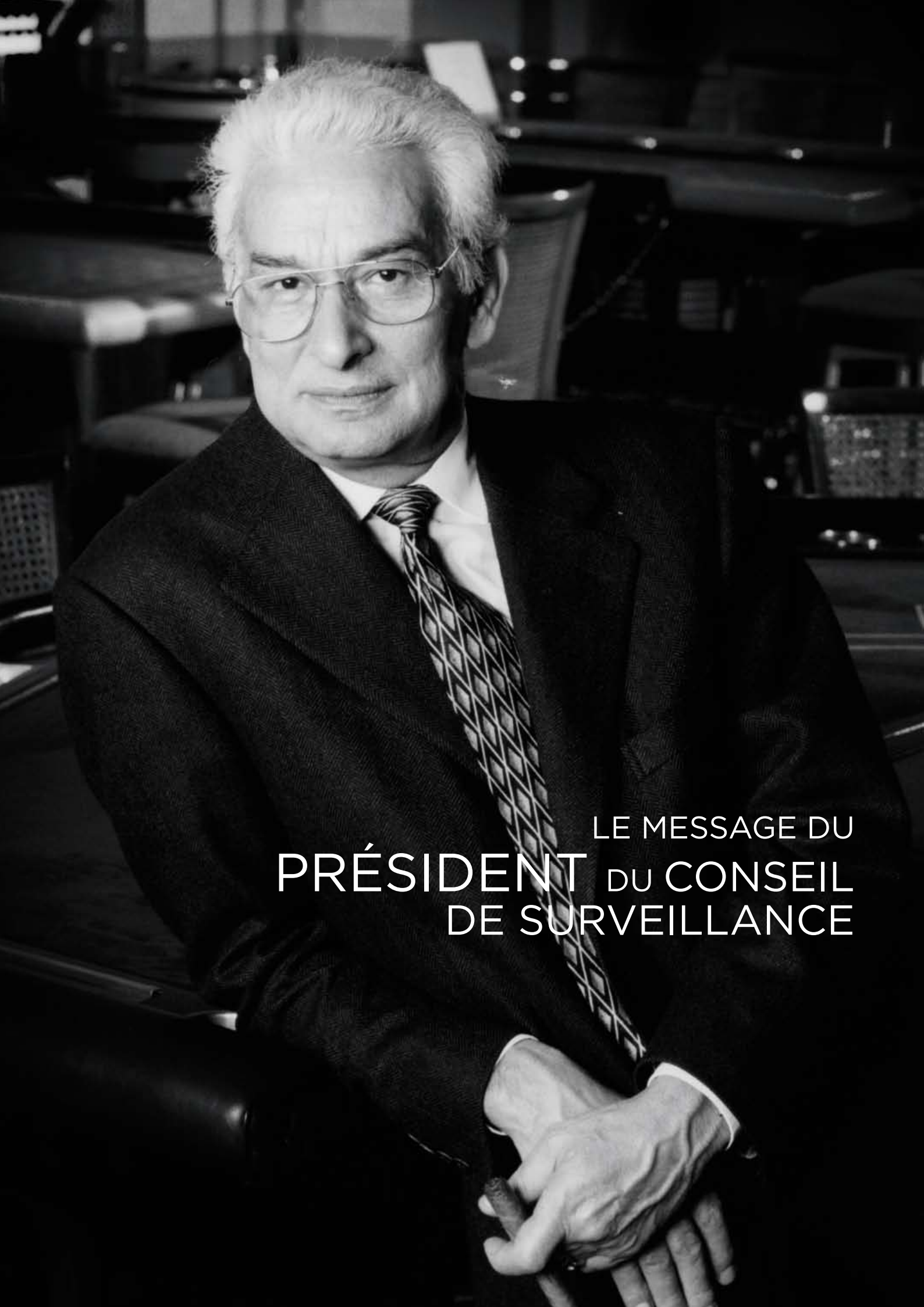
RAPPORT ANNUEL 2009


A
A
PARTOUCHE
POKER TOUR
PARTOUCHE
POKER TOUR

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

RAPPORT FINANCIER 2009



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Chers actionnaires,

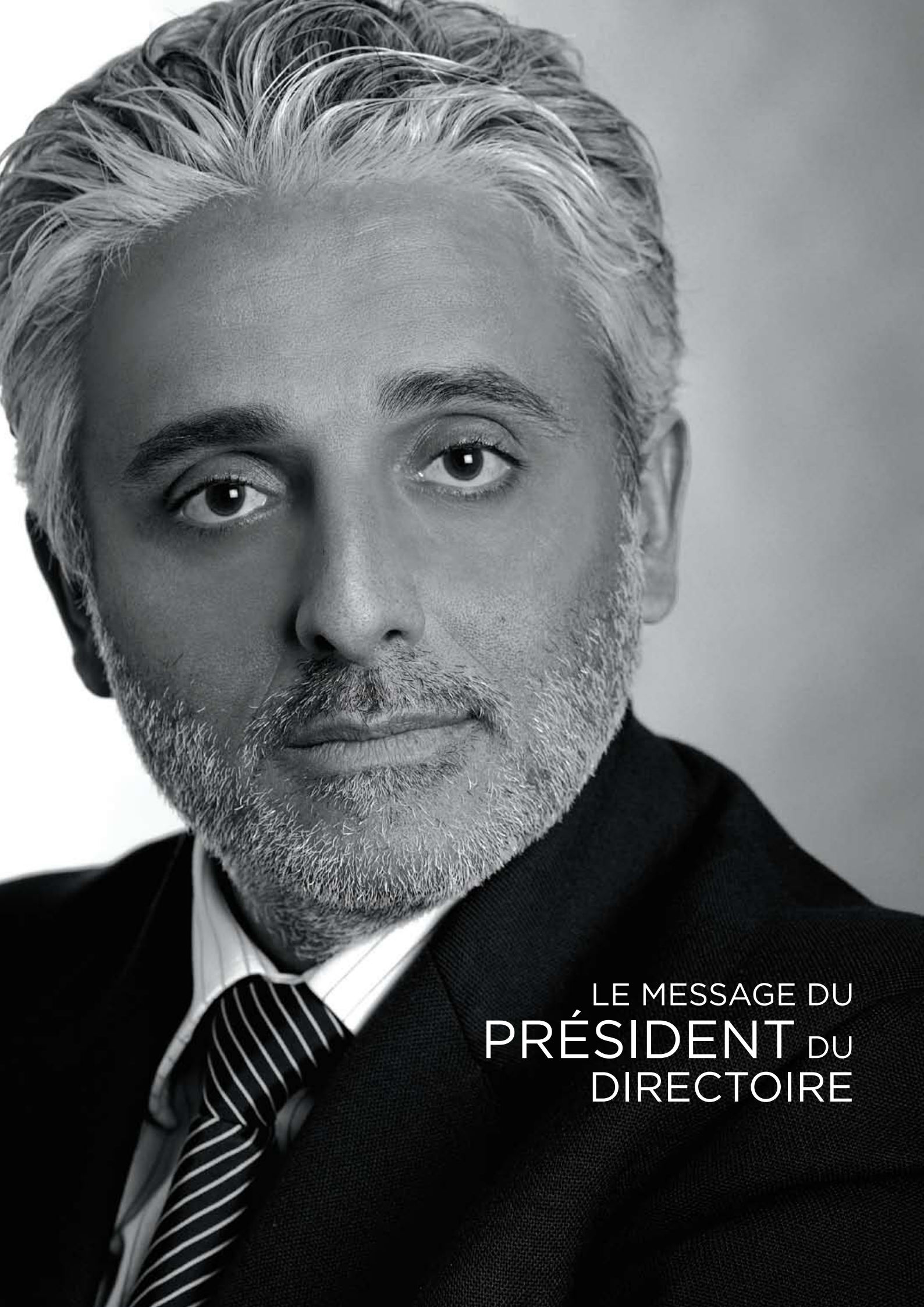
Encore une année bien difficile qui se termine. Cependant, nous pouvons raisonnablement penser que le pire est derrière nous.

Beaucoup de temps et de travail ont été consacrés cette année à la renégociation, avec nos partenaires banquiers, du crédit syndiqué du Groupe. Cette renégociation nous permet aujourd'hui d'envisager les années à venir bien plus sereinement.

Le directoire a prouvé sa capacité à passer ces moments difficiles en prenant les justes mesures qui s'imposaient en matière de réduction des charges. Il lui appartiendra maintenant de mener les actions destinées à relancer l'activité avec la même énergie sans pour autant relâcher son attention sur le contrôle des dépenses.

Je vous remercie de la confiance que vous leur accorderez.

Isidore Partouche



LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Cette année fut compliquée mais riche d'enseignements.

La crise, combinée aux effets de l'interdiction du tabac, a confirmé son impact sur nos exploitations. Les économies réalisées dès le début de l'exercice associées à la réactualisation du barème des prélèvements sur le produit brut des jeux, ont permis d'amortir l'impact de la forte baisse du chiffre d'affaires sur les résultats opérationnels du Groupe.

L'exercice en cours sera, je l'espère, celui de la relance de l'activité et tout au moins de la fin de la décroissance.

La tempête a été rude mais le vaisseau a tenu bon et le cap qui lui était fixé a pu être conservé. L'indicateur qui prête le plus à l'optimisme est la relative stabilité de la fréquentation. La baisse du panier moyen des visiteurs étant plus liée à un changement de comportement qu'à un désintérêt pour le produit.

Deux faits en sont plus particulièrement révélateurs : tout d'abord, le joueur fumeur interrompt régulièrement ses périodes de jeux pour aller fumer, induisant un risque plus grand de départ anticipé, ensuite, et cela concerne tous les visiteurs, l'impact de la crise a influé sur le comportement des joueurs qui souhaitent jouer plus longtemps avec un budget inférieur.

Le poker a quant à lui confirmé son succès et l'attrait qu'il représente. Notre Groupe est aujourd'hui devenu la référence dans ce jeu avec plus de 120 tables exploitées quotidiennement.

Enfin, 2010 verra se concrétiser la légalisation des jeux en ligne en France, relais de croissance naturel pour notre activité. Bien que le texte de loi présente encore des imperfections et demande à être remanié, cette légalisation va nous permettre de mettre à profit les moyens que nous avons consacrés au développement de cette activité.

Notre parcours boursier de cette année a prouvé une nouvelle fois que le plus grand casino du monde était bien le marché des actions. Comment comprendre et accepter que la valorisation boursière soit autant déconnectée de la valeur réelle de notre société ?

Je remercie en tous cas ceux de nos actionnaires qui n'ont pas cédé aux mouvements de panique qu'on a pu voir et les assurer que la valeur de notre entreprise n'est certainement pas celle qu'on voudrait leur faire croire !

Patrick Partouche


A
A
PARTOUCHE
POKER TOUR
PARTOUCHE
POKER TOUR

SOMMAIRE

1	Personnes responsables	11
2	Responsables du contrôle des comptes	12
3	Informations financières sélectionnées	13
4	Facteurs de risques	15
5	Informations concernant l'émetteur	26
6	Aperçu des activités	31
7	Organigramme	39
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	44
9	Examen de la situation financière et du résultat	46
10	Trésorerie et capitaux	56
11	Recherche et développement, brevets et licences	58
12	Informations sur les tendances	59
13	Prévison ou estimation du bénéfice	61
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	62
15	Rémunérations et avantages	75
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	79
17	Salariés	90
18	Principaux actionnaires	93
19	Opérations avec des apparentés	95
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	98
21	Informations complémentaires	182
22	Contrats importants	192
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	193
24	Documents accessibles au public	194
25	Informations sur les participations	195
26	Table de réconciliation	196

01 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Patrick Partouche, président du directoire.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet que les informations contenues dans le présent document de référence sont à ma connaissance conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (cf. Table de réconciliation en page 196 du présent document) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes consolidés clos au 31 octobre 2009 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 178 du document de référence, qui contient une observation :

> *« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés « Dettes financières courantes et non courantes », qui expose les reclassements entre dettes courantes et non courantes opérés sur les dettes bancaires au 31 octobre 2008 et 2009, en application de la norme IAS 1 et conformément à l'accord de restructuration de la dette signé avec le pool bancaire au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2009. »*

Les comptes sociaux clos au 31 octobre 2009 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 179 du document de référence, qui contient aussi une observation :

> *« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.6 de l'annexe aux comptes annuels, qui expose le changement de ventilation de l'échéance de la dette bancaire entre part à moins d'un an et part à plus d'un an et ce suite à l'accord conclu en octobre 2009 avec le pool bancaire sur le crédit syndiqué. »*

Les comptes consolidés clos au 31 octobre 2008 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 166 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 05 mars 2009 sous le n° D09-098, qui contient une observation.

Les comptes sociaux clos au 31 octobre 2008 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 167 du document de référence, qui contient aussi une observation.

Les comptes consolidés clos au 31 octobre 2007 du Groupe ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 134 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 14 mars 2008 sous le n° D08-0107, qui contient une observation . »

Patrick Partouche
Président du directoire

02 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES

IDENTITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	ORGANISME PROFESSIONNEL	DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	FIN DU MANDAT
TITULAIRE				
MCR 232 Av. du Prado 13000 Marseille	Membre indépendant du réseau Baker Tilly France		AGO du 24 avril 2007	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2009
TITULAIRE				
M. José David 47, Av. du Pt F. Roosevelt 92330 Sceaux		AGO du 23 avril 2004	AGO du 4 février 1995	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2009
SUPPLÉANT				
Orfis Le Palais d'Hiver 149 bd de Stalingrad 69100 Villeurbanne			AGO du 24 avril 2007	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2009
SUPPLÉANT				
M. Emmanuel Quiniou 62, rue de la Faisanderie 75116 Paris		AGO du 23 avril 2004	AGO du 8 mars 1996	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2009

03 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les tableaux ci-dessous présentent des extraits du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 octobre 2007, 2008 et 2009, établis conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières (IFRS) tel qu'adopté dans l'Union européenne.

COMPTE DE RÉSULTAT EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE (SAUF LES DONNÉES PAR ACTION)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	452 993	481 678	510 898
Résultat opérationnel courant	29 036	30 135	75 825
Résultat opérationnel	21 230	34 159	65 063
Résultat net total	**(6 816)**	**(4 466)**	**23 789**
Dont part du Groupe	(16 679)	(8 485)	14 259
Résultat net par action part du Groupe	(0,387)	(0,197)	0,331
Dividende distribué par action	-	-	-

ACTIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Actifs non courants	830 350	859 620	850 806
Actifs courants	131 596	120 881	199 604
Actifs destinés à être cédés	-	-	572
TOTAL ACTIF	**961 946**	**980 501**	**1 050 982**

PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Capitaux propres du Groupe	297 377	297 358	303 310
Intérêts minoritaires	28 917	29 200	30 459
Total capitaux propres	326 294	326 558	333 768
Total passifs non courants	467 805	185 445	498 872
Total passifs courants	167 847	468 497	218 341
Passifs destinés à être cédés	-	-	-
TOTAL PASSIF	**961 946**	**980 501**	**1 050 982**

TABLEAU DE FLUX EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Flux de trésorerie lies aux activités opérationnelles	34 951	43 202	101 942
Flux de trésorerie lies aux activités d'investissement	(13 463)	(38 260)	(2 948)
Flux de trésorerie lies aux activités de financement	(11 062)	(67 784)	(75 112)
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	**78 856**	**68 759**	**128 712**

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Casinos	406 071	430 915	455 283
Hôtels	32 594	39 840	40 261
Pôle Interactive	7 498	2 982	3 494
Autres activités	6 831	7 941	11 860
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	**452 993**	**481 678**	**510 898**

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Ebitda consolidé	76 992	79 101	Non disponible
En % du chiffre d'affaires	17,00 %	16,42 %	

CASINOS EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Produit brut des jeux de contrepartie et de cercle	81 973	76 795	69 163
Produit brut des jeux des machines à sous (réel)	634 667	711 119	785 636
TOTAL PRODUIT BRUT DES JEUX	**716 640**	**787 914**	**854 799**
Prélèvements	382 040	433 250	475 230
En % du PBJ	53,3 %	55,0 %	55,6 %
PRODUIT NET DES JEUX	**334 600**	**354 664**	**379 569**
Nombre de machines à sous en France	5 543	5 967	5 716

HÔTELS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Nombre d'hôtels	19	19	18
Nombre de chambres	1251	1251	1228
Taux d'occupation	48,36 %	53,59 %	51,73 %

04 FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Les moyens mis en oeuvre pour en assurer la gestion et le contrôle sont développés au chapitre 16.5.

4.1 RISQUES FINANCIERS

4.1.1 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité, tel que la société l'analyse, couvre l'intégralité de la dette financière.

La répartition par nature et par échéance des dettes financières figure dans la note 17 du paragraphe 20.2.1 États financiers consolidés au 31 octobre 2009. Il est également utile de se référer à la note 13. Trésorerie et équivalents de trésorerie du paragraphe 20.2.1 États financiers consolidés au 31 octobre 2009.

Un crédit syndiqué constitue une large part de cette dette financière ; il a fait l'objet d'une restructuration au cours de l'exercice.

En raison de la baisse de profitabilité enregistrée au cours de l'exercice 2008 et de sa poursuite au cours de l'exercice 2009, Groupe Partouche avait entamé une discussion avec le pool bancaire du crédit syndiqué, quant à la restructuration de la dette, qui s'était notamment traduite par l'accord du pool pour surseoir au paiement de l'échéance semestrielle du crédit syndiqué, positionnée au 30 avril 2009, et pour ne pas se prévaloir des cas de défauts avérés.

Groupe Partouche a annoncé le 23 octobre 2009 avoir conclu un protocole d'accord avec ses banques.

1. Nouvelles modalités de remboursement

L'encours de capital restant dû, soit 298,1 M€, est divisé en trois tranches :

Tranche A de 100,1 M€ : s'amortissant au rythme de cessions, elle est échue au 31 octobre 2011.

Le taux d'intérêt annuel applicable est égal au taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque.

La marge applicable à la Tranche A est égale à 5 % l'an, réduite à 4 % dès lors que l'amortissement aura atteint 50 M€, réduite à 3,5 % dès lors que l'amortissement aura atteint 75 M€.

L'engagement de cessions d'actifs, à destination du remboursement de l'emprunt, porte sur un produit net de 100,1 M€, à échéance 31 octobre 2011, et s'accompagne des clauses suivantes.

Pour atteindre ce montant, une prorogation d'une année (soit jusqu'au 31 octobre 2012) sera possible dès lors que le seuil de 50 M€ aura été atteint au 31 octobre 2011. Dans le cadre de cette prorogation, la marge applicable s'élèvera à 5%, et l'engagement total de produit net de cessions pourra être porté à 120M€ en cas de niveau d'Ebitda constaté au 30 avril 2011 inférieur au niveau d'Ebitda attendu et fixé dans le protocole.

La nature des actifs concernés par ce programme de désinvestissement n'est pas arrêtée, aucun engagement n'existant à ce sujet.

Tranche B de 105,0 M€ : son amortissement débutera pour 5 M€ au 31 octobre 2010, et se poursuivra par 10 échéances semestrielles de 10 M€.

Le taux d'intérêt annuel applicable est égal au taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque.

La marge applicable à la Tranche B est égale à :

- 3,25 % l'an jusqu'au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) ;
- 4,00 % l'an pour la période commençant au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) et s'achevant au 31 octobre 2013 ;
- 5,50 % l'an à compter du 31 octobre 2013.

Tranche C de 93,0 M€ : le remboursement est prévu *in fine* au 31 octobre 2015. En cas de remboursement total

de la Tranche A, les cessions supplémentaires le cas échéant s'imputeront sur la Tranche C.

Le taux d'intérêt annuel applicable est égal au taux Euribor de la période concernée majoré de la marge de la banque.

La marge applicable à la Tranche C est égale à :

- 3,50 % l'an jusqu'au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) ;
- 4,25 % l'an pour la période commençant au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) et s'achevant au 31 octobre 2013 ;
- 5,75 % l'an à compter du 31 octobre 2013.

Les marges indiquées applicables aux différentes tranches sont à comparer aux 2,75 % précédemment en vigueur pour l'intégralité du crédit.

L'échéancier de remboursement du crédit syndiqué connaît ainsi l'évolution suivante :

ÉCHÉANCES ANNUELLES EN CAPITAL, EN M€		
EXERCICES	ÉCHÉANCIER INITIAL	NOUVEL ÉCHÉANCIER
2009	39,7	-
2010	44,8	5,0
2011	44,8	120,1
2012	168,8	20,0
2013		20,0
2014		20,0
2015		113,0

2. Redéfinition des ratios financiers

Groupe Partouche est soumis au respect de ratios de couverture des frais financiers, de couverture des charges fixes et d'endettement, sur un rythme semestriel et une base glissante des douze derniers mois.

R1 Ratio de couverture des frais financiers

Le ratio financier Ebitda consolidé retraité / Frais financiers nets consolidés doit être supérieur ou égal à :

3,1x au 31 octobre 2009 ;
2,8x au 30 avril 2010 ;
2x au 31 octobre 2010.

R2 Ratio de couverture des charges fixes

Le ratio financier Cash flow disponible consolidé / Service de la dette consolidée doit être supérieur ou égal à :

1x au 31 octobre 2009 ;
1x au 30 avril 2010 ;
1x au 31 octobre 2010.

R3 Ratio d'endettement

Le ratio financier Endettement net consolidé / Ebitda consolidé retraité doit être inférieur ou égal à :

4,7x au 31 octobre 2009 ;
4,3x au 30 avril 2010 ;
5,1x au 31 octobre 2010.

À la clôture de l'exercice 2009, l'ensemble des ratios financiers étaient respectés avec les valeurs suivantes :

CALCUL DU R1 :

Ebitda consolidé retraité signifie l'Ebitda consolidé diminué de la part de l'Ebitda des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana revenant aux minoritaires de ces sociétés.

	Ebitda Groupe	Minoritaires Forges	Minoritaires Meyrin	Minoritaires Crans	Ebitda retraité
% des minoritaires		*40,8 %*	*60,0 %*	*43,0 %*	
en millions d'Euros	**77,0**	**1,6**	**8,7**	**2,3**	**64,4**

Frais financiers nets consolidés signifie les charges d'intérêts nettes afférentes à l'ensemble des dettes financières et bancaires.

Coût de l'endettement : -19,2 M€

+ Coût de la couverture de taux : -1,6 M€

+ Produits des placements : 1,2 M€

= Frais financiers nets : - 19,6 M€

R1 : 64,4 / 19,6 = **3,28**

CALCUL DU R2 :

Service de la dette consolidée signifie la somme (a) des frais financiers nets consolidés au titre de l'endettement, et (b) de l'amortissement net de l'endettement.

Frais financiers nets : **19,6 M€**

Dette bancaire 2009 : 307,0 M€

- Dette bancaire 2008: 310,4 M€

= Variation de l'endettement : **3,3 M€**

Service de la dette : **23,0 M€**

Cash flow disponible consolidé signifie la variation de trésorerie du tableau de flux consolidés, retraitée du service de la dette consolidée.

Variation de trésorerie : 10,1 M€

- Service de la dette : -23,0 M€

= Cash flow disponible : **33,1 M€**

R2 : 33,1 / 23,0 = **1,44**

CALCUL DU R3 :

Endettement signifie les emprunts du Groupe, majorés des intérêts courus, du crédit-bail retraité et des comptes bancaires créditeurs soit la notion de dette bancaire telle que définie dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche, diminuée de la part de l'endettement revenant aux minoritaires des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana à cette date.

Dette bancaire : 307,0 M€

- Endettement revenant aux minoritaires : 0 M€

= Endettement : **307,0 M€**

Trésorerie nette signifie le poste trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan consolidé de Groupe Partouche, diminué des « prélèvements jeux », figurant dans les dettes d'impôt courant du bilan consolidé de Groupe Partouche.

Trésorerie et équivalents de trésorerie : 78,9 M€

- Prélèvements Jeux : 36,1 M€

= Trésorerie Nette : **42,8 M€**

Trésorerie nette disponible signifie la trésorerie nette du Groupe sur une base consolidée, diminuée de la trésorerie nette des sociétés Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana, et du montant en caisse (soit le montant de fonds de caisse de casinos tel qu'il apparaît dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche)

Trésorerie nette : 42,8 M€

- Trésorerie nette des sociétés Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana : 13,6 M€

- Caisse : 11,4 M€

= Trésorerie nette disponible : **17,8 M€**

Endettement net consolidé signifie l'Endettement du Groupe, diminué de la Trésorerie nette disponible.

Endettement : 307,0 M€

- Trésorerie Nette Disponible : 17,8 M€

= Endettement Net Consolidé : **289,2 M€**

R3 : 289,2 / 64,4 = 4,49

Le non-respect de ces ratios financiers entraîne comme précédemment l'exigibilité anticipée du crédit.

3. Engagements relatifs aux indicateurs financiers

Dans le cadre du reporting à destination des banques, des écarts (12 % au titre de l'exercice 2010) mesurés par rapport au business plan, sur des indicateurs trimestriels d'activité (produit brut des jeux en France) et de rentabilité (Ebitda des casinos et des hôtels), sont susceptibles de provoquer le recours à un médiateur, avec à l'issue de la procédure le traitement d'une demande de waiver ou le prononcé de l'exigibilité anticipée. La première lecture de ces indicateurs aura lieu au 30 avril 2010.

4. Révision de la limite d'investissements

La limite des investissements annuels autofinancés est revue à 30 M€, contre 37 M€ nets des cessions dans le cadre du contrat initial, et 20 M€ bruts suite au waiver du 31 octobre 2008. La première lecture de cette limite aura lieu au 31 octobre 2010.

Afin de permettre la réalisation de certains projets immobiliers, le recours à un financement extérieur est autorisé, dans le respect d'une limite absolue de l'endettement de :

323 M€ au 31 octobre 2009 ;
323 M€ au 30 avril 2010 ;
323 M€ au 31 octobre 2010.

Le non-respect de cette limite d'investissements entraîne comme précédemment l'exigibilité anticipée du crédit.

5. Reversement du cash flow excédentaire

Afin d'accélérer son désendettement, Groupe Partouche affectera une part de son cash flow excédentaire Consolidé au remboursement de la dette.

La répartition de ce cash flow excédentaire consolidé sera la suivante :

Une partie, soit 30 % en 2010 et 2011 puis 20 % au-delà, sera conservée par Groupe Partouche.

Le solde sera affecté :

- pour 80 % de son montant au remboursement du crédit syndiqué par imputation sur la tranche C puis la tranche B ;
- pour 20 % de son montant au remboursement des intérêts de l'avance d'actionnaire Financière Partouche.

Cash flow excédentaire consolidé signifie l'excédent au-delà d'un seuil de 15 000 000 € de la trésorerie nette disponible, diminué des comptes bancaires créditeurs (tel que ce poste figure dans les états financiers semestriels et annuels du Groupe Partouche)

6. Maintien des 15 millions d'Euros de lignes de crédit court terme pour une période de deux années

À la clôture de l'exercice 2009, comme récemment au 31 janvier 2010, aucun tirage n'était effectué sur ces lignes.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.1.2 RISQUE DE TAUX

PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	TOTAL	- 1 AN		1 À 5 ANS		+ 5 ANS	
		Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Crédit syndiqué	298 083		5 000		180 083		113 000
Emprunts Bancaires	8 199	340	2 321	51	5 487		
Découverts	24		24				
Compte courant Financière Partouche	100 000						100 000
TOTAL	406 306	340	7 345	51	185 570		213 000

ACTIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	TOTAL	- 1 AN		1 À 5 ANS		+ 5 ANS	
		Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Disponibilités (nettes des prélèvements jeux)	40 631		40 631				
Placements	2 131		2 131				
TOTAL	42 762		42 762				
POSITION NETTE AVANT GESTION	**363 544**	**340**	**-35 417**	**51**	**185 570**		**213 000**
Couverture de taux				100 000	-100 000		
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**363 544**	**340**	**-35 417**	**100 051**	**85 570**		**213 000**

L'exposition au risque de taux est ponctuellement examinée par les dirigeants du Groupe, avec l'assistance notable du trésorier. La politique de gestion des taux a pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. La mise en œuvre des options retenues est assurée de manière centralisée par la direction financière. Tous les instruments de couverture de taux mis en place pour la gestion du risque de taux, notamment des contrats d'échange de taux ou de fixation de taux futurs (« swaps ») ou des options de taux (« caps ») correspondent à des risques identifiés, liés aux flux financiers futurs de la société, le Groupe ne prenant aucune position spéculative.

Une variation du taux de +1 % sur la base de la part du montant net exposé à la fluctuation des taux variables, soit 263 M€, aurait un impact sur le résultat financier consolidé de 2 630 000 d'Euros.

4.1.3 RISQUE DE CHANGE

Afin de mesurer l'exposition du Groupe au risque de change, il y a lieu de savoir que les activités de Groupe Partouche à l'étranger sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur pays d'implantation ; les comptes consolidés incluent ainsi 23 sociétés étrangères dont 9 se situant hors zone Euro. L'exposition au risque de change demeure compte tenu des implantations américaine, tunisienne, suisse, gibraltaise et égyptienne. L'ensemble, hors zone euros, représente moins de 10 % du chiffre d'affaires total consolidé. Les opérations réalisées par ces filiales hors zone euro, sont engagées en devises locales. Compte tenu de la faible exposition du Groupe au risque de change, il n'y a pas de mesures spécifiques attachées au suivi de ce risque.

Le tableau ci-dessous présente l'impact d'une variation d'une variation de 1 % de chaque parité sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du groupe au 31 octobre 2009 :

IMPACT D'UNE VARIATION DE +/- 1% DU TAUX DE CHANGE

EN MILLIONS D'EUROS	SUR LE CA	% DU TOTAL GROUPE	SUR LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	% DU TOTAL GROUPE
GBP	0,05	0,01 %	-0,03	-0,07 %
CHF	0,38	0,08 %	0,40	1,04 %
USD	0,00	0,00 %	-0,00	-0,00 %
TND	0,02	0,00 %	0,00	0,00 %
EGP (mise en équivalence)	NA	NA	NA	NA

Le tableau ci-dessous présente les positions en K devises des créances et dettes libellées en devises étrangères au 31 octobre 2009 :

DEVISES PAR PAYS	K CHF SUISSE	K GBP GIBRALTAR	K USD USA	K TND TUNISIE	K EGP EGYPTE
ACTIFS	1 355,0	202,1	9,1	783,8	Mise en équivalence
PASSIFS	10 974,2	1 114,9	(4.3)	1 839,5	Mise en équivalence
Position nette avant gestion	-9 619,2	-912,8	13.4	-1 055,7	Mise en équivalence
Position de gestion	-	-	-	-	Mise en équivalence
Position nette après gestion	-9 619,2	-912,8	13,4	-1 055,7	Mise en équivalence

4.1.4 RISQUE DE CONVERSION

La consolidation des comptes de filiales étrangères entraîne la conversion en euros d'états financiers (actifs, passifs, produits et charges) libellés en devises étrangères. Cette conversion au taux de change applicable à la clôture de l'exercice peut, du fait d'une évolution de la parité, générer un impact dans les comptes consolidés du Groupe.

En raison du caractère long terme de ces participations, Groupe Partouche ne procède pas à la couverture de cette exposition.

4.1.5 RISQUE SUR ACTIONS

Dans les placements de trésorerie du Groupe, il n'y a pas d'actions cotées et il est utilisé exclusivement des produits monétaires.

Le montant des actions propres auto détenues à l'actif du bilan, pour un montant de 169 K€, se compose uniquement d'actions de Groupe Partouche SA auto-détenues pour 168 767 Euros.

Actions de Groupe Partouche SA :

L'achat de ces actions s'est inscrit dans les programmes de rachat d'actions autorisés par assemblées, avec comme souci principal la régularisation du cours.

NOMBRE DE TITRES	VALEUR COMPTABLE	VALEUR DE MARCHÉ (COURS AU 31.10.09)	MOINS-VALUE POTENTIELLE (COURS AU 31.10.09)
19 166	168 767 Euros	59 414,60 Euros	109 352,40 Euros

Une baisse de 10 % du cours de l'action Groupe Partouche aurait un impact limité sur les comptes consolidés. (5 941,46€)

Compte tenu de la politique de placement de la trésorerie excluant le support des actions, il n'y a pas de mesures spécifiques attachées au suivi de ce risque.

4.1.6 NANTISSEMENTS

Groupe Partouche, Financière Partouche et le pool bancaire menés par Natixis ont convenu de la restructuration de l'endettement de Groupe Partouche.

Le protocole d'accord intervenu entre les parties le 21 octobre 2009 fixe les termes et conditions de cette restructuration et en particulier les conditions de substitution d'un nouveau contrat de crédit à celui intervenu le 30 septembre 2005.

Pour sûreté et garantie du paiement et du remboursement de toutes les sommes dues par Groupe Partouche aux banques au titre du contrat de crédit en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, Groupe Partouche a consenti aux banques le nantissement des actions, des parts sociales ou de comptes d'instruments financiers qu'elle détient dans les livres des filiales listées ci-après .

Pour l'ensemble des filiales suivantes :

- **Bénéficiaire** : le pool bancaire mené par Natixis composé des banques suivantes : Bacchus 2008 PLC, The Governor and Company of the Bank of Ireland, Bank of Scotland PLC, Banque commerciale pour le Marché de l'Entreprise (BCME), Banque Populaire des Alpes, Banque Populaire Loire et Lyonnais, Bred Banque Populaire, CIC Lyonnaise de Banque, Commerzbank International SA, Crédit Agricole Nord de France, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie Seine, Crédit du Nord, HSBC France, Lloyds TBS, Natixis, Scotiabank Europe PLC, West LB AG ;
- **Condition de levée du nantissement** : remboursement de l'emprunt ;
- **Date de départ du nantissement** : 30 septembre 2005 ; la date d'échéance du nantissement, suite à l'accord du 21 octobre 2009 a été portée du 30 septembre 2012 au 31 décembre 2015.

IDENTITÉ DE LA FILIALE	NOMBRE D'ACTIONS NANTIES	% DU CAPITAL NANTI DE LA FILIALE	IDENTITÉ DE LA FILIALE	NOMBRE D'ACTIONS NANTIES	% DU CAPITAL NANTI DE LA FILIALE
COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS SAS	4 962 577	100,00 %	FORGES THERMAL SA	7 000	58,33 %
SOCIÉTÉ DU CASINO DE SAINT-AMAND SAS	116 250	100,00 %	HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON SA	18 500	92,50 %
SATHEL SA	20 080	99,60 %	CASINOS DE VICHY SAS	11 978	79,85 %

- **Date de départ du nantissement** : 1er mars 2006 et date d'échéance du nantissement : 31 décembre 2015.

IDENTITÉ DE LA FILIALE	NOMBRE D'ACTIONS NANTIES	% DU CAPITAL NANTI DE LA FILIALE	IDENTITÉ DE LA FILIALE	NOMBRE D'ACTIONS NANTIES	% DU CAPITAL NANTI DE LA FILIALE
GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL SA	5 990	99,83 %	CASINOS DU TOUQUET SAS	24 384	99,52 %
SARL HÔTEL COSMOS	49 950	99,90 %	ELYSÉE PALACE EXPANSION SA	1 895	75,80 %
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE LA RUE ROYALE	8 917	99,98 %	LA VILLA DU HAVRE SAS	4 000	100,00 %
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LES THERMES	9 950	99,90 %	NUMA SAS	5 000	100,00 %
SCI SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREXÉVILLE	49 950	99,90 %	SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER ET HÔTELS DE MONTAGNE AUX PYRÉNÉES SA	178 000	76,17 %
SOCIÉTÉ DU CASINO ET BAINS DE MER SAS	6 600	100,00 %	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CASINO ET HÔTELS DE CONTREXÉVILLE SAS	4 950	99,00 %
LE TOUQUET'S SAS	1 801	90,05 %	JEAN METZ SAS	1 000	100,00 %
GRAND CASINO DU HAVRE	149 993	99,99 %	CANNES BALNÉAIRE PALM BEACH SA	5 099 366	99,97 %
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	97	97,00 %	LYDIA INVEST	973	97,30 %

Il est précisé en outre que Financière Partouche, qui avait consenti à son pool bancaire le 30 septembre 2005 un nantissement de ses 26 848 500 titres Groupe Partouche, a procédé conformément aux dispositions du protocole du 21 octobre 2009 au nantissement complémentaire des 1 991 500 actions issues de la fusion avec Sogesic intervenue postérieurement à la signature du prêt initial.

NOM DE L'ACTIONNAIRE INSCRIT AU NOMINATIF PUR	BÉNÉFICIAIRE	DATE DE DÉPART DU NANTISSEMENT	DATE D'ÉCHÉANCE DU NANTISSEMENT	CONDITION DE LEVÉE DU NANTISSEMENT	NOMBRE D'ACTIONS NANTIES DE L'ÉMETTEUR	% DU CAPITAL NANTI DE L'ÉMETTEUR
FINANCIÈRE PARTOUCHE SA	Pool bancaire mené par Natixis (1)	30 sept 2005	31 octobre 2015	Remboursement d'emprunt	28 840 000	66,918 %

(1) Le pool bancaire mené par Natixis Banques Populaires est composé des banques suivantes : Bank of Scotland, Commerzbank, HSBC CCF, Lyonnaise de Banque, Natixis Banques Populaires.

4.2 RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION

4.2.1 L'ADDICTION AUX JEUX

La pratique abusive du jeu peut générer chez certaines personnes des phénomènes d'addiction, les conduisant à y consacrer au-delà du raisonnable leurs ressources financières. Cette dérive est préjudiciable tant à la clientèle, qui n'y trouve plus le plaisir issu d'une pratique modérée et qui peut mettre en péril sa situation personnelle, voire celle de ses proches, qu'au casino dont l'image de marque peut s'en trouver indirectement altérée. C'est pourquoi Groupe Partouche s'est de longue date préoccupé de la mise en application au sein de ses établissements d'un jeu qualifié de responsable, qu'il promeut aujourd'hui en partenariat avec la société Addictel. Groupe Partouche apporte ainsi à sa clientèle de l'information sur les risques d'addiction aux jeux, grâce à des affichages et brochures au sein des casinos, et à l'écoute des clients assurée par des collaborateurs formés à cette assistance spécifique.

4.2.2 LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

De part son activité fortement développée dans la restauration, Groupe Partouche se doit d'assurer un niveau élevé en terme de sécurité alimentaire. L'objectif visé est bien évidemment la satisfaction de la clientèle et sa fidélisation ; au-delà, en cas de manquement avéré lors d'un contrôle opéré par les services officiels, la fermeture de l'exploitation concernée peut être décidée, avec ses conséquences préjudiciables à l'image de l'établissement et sa rentabilité. L'ensemble des établissements du Groupe Partouche est contrôlé très régulièrement par Silliker, organisme extérieur agréé.

4.2.3 L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ

Dans un même souci et avec les mêmes préjudices potentiels, Groupe Partouche se doit, à l'instar de tous les établissements recevant du public, d'assurer des conditions maximales de sécurité à sa clientèle et à ses salariés. Les établissements du Groupe doivent respecter un ensemble de consignes d'hygiène et de sécurité et faire acte de prévention ; ils sont par ailleurs très régulièrement contrôlés par des commissions d'hygiène et de sécurité agréées, telles l'Apave, le bureau Veritas.

4.2.4 LA SURETÉ

Les casinos sont dotés de moyens techniques et humains dont la combinaison permet d'assurer efficacement la sécurité des personnes et des biens. Les modalités de leur mise en œuvre sont naturellement liées aux particularités attachées à l'environnement des casinos, à leur taille ainsi qu'à leur configuration.

Sont notamment en place dans les établissements du Groupe, les dispositifs suivants:

- un système de vidéo surveillance permet de contrôler tous les secteurs sensibles des établissements, tel que le parking, voies d'accès, hall, salles de jeux, salles de coffres, caisses, tables de jeux, machines à sous. En cas d'incident, un opérateur assurant une veille en régie peut alerter le service de sécurité, les responsables de la salle de jeux et si nécessaire les services de police, de gendarmerie ou de lutte contre l'incendie ;
- un système de télésurveillance basé sur le concept classique de radars volumétriques reliés à une centrale, permet de détecter d'éventuelles intrusions dans l'établissement aux heures de fermeture ;
- l'installation de coffres tirelires avec information du public par affiches apposées aux caisses, permet de réduire sensiblement l'exposition à des vols qualifiés. Ces dispositifs empêchent une remise de clés aux malfaiteurs, car elles sont détenues par les seuls agents chargés de la collecte des fonds. Ne sont conservées dans les caisses et coffres classiques que les sommes nécessaires à la couverture des opérations courantes (changes et paiements en espèces) ;
- la gestion informatisée du contrôle d'accès au moyen de badges procure une traçabilité des mouvements de personnels et visiteurs à l'intérieur des bâtiments ;

- un service de sécurité assure un pré-filtrage du public à l'entrée des établissements et durant les heures de fermeture, des maîtres-chiens assurent le cas échéant le gardiennage de l'immeuble.

4.2.5 LE RISQUE CLIENT

Comme tous les établissements commerciaux, Groupe Partouche est confronté au risque client, soit d'éventuels impayés. Pourtant, et compte tenu de l'activité principale du Groupe, ce risque est très limité. En effet au niveau des jeux, la plus grande partie des règlements clients s'effectuent en espèces, contrôlables par détecteur de faux billets, ou par carte bancaire. Pour l'infime partie des règlements s'effectuant par chèque, le risque est supporté par des organismes de couverture.

4.2.6 LE RISQUE DE NON RENOUVELLEMENT DE DÉLÉGATION OU DE CONCESSION

La loi Sapin, en matière de renouvellement de délégation de service public, exige que, lors du renouvellement, la commune réalise un appel d'offre, mettant en concurrence plusieurs acteurs du marché. Le risque majeur auquel est exposé l'exploitant est alors la cessation brutale de son activité. Compte tenu du savoir faire de Groupe Partouche dans les métiers du jeu et de l'animation, le Groupe n'a, à ce jour, jamais perdu le renouvellement d'une de ses concessions.

Tout au long de la concession, les directeurs de l'ensemble des casinos du Groupe se doivent donc de respecter strictement les clauses du cahier des charges et la réglementation des jeux. Un manquement à cette dernière obligation peut se traduire par une sanction allant de la suspension partielle et temporaire des jeux jusqu'à la perte de l'autorisation d'exploitation.

4.3 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

En applications de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint les dispositions d'ordre environnemental.

Même si son activité l'expose très peu aux risques industriels, les éventuelles conséquences environnementales du Groupe au travers de ses filiales sont les suivantes, étant précisé que le coût de la « politique environnementale » est intégré dans les dépenses globales :

Ressources en eau, matières premières et énergie ; utilisation des sols ; rejets dans l'air ; l'eau et le sol ; nuisances sonores ou olfactives et déchets :

Le Groupe Partouche et ses filiales effectuent peu de rejets dans l'air et dans l'eau qui exercent des impacts directs sur l'environnement. Toutes les eaux évacuées sont directement acheminées au réseau d'assainissement de la commune où est située l'entreprise. Les rejets dans l'air sont extrêmement faibles. Les principaux impacts exercés par le Groupe sont essentiellement des rejets modérés de CO_2 dus à la consommation d'énergie.

Le Groupe n'exerce aucune activité qui pourrait avoir des nuisances olfactives et sonores significatives sur l'environnement.

Les mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées :

Notre activité dans le domaine des loisirs n'a pas d'impact sur l'équilibre biologique, les milieux naturels et les espèces animales et végétales protégées. Notre Groupe s'efforce d'adapter au mieux ses établissements et son activité avec le paysage afin d'intégrer ses sites au cadre naturel.

Les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement :

Notre activité principale reliée aux loisirs ne nécessite pas de démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.

Les mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière :

Le Groupe Partouche a pris les dispositions nécessaires pour assurer la conformité de ses activités aux dispositions législatives et réglementaires en matière d'environnement. Dans tous les principaux sites, un de ses salariés est en charge des « affaires environnementales ».

Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement :

Le montant des dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement reste marginal.

L'existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société :

Compte tenu du fait que notre activité a très peu d'impact sur l'environnement, il n'existe pas au sein du Groupe Partouche de services internes de gestion de l'environnement et de formation spécifique des salariés à cet effet.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours :

Aucun site ni établissement actuel ou ancien du Groupe Partouche n'a dû faire de provisions ou de garanties pour risques en matière d'environnement au cours de l'année 2009.

Le montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci :

Aucune indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement n'a été versée au cours de l'exercice.

Tous les éléments sur les objectifs que la société a assignés à ses filiales à l'étranger sur les points ci-dessus :

Les éléments sur les objectifs environnementaux que le Groupe Partouche assigne à ses filiales à l'étranger sur les six premiers points cités ci-dessus ont été transmis en Belgique, en Suisse, en Espagne et en Tunisie.

4.4 GESTION DES RISQUES ET ASSURANCES

La politique préventive est basée sur le principe contractuel du « Tous risques sauf » garantissant tous les risques à l'exception de ceux faisant l'objet d'une exclusion spécifique, et ce, pour tous les risques liés à l'exploitation des casinos et des activités annexes, par la souscription de contrats d'assurances « multirisques Casinos et Hôtels » avec pertes d'exploitation, responsabilité civile des exploitations et des mandataires sociaux, flotte automobile, œuvres d'art…

Il n'existe pas de mécanisme d'auto-assurance. Le Groupe Partouche n'a pas eu recours à une captive d'assurance.

À notre connaissance, il n'existe pas de risques significatifs non assurés.

Synthèse des risques assurés du 1er novembre 2008 au 31 octobre 2009.

CASINOS	COUVERTURES	MONTANT DES GARANTIES	PRIMES (FRAIS DE GESTION COMPRIS)
MULTIRISQUES CASINOS	Dommages aux biens & pertes d'exploitation	LCI de 65 M d'€	1 037 413 €
RESPONSABILITÉ CIVILE			
Responsabilité civile exploitation :			
	Dommages corporels, matériels et immatériels	15 M€ par an dont 8 M€ par sinistre	86 352 €
	Biens confiés dépôt hôtelier	250 000 € par an	
	Garantie RC voiturier	100 000 € par an	
	Dommages immatériels non consécutifs	160 000 € par sinistre	
	Pollution d'origine accidentelle	350 000 € par sinistre et par an	
Responsabilité civile après livraison :			
	Dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs ou non	3 M€ par sinistre et par an	
RESPONSABILITÉ CIVILE DES DIRIGEANTS		8 M€ par sinistre et par an	14 206 €
TOUS RISQUES EXPOSITION			2 019€
POLICES OEUVRES D'ART			14 984 €
AUTOMOBILES	Flotte automobile	Tous risques	43 301 €
	Missions collaborateurs		3 163 €
	Marchandises transportées	Propre compte	1 433 €

HÔTELS	COUVERTURES	MONTANT DES GARANTIES	PRIMES (FRAIS DE GESTION COMPRIS)
Multirisques hôteliers	Dommages aux biens et pertes d'exploitation	LCI de 6 à 39 M€	132 633 €
Responsabilité civile hôtelière	Comprise dans responsabilité civile Groupe		

05 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

1973

M. Isidore Partouche, rapatrié d'Algérie où il était radio-électricien concessionnaire de la société Philips, reprenait avec l'aide de ses frères et sœurs le Casino de St-Amand-les-Eaux, avec son établissement thermal et la source d'eau minérale.

Le redressement de ce casino, en grande difficulté, a été assuré avec succès en lui appliquant les recettes commerciales « familiales ».

1976

Rachat à M. Lucien Barrière du Casino du Touquet qui retrouve un niveau d'activité en rapport avec sa réputation ancienne.

1982

Création du Casino de Calais.

1986

Acquisition du Casino de Forges-les-Eaux à 110 km de Paris et ouverture du Casino de Boulogne-sur-Mer.

1988

Rachat du Casino de Dieppe.

1989

Les Casinos de Fécamp, Bagnoles-de-l'Orne et ceux de Vichy rejoignent le Groupe.

1991

Les casinos du Groupe Partouche bénéficient enfin de leurs premières autorisations d'exploitation de machines à sous. Cette année-là, le Groupe prend le contrôle du Casino le Lyon Vert à La Tour de Salvagny et de ses filiales, les Casinos de St-Galmier et de Juan-les-Pins.
Le Casino de Berck est rouvert par le Groupe.

1992

Le Groupe est choisi par les communes de Royat et Chamalières pour rouvrir le Casino de Royat.

Cessions des Casinos de Fécamp et de Bagnoles-de-l'Orne.

1994

Le Groupe Partouche prend le contrôle des Casinos d'Aix-en-Provence et de La Ciotat puis, en décembre, de la même année, il procède à l'acquisition du Casino de Palavas.

1995

Prise de participation égalitaire dans le Casino de Grasse dont le Groupe Boucau assume la gestion.

Le 29 mars 1995, la société Groupe Partouche SA est introduite au second marché de la Bourse de Paris, afin de renforcer l'image du Groupe, consolider les positions acquises en France et lui donner des moyens supplémentaires pour financer le développement de ses activités, notamment à l'étranger.

En septembre 1995, est négocié le rachat du prestigieux Casino de la station belge de Knokke-le-Zoute.

1996

Le Groupe Partouche rachète la participation minoritaire de l'ex-groupe Générale des Eaux dans la Société fermière du Casino municipal de Cannes, cotée au marché au comptant de la Bourse de Paris, qui exploite le casino Croisette, et contrôle la société de l'hôtel Majestic, et le Gray d'Albion à Cannes.

Ouverture, en collaboration avec le Club Méditerranée, d'un premier Casino à Agadir au Maroc.

1997

Acquisition de l'hôtel 4 étoiles devenu Le Méridien-Garden Beach. Cette opération assure ainsi la réunion de l'ensemble immobilier et commercial du Casino de Juan-les-Pins.
Le Groupe Partouche est choisi par la municipalité de Cabourg pour rouvrir le Grand Casino de Cabourg et rachète le Casino de Beaulieu-sur-Mer.

1998

En avril de cette année, le Groupe Partouche fête ses 25 ans et inaugure le Pasino de Djerba, son concept original de centre d'animation avec casino.

En juin 1998, le Groupe rachète au groupe anglais London Clubs International, le Carlton Casino Club à Cannes.

Le 2 novembre 1998, le Groupe Partouche rachète la participation de 99 % du groupe Vivendi dans la société Cannes Balnéaire, propriétaire du Palm Beach de Cannes, dans l'intention de rouvrir dès que possible, l'établissement resté dans les mémoires comme le plus prestigieux casino de France.

À cette même date, la valeur de Groupe Partouche SA passe au premier marché de la Bourse de Paris, compartiment du règlement mensuel.

1999

Le 1er juillet, ouverture du Hilton de la Cité Internationale de Lyon qui accueillera le nouveau casino.

À l'étranger, inauguration du grand Casino de San Roque en Andalousie. Création et inauguration du Casino du Hilton Bucarest la même année.

En octobre, le Groupe Partouche prend une participation majoritaire dans la Société française des casinos qui exploite quatre casinos (Gruissan, Châtelguyon, Le-Mont-Dore, La Bourboule).

2000

En février, rachat du Lydia à Port-Barcarès, plage de Perpignan. En avril, inauguration du Casino de Lyon par son maire M. Raymond Barre.

À Aix-en-Provence, création de l'hôtel Aquabella puis reprise de l'établissement thermal de la ville.

2001

En juillet, ouverture du Pasino d'Aix-en-Provence, casino de nouvelle génération qui rencontre un grand succès.

En fin d'exercice, le Groupe Partouche acquiert le Savoy (devenu 3.14), hôtel 4 étoiles de 106 chambres situé à Cannes et complément idéal du casino Carlton et du Palm Beach. En novembre, cession du casino de Bucarest et acquisition du pôle « Casino, Hôtels et Thermes » de Contrexéville et des Thermes de Vittel.

2002

Entre janvier et avril, grâce à une OPA victorieuse sur la Compagnie européenne de casinos, le Groupe Partouche accueille 22 casinos supplémentaires, soit 18 en France et 4 à l'étranger.

En août, ouverture du Casino Palm Beach à Cannes. Courant décembre, cession des casinos de La Bourboule, du Mont-Dore et d'Alvignac.

2003

En juillet, inauguration du premier casino suisse du Groupe Partouche situé à Meyrin (aéroport international de Genève).

En septembre, cession du Casino de Spa en Belgique.

Le 28 décembre 2003, le Casino de St-Amand-les-Eaux change de site et se transforme en Pasino, trente ans après son acquisition.

2004

En mars, ouverture du Casino de la Trinité sur Mer.

En mai, réouverture du Casino Le Lydia à Port-Barcarès.

En juin, le Groupe Partouche ouvre le Casino du Havre, dans ses locaux provisoires, et à Nice inaugure le nouveau Palais de la Méditerranée et son casino.

2005

Le 26 février 2005, le Casino de Port-la-Nouvelle ouvre ses portes.

En mars, le Groupe Partouche cède le Casino de Cazaubon-Barbotan.

Le 30 septembre 2005, Groupe Partouche rachète le Groupe de Divonne qui comprend 5 casinos : Divonne-les-bains, Annemasse, Hauteville-Lompnes, Saint-Julien-en-Genevois, et Crans-Montana en Suisse.

2006

En avril 2006, Groupe Partouche cède le groupe Société française de casinos, comprenant 4 casinos (Gruissan, Châtelguyon, Port-la-nouvelle en France et Agadir au Maroc).

Le 27 avril 2006, Groupe Partouche lance une nouvelle filiale, Partouche Interactive, dédiée au développement de jeux sur de nouvelles plateformes technologiques telles que la télévision, la téléphonie mobile et Internet.

En juin, le Pasino du Havre ouvre ses portes en offrant à la clientèle la mixité des jeux traditionnels et des machines à sous.

En août, le Pasino de Aix-en-Provence débute les tests en vue de l'exploitation du Texas Hold'em Poker avec un grand succès à la clef.

En novembre, Partouche Interactive Ltd obtient une licence du gouvernement de Gibraltar local pour l'exploitation de jeux en ligne.

2007

Début de l'application de la nouvelle réglementation des jeux incluant notamment la possibilité de mixité des jeux et la suppression du droit de timbre à l'entrée des salles de jeux traditionnels.

En novembre, le contrôle aux entrées est rendu obligatoire pour les casinos français.

En mars, le Casino de Saint-Julien-en-Genevois est cédé.

En juillet, le Casino de La Tremblade ouvre ses portes.

Après une phase de test dans les Casinos d'Aix en Provence et de Divonne-les-Bains, le Texas Hold'em Poker est installé progressivement durant l'été dans l'ensemble des casinos du Groupe.

2008

Lancement du Partouche Poker Tour avec sa grande finale au Palm Beach de Cannes en septembre

Au 1er janvier, l'interdiction de fumer dans les lieux publics est étendue aux casinos.

En février, obtention de la convention d'exploitation du Casino de Dinant en Belgique.

En février, Partouche Interactive Ltd acquiert la société Atlas Sports & Games (devenu Partouche Betting) qui détient une licence à Malte pour l'exploitation de jeux en ligne et plus particulièrement de paris en ligne.

2009

En début d'exercice, Groupe Partouche, lance son Megapot, un jackpot multi-site reliant plus de 200 machines à sous dans plus de 45 établissements. Le Megapot a été gagné à plusieurs reprises sur l'exercice avec des montants records dépassant les 3 millions d'Euros.

Le Groupe Partouche ouvre un second casino en Tunisie, à Tabarka.

5.1.1 DÉNOMINATION SOCIALE

La société a pour dénomination sociale « Groupe Partouche » et a pour sigle « GP ».

5.1.2 REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 588 801 464.

Son code NAF est le 7010Z.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La société Groupe Partouche initialement dénommée SA Compagnie fermière des eaux et boues de Saint-Amand a été créée, par acte reçu par Maître Cartigny, notaire à Valenciennes, le 18 mars 1903.

La durée de la société initialement fixée à 60 ans, a été prorogée en dernier lieu par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 1994 au 26 avril 2058, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues aux présents statuts.

5.1.4 SIÈGE SOCIAL, EXERCICE SOCIAL, FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Le siège social est situé au 141 bis, rue de Saussure – 75017 Paris. Son numéro de téléphone est le +33 (0)1.47.64.33.45 et son numéro de télécopie est le +33 (0)1.47.64.19.20

La société est de forme anonyme à directoire et conseil de surveillance. La société est régie par la législation française.

Les documents juridiques et comptables sont consultables au siège.

L'exercice social débute le 1er novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

5.1.5 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

À la suite du contrôle d'identité des personnes accédant aux salles de jeux de casino rendu obligatoire à compter du 1er novembre 2006, et permettant ainsi d'améliorer le contrôle des interdits de jeux et des mineurs, est intervenue une évolution de la réglementation des jeux qui a permis au secteur des casinos de moderniser ses activités.

Il a été alors possible de mixer les jeux de tables avec les machines à sous. De nouvelles mesures, telles que les l'installation d'accepteurs de billet dans les machines à sous (Bill Acceptor), et l'exploitation du Texas Hold'em Poker, sont progressivement entrées en vigueur au cours de l'exercice 2007.

Le délai de onze mois qui avait été accordé aux casinotiers, par le décret interdisant de fumer dans les lieux publics à compter du 1er février 2007 afin de leur permettre de s'adapter « économiquement » à cette nouvelle mesure est expiré. Depuis le 1er janvier 2008, tous les établissements sont totalement non-fumeurs.

Notre clientèle peut désormais jouer au Texas Hold'em Poker dans tous les casinos du Groupe.

Ce jeu qui connaît un engouement certain et plus particulièrement auprès des jeunes, a attiré dans les salles une nouvelle clientèle qu'il convient à présent de développer et de fidéliser.

Sur l'exercice 2008, ont été organisés des tournois de poker, et en particulier la première édition d'un tournoi national auquel tous nos casinos participent, le Partouche Poker Tour, qui a débuté au mois de novembre 2007 et s'est terminé par une grande finale au Casino Palm Beach de Cannes en septembre 2008.

En novembre 2008, le site de poker sur Internet développé par Partouche Interactive Gibraltar à l'appui d'une licence de jeux gibraltaise, a basculé du mode gratuit au mode payant.

Enfin, fin décembre 2008, Groupe Partouche a été le premier casinotier proposant à sa clientèle des machines à sous une offre enrichie d'un jackpot multisite, permettant à un joueur de gagner un jackpot particulièrement important, alimenté par des machines réparties dans des établissements différents. Cette offre concerne, en janvier 2010, 49 casinos dont 5 casinos extérieurs au Groupe, et a généré depuis son lancement 7 paiements, dont le plus important a dépassé les 3,3 M€.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

La politique d'investissements du Groupe opérée depuis plusieurs exercices visait à concilier d'une part la permanence d'une offre de produits compétitifs et d'autre part la saisie d'opportunités sous forme de croissance externe.

L'intégration des établissements de la Compagnie européenne de casinos (CEC) en 2002 et de Groupe de Divonne en 2005 a été accompagnée de cessions de casinos, notamment ceux de Société française de casinos (Gruissan, Châtelguyon, Port-la-Nouvelle et Agadir) et du Casino de Saint-Julien-en-Genevois, ces établissements présentant un intérêt stratégique moindre au regard du maillage territorial du Groupe.

S'en sont suivis de premiers désinvestissements dans les activités non stratégiques, tels que les établissements thermaux de Vittel et Contrexéville et la participation minoritaire dans SFCMC (Société fermière du casino municipal de Cannes).

Aujourd'hui la politique d'investissements pour les prochains exercices se redéfinit à travers les grandes lignes suivantes :

- arrêt de l'implantation de nouveaux casinos dans la seule optique d'augmenter le maillage territorial ;
- maintenance et adaptation des actifs existants dans la limite d'un flux brut annuel de 30 millions d'Euros (engagement lié au crédit syndiqué) ;
- limitation des réalisations de nouveaux « Pasinos » aux seuls trois projets de La Ciotat, Bandol et La Grande Motte pour une enveloppe globale, terrains compris, d'environ 62 millions d'Euros, avec recours à des financements extérieurs ;
- cessions d'actifs dans un but de désendettement à hauteur de 100,1 millions d'Euros (engagement lié au crédit syndiqué).

5.2.2 INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en 2007 ont représenté une très faible utilisation de trésorerie de 2,9 M€ contre 41,6 M€ en 2006.

Le flux d'acquisition d'immobilisations corporelles de 41,0 M€ a concerné des investissements éclatés sur l'ensemble du Groupe, les plus gros décaissements ayant concerné les sites de Forges (4,5 M€), Cabourg (4,5 M€) et Salies de Béarn (3,3 M€). Le flux d'acquisition de titres de société a atteint 8,4 M€ contre 8,6 M€ en 2006 et a concerné notamment le rachat de minoritaires au sein des sociétés Belcasinos (3,3 M€) et HIL (3,1 M€). Les cessions de sociétés ont représenté un flux de 9,6 M€ contre 1,8 M€ en 2006 et s'expliquent essentiellement par la vente du casino de St-Julien et la réduction de la créance sur La tête dans les nuages. Le Groupe a de plus cédé pour 36,0 M€ les titres SFCMC qu'il détenait. Ainsi, ce flux de cession particulièrement important sur cet exercice explique le flux de trésorerie net attaché aux investissements peu élevé de l'exercice.

Après une très faible utilisation de trésorerie en 2007, liée à la cession pour 36 M€ des titres SFCMC, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement 2008 sont revenus à un niveau voisin de 2006, et ont représenté un emploi de trésorerie de 38,3 M€. Le flux d'acquisition de sociétés a été essentiellement attaché au pôle Partouche Interactive. Le flux d'acquisition d'immobilisations incorporelles de 3,1 M€ a concerné Partouche Interactive Gibraltar pour 1,9 M€. Le flux d'acquisition d'immobilisations corporelles qui a atteint 46,4 M€ contre 41,0 M€ en 2007, a concerné Partouche Immobilier à hauteur de 11,2 M€, qui a enregistré la fin de construction du Casino de Boulogne-sur-Mer et acheté pour 6,2 M€ des terrains destinés à accueillir les futurs Pasinos de La Ciotat et La Grande Motte, et des investissements éclatés sur l'ensemble du Groupe, dont 15,8 M€ attachés aux machines à sous.

Le flux de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles de 13,9 M€ a été relatif aux Thermes de Vittel pour 4,6 M€ et au droit au bail du Casino de Cassis (établissement ne faisant pas partie du groupe Partouche) pour 6,9 M€.

S'inscrivant dans une période difficile, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont été considérablement réduits en 2009 et représentent un emploi de trésorerie de 13,5 M€ contre 38,3 M€ en 2008. Cet emploi est la résultante des trois principaux flux suivants :

- des acquisitions d'immobilisations corporelles de 20,2 M€, comprenant des investissements de maintenance dans les différentes filiales du Groupe ;
- un flux attaché aux cessions d'actifs de 7,0 M€, incluant les produits des cessions des murs de Bagnoles de l'orne (2,8 M€), des murs des thermes de Contrexéville (1,6 M€) et l'encaissement d'une créance liée à la cession des murs de Saxon (2,0 M€) ;
- l'encaissement, pour 0,5 M€, d'une partie de la créance sur la société La tête dans les nuages.

5.2.3 INVESTISSEMENTS EN COURS

Les immobilisations corporelles en cours, d'une valeur nette de 3,3 M€ à la clôture de l'exercice, concernent des travaux répartis principalement sur Partouche Immobilier pour 2,2 M€ (projets de La Ciotat et La Grande Motte) et sur le Casino de Royat pour 0,4 M€.

5.2.4 INVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS QUE COMPTE RÉALISER LA SOCIÉTÉ À L'AVENIR POUR LESQUELS SES ORGANES DE DIRECTION ONT DÉJÀ PRIS DES ENGAGEMENTS

Les investissements significatifs engagés par le Groupe sont attachés au parc de casinos et concernent principalement la construction d'un Pasino avec hôtel à La Ciotat (24,6 M€) et l'édification de nouveaux Pasinos à La Grande Motte (16 M€) et Bandol (14 M€). Leur exécution reste néanmoins conditionnée par la possibilité d'obtention d'un financement externe et au respect d'une limite d'endettement maximale *(cf. § 4.1.1 Risque de liquidité)*.

06 APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS

6.1.1 LES CASINOS

L'activité des casinos représente l'essentiel de l'activité du Groupe. En France, les jeux autorisés sont notamment les suivants :

LES JEUX DE TABLE :

Jeux dits de contrepartie :

- La boule ;
- La roulette anglaise ;
- Le black-jack, le stud-poker de casino, le hold'em poker de casino, (jeux de cartes).

Jeu dit de cercle :

Le Texas Hold'em Hoker.

LES MACHINES À SOUS :

Les machines à sous, sont définies par la loi comme des appareils automatiques de jeux de hasard entrant dans les catégories dites « machines à rouleaux » et « jeux vidéo ». Le Groupe Partouche dispose d'un parc de 5 543 machines installées en France et 969 machines installées à l'étranger au 31 octobre 2009.

a) Le contexte réglementaire

En France, la tenue d'une maison de jeux de hasard est soumise à un régime d'interdiction, sous peine des sanctions pénales de l'article 410 du Code pénal. La loi du 15 juin 1907, par dérogation à cette prohibition, autorise l'ouverture des casinos dans les stations balnéaires, thermales ou climatiques. La loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 étend cette autorisation aux villes principales d'une agglomération de plus de 500 000 habitants ayant des activités touristiques et culturelles particulières.

Les autorisations de jeux sont accordées par le ministre de l'Intérieur sur avis conforme du conseil municipal de la commune d'exploitation, après enquête publique et en fonction d'un cahier des charges établi par la municipalité qui délivre une concession d'exploitation à un établissement après respect de la procédure d'appel d'offres introduite par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 dite loi Sapin.

La commission supérieure des jeux instituée au ministère de l'Intérieur a fait l'objet d'une refonte en mars 2009. Sa composition a été réduite de 20 à 12 membres (8 hauts fonctionnaires et 4 élus). Son champ de compétence est maintenant limité aux demandes primaires et de renouvellement d'autorisation de jeux, aux demandes d'augmentation du nombre de tables de jeux autorisées et aux demandes d'augmentation du nombre de machines autorisées uniquement lorsqu'elles déclenchent le franchissement du seuil de 500 machines. Un décret et un arrêté en date du 29 juillet 2009 ont profondément modifié les critères d'attribution des machines à sous. Le nombre de machines à sous autorisées dans un casino est maintenant déterminé en fonction d'un ratio nb de machines / nb de tables de jeux fixé par la réglementation des jeux dans les casinos. La première table de jeux ouvre droit à 50 machines à sous et chacune des tables suivantes à 25 machines supplémentaires.

Cette réforme constitue une avancée majeure pour les casinos car elle leur procure une meilleure maîtrise de la définition de leur offre de jeux. Par ce truchement, il est maintenant possible d'adapter l'offre de jeux aux spécificités du marché local et aux attentes de la clientèle sans devoir mettre en œuvre une procédure administrative lourde requérant un avis de la commission supérieure des jeux au terme d'un délai d'instruction de 4 ou 5 mois. Ces adaptations sont désormais actées par le ministre de l'Intérieur au terme de procédures déclaratives dont le délai d'instruction est bref, ce qui autorise une meilleure réactivité aux évolutions du marché.

L'autorisation de jeux formalisée par un arrêté du ministre de l'Intérieur fixe le nombre et la nature des jeux autorisés (roulette, black jack, etc.), le minimum des mises, ainsi que les horaires limites d'ouverture et de fermeture de la salle de jeux.

Une autorisation peut être révoquée par le ministère de l'Intérieur en cas de non-respect du cahier des charges ou

des dispositions légales et réglementaires applicables à l'exploitation des jeux dans les casinos.

Un directeur responsable et un comité de direction agréés par le ministre de l'Intérieur ont pour mission de veiller au strict respect de la réglementation et des stipulations du cahier des charges.

Les employés de jeux sont soumis à un agrément du ministre et sont titulaires d'une carte professionnelle.

Les modalités d'administration et de fonctionnement des casinos et les modalités d'exploitation des jeux font l'objet d'une réglementation très précise qui a été rafraîchie par le décret du 13 décembre 2006 et arrêté du 14 mai 2007 complété par un arrêté modificatif du 24 décembre 2008.

b) Les prélèvements fiscaux

Ils sont assis sur le « produit brut des jeux » auquel est appliqué un abattement légal de 25 % et, dans certains cas, un abattement supplémentaire de 5 % maximum au titre des manifestations artistiques de qualité et/ou un abattement supplémentaire de 5 % au titre des investissements hôteliers et thermaux.

Le barème du prélèvement progressif au profit de l'État sur le « produit brut des jeux » dans les casinos est le suivant :

PRODUIT BRUT DES JEUX

10 % jusqu'à	87 000 €		
15 % de	87 001 €	à	171 000 €
25 % de	171 001 €	à	507 000 €
35 % de	507 001 €	à	943 500€
45 % de	943 501 €	à	1 572 000 €
55 % de	1 572 001 €	à	4 716 000 €
60 % de	4 716 001 €	à	7 860 000 €
65 % de	7 860 001 €	à	11 005 500 €
70 % de	11 005 501 €	à	14 149 500 €
80 % au-delà de	14 149 501 €		

Ce barème, inchangé depuis 1986 à été révisé au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2009 et ce de façon rétroactive sur l'intégralité de cet exercice

Les communes perçoivent également un prélèvement au taux maximum de 15 % sur la même assiette que le prélèvement d'État. Lorsque le taux du prélèvement de l'État ajouté au taux du prélèvement communal dépasse 80 %, le taux du prélèvement de l'État est réduit de façon que le total des deux prélèvements soit au plus 80 %.

À cela s'ajoute un prélèvement fixe de 0,5 % au premier Euro sur les jeux de table et de 2 % sur le produit des machines à sous.

En 1996, a été mise à la charge des casinos, la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) de 3 % sur le produit brut des jeux, suivie en 1997 par la contribution sociale généralisée (CSG), égale à 3,40 % sur le produit brut des jeux des machines à sous.

En janvier 1998, la CSG a été portée à 7,5 % et calculée sur une assiette réduite à 68 % du produit brut des jeux des machines à sous. Le 1er janvier 2005, le taux de la CGS a été augmenté de deux points à 9,5 %.

Les machines à sous ont l'obligation légale de redistribuer au minimum 85 % des mises engagées.

Le décret du 12 avril 2002, entré en vigueur le 1er mai 2002, a décidé d'abandonner la notion de recette théorique, pour asseoir les divers prélèvements sur la recette réelle des machines à sous à laquelle est appliqué un coefficient de réfaction de 15 % maximum (sauf à ce que le produit théorique reste supérieur à cette recette réfactée).

Le décret du 28 octobre 2008 annule les dispositions énoncées par le décret du 12 avril 2002 concernant le coefficient de réfection de 15 %.

Les jeux qui constituent l'essentiel de l'activité de Groupe Partouche SA sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

c) Implantation des casinos

Groupe Partouche, par le biais de ses filiales directes et indirectes, exploite, au 31 décembre 2009, 56 casinos dont 47 en France et 9 à l'étranger.

73,9 % du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé par l'activité jeux qui reste l'activité dominante. Les 56 casinos du Groupe Partouche sont répartis en France et à l'étranger de la manière suivante :

FRANCE - RÉGIONS	COMMUNE D'IMPLANTATION DU CASINO
NORD - PAS-DE-CALAIS	ST-AMAND-LES-EAUX, CALAIS, BOULOGNE-SUR-MER, LE TOUQUET PARIS PLAGE, BERCK-SUR-MER
HAUTE-NORMANDIE	FORGES-LES-EAUX, DIEPPE, LE HAVRE
BASSE-NORMANDIE	CABOURG, AGON-COUTAINVILLE
BRETAGNE	PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ, PLOUESCAT, LA TRINITÉ-SUR-MER
PAYS DE LA LOIRE	PORNICHET, PORNIC
POITOU-CHARENTES	LA ROCHE-POSAY, LA TREMBLADE
BOURGOGNE	ST-HONORÉ-LES-BAINS
LORRAINE	CONTREXÉVILLE, PLOMBIÈRES-LES-BAINS
RHÔNE-ALPES	LYON, LA TOUR DE SALVAGNY, ST-GALMIER, DIVONNE-LES-BAINS, ANNEMASSE, HAUTEVILLE-LOMPNES
AUVERGNE	EVAUX-LES-BAINS, VICHY (LES 4 CHEMINS ET GRAND CAFÉ), ROYAT, ST-NECTAIRE
AQUITAINE	ANDERNOS, ARCACHON, SALIES DE BÉARN
LANGUEDOC-ROUSSILLON	PALAVAS-LES-FLOTS, LA GRANDE MOTTE, PORT BARCARÈS
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR	GRÉOUX-LES-BAINS, AIX-EN-PROVENCE, LA CIOTAT, BANDOL, HYÈRES, GRASSE, CANNES, JUAN-LES-PINS, BEAULIEU-SUR-MER, NICE

ÉTRANGER PAYS	COMMUNE D'IMPLANTATION DU CASINO
BELGIQUE	KNOKKE-LE-ZOUTE, OOSTENDE, CHAUDFONTAINE, DINANT
TUNISIE	DJERBA, TABARKA
ESPAGNE	SAN ROQUE
SUISSE	MEYRIN, CRANS-MONTANA

d) Concessions d'exploitation des casinos

La durée d'une concession d'exploitation d'un casino en France n'excède jamais 20 ans. Au 31 octobre 2009, le Groupe Partouche compte en France 47 casinos titulaires d'un contrat de concession et d'une autorisation ministérielle pour l'exploitation des jeux.

Aucun dossier visant à la création d'un casino ne fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du ministère. L'appel d'offre est public (loi Sapin), et d'autres opérateurs peuvent concourir lors du renouvellement.

À ce jour, Groupe Partouche n'a jamais perdu d'autorisation d'exploitation sur un site.

e) Échéancier des concessions

ANNÉE	NOMBRE DE CAHIER DES CHARGES ARRIVANT À ÉCHÉANCE
2010	2
2011	2
2012	3
2013	2
2014	0
2015	6
2016	6
2017	6
2018	2
2019	1

ANNÉE	NOMBRE DE CAHIER DES CHARGES ARRIVANT À ÉCHÉANCE
2020	4
2021	3
2022	4
2023	3
2024	1
2025	0
2026	0
2027	0
2028	2
2029	2

f) Activités annexes des casinos

Les casinos du Groupe réalisent une part de leur chiffre d'affaires dans des activités complémentaires, comme la restauration et les spectacles, considérés, au-delà de l'obligation contractuelle attachée à la définition même d'un casino, comme un moyen privilégié d'offrir à la clientèle les meilleures conditions d'accueil et de distraction. Certains établissements parmi les plus gros, comme St-Amand-les-Eaux, Forges-les-Eaux ou La Roche-Posay, disposent d'une hôtellerie intégrée assurant une plus grande hospitalité. La majorité des établissements propose des espaces réceptifs privés, de taille et de style très variés en fonction des destinations, et des animations sur-mesure et de qualité, pour accompagner les réceptions. Enfin, la présence ponctuelle de spas permet d'offrir à la clientèle des solutions « détente & remise en forme », avec soins bien-être, soins esthétiques et aussi cures thématiques.

Au 31 octobre 2009, les casinos du Groupe disposent ainsi de :

- **12 hôtels allant du 3* au 4*L** avec plus de 530 chambres proposées ;
- **130 restaurants** : de la brasserie au restaurant gastronomique, en passant par des restaurants à thème ;
- **4 spas et 2 golfs**.

Les casinos suivant intègrent un ou plusieurs hôtels dans leur activité :

- le Casino de Forges-les-Eaux ;
- le Casino de Saint-Amand-les-Eaux ;
- le Casino du Havre ;
- le Casino de Divonne-les-Bains ;
- le Casino du Lyon Vert à Charbonnière ;
- le Casino de Hyères ;
- le Casino de La Roche-Posay ;
- le Casino de Dieppe ;
- le Casino de Salies de Béarn ;
- le Casino de La Trinité-sur-Mer.

6.1.2 LES HÔTELS

Au-delà des hôtels intégrés dans les structures casinotières, le Groupe possède 7 hôtels indépendants allant du 3* au 4*L, avec plus de 710 chambres proposées. L'activité de ces hôtels constitue à part entière le chiffre d'affaires du secteur hôtelier du groupe.

Ces hôtels sont les suivants :

- l'hôtel 3.14 à Cannes ;
- l'hôtel Garden Beach à Juan-les-pins ;
- l'hôtel Aquabella à Aix-en-Provence ;
- l'hôtel Hilton à Lyon ;
- l'hôtel Cosmos et le Grand Hôtel du Parc à Contrexéville ;
- l'hôtel Georges à Pléneuf-Val-André.

6.1.3 LE PÔLE INTERACTIVE

En avril 2006, Groupe Partouche a créé une nouvelle filiale, Partouche Interactive, dédiée au développement de jeux sur des nouvelles plateformes technologiques telles que la télévision, la téléphonie mobile et Internet.

a) Le contexte réglementaire

Le réseau Internet a offert au secteur des jeux de hasard un nouveau moyen de distribution, de même que la téléphonie mobile et la télévision interactive.

L'État français l'a bien compris en autorisant le PMU et La Française des Jeux à proposer depuis longtemps leurs produits sur le web.

Pour répondre aux demandes de la Commission européenne visant à l'élargissement de l'accès au marché français pour les opérateurs européens, un projet de loi est en cours de discussion au Parlement pour être adopté au premier trimestre de 2010.

Il prévoit l'ouverture à des opérateurs agréés par une nouvelle autorité dénommée Arjel (Autorité de réglementation des jeux en ligne), des seuls secteurs d'activité suivants : paris hippiques, paris sportifs, poker.

Des conditions restrictives encadreront ces activités.

Les textes d'application de la loi devraient intervenir rapidement après l'adoption définitive de la loi, afin de permettre la mise en place de ce nouveau dispositif à l'occasion de la coupe du monde de football de juin 2010.

Les conséquences de cette « ouverture » pour les casinos autorisés ne sont pas clairement déterminées. Il est probable que le jeu de poker « en live » qui rencontre un grand succès dans les casinos français sera affecté par cette concurrence légale nouvelle comme il l'a été par les opérateurs illicites qui se sont déployés impunément depuis dix ans et dont l'activité risque de se poursuivre compte tenu des difficultés de mise en œuvre d'une prohibition efficace.

Groupe Partouche examinera à l'issue du processus législatif, l'intérêt de solliciter de l'Arjel, une autorisation d'exploitation.

Partouche Interactive propose à travers ses filiales des solutions et services pour le web, le téléphone mobile et la télévision interactive, par l'intermédiaire des principales filiales suivantes :

Partouche Technologies fournit une large gamme de jeux développés dans différents langages de programmation, et développe des applications de jeux en web mobile ;

Partouche Images est une chaîne de télévision de jeux interactifs ;

Partouche Productions est une société de production de programmes télévisés et d'événements (Tournoi des AS, Partouche Poker Tour, etc.) ;

Partouche Tournois assure la logistique de tournois de poker ;

Quarisma est une plateforme interactive dédiée à la gestion en temps réel de services qualité entre les clients et les opérateurs de casino ;

FairPlayers certifie les opérateurs de jeux, les processus de paiement et de jeux ;

Caskno gère les systèmes d'informations des casinos, ainsi que les matériels et les réseaux de communication de données.

Partouche Interactive Holdings est une structure de détention de Partouche Interactive Gibraltar qui détient et exploite une licence de jeux à Gibraltar ;

Partouche Betting dispose d'une licence de jeux à Malte et propose des paris en ligne.

c) La stratégie

L'année 2009 a vu les efforts de Groupe Partouche se porter principalement sur :

- le développement d'une communication autour du média Internet ;
- l'acquisition de nouveaux clients ;
- la rationalisation des coûts.

Ainsi au cours de 2009, dans un marché en stagnation tant au niveau national qu'international, concurrentiel, avec des parts de marché qui se sont réduites pour les opérateurs historiques (à savoir Party Gaming, 888, etc.), Partouche Interactive Gibraltar a réussi à trouver une place grâce à un marketing innovant. Et la quote-part de l'Ebitda consolidé attaché au pôle Partouche Interactive s'est améliorée de 6,8 M€.

Aujourd'hui, la stratégie innovante développée par le Groupe repose sur 3 principes :

1/ Une indépendance technique

En 2009, le Groupe a réussi à s'affranchir de tout intermédiaire technique et peut ainsi opérer de façon totalement autonome sans aucun tiers prestataire de technologie ;

2/ Le renouvellement de clientèle

Le média Internet a permis au Groupe de générer une nouvelle clientèle au sein des casinos physiques. Ainsi, les sites Internet constituent un vivier de nouveaux

clients pour le réseau physiques des casinos : à titre d'exemple sur 6 mois d'exploitation, on a pu enregistrer 1500 clients venus dans les casinos physiques par le biais du réseau Internet, qui représentent une clientèle sensiblement plus jeune que celle des casinos « en dur » ;

3/ La communication internationale

Le site Internet constitue un portail de la marque à l'échelle internationale.

Ce support de communication de par son internationalité permet à la marque Partouche un rayonnement international et développe ainsi une nouvelle clientèle notamment dans les pays où elle n'avait pas d'établissement à savoir les pays de l'Est européen.

6.1.4 LES AUTRES ACTIVITÉS

Les autres activités présentes dans le chiffre d'affaires du Groupe Partouche sont marginales et représentent moins de deux points du chiffre d'affaires total. Y figurent principalement le thermalisme, à Aix et Contrexéville, et un cinéma à Vichy.

6.2 PRINCIPAUX MARCHÉS

6.2.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	%	2008	%	2007	%
Casinos	406 071	89,6 %	430 915	89,5 %	455 283	89,1 %
Hôtels	32 594	7,2 %	39 840	8,3 %	40 261	7,9 %
Pôle Interactive	7 498	1,6 %	2 982	0,6 %	3 494	0,7 %
Autres	6 831	1,5 %	7 941	1,6 %	11 860	2,3 %
TOTAL	**452 993**	**100,0 %**	**481 678**	**100,0 %**	**510 898**	**100,0 %**

6.2.2 LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE

CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	%	2008	%	2007	%
France	382 290	84,4 %	422 343	87,7 %	454 022	88,9 %
Europe (hors France)	68 530	15,1 %	57 259	11,9 %	54 792	10,7 %
Hors Europe	2 172	0,5 %	2 076	0,4 %	2 084	0,4 %
TOTAL	452 993	100,0%	481 678	100,0 %	510 898	100,0 %

6.2.3 SECTEUR DES CASINOS EN FRANCE

Pour l'exercice 2008/2009, l'ensemble du secteur casinotier en France a dégagé un PBJ total de 2 344,8 M€ en régression de -8,19 %. La part des machines à sous y contribue pour 2 151,2 millions d'Euros, soit 91,7 % du PBJ total, en baisse de -9,3 %. Les jeux de table connaissent quant à eux une progression de leur PBJ par rapport à l'exercice précèdent de 6,4 %.

La part totale des prélèvements sur le PBJ représente 55,50 % pour l'exercice 2008/2009.

Le secteur des casinos en France compte 197 casinos autorisés sur le territoire national (+1 par rapport à l'exercice précédent), et plus des deux tiers des casinos sont exploités par des groupes. Les principaux acteurs sont les suivants :

IDENTITÉ DES GROUPES EN FRANCE	NOMBRE DE CASINOS EXPLOITÉS	PRODUIT BRUT DES JEUX RÉEL 2009 (EN M€)
GROUPE PARTOUCHE SA	47	624,0
GROUPE BARRIÈRE SAS	34	751,1
GROUPE JOA (ex MOLIFLOR)	19	180,3
GROUPE TRANCHANT	16	196,1
GROUPE COGIT	8	70,7
GROUPE ÉMERAUDE	8	62,5
SMCFC	2	46,9

Source : Bilan statistique saison 2008-2009 Service central des courses et jeux au 31/10/2009.

6.3 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCÉ LES ACTIVITÉS ET LES MARCHÉS

Les exercices 2008 et 2009 ont été influencés par les évènements exceptionnels suivants :

- depuis le 1er janvier 2008 tous les établissements publics sont devenus non-fumeurs. Les casinos du Groupe appliquent cette règle dans l'ensemble des espaces exploités. C'est ainsi une part significative de leur clientèle qui a modifié ses habitudes de fréquentation ;
- la crise financière qui a initialement touché les établissements bancaires, a entraîné une crise économique plus générale qui aujourd'hui concerne directement la clientèle dans ses ressources ; la fréquentation des établissements et le volume des mises consacrées aux jeux s'en sont trouvés diminués.

6.4 DEGRÉ DE DÉPENDANCE DE L'ÉMETTEUR

Il n'existe pas de degré important de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication. L'activité de casino se développe, en France, dans le cadre de conventions municipales portant délégation de service public d'une durée maximum de 20 ans renouvelables.

6.5 ÉLÉMENTS SUR LESQUELS EST FONDÉE LA DÉCLARATION SUR LA POSITION CONCURRENTIELLE

Bilan statistique saison 2008-2009 Service central des courses et jeux, au 31/10/2009.

07 ORGANIGRAMME

7.1 FONCTIONNEMENT DU GROUPE

Groupe Partouche SA est la holding d'un ensemble de sociétés dont l'activité est essentiellement orientée vers les loisirs, casinos, hôtels, restaurants, dancings, bars. Elle est la société mère cotée au Premier marché de la Bourse de Paris.

Groupe Partouche, qui n'exploite pas directement d'activités opérationnelles, assume une fonction de direction de l'ensemble du Groupe en faisant bénéficier ses filiales de ses connaissances, ressources et compétences, notamment en terme de personnel et de moyens techniques. Elle fournit à ses filiales un ensemble de prestations définies dans le cadre d'une convention de prestations de services de siège. Ces prestations sont notamment des services dans le domaine de la stratégie, du marketing, de la communication, du commercial, de l'administratif, du juridique, du financier et de l'informatique.

La rémunération, payée par chacune des filiales à Groupe Partouche, est calculée sur une quote-part margée des charges supportées par celles-ci en terme de moyens humains et techniques qui est répartie en fonction des chiffres d'affaires des différentes filiales liées par le contrat de prestations de siège.

Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2009, le montant total perçu à ce titre, a été de 12 394 K€ hors taxes.

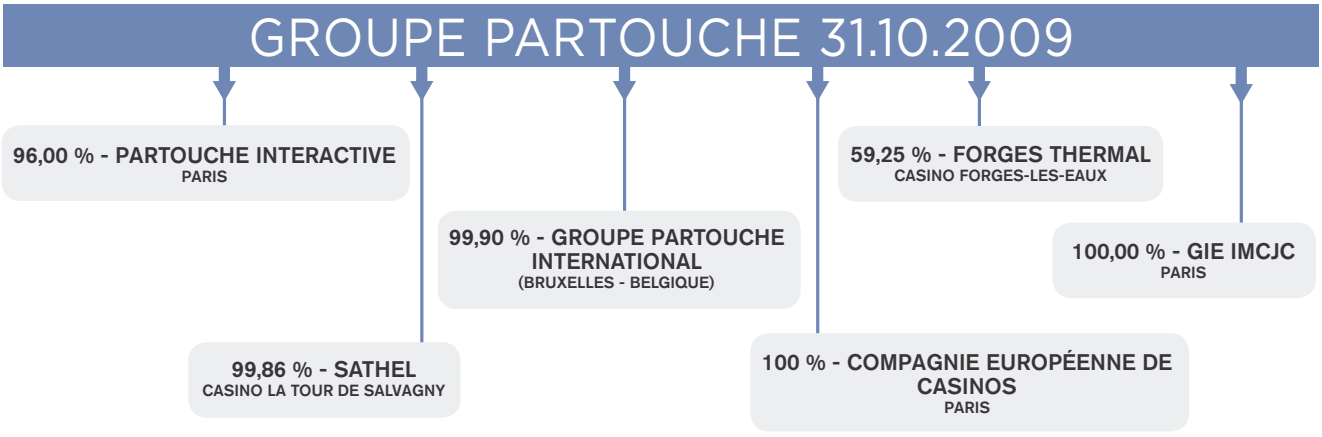
Par ailleurs, Groupe Partouche entretient avec ses filiales des relations de type « mère-filles », dont les principaux éléments intervenus au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2009 sont la gestion d'un omnium de trésorerie et la gestion de l'intégration fiscale française.

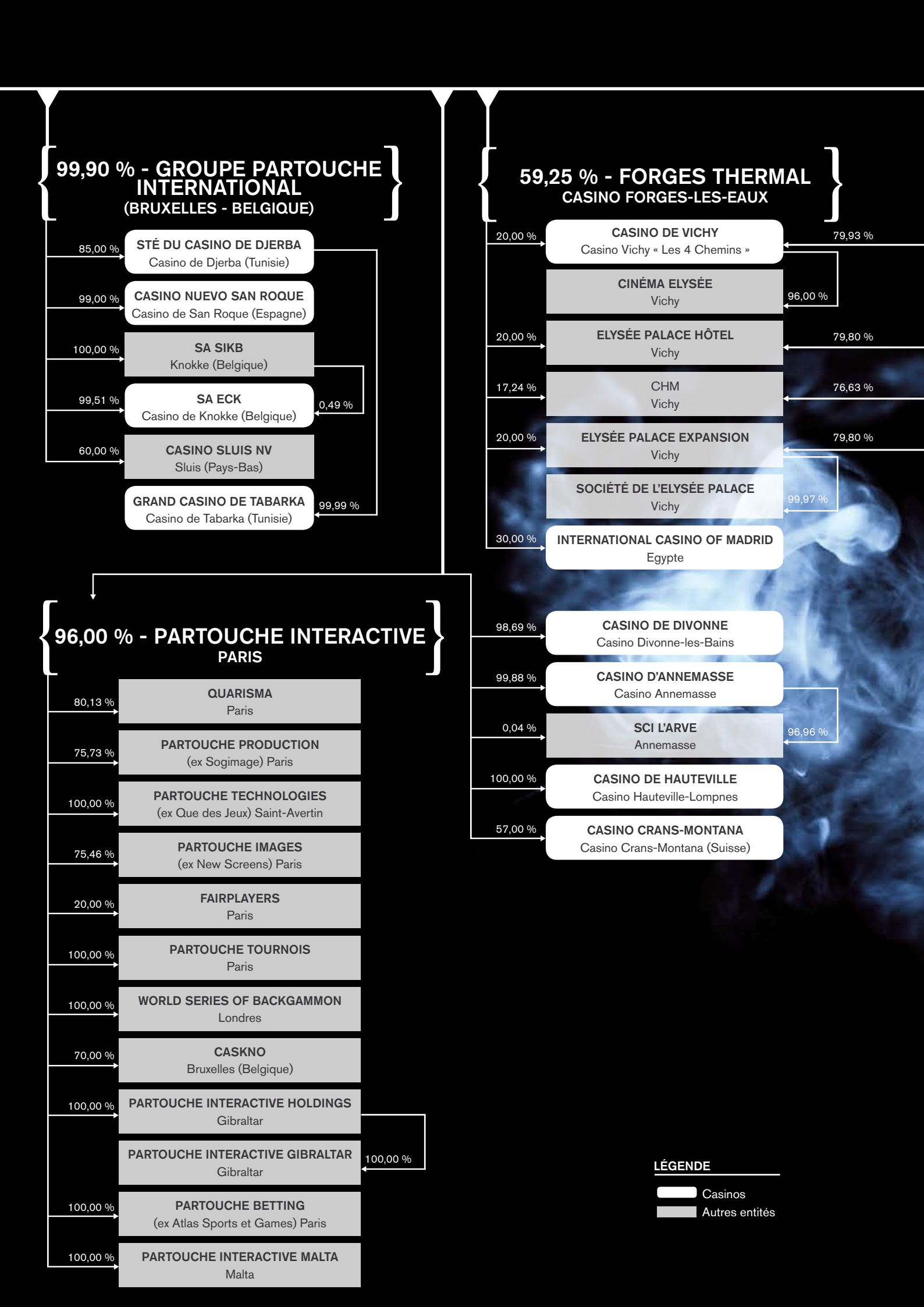
Société holding du Groupe sans activité économique propre, Groupe Partouche SA présente un actif immobilisé important avec 566 M€ de participations en valeur nette, essentiellement dans les filiales consolidées du Groupe. La seconde masse significative à l'actif est constituée par des créances pour un montant net des provisions de 287 M€, portant essentiellement sur les filiales du Groupe.

Le passif de Groupe Partouche SA est principalement divisé en capitaux propres pour 395 M€, compte-courant de l'actionnaire majoritaire Financière Partouche pour 100 M€ et dette bancaire pour 305 M€.

7.2 ORGANIGRAMME

Afin d'avoir une représentation graphique de l'ensemble des sociétés consolidées, nous vous présentons sur les pages suivantes l'organigramme des sociétés du Groupe.



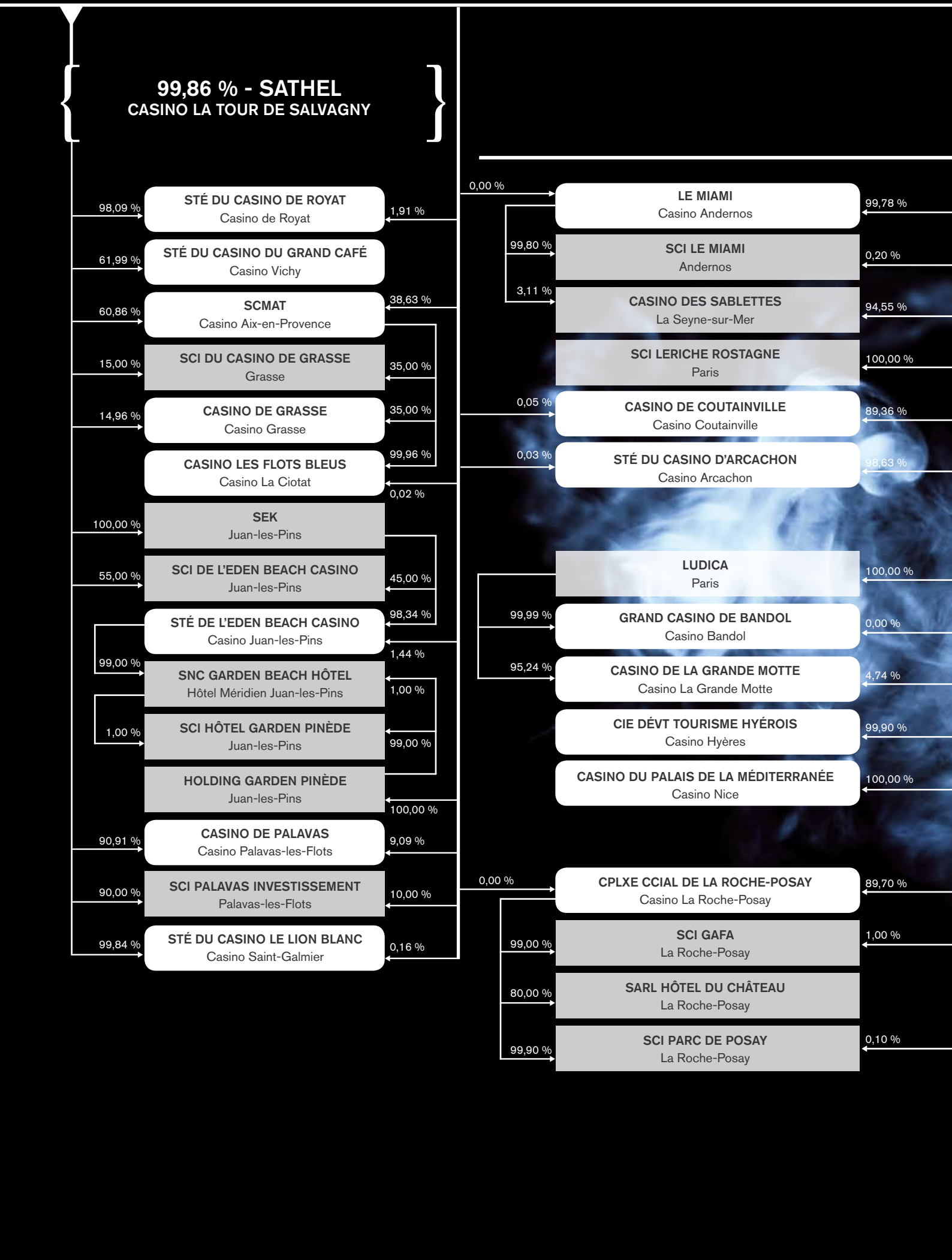

99,90 % - GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL
(BRUXELLES - BELGIQUE)
85,00 %
STÉ DU CASINO DE DJERBA
Casino de Djerba (Tunisie)
99,00 %
CASINO NUEVO SAN ROQUE
Casino de San Roque (Espagne)
100,00 %
SA SIKB
Knokke (Belgique)
99,51 %
SA ECK
Casino de Knokke (Belgique)
0,49 %
60,00 %
CASINO SLUIS NV
Sluis (Pays-Bas)
GRAND CASINO DE TABARKA
Casino de Tabarka (Tunisie)
99,99 %
59,25 % - FORGES THERMAL
CASINO FORGES-LES-EAUX
20,00 %
CASINO DE VICHY
Casino Vichy « Les 4 Chemins »
79,93 %
CINÉMA ELYSÉE
Vichy
96,00 %
20,00 %
ELYSÉE PALACE HÔTEL
Vichy
79,80 %
17,24 %
CHM
Vichy
76,63 %
20,00 %
ELYSÉE PALACE EXPANSION
Vichy
79,80 %
SOCIÉTÉ DE L'ELYSÉE PALACE
Vichy
99,97 %
30,00 %
INTERNATIONAL CASINO OF MADRID
Egypte
96,00 % - PARTOUCHE INTERACTIVE
PARIS
80,13 %
QUARISMA
Paris
75,73 %
PARTOUCHE PRODUCTION
(ex Sogimage) Paris
100,00 %
PARTOUCHE TECHNOLOGIES
(ex Que des Jeux) Saint-Avertin
75,46 %
PARTOUCHE IMAGES
(ex New Screens) Paris
20,00 %
FAIRPLAYERS
Paris
100,00 %
PARTOUCHE TOURNOIS
Paris
100,00 %
WORLD SERIES OF BACKGAMMON
Londres
70,00 %
CASKNO
Bruxelles (Belgique)
100,00 %
PARTOUCHE INTERACTIVE HOLDINGS
Gibraltar
PARTOUCHE INTERACTIVE GIBRALTAR
Gibraltar
100,00 %
100,00 %
PARTOUCHE BETTING
(ex Atlas Sports et Games) Paris
100,00 %
PARTOUCHE INTERACTIVE MALTA
Malta
98,69 %
CASINO DE DIVONNE
Casino Divonne-les-Bains
99,88 %
CASINO D'ANNEMASSE
Casino Annemasse
0,04 %
SCI L'ARVE
Annemasse
96,96 %
100,00 %
CASINO DE HAUTEVILLE
Casino Hauteville-Lompnes
57,00 %
CASINO CRANS-MONTANA
Casino Crans-Montana (Suisse)
LÉGENDE
Casinos
Autres entités

Groupe Partouche 31.10.2009

100,00 % - GIE IMCJC
PARIS

- 100,00 % → **CASINO TRINITÉ-SUR-MER** — Casino La Trinité-sur-Mer
- 97,00 % → **HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON** — Hôtel Hilton Lyon
- 100,00 % → **STÉ DU GRAND CASINO DE LYON** — Casino Lyon
- 97,60 % → **SA LYDIA INVESTISSEMENT** — Casino Port Barcarès
- 97,00 % → **SCI LYDIA** — Port Barcarès
- 99,99 % → **CANNES BALNÉRAIRES** — Cannes
- 100,00 % → **LCLP PALM BEACH CASINO** — Casino Cannes
 - 0,00 % → **CANNES BALNÉRAIRES** — Cannes
 - 100,00 % → **STÉ IMMOBILIÈRE CANNOSTA** — Hôtel 3.14 Cannes
 - 100,00 % → **KIOUSK** — Cannes
- 100,00 % → **STÉ DU CASINO DE SAINT-AMAND** — Casino Saint-Amand-les-Eaux
- 90,05 % → **LE TOUQUET'S** — Casino Calais
- 100,00 % → **NUMA** — Casino Boulogne
- 99,53 % → **STÉ DU CASINO DU TOUQUET** — Casino Le Touquet
- **BARATEM** — Le Touquet — 99,72 % → **STÉ DU CASINO DU TOUQUET** — Casino Le Touquet
- 100,00 % → **JEAN METZ** — Casino Berck-sur-Mer
- 100,00 % → **SACBM** — Casino Dieppe
- 100,00 % → **STÉ DU CASINO DE CABOURG** — Casino Cabourg
- 99,95 % → **CAFÉ CARMEN** — Paris

- 100,00 % → **CASINO DU HAVRE** — Casino Le Havre
- 100,00 % → **LA VILLA DU HAVRE** — Le Havre
- 99,99 % → **SCI RUE ROYALE** — Paris
- 100,00 % → **PARTOUCHE IMMOBILIER** — Paris
- 100,00 % → **STÉ DU CASINO DE BEAULIEU** — Casino Beaulieu-sur-Mer
- 100,00 % → **SCI FONCIÈRE VITTEL ET CONTREX** — Contrexéville
- 100,00 % → **THERMES DE CONTREXÉVILLE** — Thermes Contrexéville
- 100,00 % → **HÔTEL COSMOS** — Hôtel Contrexéville
- 100,00 % → **STÉ EXPL. CASINO ET HÔTELS** — Casino Contrexéville
 - 100,00 % → **GRANDS HÔTEL DU PARC** — Hôtel Contrexéville
- 99,99 % → **SCI LES THERMES** — Aix-en-Provence
 - 99,80 % → **HÔTEL AQUABELLA** — Hôtel Aix-en-Provence
 - 100,00 % → **SARL THERM'PARK** — Aix-en-Provence
 - 0,06 % → **CENTRE BALNÉOTHÉRAPIE AIX** — Aix-en-Provence
 - 99,94 % → **CENTRE BALNÉOTHÉRAPIE AIX** — Aix-en-Provence
- 69,76 % → **CASINO DE LA TREMBLADE** — Casino La Tremblade
 - 1,00 % → **SCI LA TREMBLADE** — La Tremblade
 - 99,00 % → **SCI LA TREMBLADE** — La Tremblade
- 100,00 % → **PARTOUCHE SPECTACLES** — Paris
- 100,00 % → **GROUPEMENT CASINOS** — Paris


99,86 % - SATHEL
CASINO LA TOUR DE SALVAGNY
98,09 %
STÉ DU CASINO DE ROYAT
Casino de Royat
1,91 %
61,99 %
STÉ DU CASINO DU GRAND CAFÉ
Casino Vichy
60,86 %
SCMAT
Casino Aix-en-Provence
38,63 %
15,00 %
SCI DU CASINO DE GRASSE
Grasse
35,00 %
14,96 %
CASINO DE GRASSE
Casino Grasse
35,00 %
CASINO LES FLOTS BLEUS
Casino La Ciotat
99,96 %
0,02 %
100,00 %
SEK
Juan-les-Pins
55,00 %
SCI DE L'EDEN BEACH CASINO
Juan-les-Pins
45,00 %
STÉ DE L'EDEN BEACH CASINO
Casino Juan-les-Pins
98,34 %
1,44 %
99,00 %
SNC GARDEN BEACH HÔTEL
Hôtel Méridien Juan-les-Pins
1,00 %
1,00 %
SCI HÔTEL GARDEN PINÈDE
Juan-les-Pins
99,00 %
HOLDING GARDEN PINÈDE
Juan-les-Pins
100,00 %
90,91 %
CASINO DE PALAVAS
Casino Palavas-les-Flots
9,09 %
90,00 %
SCI PALAVAS INVESTISSEMENT
Palavas-les-Flots
10,00 %
99,84 %
STÉ DU CASINO LE LION BLANC
Casino Saint-Galmier
0,16 %
0,00 %
LE MIAMI
Casino Andernos
99,78 %
99,80 %
SCI LE MIAMI
Andernos
0,20 %
3,11 %
CASINO DES SABLETTES
La Seyne-sur-Mer
94,55 %
SCI LERICHE ROSTAGNE
Paris
100,00 %
0,05 %
CASINO DE COUTAINVILLE
Casino Coutainville
89,36 %
0,03 %
STÉ DU CASINO D'ARCACHON
Casino Arcachon
98,63 %
LUDICA
Paris
100,00 %
99,99 %
GRAND CASINO DE BANDOL
Casino Bandol
0,00 %
95,24 %
CASINO DE LA GRANDE MOTTE
Casino La Grande Motte
4,74 %
CIE DÉVT TOURISME HYÉROIS
Casino Hyères
99,90 %
CASINO DU PALAIS DE LA MÉDITERRANÉE
Casino Nice
100,00 %
0,00 %
CPLXE CCIAL DE LA ROCHE-POSAY
Casino La Roche-Posay
89,70 %
99,00 %
SCI GAFA
La Roche-Posay
1,00 %
80,00 %
SARL HÔTEL DU CHÂTEAU
La Roche-Posay
99,90 %
SCI PARC DE POSAY
La Roche-Posay
0,10 %

Groupe Partouche 31.10.2009

100 % - COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS
PARIS

- 100,00 % → **PLOMBINOISE DE CASINO** — Casino Plombières
- 100,00 % → **CASINO DU MOLE** — Casino Pornic
- 1,00 % → **SCI LES MOUETTES** — Pornic ← 99,00 % (CASINO DU MOLE)
- 97,22 % → **CASINO DE ST-HONORÉ-LES-BAINS** — Casino St-Honoré-les-Bains
- 100,00 % → **CASINO DE SAINT-NECTAIRE** — Casino Saint-Nectaire
- 100,00 % → **CASINO DE SALIES DE BÉARN** — Casino Salies de Béarn
- 100,00 % → **CASINO D'EVAUX-LES-BAINS** — Casino Evaux-les-Bains
- 100,00 % → **GIE GESTION CONSEIL COMMUNICATION** — Paris
- 100,00 % → **CASINO DE PORNICHET** — Casino Pornichet
- 100,00 % → **SOC. EXPL. CASINO LA ROTONDE** — Casino Val André
 - 100,00 % → **SINOCA** — Hôtel Val André
 - 1,00 % → **SCI J.M.B** — Val André ← 99,00 % (SINOCA)
- 100,00 % → **GRD CASINO DE GRÉOUX** — Casino Gréoux-les-Bains
- 99,99 % → **SCI RÉSIDENCE LES JARRES** — Gréoux-les-Bains ← 0,01 % (GRD CASINO DE GRÉOUX)
- 96,99 % → **DÉVT DE LA BAIE DE KERNIC** — Casino Plouescat

- 100,00 % → **BELCASINOS** — Bruxelles (Belgique)
 - **VZW** — (Belgique) ← 100,00 % (BELCASINOS)
 - 99,90 % → **CASINO DE CHAUDFONTAINE** — Chaudfontaine (Belgique) ← 0,10 % (VZW)
 - 56,90 % → **CHAUDFONTAINE LOISIRS** — Casino Chaudfontaine (Belgique) ← 43,10 % (CASINO DE CHAUDFONTAINE)
 - **N V CASINO KURSAAL OOSTENDE** — Casino Oostende (Belgique) ← 99,98 % (BELCASINOS)
 - **CASINO DE DINANT** (Belgique) ← 99,99 % (BELCASINOS)
- 100,00 % → **BEST GAMING CORPORATION** — Reno (USA)
- 40,00 % → **CASINO LAC MEYRIN** — Casino Meyrin (Suisse)

LÉGENDE

- Casinos
- Autres entités

08 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES OU PLANIFIÉES

Les immobilisations corporelles du Groupe, essentiellement les immeubles et machines à sous, sont pour la quasi-totalité utilisées dans le cadre des exploitations casinotières, hôtelières, etc. Leur taux d'utilisation est proche de 100 %.

S'agissant des actifs immobiliers détenus en pleine propriété, Groupe Partouche a fait réaliser en 2005 par un expert immobilier (1) une estimation sommaire de ses propriétés situées en France reposant essentiellement, sur l'application de valeurs de marché pour des locaux considérés « occupés », sauf ceux notoirement connus comme libres. Cette étude a été achevée fin 2005 et actualisée depuis ; en septembre 2008, la valeur de ce patrimoine immobilier était estimée à 423,3 M€, dont 104,1 M€ au titre des baux emphytéotiques.

(1) Gérard Naulet – ancien commissaire du Gouvernement auprès de la chambre des expropriations – TGI Paris. Adresse : 17 allées des Eidres - 75019 Paris.

Les principales immobilisations immobilières du Groupe, appréciées sur un critère de superficie, sont les suivantes :

ÉTABLISSEMENT	SITUATION JURIDIQUE	SURFACE UTILE EXPERTISÉE
Casino d'Aix-en-Provence	Bail emphytéotique	9 902 m^2
Hôtel 3.14 de Cannes	Crédit-bail immobilier	3 445 m^2
Casinos et hôtels de Contrexéville	Pleine propriété	13 398 m^2
Casino, hôtel et golf de Divonne-les-Bains	Pleine propriété	16 399 m^2
Casino et hôtel de Forges-les-Eaux	Pleine propriété	34 273 m^2
Casino de Hyères	Bail emphytéotique	6 100 m^2
Casino et hôtel de Juan-les-Pins	Pleine propriété	12 280 m^2
Casino et hôtel de La Tour de Salvagny	Pleine propriété	12 243 m^2
Casino et hôtel de Lyon	Bail emphytéotique	22 605 m^2
Casino et hôtel de Saint-Amand-les-Eaux	Bail emphytéotique	10 584 m^2

Par ailleurs, le parc de machines à sous installées pour les casinos français du Groupe Partouche atteint 5 543 unités au 31 octobre 2009, contre 5 532 au 31 octobre 2008. Compte tenu de la maturité du marché et de la modification de la réglementation relative à la mise en place de ces machines *(cf. § 6.1.1 a) Le contexte réglementaire)*, il n'est plus attendu de développement significatif de ce parc.

Concernant les immobilisations corporelles planifiées, les principaux chantiers individuels à venir sont :

- La Ciotat : construction d'un Pasino avec hôtel d'une surface utile prévisionnelle de 9 985 m² sur une parcelle de 13 653 m² ;
- La Grande Motte : construction d'un Pasino d'une surface utile prévisionnelle de 8 600 m² sur une parcelle de 11 000 m² ;
- Bandol : construction du nouveau casino d'une surface utile prévisionnelle de 4 700 m² environ sur une parcelle de 3 600 m².

8.2 CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DE CES IMMOBILISATIONS

Il n'existe pas de contraintes environnementales pouvant influencer significativement l'utilisation des ces immobilisations, compte tenu des activités de service liées à ces immobilisations.

8.3 EXISTENCE D'ACTIFS EXPLOITÉS PAR LA SOCIÉTÉ ET APPARTENANT AUX DIRIGEANTS OU À LEUR FAMILLE

Des éléments d'actifs significatifs exploités par la société et appartenant aux dirigeants ou à leur famille, sont logés au sein de la société Financière Partouche, soit :

- un ensemble immobilier abritant le Casino du Touquet ;
- une participation de 3 % dans la SCI Lydia Invest qui détient le bateau ensablé à Port-Barcarès abritant une activité de casino ;
- des murs faisant partie d'un immeuble rue de Saussure à Paris (17e) abritant les sièges sociaux de Groupe Partouche SA et de quelques autres sociétés du Groupe.

09 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

L'examen de la situation financière et du résultat *(chapitre 09)* de l'exercice clos le 31 octobre 2007 qui figure dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 mars 2008 sous le n° D.08-0107 en pages 35 et suivantes ;

L'examen de la situation financière et du résultat *(chapitre 09)* de l'exercice clos le 31 octobre 2008 qui figure dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 mars 2009 sous le n° D.09-098 en pages 40 et suivantes.

9.1 SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT DU GROUPE

9.1.1 PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE PÉRIMÈTRE

Au cours de l'exercice 2009, Groupe partouche a, par le biais d'augmentations de capital intégrant son compte courant, augmenté sa participation dans le pôle Partouche Interactive, dont le holding Partouche Interactive est désormais détenu à hauteur de 96 % contre 78 % en 2008.

En fin d'exercice, un accord a été conclu avec la Société du Louvre et a conduit à céder à celle-ci 25 % de la SFIHC qui détient les murs du Palais de la Méditerranée et 25 % de l'Hôtel du Palais de la Méditerranée contre l'acquisition de 75 % complémentaires dans le Casino du Palais de la Méditerranée.

Au terme de cette opération, Société du Louvre détient 100 % de SFIHC et de sa filiale hôtelière, et Groupe Partouche détient seul la filiale casinotière recapitalisée.
(cf. Notes 3 et 14 annexes aux comptes consolidés)

9.1.2 SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2009

ACTIVITÉ DU GROUPE

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 octobre 2009 s'est élevé à 453,0 M€, en recul de 28,7 M€ (-6,0 %) par rapport à l'exercice précédent. La construction du chiffre d'affaires est détaillée dans le tableau suivant :

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ EN 2009 en millions d'Euros

		2009	2008	ÉCART	ÉVOLUTION
	France	52,3	51,2	1,1	
	Étranger	29,7	25,6	4,1	
PBJ DE CONTREPARTIE ET DE CERCLE		82,0	76,8	5,2	6,7 %
% DU PBJ RÉEL		11,4 %	9,7 %		
	France	553,4	636,7	-83,3	
	Étranger	81,3	74,4	6,9	
PRODUIT BRUT MAS (RÉEL)		634,7	711,1	**-76,5**	-10,8 %
% DU PBJ RÉEL		88,6 %	90,3 %		
	France	605,6	687,9	**-82,2**	
	Étranger	111,0	100,0	**11,0**	
PRODUIT BRUT DES JEUX (TOTAL)		716,6	787,9	**-71,3**	-9,0 %
	France	330,8	386,8		
	Étranger	51,3	46,5		
PRÉLÈVEMENTS GROUPE		382,0	433,3	**-51,2**	-11,8 %
	France	54,6 %	56,2 %		
	Étranger	46,2 %	46,5 %		
TAUX DE PRÉLÈVEMENT		**53,3 %**	**55,0 %**		
	France	274,9	301,1		
	Étranger	59,7	53,5		
PRODUIT NET JEUX COMPTABILISÉ		334,6	354,7	**-20,1**	-5,7 %
% DU CA TOTAL		73,9 %	73,6 %		
	France	107,4	121,2		
	Étranger	11,0	5,8		
CA HORS PRODUIT NET DES JEUX		118,4	127,0	**-8,6**	-6,8 %
% DU CA TOTAL		26,1 %	26,4 %		
	France	382,3	422,3		
	Étranger	70,7	59,3		
CHIFFRE D'AFFAIRES		453,0	481,7	**-28,7**	-6,0 %

PBJ

Fortement impactée par la crise économique, l'activité jeux du Groupe s'est à nouveau inscrite en recul, avec un produit brut des jeux (PBJ) total de 716,6 M€, contre 787,9 M€ en 2008. Le PBJ des jeux traditionnels ayant progressé de 6,7 %, la baisse du PBJ total est donc pleinement imputable à l'activité des machines à sous, en recul de 10,8 %. Ces machines représentent encore 88,6 % du total contre 90,3 % précédemment.

ACTIVITÉ DES JEUX EN FRANCE

Les effets de l'interdiction de fumer et de la crise économique initiés en 2008 ont perduré en 2009, pénalisant sévèrement l'activité des casinos français. Le PBJ de ces derniers est particulièrement touché avec un recul de -12 %, évolution liée à celle des machines à sous, en recul de 13,1 %. Cette baisse concerne l'ensemble des établissements.

Le parc des machines à sous installées a peu évolué, passant de 5 532 à 5 543 unités ; les changements intervenus quant aux modalités d'attribution de ces machines *(cf. § 6.1.1 Le contexte réglementaire)* n'ont entraîné que quelques arbitrages pour certains établissements.

Naturellement, le PBJ moyen par jour et par machine s'inscrit en baisse, passant de 316 Euros en 2008 à 271 Euros en 2009.

Les jeux traditionnels ont par ailleurs bien résisté avec un PBJ de 52,3 M€ (+2,1 %), sous l'impulsion notable du Palm Beach de Cannes (+33,3 %).

ACTIVITÉ DES JEUX À L'ÉTRANGER

Les casinos situés à l'étranger ont généré un PBJ de 111,0 M€, en croissance de 11,0 M€ par rapport à l'exercice précédent, grâce à une nouvelle progression du Casino suisse de Meyrin dont le PBJ atteint désormais 60,6 M€ (+7,4%), et à la progression des casinos belges. À noter en Belgique le développement significatif du récent Casino de Dinant.

En Tunisie a ouvert en fin d'année 2008 un second établissement situé à Tabarka.

PRÉLÈVEMENTS

L'actualisation du barème de prélèvement s'appliquant en France intervenue en août 2009 avec effet rétroactif au 1er novembre 2008, s'est traduite par une économie de 9,8 M€ pour l'exercice 2009. Le taux de ponction fiscale sur le PBJ s'en est ainsi trouvé réduit à 54,6 % contre 56,2 % en 2008.

Le taux moyen de prélèvement pratiqué à l'étranger s'élève à 46,2 %.

Après déduction de ces prélèvements sur le PBJ du Groupe, le produit net des jeux représente 334,6 M€.

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS PRODUIT NET DES JEUX

La quote-part dans le chiffre d'affaires des activités autres que le produit net des jeux est globalement en régression de -6,8 %. En son sein, différentes évolutions se dégagent.

Les hôtels ont réalisé un chiffre d'affaires de 32,6 M€ (-18,2 %). Seul l'Aquabella d'Aix-en-Provence a su résister et n'a pas alimenté cette tendance baissière.

Le pôle Partouche Interactive a recueilli les fruits de son développement via sa filiale de Gibraltar, grâce à l'ouverture d'un site de jeux en lignes sur Internet. Le chiffre d'affaires du pôle entier est ainsi passé de 3,0 M€ en 2008 à 7,5 M€ en 2009.

Le chiffre d'affaires des autres activités passe de 7,9 M€ à 6,8 M€, en raison essentiellement de la cession des thermes de Contrexéville.

Le chiffre d'affaires du Groupe atteint 453,0 M€ en recul de -6 % par rapport à l'exercice précédent.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le résultat opérationnel courant (ROC) du groupe atteint 29,0 M€ contre 30,2 M€ en 2008. Dans le contexte d'activité décrit ci-dessus, cette quasi stabilité est une performance très satisfaisante, rendue possible par des mesures de réduction des coûts prises dès la fin d'exercice 2008. Ces économies ont ainsi permis de compenser l'impact de la chute d'activité sur le résultat opérationnel.

Face au recul de 28,7 M€ de chiffre d'affaires, les charges opérationnelles courantes ont pu être réduites de 27,5 M€ en passant de 451,5 M€ en 2008 à 423,9 M€ en 2009. Le ROC représentant 6,41 % du chiffre d'affaires contre 6,26 % en 2008.

Ces économies ont principalement été dégagées au sein :

- des achats et charges externes en recul de (-13,6 M€) concernant essentiellement les achats de matières (-7,9 M€), naturellement impactées par la baisse d'activité mais aussi optimisées grâce à une révision des modalités de fonctionnement des restaurants, et la publicité (-5,6 M€), où, après révision générale des budgets et de leur utilité, des gisements d'économie ont pu être dégagés principalement chez les casinos en France ;

- des charges de personnel (-10,9 M€), grâce essentiellement la non-reconduction de contrats à durée déterminée. L'effectif moyen du Groupe est ainsi passé de 6 086 à 5 770 salariés.

Les autres produits et charges opérationnels courants passent de -9,6 M€ à -11,3 M€ en raison principalement des variations de provisions.

L'évolution du ROC a été différente selon les secteurs *(cf. Note 21 annexe aux comptes consolidés)*. Les casinos, confrontés après économie de prélèvement à 24,8 M€ de baisse de chiffre d'affaires, sont parvenus à limiter le recul du ROC à -3,6 M€. Le recul est de 1,7 M€ pour le secteur hôtelier qui a fourni des efforts similaires. En sens inverse, le pôle Interactive a, en parallèle d'une croissance de son chiffre d'affaires de 4,5 M€ alimentée par la filiale à Gibraltar, enregistré une amélioration de son ROC de 6,4 M€ grâce à une forte rationalisation de ses coûts.

Le ROC bénéficie également d'une réduction des impôts et taxes de 3,4 M€ en raison notamment de la présence en 2008 de charges à caractère non récurrent pour un montant net de -1,9 M€.

Le résultat opérationnel non courant représente une charge de -7,8 M€ contre un produit de 4 M€ en 2008, et s'explique par les principaux impacts suivants :

- un résultat net des cessions d'actifs minoré par rapport à l'exercice précédent, s'élevant à 3,4 M€ contre 6,9 M€ en 2008 et incorporant le produit net des cessions des murs du casino de Bagnoles de l'Orne pour 2,4 M€ et des murs des thermes de Vittel et Contrexéville pour 1,0 M€ ;
- une dépréciation des écarts d'acquisition qui a plus que doublé (-8,7 M€ contre -3,9 M€ en 2008).

Le résultat opérationnel s'élève à 21,2 M€ contre 34,2 M€ en 2008, sa baisse s'expliquant par la part opérationnelle non courante.

Le résultat financier représente une charge de -25,0 M€ contre -23,1 M€ en 2008. Le coût de l'endettement s'est fortement réduit au cours de l'exercice 2009 en raison de la baisse des taux de marché. Pour la même raison, la couverture de taux a joué défavorablement au cours de l'exercice et a généré une écriture de valorisation au 31/10/2009 pénalisante, soit une charge de -4,4 M€.

Du fait de l'évolution connue de la rentabilité des principales sociétés du groupe, la charge d'impôts sur les bénéfices s'est considérablement réduite à -1,2 M€ contre -13,8 M€ en 2008.

Le résultat après impôt est une perte -4,9 M€ contre une perte de –2,7 M€ pour l'exercice précédent. Après imputation des sociétés mises en équivalence (-1,9 M€), le résultat net total est une perte de -6,8 M€, la part du Groupe est une perte de -16,7 M€ et celle des minoritaires un bénéfice de 9,9 M€, alimenté par la progression des résultats de Meyrin et du pôle Partouche Interactive.

SITUATION FINANCIÈRE

Au bilan, les actifs non courants passent de 859,6 M€ à 830,4 M€ sous l'influence principale de la réduction des immobilisations corporelles, liée à la contraction des investissements. Ils enregistrent également la suppression de la quasi-totalité du poste des Participations dans les sociétés mises en équivalence suite aux mouvements de titres au sein du pôle Palais de la Méditerranée à Nice, et la constatation d'un carry back pour 5,3 M€.

La trésorerie atteint 78,9 M€ ; sa progression de 10,1 M€ a été rendue possible, en dépit de la baisse rentabilité du Groupe, par la contraction des investissements et le réaménagement du profil de remboursement de la dette bancaire.

Au passif, les capitaux propres du Groupe demeurent, malgré les pertes de l'exercice, au niveau inchangé de 297,4 M€ en raison de l'impact en réserves de l'opération intervenue autour du pôle Palais de la Méditerranée à Nice.

La dette financière totale reste quasi-inchangée à 421,9 M€. L'essentiel du crédit syndiqué est, suite à la conclusion d'un nouvel échéancier, classé en dette non courante.

Enfin, il est précisé au titre de l'article § 9.2.3 de l'annexe I du Règlement européen n° 809-2004, d'une part il est fait renvoi au chapitre 6.3 « Événements exceptionnels ayant influencé les activités et les marchés » et d'autre part, il est précisé que pour répondre aux demandes de la Commission européenne visant à l'élargissement de l'accès au marché français pour les opérateurs européens, un projet de loi est en cours de discussion au Parlement prévoyant l'ouverture des jeux en ligne pour les seuls secteurs d'activité suivants : paris hippiques, paris sportifs, poker, à des opérateurs agréés par une nouvelle autorité dénommée Arjel (autorité de réglementation des jeux en ligne). Cette ouverture annoncée pour 2010 est susceptible de concerner Groupe Partouche.

ACTIVITÉ DES FILIALES

PRODUIT BRUT DES JEUX PAR ENTITÉ			
En milliers d'Euros au 31 octobre	2009	2008	2007
CASINO MEYRIN	60 616	56 460	51 467
CASINO CHARBONNIÈRE (LYON VERT)	56 063	62 948	68 508
CASINO AIX-EN-PROVENCE	55 224	61 292	69 238
CASINO SAINT-AMAND-LES-EAUX	42 335	48 388	58 362
CASINO FORGES-LES-EAUX	37 845	42 098	42 719
CASINO LYON (PHARAON)	35 768	37 711	40 379
CASINO DIVONNE-LES-BAINS	30 676	33 610	42 664
CASINO ANNEMASSE	24 465	27 080	31 070
CASINO HYÈRES	21 025	23 600	26 691
CASINO PORNICHET	20 623	23 400	24 607
CASINO LA GRANDE MOTTE	19 159	22 656	24 197
CASINO BANDOL	17 807	21 192	25 229
CASINO CANNES - PALM BEACH	17 634	16 260	16 968
CASINO LE HAVRE	17 612	20 714	18 835
CASINO LA ROCHE-POSAY	15 842	17 710	19 392
CASINO CRANS-MONTANA	14 665	15 062	13 752
CASINO PALAVAS LES FLOTS	14 127	16 474	18 943
CASINO JUAN-LES-PINS	14 027	17 560	20 620
CASINO ROYAT	13 226	15 393	16 949
CASINO SAINT-GALMIER	12 838	14 718	16 656
CASINO PORNIC	11 978	13 125	14 460
CASINO OOSTENDE	11 456	9 040	8 867
CASINO KNOKKE (ECK-Belgique)	9 192	8 405	8 785
CASINO PLOUESCAT	9 149	10 417	10 707
CASINO DIEPPE	9 055	10 375	11 470
CASINO CALAIS	7 878	9 317	10 337
CASINO BOULOGNE	7 823	8 170	6 855
CASINO VICHY GRAND CAFÉ	7 639	8 983	9 311
CASINO CHAUDFONTAINE (LOISIRS)	6 961	5 388	4 651
CASINO ARCACHON	6 593	7 996	9 202
CASINO BERCK	6 561	7 181	7 722
CASINO VICHY 4 CHEMINS	6 448	6 650	8 055
CASINO CABOURG	6 259	7 181	5 895
CASINO LA CIOTAT	6 255	7 569	8 904

PRODUIT BRUT DES JEUX PAR ENTITÉ			
En milliers d'Euros au 31 octobre	2009	2008	2007
CASINO ANDERNOS	5 765	6 983	7 464
CASINO LE TOUQUET	5 497	6 995	7 208
CASINO DINANT (Belgique)	5 189	2 654	-
CASINO AGON COUTAINVILLE	4 688	5 074	5 252
CASINO VAL ANDRÉ	4 467	5 902	6 392
CASINO PLOMBIÈRES	4 367	5 069	6 141
CASINO CONTREXÉVILLE	4 016	5 047	5 473
CASINO GRÉOUX-LES-BAINS	3 913	4 851	5 444
CASINO HAUTEVILLE-LOMPNES	3 112	3 918	4 180
CASINO BEAULIEU-SUR-MER	2 921	5 136	6 878
CASINO EVAUX-LES-BAINS	2 810	3 464	3 879
CASINO LA TREMBLADE	2 332	2 968	932
CASINO SALIES DE BÉARN	2 081	2 617	3 192
CASINO DJERBA	2 062	1 877	1 849
CASINO SAINT-NECTAIRE	2 021	2 616	2 879
CASINO LA TRINITÉ	1 920	1 353	991
CASINO SAINT-HONORÉ-LES-BAINS	1 881	1 901	2 193
CASINO GRASSE	1 233	1 610	2 112
CASINO SAN ROQUE	758	1 145	942
CASINO PORT BARCARÈS	682	2 611	3 663
CASINO TABARKA (Tunisie)	100	-	-
CASINO SAINT-JULIEN	-	-	5 268
TOTAL PBJ	**716 640**	**787 914**	**854 799**

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ENTITÉ			
En milliers d'Euros au 31 octobre	2009	2008	2007
PASINO AIX-EN-PROVENCE	28 210	30 794	33 482
CASINO CHARBONNIÈRE (LYON VERT)	28 558	31 134	33 937
CASINO MEYRIN	26 777	24 933	23 570
CASINO SAINT-AMAND	24 448	26 750	30 955
CASINO FORGES-LES-EAUX	23 418	25 497	24 332
CASINO DIVONNE-LES-BAINS	20 981	23 975	27 917
CASINO LYON (PHARAON)	15 747	16 337	17 442
CASINO CANNES - PALM BEACH	13 673	12 324	11 607
CASINO LE HAVRE	11 710	12 948	12 053
CASINO ANNEMASSE	11 145	12 159	13 622
CASINO CRANS-MONTANA	11 141	11 343	10 647
CASINO PORNICHET	10 846	11 684	11 870
CASINO HYÈRES	9 992	10 710	11 559
CASINO LA GRANDE MOTTE	9 589	10 823	11 552
CASINO BANDOL	8 425	9 598	11 276
CASINO LA ROCHE POSAY	8 409	8 944	9 479
CASINO JUAN-LES-PINS	7 919	9 047	10 259
CASINO PORNIC	7 434	7 642	8 297
CASINO OOSTENDE	7 409	6 130	6 781
CASINO PALAVAS-LES-FLOTS	7 027	7 680	8 639
CASINO KNOKKE (ECK-Belgique)	6 950	6 573	7 030
CASINO ROYAT	6 767	7 392	7 937
CASINO SAINT-GALMIER	6 498	6 849	7 570
CASINO DIEPPE	5 572	5 748	6 463
CASINO VICHY - GRAND CAFÉ	5 320	5 701	5 905
CASINO PLOUESCAT	5 248	5 706	5 782
CASINO CHAUDFONTAINE (LOISIRS)	4 904	3 918	4 150
CASINO CABOURG	4 807	5 022	3 931
CASINO BOULOGNE	4 449	4 241	3 324
CASINO CALAIS	4 357	4 816	5 089
CASINO DINANT (Belgique)	4 344	2 378	-
CASINO VICHY - 4 CHEMINS	4 120	4 073	4 545
CASINO BERCK	3 838	3 973	4 116
CASINO LE TOUQUET	3 710	4 269	4 286
CASINO ARCACHON	3 703	4 100	4 496
CASINO VAL ANDRÉ	3 372	3 913	4 079

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ENTITÉ			
En milliers d'Euros au 31 octobre	2009	2008	2007
CASINO ANDERNOS	3 321	3 793	3 958
CASINO LA CIOTAT	3 268	3 731	4 252
CASINO PLOMBIÈRES	2 663	2 933	3 392
CASINO AGON COUTAINVILLE	2 646	2 696	2 781
CASINO CONTREXÉVILLE	2 537	3 087	3 397
CASINO GRÉOUX-LES-BAINS	2 401	2 771	3 050
CASINO SALIES DE BÉARN	2 149	2 279	2 102
CASINO BEAULIEU-SUR-MER	2 137	3 258	4 065
CASINO DJERBA	2 072	2 064	2 074
CASINO HAUTEVILLE-LOMPNES	2 017	2 490	2 628
CASINO EVAUX	2 002	2 183	2 338
CASINO LA TREMBLADE	1 564	1 832	679
CASINO LA TRINITÉ	1 529	947	756
CASINO SAINT-NECTAIRE	1 357	1 604	1 758
CASINO SAINT-HONORÉ-LES-BAINS	1 338	1 232	1 374
CASINO GRASSE	846	1 038	1 216
CASINO SAN ROQUE	684	1 111	870
CASINO PORT BARCARÈS	633	2 744	3 553
CASINO TABARKA (Tunisie)	89	-	-
CASINO SAINT-JULIEN	-	-	3 067
TOTAL CASINO	**406 071**	**430 915**	**455 283**
HÔTEL LYON-HIL	11 072	12 041	13 075
HÔTEL JUAN-GARDEN BEACH	7 683	11 581	10 954
HÔTEL CANNES - 3.14	6 721	7 985	8 117
HÔTEL AIX - AQUABELLA	5 812	5 737	5 310
HÔTEL CONTREX COSMOS	1 175	1 604	1 662
HÔTEL VAL ANDRÉ - SINOCA	119	184	172
HÔTEL CONTREX - GD HOTEL DU PARC	11	71	199
HÔTEL CHARBONNIÈRE	-	638	771
TOTAL HÔTEL	**32 594**	**39 840**	**40 261**
PI GIBRALTAR	4 459	18	-
PARTOUCHE IMAGES (Ex New Screens)	1 385	821	-
SPRL CASKNO	913	574	947
PARTOUCHE TECHNOLOGIE (Ex QDJ)	733	1 482	1 695

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ENTITÉ			
En milliers d'Euros au 31 octobre	2009	2008	2007
PARTOUCHE BETTING LTD	5	-267	-
PARTOUCHE TOURNOIS (Ex Partouche Gammon)	3	49	50
PARTOUCHE PRODUCTION (Ex Sogimage)	-	257	786
WS BACKGAMMON	-	46	4
PARTOUCHE INTERACTIVE	-	1	11
TOTAL PÔLE INTERACTIVE	7 498	2 982	3 494
THERMES - AIX - CBAP (Centre de balnéothérapie)	2 558	2 678	2 853
CINÉMA ÉLYSÉE VICHY	1 592	1 553	1 576
CASINO SLUIS NV	690	4	331
GROUPE PARTOUCHE	442	641	579
BARATEM	361	378	209
THERMES CONTREXÉVILLE	305	1 007	1 167
SA SIKB (Belgique)	254	491	462
SARL CAFÉ CARMEN	212	240	506
SARL THERM'PARK	167	197	204
ÉLYSÉE PALACE (EPSA)	85	73	72
GPT CASINOS	42	42	-
SCI RUE ROYALE	40	43	41
CANNES BALNÉAIRES	24	-	-
PARTOUCHE SPECTACLES	20	-	-
CASINO VIRGINIAN DE RENO	11	11	10
CHM	10	9	7
SCI FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREXÉVILLE	7	37	17
PARTOUCHE IMMOBILIER	4	-	-
VILLA DU HAVRE	3	20	587
SCI DE GRASSE	0	0	0
VZW (Belgique)	-	5	-
KIOUSK	-	-	25
BELCASINOS	-	0	-
SCI GAFA	-	-	0
SCI LERICHE ROSTAGNE	-	95	432
THERMES VITTEL	-	415	2 782
TOTAL AUTRES	**6 831**	**7 941**	**11 860**
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	**452 993**	**481 678**	**510 898**

9.2 SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ

L'exercice 2009 considéré a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er novembre 2008 au 31 octobre 2009.

Cet exercice a principalement été marqué par les opérations suivantes :

- la restructuration du crédit syndiqué conclue avec le pool bancaire le 21 octobre 2009 qui se traduit notamment par un nouvel échéancier de remboursement du capital ;
- une augmentation de capital chez Partouche Interactive où, par intégration de son compte courant, Groupe Partouche a porté sa participation à hauteur de 96 % contre 78 % précédemment ;
- la cession de l'intégralité des titres de la Villa du Havre et des Thermes de Contrexéville ;
- une transmission universelle de patrimoine avec la SA Somarg.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2009 atteint 13,7 en recul de -7,7 % par rapport à celui de 2008 (14,8 M€) en raison de la réduction des redevances perçues auprès des filiales, qui sont passées de 13,7 M€ en 2008 à 12,4 M€ cette année.

Les produits d'exploitation, 15,3 M€ au total, s'avèrent ainsi proches de ceux de 2008 (15,4 M€).

Les charges d'exploitation progressent de 2,1 M€, en raison essentiellement du poste Autres achats et charges externes où figurent les honoraires attachés à la renégociation bancaire.

Le résultat d'exploitation en résultant est une perte de -5,9 M€ contre une perte de -3,6 M€ en 2008.

Le résultat financier de la société passe d'un produit de 9,7 M€ en 2008 à une perte de -12,5 M€ en 2009 :

- les produits financiers reculent de 28,7 M€, en raison d'une part de moindres dividendes des filiales (-23,9 M€) dont la rentabilité se dégrade, et d'autre part de la baisse des autres produits financiers (-8,4 M€) en raison principalement de l'évolution de la couverture de taux (-2,8 M€) et de la présence en N-1 d'un boni de fusion de 5,2 M€ ;
- les charges financières sont en recul de 6,5 M€ ; la rémunération de la dette bancaire et du compte courant de l'actionnaire principal a bénéficié de la forte baisse des taux de marché connue sur la période et ne figure plus un mali de fusion de 3,7 M€ présent en 2008. Par ailleurs, la couverture de taux a généré une charge de 1,9 M€ contre 0,1 M€ en 2008 (+1,8 M€).

Le résultat courant avant impôts est ainsi une perte de -18,4 M€ contre un bénéfice de 6,1 M€ en 2008.

Le résultat exceptionnel est une perte de -1,7 M€, au sein duquel il faut signaler en charge exceptionnelle la commission de renégociation du crédit (3 M€) et en produit exceptionnel le produit de cession des murs du Casino de Bagnoles de l'Orne (2,8M€).

L'économie d'impôts, notamment induite par le mécanisme d'intégration fiscale, et la comptabilisation d'un carry back +5,3 M€ est de 19,2 M€.

Le résultat net de l'exercice est une perte de -0,9 M€ contre un bénéfice de 22,1 M€ en 2008.

9.3 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2009

La proposition d'affectation du résultat pour l'exercice 2009 est la suivante :

Perte de l'exercice	-866 099 Euros
Au compte « Report à nouveau »	-866 099 Euros
Qui après affectation s'élève à un montant de :	231 317 782 Euros

10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

Se reporter à la note 14 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2009.

Se reporter à la note 14 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2008.

Se reporter à la note 14 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2007.

10.2 SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS DU GROUPE ET DESCRIPTION DE CES FLUX

Se reporter à la note 26 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2009.

Se reporter à la note 26 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2008.

Se reporter à la note 26 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2007.

10.3 STRUCTURE DE FINANCEMENT, RESSOURCES DE LIQUIDITÉS, INFORMATIONS CONCERNANT TOUTE RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUÉ SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Se reporter à la note 17 du chapitre 20.2.1 où la dette bancaire est commentée, et à la note 13 du chapitre 20.2.1 où la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont commentés pour l'exercice 2009.

Se reporter à la note 17 du chapitre 20.2.1 où la dette bancaire est commentée, et à la note 13 du chapitre 20.2.1 où la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont commentés pour l'exercice 2008.

Se reporter à la note 17 du chapitre 20.2.1 où la dette bancaire est commentée, et à la note 13 du chapitre 20.2.1 où la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont commentés pour l'exercice 2007.

10.4 INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES QUI SERONT NÉCESSAIRES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS VISÉS AUX POINTS 5.2.3 ET 8.1

Compte tenu des contraintes attachées au crédit syndiqué *(cf. § 4.1.1 Risque de liquidité 4. révision de la limite d'investissements)*, le financement des projets de Pasinos évoqués aux points 5.2.3 et 8.1 est envisagé sous forme de financement extérieur, notamment de crédit-bail immobilier.

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Compte tenu de son activité principale, le Groupe Partouche n'a aucune activité en matière de recherche et développement.

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

Groupe Partouche a publié le 25 février au soir le communiqué suivant :

GROUPE PARTOUCHE

Information financière du 1er trimestre 2009 - 2010

1. OPERATIONS ET EVENEMENTS IMPORTANTS

En fin d'exercice, un accord satisfaisant aux intérêts respectifs des deux parties a été conclu avec la Société du Louvre et a conduit à céder à celle-ci 25% de la SFIHC qui détient les murs du Palais de la Méditerranée et 25% de l'Hôtel du Palais de la Méditerranée contre l'acquisition de 75% complémentaires dans le Casino du Palais de la Méditerranée. Cette dernière société est désormais consolidée par intégration globale.

Le Groupe a formalisé des accords en Espagne et au Portugal avec 2 grands casinos référents, le Gran Casino Madrid et le Casino d'Estoril, pour la mise en place de tournois de poker, organisés sur le même schéma que le Partouche Poker Tour, qui s'intituleront Partouche Poker Million. Ces accords confortent la crédibilité à l'international de la marque Partouche.

L'ouverture d'une procédure de sauvegarde a été prononcée le 15 février 2010 en faveur de la société du casino de Grasse avec période d'observation allant jusqu'au 16 août 2010.
Cette société est détenue à 50% par le Groupe BOUCAU qui en a toujours assuré la gestion et à 50% par le Groupe Partouche, et a réalisé un produit brut des jeux de 2,5 M€ en 2009.

2. SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS

La baisse de l'activité brute des casinos étant atténuée par l'application d'un nouveau barème de prélèvement, la rentabilité opérationnelle courante du groupe se maintient à un niveau voisin de celui de l'exercice précédent.
L'endettement financier du groupe n'a pas connu d'évolution significative depuis le 31 octobre 2009.

3. CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires du groupe :

En millions d' € au 31 janvier	2010	2009	Variation
Casinos	106,7	107,1	-0,3%
Hôtels	5,0	6,6	-24,1%
P. Interactive	2,6	1,3	109,6%
Autres sociétés	1,4	1,8	-17,9%
TOTAL	**115,8**	**116,7**	**-0,8%**

Activité des casinos :

En millions d' € au 31 janvier	2010	2009	Variation
Produit brut des jeux	164,9	178,0	-7,4%
Prélèvements	75,9	87,3	-13,0%
Produit net des jeux	**89,0**	**90,8**	**-2,0%**

Le produit brut des jeux en France, en recul de -7,5%, intègre désormais les chiffres du casino du Palais de la Méditerranée à Nice ; hors cette contribution, le PBJ à périmètre comparable est en recul de -10,0%, ce qui reflète bien la persistance du contexte difficile dans lequel s'inscrit l'activité première du groupe.

Le produit brut des jeux à l'étranger est également en recul significatif (-6,7%) sous l'influence du casino suisse de Meyrin (-18,3%) qui applique depuis le début d'exercice l'interdiction de fumer en ses locaux.

Suite à l'actualisation du barème de prélèvement s'appliquant en France, intervenue en août 2009, la ponction fiscale est moindre et ainsi le produit net des jeux ne recule que de -2%.

Partouche Interactive double son chiffre d'affaires avec sa filiale à Gibraltar et le développement de son site de jeux en ligne accessible via www.partouche.com.

INFORMATIONS FINANCIERES

Groupe Partouche
Alain Cens, Directeur Financier

Tél : 01.47.64.33.45 – Fax : 01.47.64.19.20
info-finance@partouche.com

Après un exercice 2007 rendu difficile par la mise en place du contrôle aux entrées, l'activité du Groupe a été fortement impactée par l'application au 1er janvier 2008 de l'interdiction de fumer dans les casinos, et son effet a perduré sur cet exercice 2009. Par ailleurs les effets de la crise économique actuelle sur le pouvoir d'achat des particuliers et la concurrence des jeux sur Internet développée par la Française des Jeux, le PMU et des opérateurs étrangers, continuent d'inscrire l'activité dans un contexte difficile.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice en cours, et surtout l'indicateur du produit brut des jeux, montre que l'activité ne s'est pas stabilisée et alimente le manque de visibilité.

Face à cette baisse d'activité, Groupe Partouche a pris en toute fin d'exercice 2008 des mesures ayant permis pour l'exercice 2009 une économie conséquente de charges opérationnelles supérieure à 27 millions d'Euros, et renégocié avec son pool bancaire les conditions du crédit syndiqué.

Dans ce contexte, Groupe Partouche porte prioritairement ses efforts sur la rentabilité opérationnelle, souci désormais très présent au sein des filiales d'exploitation, et sur la concrétisation du programme de cessions destiné au remboursement d'une partie du crédit syndiqué.

L'exercice 2010 devrait voir également la poursuite du développement des activités du pôle Partouche Interactive, dans le cadre légal encore peu défini de l'ouverture des jeux en ligne sur internet en France.

13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Néant.

14.1 INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1.1 CONSEIL DE SURVEILLANCE

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)
M. ISIDORE PARTOUCHE **NÉ LE 21 AVRIL 1931** **À TREZEL (ALGÉRIE)** 1 160 915 actions	AGO du 20 juin 1996	31 octobre 2013	Président du conseil de surveillance	Président du conseil de surveillance de Financière Partouche SA	**EN FRANCE** **Président directeur général :** SA Société Européenne des Grands Restaurants (Paris) **Administrateur :** SA Socle (Lille), SASP Losc Lille Métropole (Lille) **A L'ÉTRANGER** **Président :** Société Enderbury GR LTD (Cayman Islands) **Président du conseil d'administration, administrateur :** SA Ispar Holding (Fribourg)
M. MARCEL PARTOUCHE **NÉ LE 24 FÉVRIER 1920** **À TIARET (ALGÉRIE)** 21 345 actions	AGO du 20 juin 1996	31 octobre 2013	Vice-président du conseil de surveillance	Membre du conseil de surveillance de Financière Partouche SA	

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

EN FRANCE

Président du conseil de surveillance : Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance
Président : SAS Compagnie européenne de casinos – CEC (Paris), SAS Société d'exploitation du Casino de Contrexéville (Contrexéville), SAS Société du Casino de Saint-Amand (Saint-Amand-les-Eaux).
Administrateur : SAS Casinos du Touquet (Le Touquet), SAS du Casino et des Bains de mer (Dieppe), SAS Grand Casino de Cabourg (Cabourg), SAS Société du Casino municipal de Royat (Royat), SAS Casinos de Vichy (Vichy), SA Société des Chemins de fer et Hôtels de montagne aux Pyrénées - CHM (Vichy), SAS Grand Casino de Beaulieu (Beaulieu), SAS Casino de Palavas (Palavas-les-Flots), SA Lydia Invest (Port Barcarès), SA Forges Thermal (Forges-les-Eaux), SA Sathel (La Tour de Salvagny), SA Société Touristique Thermale et Hôtelière de Divonne - TTH Divonne (Divonne-les-Bains), SA Société de Brasseries et Casinos « Les Flots Bleus » (La Ciotat), SA Cannes Balnéaire (Cannes), SA Société du Casino municipal d'Aix Thermal (Aix-en-Provence), SA L'Eden Beach Casino (Juan-les-Pins), SAS Holding Garden Pinède (Juan-les-Pins),
Gérant : SCI Foncière de Vittel et Contrexéville (Vittel), SCI Les Thermes (Aix-en-Provence), SCI Leriche Rostagne (Paris), Société Civile Immobilière et Mobilière Partouche « SCIMP » (Paris)

À L'ÉTRANGER

Président, administrateur délégué : SA Groupe Partouche International - GPI (Bruxelles)
Directeur général : SA Casino Sluis (Belgique)
Administrateur : SA Le Grand Casino de Djerba (Tunisie), SA Casino de Nuevo San Roque (Espagne)
Administrateur délégué : SA ECK (Belgique), SA SIKB (Belgique), SA Belcasinos (Belgique

EN FRANCE :

Membre du conseil de surveillance de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance
Président : SAS Casino d'Evaux-les-Bains (Evaux-les-Bains), SAS société d'exploitation du Casino de la Rotonde (Val André)
Directeur général délégué, administrateur : SAS Jean Metz (Berck)
Administrateur : SAS Numa (Boulogne-sur-Mer), SAS Casinos du Touquet (Le Touquet Paris Plage), SAS Plombinoise de Casino (Plombières-les-Bains), SA Baratem (Le Touquet)

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)
M. MAURICE SEBAG NÉ LE 1ER DÉCEMBRE 1926 À TIARET (ALGÉRIE) 5 100 actions	AGO du 20 juin 1996	31 octobre 2013	Membre du conseil de surveillance	Vice-président du conseil de surveillance de Financière Partouche SA	
M. GASTON GHRENASSIA DIT ENRICO MACIAS NÉ LE 11 DÉCEMBRE 1938 À CONSTANTINE (ALGÉRIE) 70 actions	Cooptation en remplacement de M. Jacques Benhamou par décision du conseil de surveillance du 11 décembre 1998	31 octobre 2013	Membre du conseil de surveillance	Chanteur	**Directeur général délégué, administrateur :** SA Société Européenne des Grands Restaurants (Paris)

L'adresse professionnelle des membres du conseil de surveillance dans le cadre de leurs fonctions au sein de Groupe Partouche est le siège social de Groupe Partouche (141 bis rue de Saussure - 75017 Paris - France).

() Les mandats listés ci-dessus sont tous en cours à l'exception de ceux dont la date d'échéance est expressément indiquée.*

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

EN FRANCE

Vice-président du conseil de surveillance de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance
Président : SAS Numa (Boulogne-sur-Mer), SAS Casino de Pornichet (Pornichet)
Président du conseil d'administration : SA Grand Casino du Havre
Administrateur : SAS Casinos du Touquet (Le Touquet Paris Plage), SAS Jean Metz (Berck-sur-Mer)

À L'ÉTRANGER

Administrateur : SA Casino Nuevo San Roque (Espagne)

Membre du conseil de surveillance de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance
Président du conseil d'administration : SA Société du Casino d'Arcachon

14.1.2 LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)
M. PATRICK PARTOUCHE **NÉ LE 13 JUIN 1964 À ORAN (ALGÉRIE)** 27 986 actions	Conseil de surveillance du 20 juin 1996	2 novembre 2013	Président du directoire	Président du directoire de Financière Partouche SA	**Administrateur :** SA Société européenne des grands restaurants (Paris) **Membre du conseil d'administration, administrateur :** SA Ispar Holding (Fribourg) **Président membre du comité exécutif :** SAS Mereal Biometrics
M. ARI SEBAG **NÉ LE 25 SEPTEMBRE 1961 À TIARET (ALGÉRIE)** 22 300 actions	Conseil de surveillance du 20 juin 1996	2 novembre 2013	Membre du directoire Directeur général	Membre du directoire Directeur général de Financière Partouche SA	**Gérant :** SARL NOA Music (St-Saëns) SCI Elisa (Paris)

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)

EN FRANCE :

Président du directoire de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance
Président du conseil d'administration : SA Partouche Interactive (Paris)
Président : SAS Partouche Immobilier (Paris)
Directeur général délégué : SAS Compagnie européenne de casinos (Paris)
Directeur général délégué et administrateur : SA Eden Beach Casino (Juan-les-Pins), SA Cannes Balnéaire (Cannes)
Administrateur : SAS Casino de Saint-Amand (Saint-Amand-les-Eaux), SAS Le Touquet's (Calais), SAS du Casino et des Bains de Mer (Dieppe), SAS Société d'exploitation du Casino de Contrexéville, SAS Grand Casino de Lyon, SAS Grand Casino de Beaulieu (Beaulieu-sur-Mer), SAS Casino de Palavas (Palavas-les-Flots), SA Forges Thermal (Forges-les-Eaux), SA Société du Casino municipal d'Aix Thermal (Aix-en-Provence), SA Lydia Invest (Le Barcarès), SA Société du Grand Casino d'Annemasse (Annemasse), SA du Grand Casino d'Hauteville-Lompnes (Hauteville,) SA Société Touristique Thermale et Hôtelière de Divonne TTH (Divonne-les-Bains), SAS Partouche Technologies (Saint-Avertin), SAS Le Casino de la Pointe Croisette (Cannes) à compter du 11 janvier 2010
Gérant : SARL SEK (Juan-les-Pins), SCI du Casino de Grasse
Membre du comité exécutif : SAS Partouche Images (Clichy)
Représentant permanent : SAS Compagnie européenne de casinos, administrateur de la SA Société du Casino du Palais de la Méditerranée (Nice), Groupe Partouche Gérant de la SCI rue Royale (Paris), SARL SEK (Juan-les-Pins), gérant de la SCI de l'Eden Beach Casino (Juan-les-Pins)

À L'ÉTRANGER :

Président du conseil d'administration : SA Belcasinos (Bruxelles), SA Grand Casino de Djerba (Tunisie)
Administrateur : SA SIKB (Belgique), SA ECK (Belgique), SA Casino Nuevo San Roque (Espagne), SA Casino Kursaal Oostende (Belgique)
Administrateur délégué : SA Chaudfontaine Loisirs (Belgique)
Représentant permanent : SA Groupe Partouche, administrateur de la SA Groupe Partouche International (Bruxelles)
Chairman : Groupe Partouche Bahamas Limited

EN FRANCE :

Directeur général, membre du directoire de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance
Président directeur général / Administrateur : SA Forges Thermal
Président du conseil d'administration / Administrateur : SA Société du Casino du Palais de la Méditerranée (Nice)
Président : SAS Casino et Bains de Mer de Dieppe, SAS Partouche Spectacles & Événements « PSE » (Paris)
Directeur général délégué / Administrateur : SA Grand Casino du Havre
Directeur général : Partouche Immobilier SAS (Paris)
Administrateur : SA Casino de Coutainville, SAS Casino de la Tremblade, SA Société du Grand Casino d'Annemasse (Annemasse), SA du Casino d'Hauteville-Lompnes (Hauteville), SA Cannes Balnéaire (Cannes), SAS Holding Garden Pinède (Juan-les-Pins), SAS Société du Grand Casino de Cabourg (Cabourg), SAS Grand Casino de la Trinité, SA Partouche Interactive (Paris), SAS partouche technologies (Saint-Avertin), SAS le Casino de la Pointe Croisette (Cannes) à compter du 11 janvier 2010
Gérant : SAS Partouche Productions (Paris)
Représentant permanent : SA Groupe Partouche, Administrateur de la SAS Numa (Boulogne), de la SAS Casino de Pornichet, de la SAS Casino de Saint-Honoré-les-Bains et de la SAS Grand Casino de Beaulieu et de la SAS Cie pour le développement du tourisme hyérois (Hyères)

À L'ÉTRANGER :

Président : SA Casino Nuevo San Roque (Espagne)
Directeur Général : Société Groupe Partouche Bahamas Limited
Administrateur : SA Groupe Partouche International GPI (Bruxelles), SA Casino Kursaal Osstende (Belgique), SA Chaudfontaine Loisirs (Belgique)
Représentant permanent : SA Groupe Partouche International, Administrateur de la SA Grand Casino de Djerba (Tunisie)

NOM ET PRÉNOM OU DÉNOMINATION SOCIALE DU MEMBRE	DATE DE LA PREMIÈRE NOMINATION	DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTION PRINCIPALE EXERCÉE EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS HORS GROUPE (*)	
MME KATY ZENOU **NÉE LE 6 AOÛT 1961** **À TIARET (ALGÉRIE)** 35 469 actions	Conseil de surveillance du 20 juin 1996	2 novembre 2013	Membre du directoire Directeur général	Membre du directoire Directeur général de Financière Partouche SA		
M. RICHARD PARTOUCHE **NÉ LE 7 DÉCEMBRE 1946 À TIARET (ALGÉRIE)** 17 276 actions	Conseil de surveillance du 10 septembre 2009	2 novembre 2013 Démission à effet du 2 décembre 2009	Membre du directoire	Président directeur général du Casino d'Annemasse à compter du 2 décembre 2009		
M. FABRICE PAIRE **NÉ LE 10 OCTOBRE 1969 À MONTMORENCY (VAL D'OISE)**	Conseil de surveillance du 3 novembre 2008	2 novembre 2013	Directeur général Membre du directoire		**Membre du comité exécutif :** SAS Mereal Biometrics (Paris)	
M. MOÏSE SERERO **NÉ LE 3 JANVIER 1962 À FÈS (MAROC)**	Conseil de surveillance du 9 décembre 2009 en remplacement de M. Richard Partouche démissionnaire	2 novembre 2013		Membre du directoire		

L'adresse professionnelle des membres du directoire dans le cadre de leurs fonctions au sein de Groupe Partouche est le siège social de Groupe Partouche (141 bis rue de Saussure -75017 Paris – France)

() Les mandats listés ci-dessus sont tous en cours à l'exception de ceux dont la date d'échéance est expressément indiquée.*

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LES SOCIÉTÉS DU GROUPE (*)
EN FRANCE : **Directeur général, membre du directoire** de Financière Partouche SA à directoire et conseil de surveillance **Directeur général délégué et administrateur :** SAS Casino du Touquet **Administrateur :** SAS Numa (Boulogne-sur-Mer), SA Société du Grand Casino d'Annemasse (jusqu'au 02/12/2009), SA Baratem (Le Touquet) **Représentant permanent** de Groupe Partouche SA, administrateur de la SA Grand Casino du Havre et SA Cannes Balnéaires (Cannes) À L'ÉTRANGER : **Administrateur :** SA Groupe Partouche International (Bruxelles)
Président Directeur Général - Administrateur de la SA Société du Grand Casino d'Annemasse
EN FRANCE : **Directeur général, membre du directoire** Groupe Partouche SA à directoire et conseil de surveillance **Président :** SAS Ludica (Paris) **Membre du comité exécutif :** SAS Partouche Images (Clichy) **Administrateur :** SAS Casino de la Grande Motte, SA Partouche Interactive (Paris), SAS Partouche Technologies (Saint Avertin) **Contrôleur de gestion :** Institut des métiers clients des jeux et des casinos GIE IMCJC (Troyes) **Représentant permanent de la personne morale CEC / Administrateur :** SA Société du Casino d'Arcachon, SA Casino de Coutainville **Représentant permanent de la personne morale Groupe Partouche / Administrateur** : SA Complexe commercial de la Roche-Posay, SAS Plombinoise de Casino **Gérant :** SARL Société du Casino de Bourbon Lancy À L'ÉTRANGER : **Administrateur :** SA Chaudfontaine Loisirs (Belgique), SA Casino Kursaal Oostende (Belgique) **Administrateur délégué :** SA Belcasinos (Belgique), SA Casino de Chaudfontaine (Belgique) **Administrateur délégué / Membre :** Cercle privé du Casino de Spa (Belgique), Club privé du Casino d'Oostende (Belgique)
EN FRANCE : **Membre du directoire** Groupe Partouche SA à directoire et conseil de surveillance **Président / Administrateur :** SAS Partouche Technologies (Saint Avertin) **Directeur Général / Administrateur :** SA Partouche Interactive (Paris) **Gérant :** SARL Quarisma (Paris) **Administrateur unique :** GIE IMCJC (Troyes) À L'ÉTRANGER : **Director :** SA Partouche Interactive (Gibraltar), SA Partouche Interactive Holdings (Gibraltar), Partouche Betting Ltd (Malte)

14.1.3 NATURE DES LIENS FAMILIAUX EXISTANTS ENTRE LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

SENS DE LECTURE	ISIDORE PARTOUCHE	MARCEL PARTOUCHE	MAURICE SEBAG	GASTON GHRENASSIA	PATRICK PARTOUCHE	ARI SEBAG	RICHARD PARTOUCHE	KATY ZENOU
ISIDORE PARTOUCHE	-	Frère	Beau-frère	-	Père	Oncle	Oncle	Oncle
MARCEL PARTOUCHE	Frère	-	Beau-frère	-	Oncle	Oncle	Oncle	Père
MAURICE SEBAG	Beau-frère	Beau-frère	-	-	Oncle	Père	Oncle	Oncle
GASTON GHRENASSIA	-	-	-	-	-	-	-	-
PATRICK PARTOUCHE	Fils	Neveu	Neveu	-	-	Cousin	Cousin	Cousin
ARI SEBAG	Neveu	Neveu	Fils	-	Cousin	-	Cousin	Cousin
RICHARD PARTOUCHE	Neveu	Neveu	Neveu	-	Cousin	Cousin	-	Cousin
KATY ZENOU	Nièce	Fille	Nièce	-	Cousine	Cousine	Cousine	-
FABRICE PAIRE	-	-	-	-	-	-	-	-
MOÏSE SERERO	-	-	-	-	-	-	-	-

14.1.4 INFORMATIONS RELATIVES A L'EXPÉRIENCE

▸ **Isidore Partouche** arrive en France en 1965. Il reprend en 1973 le Casino de Saint-Amand, établissant ainsi les fondations d'une entreprise où il rassemble ses frères et sœurs. Il multiplie les années suivantes, les reprises, rachats et créations de casinos en France. En 1995, il est le premier casinotier français à introduire son Groupe en bourse, donnant ainsi ses lettres de noblesse à une industrie jusque là dénigrée. Président du Groupe, il inaugure en 1998 son premier Pasino à Djerba, un concept de centre de jeux et de loisirs qu'il a conçu. Le second Pasino, le plus grand casino de France, est inauguré en 2001 à Aix-en-Provence. En 1999, il inaugure le premier casino dans une grande ville française, Le Pharaon à Lyon. En 2002, face à Accor, il réussit la contre-OPA lancée sur la CEC faisant ainsi de son Groupe le premier en Europe.

▸ **Patrick Partouche** arrive en France en 1965. Il arrête ses études universitaires en 1982 pour rejoindre l'entreprise de son père Isidore Partouche. Son premier poste opérationnel dans le Groupe : il est nommé à 25 ans directeur général du Casino de Dieppe, il y restera de 1989 à 1993. Il devient PDG du Casino Eden Beach de Juan-les-Pins en 1993. En 1998, il participe à l'achat du Casino Carlton et du Palm Beach de Cannes dont il obtient l'autorisation d'ouverture en août 2002. Directeur général du Groupe Partouche jusqu'en 2004, il est responsable des activités du Groupe sur la région Sud-Est et également en charge du marketing, de la communication et des nouvelles technologies. Il s'investit surtout dans les questions et enjeux stratégiques. Il est nommé président du directoire du Groupe Partouche le 31 Janvier 2005. Il

représente également la profession en tant que président du Syndicat des casinos modernes de France depuis le mois de décembre 2006.

▸ **Ari Sebag**, diplômé en droit des affaires et fiscalité des entreprises (Université de Paris 1 - 1984), après trois années passées en cabinet d'avocats et une expérience dans la production audiovisuelle, il rejoint le Groupe Partouche en 1989 en tant que directeur général du Casino de Forges-les-Eaux. Directeur général et membre du directoire de Groupe Partouche à compter de l'introduction en bourse en 1995, il se consacre au développement international tout en assurant la responsabilité opérationnelle des établissements du Nord-Ouest de la France. Il assiste son cousin Patrick Partouche depuis sa nomination au poste de président du directoire du Groupe.

▸ **Marcel Partouche**, enseignant au début de sa vie professionnelle a ensuite évolué vers le commerce de gros. Avec ses frères, il a, dès l'origine, participé sous la conduite d'Isidore Partouche à la création et au développement du Groupe Partouche. Du Touquet, berceau historique du Groupe, il continue à suivre quotidiennement les activités des casinos situés au Nord de la France.

▸ **Maurice Sebag**, fonctionnaire des Postes à l'origine, puis premier collaborateur de son beau frère, Isidore Partouche dès le début de son activité professionnelle, il a assumé des activités opérationnelles variées dans le Groupe qu'il connaît parfaitement. Il est aujourd'hui basé à Forges-les-Eaux et participe à la supervision des casinos normands et bretons.

▸ **Gaston Ghrenassia dit Enrico Macias**, apporte au Groupe Partouche sa parfaite connaissance et son expérience irremplaçable du monde du spectacle, activité que les casinos sont tenus légalement de mettre en œuvre.

▸ **Richard Partouche**, membre de la deuxième génération, celle qui a, sous les directives de Isidore Partouche, assuré la consolidation du Groupe, il bénéficie de l'expérience la plus large de l'ensemble des activités opérationnelles de casinos de grande taille. Il a en effet dirigé pendant près de quinze ans le Casino de Saint-Amand-les-Eaux, puis le Casino du Lyon Vert à Charbonnières à compter de 1996 puis s'est consacré plus particulièrement au pôle hôtelier. Il a été nommé PDG du Casino d'Annemasse le 2 décembre 2009.

▸ **Katy Zenou**, entrée dans l'activité des jeux avant la fin de ses études commerciales, comme collaboratrice dans tous les services, elle a géré depuis vingt ans, plusieurs casinos et apporte une perception féminine de cette activité particulièrement importante compte tenu du spectre de la clientèle du Groupe.

▸ **Fabrice Paire**, diplômé de l'université de Paris Dauphine, titulaire d'un troisième cycle universitaire d'audit interne et expert comptable diplômé, il débute sa carrière en cabinet de conseil et d'audit, dont il devient associé. Il est en charge au sein de ce cabinet du commissariat aux comptes de nombreux casinos du Groupe Partouche, qu'il rejoint en 2001 comme directeur administratif. Patrick Partouche le désigne comme secrétaire général de la société en 2005 avant d'intégrer le directoire de la société et en devenir directeur général au mois de novembre 2008.

▸ **Moïse Serero**, diplômé de l'université de Paris I, titulaire d'un troisième cycle de l'ESCP, il débute sa carrière chez Métrologie avant de fonder son entreprise avec le groupe SVP qu'il revendra au groupe Sitel/Onex. Avec 20 ans d'expérience dans les domaines de l'informatique, des télécommunications, du BPO et après avoir dirigé plusieurs entreprises en France et à l'étranger, il rejoint le Groupe en 2008 en tant qu'administrateur et directeur général de Partouche Interactive.

14.1.5 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Il n'existe pas à ce jour de membre indépendant au conseil de surveillance.

Aucun membre du conseil n'a été élu par les salariés.

Chaque membre du conseil doit détenir au moins une action.

14.1.6 CONDAMNATIONS, FAILLITES, SANCTIONS, ETC.

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années et jusqu'à la date du dépôt du présent document, aucun des membres du directoire ou du conseil de surveillance :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en sa qualité de mandataire social, associé commandité ou directeur général ;
- n'a fait l'objet d'interdiction par un tribunal d'agir en qualité d'un membre d'un organe d'administration, de direction, de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite d'un émetteur ;
- n'a fait l'objet d'incrimination et/ou de sanction officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

14.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

14.2.1 INDÉPENDANCE DES ORGANES D'ADMINISTRATION

La société n'a pas connaissance de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du directoire ou du conseil de surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il est précisé en outre que le § 14.2 de l'Annexe I du Règlement européen n° 809-2004 (arrangement pour la nomination des mandataires) n'est pas applicable à notre société.

Enfin, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

14.2.2 OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS DE GROUPE PARTOUCHE

Les membres du conseil de surveillance doivent détenir une action. Hors ce point, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital social de l'émetteur. Aucun des dirigeants de Groupe Partouche n'a réalisé d'opération sur titres au cours de l'exercice.

14.3 RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance du 27 octobre 2005 a décidé de fixer dans un règlement intérieur les principes directeurs de son fonctionnement, modifié le 24 décembre 2008, après suppression des comités dont il s'était doté. En effet, le caractère familial fort de la société et le nombre restreint des membres du conseil rendaient inapplicables les dispositions de l'article R225-56 du Code de commerce, et des recommandations du rapport Afep/Medef du mois d'octobre 2003.

Article 1. Orientations stratégiques

Le conseil de surveillance se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la société et veille à leur mise en oeuvre par le directoire.

Les orientations à moyen terme des activités du Groupe sont définies par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le directoire et adopté par le conseil de surveillance. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe. Le directoire présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le directoire est chargé de mettre en oeuvre les orientations du plan stratégique.

Article 2. Information des membres du conseil de surveillance

Chacun des membres du conseil de surveillance dispose, outre l'ordre du jour de chaque réunion du conseil, des documents lui permettant de prendre position en toute connaissance de cause et de manière éclairée sur les points qui y sont inscrits.

Lors de chaque conseil de surveillance, le président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie du Groupe et intervenus depuis la date du précédent conseil.

À l'occasion au moins de chaque examen des comptes trimestriels, semestriels et annuels, il recueille des informations du directeur financier, des comptables, et procède à l'examen du périmètre des sociétés consolidées.

À l'occasion de l'examen des comptes semestriels et annuels, outre les directeurs et comptables, le conseil auditionne également les commissaires aux comptes, et reçoit leurs observations.

Article 3. Contrôle par le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance peut être saisi d'une proposition de contrôle ou de vérification par le président. Il en délibère en tout état de cause dans les meilleurs délais.

Lorsque le conseil de surveillance décide qu'il y a lieu de l'effectuer, il en définit précisément l'objet et les modalités dans une délibération et y procède lui-même ou en confie l'exécution, à l'un de ses membres ou à un tiers.

Lorsque le conseil de surveillance décide que le contrôle ou la vérification sera effectué par l'un de ses membres ou par un tiers, la mission est définie dans les conditions fixées par l'article 4.

Le président fixe les conditions d'exécution du contrôle ou de la vérification. En particulier, les dispositions sont prises pour que le déroulement de l'opération trouble le moins possible la bonne marche des affaires du Groupe. L'audition de membres du personnel du Groupe lorsqu'elle est nécessaire, est organisée.

Le président veille à ce que les informations utiles au contrôle ou à la vérification soient fournies à celui qui le réalise.

Quel que soit celui qui effectue le contrôle ou la vérification, il n'est pas autorisé à s'immiscer dans la gestion des affaires.

Il est fait rapport au conseil de surveillance à l'issue du contrôle ou de la vérification. Celui-ci arrête les suites à donner à ses conclusions.

Article 4. Possibilité de conférer une mission à un membre du conseil de surveillance

Lorsque le conseil de surveillance décide qu'il y a lieu de confier à l'un (ou plusieurs) de ses membres ou à un (ou des) tiers une mission, il en arrête les principales caractéristiques. Lorsque le ou les titulaires de la mission sont membres du conseil de surveillance, ils ne prennent pas part au vote.

Sur la base de cette délibération, il est établi à l'initiative du président un projet de lettre de mission, qui :

- définit l'objet précis de la mission ;
- fixe la forme, que devra prendre le rapport de mission ;
- arrête la durée de la mission ;
- détermine, le cas échéant, la rémunération due au titulaire de la mission ainsi que les modalités du paiement des sommes dues à l'intéressé ;
- prévoit, le cas échéant, un plafond de remboursement des frais de voyage et de déplacement ainsi que des dépenses engagées par l'intéressé et liées à la réalisation de la mission.

Le rapport de mission est communiqué par le président aux membres du conseil de surveillance de la société.

Article 5. Réunions du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance arrête chaque année pour l'année à venir sur proposition de son président un calendrier de ses réunions.

Ce calendrier fixe les dates des réunions régulières du conseil (conseil du 1er et 3e trimestre ; résultats du 1er semestre ; réunion précédant l'assemblée générale annuelle...) et, à titre prévisionnel et révisable, les dates que les membres du conseil de surveillance doivent réserver en vue d'éventuelles réunions supplémentaires du conseil.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du conseil de surveillance et le communique en temps utile et par tous moyens appropriés à ses membres.

Les documents permettant aux membres du conseil de surveillance de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour par le président sont communiqués par le président aux membres du conseil de surveillance quarante huit heures au moins avant la réunion du conseil, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

En tout état de cause, le conseil de surveillance peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du président, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

Article 6. Participation aux réunions du conseil de surveillance par visioconférence

Le président veille à ce que des moyens de visioconférence retransmettant les délibérations de façon continue soient mis à la disposition des membres du conseil de surveillance résidant en province ou à l'étranger ainsi que de ceux qui s'y trouvent pour un motif légitime, afin de leur permettre de participer aux réunions du conseil de surveillance.

Lorsque le lieu de convocation du conseil de surveillance n'est pas celui du siège de la société, le président prend les dispositions voulues pour que les membres du conseil de surveillance qui ont décidé de s'y réunir puissent y participer grâce aux moyens décrits ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du conseil de surveillance participant à la réunion par des moyens de visioconférence.

Les caractéristiques des moyens de visioconférence utilisés doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations doivent être retransmises de

façon continue. À défaut, les membres concernés ne pourront être réputés présents et, en l'absence de quorum, la réunion du conseil devra être ajournée.

Le registre de présence aux séances du conseil de surveillance doit mentionner, le cas échéant, la participation par visioconférence des membres concernés.

Le procès-verbal de la séance du conseil de surveillance doit indiquer le nom des membres participant à la réunion par visioconférence.

Il doit également faire état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à une visioconférence lorsque cet incident a perturbé le déroulement de la séance.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables pour l'adoption des décisions prévues à l'article 9, alinéas 1 et 3, de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983, et aux articles L. 225-47, L. 225-53, L. 225-55, L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce.

Article 7. Devoir de confidentialité des membres du conseil de surveillance

Les membres du conseil de surveillance sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibérations du conseil ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

De façon générale, les membres du conseil de surveillance sont tenus de ne pas communiquer à l'extérieur, es qualité, notamment à l'égard de la presse.

Le président porte à la connaissance des membres du conseil de surveillance les informations devant être données aux marchés, ainsi que le texte des communiqués diffusés à cet effet au nom du Groupe.

En cas de manquement avéré au devoir de confidentialité par l'un des membres du conseil de surveillance, le président du conseil de surveillance fait rapport au conseil de surveillance sur les suites, éventuellement judiciaires, qu'il entend donner à ce manquement.

Article 8. Devoir d'indépendance des membres du conseil de surveillance

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque membre du conseil de surveillance doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque membre du conseil de surveillance est tenu d'informer le président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la société ou une des sociétés du Groupe. Il appartiendra au membre du conseil de surveillance intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Les membres du conseil de surveillance mettent au nominatif les actions de la société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les membres du conseil de surveillance communiquent au président et à l'AMF les informations sur les opérations qu'ils ont effectuées sur les titres de la société.

Les membres du conseil de surveillance s'interdisent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des informations trimestrielles ainsi que pendant celles de préparation et de présentation des résultats semestriels et annuels du Groupe.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

Le président fixe ou confirme les dates de début et de fin des périodes mentionnées et les communique en temps utile aux membres du conseil de surveillance.

Le président rend compte au conseil de surveillance des dispositions prises pour que les personnels du Groupe détenant par fonction des informations et/ou participant par fonction aux opérations visées respectent ces règles.

15 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

15.1 MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS

15.1.1 RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE PAR GROUPE PARTOUCHE SA

Le montant global des rémunérations versées aux organes de direction et de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2009 s'élève à la somme de 1 159 933 €.

15.1.2 RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, l'ensemble des rémunérations individuellement perçues durant l'exercice clos le 31 octobre 2009 dans Groupe Partouche est résumé dans le tableau ci-dessous :

Liste des mandataires sociaux de Groupe Partouche SA

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL			
EXERCICE CLOS AU	31/10/2009	31/10/2008	31/10/2007
	MONTANTS DUS ET VERSÉS	MONTANTS DUS ET VERSÉS	MONTANTS DUS ET VERSÉS
M. Isidore Partouche, président du conseil de surveillance			
Rémunération fixe	216 000	216 000	216 000
Rémunération exceptionnelle			
Jetons de présence	0	60 000	30 000
Avantages en nature			
Total	216 000	276 000	246 000
M. Patrick Partouche, président du directoire			
Rémunération fixe	317 085	324 000	324 000
Rémunération exceptionnelle	0	218 842	1 094 261
Jetons de présence			
Avantages en nature (***)	6 915	6 915	6 915
Total	324 000	549 757	1 425 176
M. Ari Sebag, membre du directoire et directeur général			
Rémunération fixe	354 583	375 858	364 424
Rémunération exceptionnelle			
Jetons de présence			
Avantages en nature (***)	21 399	21 275	14 841
Total	375 982	397 133	379 265
Mme Katy Zenou, membre du directoire et directeur général			
Rémunération fixe	233 924	233 924	233 924
Rémunération exceptionnelle			
Jetons de présence			
Avantages en nature			
Total	233 924	233 924	233 924
M. Marcel Partouche, vice-président du conseil de surveillance			
Rémunération fixe	204 522	204 522	204 522
Rémunération exceptionnelle			
Jetons de présence	0	2 000	12 000
Avantages en nature			
Total	204 522	206 522	216 522

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL			
EXERCICE CLOS AU	31/10/2009	31/10/2008	31/10/2007
	MONTANTS DUS ET VERSÉS	MONTANTS DUS ET VERSÉS	MONTANTS DUS ET VERSÉS
M. Maurice Sebag, membre du conseil de surveillance			
Rémunération fixe	154 179	154 179	154 179
Rémunération exceptionnelle			
Jetons de présence	0	2 000	12 000
Avantages en nature			
Total	154 179	156 179	166 179
M. Gaston Ghrenassia, membre du conseil de surveillance			
Rémunération fixe	5 000	30 000	30 000
Rémunération exceptionnelle			
Jetons de présence	0	2 000	12 000
Avantages en nature			
Total	5 000	32 000	42 000
M. Fabrice Paire, membre du directoire et directeur général			
Rémunération fixe	216 000		
Rémunération exceptionnelle			
Jetons de présence			
Avantages en nature			
Total	216 000	0	0
M. Hubert Benhamou, membre du directoire et directeur général (*)			
Rémunération fixe			53 464
Rémunération exceptionnelle			
Jetons de présence			
Avantages en nature			
Total	0	0	53 464
M. Richard Partouche, membre du directoire et directeur général (**)			
Rémunération fixe	14 300	366 170	257 640
Rémunération exceptionnelle			
Jetons de présence			
Avantages en nature			
Total	14 300	366 170	257 640

() M. Hubert Benhamou a démissionné de ses fonctions le 1er mai 2007.*

*(**) M. Richard Partouche a démissionné de ses fonctions le 30 septembre 2008, remplacé par M. Fabrice Paire à compter du 2 novembre 2008, puis a été renommé le 10 septembre 2009 en tant que membre du directoire.*

*(***) Les avantages en nature concernant M. Patrick Partouche le sont au titre d'assurance, et ceux concernant M. Ari Sebag le sont au titre d'assurance et de logement.*

Tous les éléments de rémunération sont fixes. L'ensemble de ces rémunérations n'est soumis à aucun critère de calcul.

Le seul mandataire social ayant conservé un contrat de travail préexistant est M. Fabrice Paire.

En application des recommandation de l'Autorité des marchés financiers sur les rémunérations des mandataires sociaux, le groupe tient à préciser que:

- les mandataires sociaux n'ont bénéficié et ne bénéficient pas d'attribution d'options ;
- les mandataires sociaux n'ont bénéficié et ne bénéficient pas d'attribution d'actions de performance ;
- les mandataires sociaux n'ont bénéficié et ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire ;
- les mandataires sociaux n'ont bénéficié et ne bénéficient pas d'indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ;
- les mandataires sociaux n'ont bénéficié et ne bénéficient pas d'indemnité relatives à une clause de non concurrence.

15.1.3 JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL

Au titre de l'exercice 2008-2009 aucun jeton de présence n'a été versé par Groupe Partouche aux membres du conseil.

Pour mémoire, la somme totale des jetons de présence versée par Groupe Partouche aux membres du conseil était de 66 000 Euros pour l'exercice 2007-2008.

15.2 LE MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR AILLEURS PAR L'ÉMETTEUR OU SES FILIALES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Le montant total des sommes provisionnées aux fins du versement de retraites concernant l'intégralité du dernier exercice pour toute personne visée au chapitre 14.1 s'est élevé à 22 865 Euros.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 MANDAT DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Les mandats des membres du conseil de surveillance, MM. Isidore Partouche, Marcel Partouche, Maurice Sebag et Gaston Ghrenassia, ont été renouvelés par l'assemblée générale du 2 avril 2008 pour une période de six exercices sociaux soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2013.

Le directoire a été renouvelé par le conseil de surveillance le 2 novembre 2007 pour une durée de six ans. Les mandats des membres du directoire viendront donc à expiration le 1er novembre 2013.

Compte tenu du nombre limité des membres du conseil, et du caractère familial fort de la société, il n'est pas possible d'appliquer un échelonnement des mandats sociaux, ainsi que le préconise le rapport Afep-Medef de 2003.

16.2 CONTRATS DE SERVICES PRÉVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES À TERME

Prestation avec la société Financière Partouche
(cf § 20.2.1 note 29 Parties liées)

Financière Partouche est une société à directoire et conseil de surveillance présidé par M. Isidore Partouche, et participant à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec la SA Groupe Partouche.

Il existe en outre une convention d'avance d'actionnaires entre Groupe Partouche et Financière Partouche, et une convention de subordination, ayant trait au paiement des sommes dues au crédit syndiqué en priorité par rapport au remboursement de l'avance d'actionnaire.

Les conventions d'avance d'actionnaire et de subordination régissant l'avance de 100 millions d'Euros consentie par Financière Partouche à Groupe Partouche comportent, à l'issue de la négociation avec le pool bancaire, les principales clauses suivantes:

1. Convention d'avance d'actionnaire

L'avance est à échéance du 31 décembre 2015.
L'encours de l'avance d'actionnaire est rémunéré au taux annuel correspondant à la somme de l'Euribor 1, 2, 3 ou 6 mois plus une marge égale à 2,00 % l'an.
Les sommes prêtées à la SA Groupe Partouche au titre de l'avance d'actionnaire ne pourront être remboursées que conformément aux conditions définies au terme de la convention de subordination.

2. Convention de subordination

Le paiement des sommes dues au titre du crédit syndiqué se fera en priorité par rapport au remboursement de l'avance d'actionnaire. Aucun dividende ni intérêt ne sera payé par Groupe Partouche à Financière Partouche au titre de l'avance d'actionnaire subordonnée ou à tout autre titre, à l'exception toutefois des remontées du cash flow excédentaire.
(cf. § 4 .1.1 Risque de liquidité note 5. Reversement du cash flow excédentaire)

Prestations avec la SA Ispar Holding *(cf § 20.2.1 note 29 Parties liées)*

Ispar Holding est une société présidée et contrôlée par M. Isidore Partouche, ayant conclu avec Groupe Partouche SA, une convention de collaboration pour prestations de siège. Elle apporte une prestation d'assistance et de conseils aux casinos suisses.

Prestations avec la SA Shal & Co *(cf § 20.2.1 note 29 Parties liées)*

Shal & Co est une société contrôlée et présidée par M. Hubert Benhamou, ayant conclu avec la SA Groupe Partouche un contrat de conseil en gestion pour certaines de ses filiales.

Conformément au 16.2 de l'annexe 1 du Règlement européen n° 804-2004, il est précisé qu'à l'exception des informations fournies ci-dessus, il n'existe pas d'autres contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 LE DIRECTOIRE ET LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

16.3.1 LE DIRECTOIRE

Composition du directoire

M. Patrick Partouche : président

M. Ari Sebag : membre du directoire, directeur général

Mme Katy Zenou : membre du directoire, directeur général

M. Fabrice Paire : membre du directoire et directeur général, exerce en outre les fonctions de secrétaire général

M. Richard Partouche : membre du directoire a été nommé par le conseil de surveillance le 10 septembre 2009. Il a démissionné de ses fonctions le 2 décembre 2009, en raison de sa nomination en qualité de PDG de la société du Grand Casino d'Annemasse le même jour.

M. Moïse Serero : membre du directoire, nommé par le conseil de surveillance, le 9 décembre 2009, en remplacement de Mr Richard Partouche démissionnaire.

Les séances du directoire

Durant l'exercice clos le 31 octobre 2009, le directoire s'est réuni huit fois, avec un taux de présence de 100 %, et deux fois après sa clôture.

Le fonctionnement du directoire

Il convient de se reporter au chapitre 21.2.2.

Principaux travaux sur l'exercice 2009

Les réunions du directoire au cours de l'exercice ont porté tout d'abord, sur la préparation et la présentation du rapport d'activité détaillé remis au conseil de surveillance au terme des échéances trimestrielles, semestrielles et annuelle afin de lui permettre d'exercer pleinement sa mission.

Réunions sur les comptes :

- Trimestriels : 8 décembre 2008 (4e T2008), 23 février 2009 (1er T2009), 25 mai 2009 (2e T2009), 8 septembre 2009 (3e T2009) ;
- Semestriels consolidés : le 22 juin 2009 ;
- Annuels : le 28 janvier 2009 (exercice 2007/2008).

Le directoire au cours de l'exercice écoulé a également décidé de :

- la transmission universelle du patrimoine de la SAS Somarg : directoire du 4 février 2009 ;
- la cession des biens immobiliers dont elle était propriétaire à Bagnoles de l'Orne : directoire du 21 avril 2009.

Postérieurement à la clôture de l'exercice, le directoire s'est réuni :

- le 8 décembre 2009 pour examiner les comptes du 4e T2009 ;
- le 27 janvier 2010, pour examiner les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2009 et arrêter les termes du rapport de gestion ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires.

16.3.2. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition du conseil de surveillance

M. Isidore Partouche : président du conseil

M. Marcel Partouche : vice-président du conseil

M. Maurice Sebag : membre du conseil

M. Gaston Ghrenassia : membre du conseil

Fonctionnement du conseil de surveillance

Il convient de se reporter au chapitre 21.2.2.

Les séances du conseil de surveillance

Durant l'exercice clos le 31 octobre 2009, le conseil de surveillance s'est réuni treize fois, avec un taux de présence de plus de 95 %, et six fois, postérieurement à la clôture des comptes de l'exercice.

Travaux préparatoires aux réunions du conseil

Tenue des réunions du conseil de surveillance : les membres du conseil de surveillance sont destinataires des documents comptables et d'une manière générale des documents relatifs à la tenue du conseil, en moyenne dix jours avant sa tenue.

Évaluation des membres du conseil de surveillance

Les principes d'évaluation des membres du conseil de surveillance, exposés dans le rapport Viénot, visent principalement à assurer aux actionnaires que les membres du conseil de la société ont une véritable compétence pour assurer leur fonction.

Ce sujet fait partie des préoccupations du président du conseil de surveillance et relève des méthodes de travail en vigueur dans le Groupe. Chaque membre du conseil de surveillance dispose à ce jour d'une expérience de plus de trente ans et d'une véritable compétence dans le secteur des établissements de loisirs et notamment celui des établissements de jeux ou de la gestion des activités d'animations et de spectacles ou de restauration.

Le conseil de surveillance fait un point, une fois par an sur l'évaluation de ses membres. Au cours de l'exercice écoulé, cet examen n'a pas révélé de dysfonctionnement préjudiciable à la société.

Aucune part variable de rémunération liée à un indice de performance ou de progrès n'est attribuée aux mandataires sociaux.

Principaux travaux sur l'exercice 2009

Les réunions du conseil de surveillance ont porté tout d'abord, sur l'examen des rapports détaillés du directoire qui lui sont soumis à l'issue de chaque échéance trimestrielle, semestrielle ou annuelle, de nature à lui permettre d'exercer pleinement sa mission.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil de surveillance s'est réuni pour procéder à l'examen des rapports du directoire sur :

- Les comptes trimestriels le 16 décembre 2008, 24 février 2009, du 27mai 2009 et du 10 septembre 2009 ;
- Les comptes semestriels consolidés le 24 juin 2009 ;
- Les comtes annuels le 29 janvier 2010.

Le conseil de surveillance au cours de l'exercice a en outre décidé :

- de nommer M. Fabrice Paire, membre du directoire et directeur général jusqu'au 1er novembre 2013, date du renouvellement du directoire (conseil de surveillance du 3 novembre 2008) ;
- d'adhérer aux recommandations Afep-Medef du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants (conseil de surveillance du 24 novembre 2008) ;
- de modifier le règlement intérieur adopté le 27 octobre 2005 (conseil de surveillance du 24 décembre 2008) ;
- d'autoriser la cession de l'immeuble de Bagnoles de l'Orne ;
- d'autoriser la signature d'une convention d'abandon de créance avec retour à meilleure fortune au profit de la société du Casino de la Tremblade (conseil de surveillance du 7 juillet 2009) ;
- de nommer M. Richard Partouche, membre du directoire jusqu'au 1er novembre 2013, date du renouvellement du directoire (conseil de surveillance du 10 septembre 2009) ;
- d'autoriser la signature d'une convention d'intégration fiscale avec quatre de ses filiales ;
- d'autoriser la cession de ses actions au capital de la SAS Villa du Havre à sa filiale, la société du Casino du Havre, ainsi que la cession de ses actions au capital de la SARL Thermes de Contrexéville à sa filiale la SARL Hôtel Cosmos, d'autoriser également la signature d'un protocole avec la Société française de casinos et celle d'un protocole avec M. Eric Cantona (conseil de surveillance du 20 octobre 2009).

Postérieurement à la clôture des comptes de l'exercice, le conseil de surveillance s'est réuni six fois entre le 1er novembre 2009 et le 1er février 2010 aux fins :

- d'autoriser la fourniture de la garantie de la société Groupe Partouche pour le compte de sa filiale la Société du Palais de la Méditerranée, au profit de la Société du Louvre (conseil de surveillance du 3 novembre 2009) ;
- d'autoriser la signature d'une convention d'abandon de créance avec une clause de retour à meilleure fortune au profit de la société du Grand Casino du Havre (conseil du 30 novembre 2009), ainsi que la signature d'un protocole avec les actionnaires de la SEC Saint-Julien afin de régler en particulier le sort de la créance de Groupe Partouche ;
- d'examiner des comptes du 4e trimestre 2009, et de nommer M. Moïse Serero, membre du directoire, jusqu'au 1er novembre 2013, date du renouvellement du directoire en remplacement de M. Richard Partouche, démissionnaire (conseil de surveillance du 9 décembre 2009) ;
- d'autoriser la signature de tous actes annexes au protocole intervenu avec le pool bancaire le 21 octobre 2009 (conseil de surveillance du 29 décembre 2009) ;
- d'autoriser un abandon du solde de sa créance sur la SEC Saint-Julien (conseil de surveillance du 19 janvier 2010) ;
- Enfin, le conseil de surveillance dans sa séance du 29 janvier 2010 a procédé à l'examen des comptes sociaux et à l'examen des comptes sociaux consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2009 ainsi qu'à celui du rapport du directoire y afférant.

16.4 RESPECT DES PRATIQUES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les pratiques de gouvernement d'entreprise de la SA Groupe Partouche ne sont définies par aucun référentiel ou code de gouvernement d'entreprise.

La société Groupe Partouche tente cependant de respecter et d'appliquer les principes du gouvernement d'entreprise, et s'appuie plus particulièrement sur le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence publié par l'Autorité des marchés financiers le 9 janvier 2008, autant que les particularités de son fonctionnement liées à la conservation d'un caractère familial fort le lui permettent.

C'est ainsi que le conseil de surveillance qui n'est composé que de quatre membres, s'est trouvé contraint de supprimer les comités d'audit, financier et des rémunérations qu'il avait mis en place en 2005, leur fonctionnement dans des conditions légales et règlementaires s'étant avéré impossible, compte tenu de ses spécificités.

Il est précisé qu'afin de se conformer aux prescriptions de l'ordonnance du 8 décembre 2008, instaurant l'obligation de constituer un comité d'audit, la société Groupe Partouche dispose d'un délai jusqu'au 30 juin 2011, pour s'y conformer sauf à ce qu'un mandat du conseil soit renouvelé avant l'échéance initialement prévue. En effet, la clôture du premier exercice postérieur au 1er janvier 2008 sera pour notre société le 31 octobre 2010.

Cependant, dès l'exercice 2010, c'est le conseil de surveillance qui assurera la mission dévolue au comité d'audit dans les conditions prévues à l'article L.823-19 et suite du Code de commerce.

Il est précisé qu'à chaque action du capital est attaché un seul droit de vote.

Autres éléments notables en matière de gouvernement d'entreprises, et procédures et contrôle interne :

- l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 1996 a décidé la modification du mode de gestion de notre société jusqu'alors à conseil d'administration, en société anonyme à directoire et conseil de surveillance ;
- le choix de cette structure s'inscrivait dans le droit fil des principes de gouvernement d'entreprise, tels qu'ils sont aujourd'hui traduits dans la législation française dont les dernières évolutions renforcent l'exigence de transparence.;
- cette structure dualiste favorise, en effet, une séparation claire entre, d'une part, les fonctions de direction et de gestion de la société, assumées par le directoire composé de cinq membres et, d'autre part, la fonction de contrôle, exercée de manière permanente par un conseil de surveillance composé de quatre membres.

Il convient en outre de relever le nombre important des réunions du conseil de surveillance et la présence de ses membres à plus de 95 % des réunions qui après avoir pris connaissance des documents et informations nécessaires, se livrent à un examen approfondi des thèmes abordés.

16.5 AUTRES ÉLÉMENTS NOTABLES EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISES, PROCÉDURES ET CONTRÔLE INTERNE

16.5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR L'ORGANISATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, tel qu'il résulte de l'article 117 de la loi de sécurité financière, il m'appartient en tant que président du conseil de surveillance de Groupe Partouche SA de rendre compte dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil (I), ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre société (II), au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2009, procédures applicables à l'ensemble des filiales de la société contrôlées majoritairement, entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Le présent rapport a été établi avec l'aide des directions opérationnelles et fonctionnelles de la société et s'appuie sur le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'Autorité des marchés financiers le 9 janvier 2008.

Nous vous précisons en outre que :

- les pratiques relatives au gouvernement d'entreprise sont exposées au paragraphe 16.4 ci-dessus ;
- les modalités de fixation des rémunérations des mandataires sociaux sont exposées au paragraphe 15.1.2 ;
- les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale figurent à l'article 27.III et V des statuts.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les informations relatives aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance sont exposées ci-dessus, au paragraphe 16.3.2 du présent document, et ont trait en particulier :

- aux modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil de surveillance ;
- au compte rendu de son activité au cours de l'exercice écoulé ;
- à ses travaux préparatoires ;
- et enfin à l'évaluation de ses membres.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE

Bien que les procédures de contrôle interne ne soient définies par aucun référentiel, Groupe Partouche s'est appuyée sur le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence publié par l'Autorité des marchés financiers le 9 janvier 2008 pour les mettre en place.

Le contrôle interne défini et mis en oeuvre sous sa responsabilité vise à prévenir, gérer et contrôler des principaux risques auxquels elle se trouve être exposée *(cf. chap. 4)* en s'assurant :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations, et opérations financières.

et d'une façon générale contribue à la maitrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations, et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En participant à la prévention et à la maitrise des risques de ne pas atteindre ses objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

Au cas particulier de Groupe Partouche, le dispositif de contrôle interne repose dans un cadre de décentralisation des fonctions et des responsabilités, sur un ensemble de règles et de politiques, de procédures et de pratiques visant à s'assurer de la mise en œuvre des mesures nécessaires pour maitriser les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la réalisation des objectifs du Groupe.

PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

Pour parvenir à ces objectifs, le contrôle interne du Groupe s'exerce au sein de chaque filiale sous la responsabilité des directions opérationnelles et fonctionnelles à tous les

niveaux de l'organisation. Chaque acteur du contrôle interne au sein de l'organisation est donc informé de son rôle et de ses responsabilités.

Le dispositif de contrôle interne est donc appliqué à l'ensemble du Groupe Partouche, constitué de Groupe Partouche SA et de l'ensemble des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans le cadre général de la politique définie par le directoire et sont mises en œuvre au siège par la direction générale et les directions opérationnelles, et au niveau des filiales par les directions générales et sous leur responsabilité.

IDENTIFICATION, ÉVALUATION, SUIVI ET CONTRÔLE DES RISQUES

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans une perspective continue d'identification, d'évaluation et de gestion des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs définis par le Groupe.

L'évaluation des facteurs de risque contribue à définir des activités de contrôle appropriées. Ils ont été recensés au cours d'entretiens réguliers et approfondis organisés par la direction générale avec les membres des directions opérationnelles et fonctionnelles du siège, prenant en compte l'expérience passée du Groupe en matière de risques.

Ces identification, évaluation et suivi des risques sont régulièrement mis à jour par la direction générale avec l'aide des opérationnels concernés à l'occasion de réunion tenues au siège, et au niveau des filiales au travers de réunions auxquelles participent des membres de la direction générale et des membres des directions opérationnelles.

Ces réunions permettent à Groupe Partouche SA de promouvoir un environnement de maitrise des risques au niveau de ses filiales et de gérer au mieux les risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs définis par le Groupe.

Les principaux risques sont décrits dans le chapitre 4.

Les moyens mis en œuvre pour en assurer la gestion et le contrôle sont exposés ci-après.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES AU CONTRÔLE OPÉRATIONNEL ET AU RESPECT DES LOIS ET RÉGLEMENTS

CONTRÔLE OPÉRATIONNEL

Le contrôle opérationnel passe essentiellement par la pérennité et la sauvegarde des systèmes d'information du Groupe.

Les systèmes d'information :

Le système d'information comptable et financier déployé au sein du Groupe a pour objectif de satisfaire aux exigences de fiabilité, de sécurité, de disponibilité et de traçabilité de l'information.

Il s'articule autour d'un outil de reporting et d'un système de consolidation interfacé, couvrant la quasi-totalité des activités du Groupe, dans un souci d'homogénéisation des données comptables sociales et consolidées.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place :

Les services comptables des différentes filiales disposent par ailleurs d'un guide interne relatif à la gestion de la paie, tant sur le plan technique (procédure - mode d'emploi) que légal (méthodes de calcul utilisées par le Groupe dans le respect des normes sociales, conventionnelles et fiscales) afin de leur permettre une utilisation adéquate de ces outils et donc de garantir la pertinence de l'information.

Les paramétrages du système sont effectués par des consultants extérieurs. Les mises à jour du logiciel sont effectuées uniquement par le service informatique du Groupe. Le produit fonctionne sur une base AS400 et fait l'objet de sauvegardes journalières sur bandes pour l'ensemble des filiales. Les bandes de sauvegarde sont placées dans des coffres ignifugés qui garantissent une sécurité optimum des données, et une sauvegarde annuelle de chaque entité comptable est envoyée sur site sous format CD.

Le logiciel dispose de nombreuses sécurités permettant de contrôler l'accès à certaines informations selon les intervenants.

Par ailleurs, la gestion de la paie des unités d'exploitation du Groupe est développée sur un système d'information commun fonctionnant sous le même environnement, dont les modalités de contrôle, de maintenance et de sauvegarde sont identiques à celles du système d'information comptable.

Le système d'information comptable et financier fait enfin l'objet d'adaptations régulières afin d'évoluer avec les besoins spécifiques du Groupe.

RESPECT DES LOIS ET DES RÉGLEMENTS

L'activité du Groupe est développée, pour 77 % de son chiffre d'affaires, au sein de casinos situés en France, qui comportent « trois activités distinctes : le jeu, la restauration et le divertissement, réunies sous une direction unique sans qu'aucune d'elles puisse être affermée » (article 1er de l'arrêté du 23 décembre 1959 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos).

La gestion de ces activités s'inscrit donc dans le cadre, extrêmement précis, défini par la réglementation des jeux

qui institue un contrôle très étroit en matière d'autorisation, d'organisation des activités, de prélèvements des taxes par les collectivités publiques et de surveillance.

Le siège de Groupe Partouche SA fait bénéficier ses unités d'exploitation de ses connaissances, ressources et compétences, en termes de personnel et de moyens techniques, et leur fournit un support technique en matière juridique notamment.

La direction juridique :

Elle est rattachée au secrétariat général et a pour mission de :

- veiller à ce que Groupe Partouche respecte le cadre légal et règlementaire qui s'impose à lui ;
- protéger le patrimoine et les activités du Groupe dans son ensemble ;
- défendre les intérêts de ce dernier, de ses mandataires sociaux et de se salariés dans le cadre de leurs fonctions.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place

Les services juridiques ont l'obligation d'informer le secrétaire général ou la direction générale sur les matières sensibles qui leur sont régulièrement rappelées, et notamment de :

- toute évolution de la législation et règlementaire étant applicable à l'un des domaines d'activité du Groupe et en particulier aux jeux d'argent ;
- toute procédure judiciaire significative ;
- toute poursuite pénale contre Groupe Partouche ou l'un des directeurs ;
- toute nécessité d'une autorisation du directoire ou du conseil de surveillance en cas de projet lié au développement des activités de l'entreprise ou présentant pour elle un risque particulier.

En outre, l'ensemble du personnel d'encadrement du Groupe a été sensibilisé au respect des lois et règlements à travers la mise en place de délégations de pouvoirs, lorsqu'elles sont possibles, et bénéficie de formations récurrentes sur la prévention des risques en général et juridiques en particulier.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

L'un des objectifs principaux du contrôle interne est de contribuer à l'assurance que l'information comptable et financière et en particulier les comptes consolidés et sociaux reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale et l'activité du Groupe et fournissent une identification et une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels il est susceptible de faire face.

LES ORGANES DE LA COMPTABILITÉ

La direction de la comptabilité organise et planifie l'ensemble des travaux comptables ce qui lui permet d'obtenir une consolidation fiable et cohérente des données ; cela est facilité par l'utilisation de normes et procédures comptables Groupe et d'un processus normalisé d'arrêté des comptes du Groupe et donc applicable aux sociétés d'exploitation du périmètre de consolidation

En effet, un des objectifs des procédures de contrôle interne mises en place par Groupe Partouche SA, société-mère tête de Groupe, est de s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés. Des procédures spécifiques portent sur l'élaboration de la consolidation des comptes par le service dédié du siège de Groupe Partouche.

L'ensemble des traitements de consolidation est réalisé au siège sur la base des informations semestrielles et annuelles communiquées par les responsables comptables des filiales.

Les états financiers consolidés sont audités par les commissaires aux comptes du Groupe.

Un échange d'informations et une communication régulière sont assurés avec les responsables des filiales, ce qui permet une anticipation de toutes les opérations particulières de la période qui toucheraient les filiales.

Un suivi est opéré sur l'état d'avancement des comptabilités, l'homogénéité des traitements comptables et autres éléments indispensables à la maîtrise de l'information des filiales du périmètre.

Nous pouvons détailler les différentes séquences d'élaboration des états financiers consolidés en mentionnant les principaux contrôles opérés.

La définition du périmètre des sociétés consolidées est réalisée par le suivi des participations détenues par l'ensemble des sociétés du Groupe et validée conjointement avec l'information détenue par le service juridique central du Groupe.

L'évolution des référentiels de consolidation est appréhendée par un suivi permanent des règles régissant l'élaboration des états financiers consolidés, et ce avec l'éventuel concours de conseils extérieurs spécialisés. Ceci permet la mise en œuvre de travaux d'homogénéisation, de mise aux normes des règles Groupe, et de mise en conformité du système d'information avec l'appui des consultants de l'éditeur du système.

Le service consolidation s'assure, à réception des liasses de consolidation des filiales, du respect des règles comptables Groupe, qui permet de garantir l'homogénéité de la présentation des états financiers.

Les filiales disposent, d'une part d'une notice de consolidation pour la production des liasses de consolidation et qui présente les travaux de consolidation à travers les documents et procédures de remontées des informations, et

d'autre part des informations de clôture, constituées par le planning des opérations de consolidation et par les informations spécifiques à chaque arrêté.

Enfin, le département de la consolidation réalise une veille normative sur tous les sujets susceptibles d'avoir un impact sur les comptes consolidés et centralise à son niveau les sujets remontés des filiales pour analyse technique et prise de décision sur le traitement comptable.

Un plan de comptes aux normes du Groupe est utilisé par les unités d'exploitation, en adéquation avec les dispositions spécifiques relatives à la comptabilité générale des casinos.

Des notes de procédures sont établies par la direction comptable du Groupe à destination des filiales, notamment en raison des spécificités comptables du secteur d'activité.

Ces dispositions permettent d'homogénéiser l'information comptable transmise à Groupe Partouche SA. La direction comptable du Groupe organise et planifie les travaux d'arrêtés des comptes sociaux de Groupe Partouche SA, et élabore un dossier de contrôle annuel et semestriel.

Elle assure le recensement et vérifie la réciprocité des opérations intragroupe.

Groupe Partouche SA gère et pilote dans une application spécifique dédiée à l'intégration fiscale, le calcul et le suivi de l'impôt groupe.

Pour les sociétés intégrées fiscalement, les services du siège effectuent un contrôle des états fiscaux établis par les experts comptables.

L'information financière du Groupe est directement issue des progiciels intégrés de comptabilité et de gestion étant précisé que ce dernier repose techniquement sur une base de données unique.

Cela permet au siège de suivre l'évolution de la comptabilité sur son lieu de saisie en temps réel et son intégration une fois par mois vers le progiciel de gestion (reporting).

Le service de consolidation du siège bénéficie d'une expertise continue acquise depuis l'élaboration des premiers comptes consolidés de Groupe Partouche SA.

Les responsables administratifs et financiers des unités d'exploitation ont pour mission d'élaborer les liasses de consolidation, base de l'information comptable et financière transmise au service de consolidation.

Le système d'information utilisé pour l'élaboration de la consolidation est un des produits standards de référence du marché dont la qualité est reconnue. Quelques paramétrages se sont avérés nécessaires pour satisfaire au besoin spécifique du Groupe, et ont été effectués exclusivement par l'éditeur.

La collecte des informations des filiales est assurée par le biais de modules centralisés du système d'information.

Ces modules sont sécurisés, les filiales n'ayant accès qu'aux données de la période d'arrêté, sans pouvoir modifier aucun paramétrage.

Les informations comptables arrêtées par les filiales sont interfacées depuis les systèmes d'information comptable vers le système d'information de consolidation centralisé.

L'élaboration de l'information et la communication financière et comptable est assurée par la direction financière.

La direction comptable de Groupe Partouche coordonne et supervise l'organisation de ses services comptables.

Comme ses unités d'exploitation, Groupe Partouche SA utilise un système d'information comptable uniforme.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place

Une série de contrôles a été mise en place au sein de la plupart des filiales, et en particulier au sein de toutes celles qui exploitent un casino, afin de vérifier les principaux risques inhérents à l'exercice de l'activité et pouvant affecter le processus d'établissement des comptes et les incidences financières qui en résultent.

Il s'agit notamment de contrôle sur l'enregistrement du chiffre d'affaires mensuel, le suivi des investissements, le suivi du recouvrement, le suivi des achats et le contrôle de l'information financière qui remonte de l'ensemble des filiales.

Ces contrôles réalisés mensuellement par l'ensemble des intervenants de la direction comptable et financière des filiales et du Groupe sont de nature à identifier d'éventuels dysfonctionnements.

Le Groupe procède à un reporting mensuel de ses comptes, et à une clôture semestrielle.

Les principaux contrôles mensuels effectués en comptabilité sont les suivants :

- la tenue régulière de la comptabilité ;
- l'équilibre et le contenu des comptes courants entre Groupe Partouche SA et les autres entités du Groupe sont vérifiés par la comptabilité du siège ;
- les rapprochements bancaires ;
- le correct enregistrement du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, les principaux contrôles effectués par la direction de la consolidation sont les suivants :

- la réciprocité des comptes courants à un niveau Groupe est vérifiée ;
- le résultat des sociétés d'exploitation est analysé mensuellement ;
- des analyses plus complètes du bilan sont effectuées en avril et en octobre lors de l'arrêté des comptes semestriel et annuel, et une analyse approfondie de tous les postes du bilan, hors bilan et tableau de financement est réalisée et publiée à cette occasion.

En collaboration avec les directions comptables et financières, sont effectués mensuellement les contrôles suivants en vue d'assurer la préservation des actifs :

- rapprochement du résultat opérationnel avec le résultat de gestion ;
- analyse des investissements ;
- analyse du résultat financier ;
- analyse de l'endettement net.

LES ORGANES DE GESTION

Les services de gestion du siège de Groupe Partouche SA sont l'organe de coordination du contrôle de gestion du Groupe.

Ils s'appuient sur les contrôleurs qui, au sein des filiales, ont la charge de l'élaboration et du suivi des budgets et reporting de leur unité d'exploitation.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place :

Un process budgétaire

L'ensemble des informations utilisées, dans le processus budgétaire, est traité par un système d'information de référence sur le marché. Cet outil est fondé sur un référentiel unique applicable à l'ensemble des unités, ce qui assure l'homogénéité de l'information. Les unités disposent de modules de saisie centralisés qui alimentent une base de données unique pour le Groupe.

Cette base garantit la fiabilité et la traçabilité des données, grâce notamment à des contrôles et des validations automatisées des données, et un ensemble de contrôles spécifiques au métier.

Le process budgétaire est un bon outil de contrôle interne permettant l'analyse des flux financiers.

Un reporting mensuel

À chaque fin de mois, il est fait un reporting à la direction générale. Au cours d'une réunion, les directions concernées présentent l'activité du mois. Une analyse globale du résultat au niveau des sociétés d'exploitation est également réalisée. Ces informations extraites du progiciel de gestion du Groupe sont issus de la comptabilité.

La procédure budgétaire développée par Groupe Partouche SA permet de disposer, pour les unités d'exploitation, de comptes d'exploitation prévisionnels et d'un budget d'investissements.

Les principales étapes du processus budgétaire s'inscrivent dans les séquences suivantes :

- élaboration en août par les unités d'exploitation de leur budget annuel mensualisé et de leur budget d'investissements ;
- présentation en septembre et octobre, par les directeurs d'exploitation, des budgets auprès du comité budgétaire, donnant lieu aux ajustements finaux.

Une actualisation des budgets peut être opérée en cours de période de référence en cas de modification structurelle des conditions d'exploitation d'une unité. Des indicateurs spécifiques sont définis et des états de synthèse sont élaborés à partir des informations budgétaires afin d'optimiser les analyses.

L'ensemble de ces informations permet d'assurer le suivi, le contrôle et le pilotage des exploitations par leur utilisation des données issues de la procédure de reporting financier et de gestion. La procédure de reporting est fondamentale pour le contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Elle permet de disposer par ailleurs d'indicateurs de performance.

Le reporting de remontée des comptes d'exploitation et des investissements engagés permet d'avoir connaissance des éléments détaillés sur la marche opérationnelle des unités.

L'analyse de ces données permet d'engager des actions concertées afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés.

Les organes de la trésorerie et des financements :

La direction de la trésorerie et des financements de Groupe Partouche, centralisée au siège a pour mission de garantir la sécurité, la transparence et l'efficacité des opérations de trésorerie et de financement.

Elle a en charge de :

- gérer les ressources financières (financement et placement) afin d'assurer les liquidités du Groupe ;
- assurer le contrôle des charges financières ;
- gérer les flux ;
- quantifier et couvrir les risques financiers ;
- assurer le suivi de la relation bancaire ;
- intervenir comme support auprès des filiales dans leurs choix de gestion et le financement des nouveaux projets.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place

Afin d'assurer ses missions, les services de la trésorerie et des financements a défini des règles et procédures Groupe, telle qu'une procédure relative aux signatures autorisées sur les comptes bancaires pour limiter les risques de fraude.

Des reportings réguliers hebdomadaires et mensuels permettent d'informer la direction générale du niveau d'endettement et de liquidité du Groupe tant actuel que prévisionnel, du suivi des risques, du délai des opérations de couverture, de l'état de la relation bancaire etc.

LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Les services assurant la communication financière sont placés sous la hiérarchie du directeur financier. Ils sont

installés au siège et en charge de communiquer aux marchés financiers la stratégie et les résultats de la société.

Les procédures de contrôle et de suivi mises en place

Chaque année est établi un échéancier récapitulatif de l'ensemble des obligations périodiques de la société en matière de communication financière au marché et aux institutions règlementaires et boursières.

Cet échéancier précise la nature et l'échéance de chaque obligation périodique.

Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes concernées.

Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :

- les contrôles financiers mensuels de l'ensemble des informations comptables et financières les directions de la gestion et de la trésorerie ;
- la vérification des comptes par les commissaires aux comptes des informations données dans les rapports semestriels et annuels ;
- enfin, le directeur financier, responsable de la communication financière identifie les obligations légales et règlementaires applicables en matière de communication sur les risques en collaboration avec les services juridiques.

En conclusion, Groupe Partouche a poursuivi et renforcé en 2009 sa politique de sensibilisation aux risques inhérents à ses activités ainsi que les dispositifs de contrôle interne mis en place en vue d'en assurer au mieux le suivi et la gestion.

Isidore Partouche
Président du conseil de surveillance

16.5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DES CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Partouche SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Marseille et Sceaux, le 22 février 2010

MCR **José David**

Jean-Louis Mathieu

17 SALARIÉS

17.1 RESSOURCES HUMAINES – EFFECTIFS

CATÉGORIES AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Cadres	991	963	875
Agents de maîtrise et techniciens	312	294	321
Employés	4 225	4 628	4 696
Ouvriers	242	200	192
TOTAL	**5770**	**6086**	**6 084**

En application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint les dispositions d'ordre social.

LES HOMMES, UNE VALEUR ESSENTIELLE

À la fin de l'exercice, Groupe Partouche comptait 5770 collaborateurs, effectif en diminution de 5,2 % par rapport à l'exercice précédent. Les raisons de cette diminution sont dues à la nécessité d'un allègement des charges, compte tenu du contexte économique. 88 % des collaborateurs du Groupe sont employés en vertu d'un contrat à durée indéterminée.

Les femmes représentent 39 % des effectifs. Le nombre de cadres représente 991 collaborateurs.

SAVOIR ORGANISER LE TRAVAIL

L'organisation du temps de travail, totalement propre à chaque établissement, présente deux caractéristiques liées au secteur d'activité. D'une part, l'ouverture des établissements 365 jours par an nécessite la mise en place d'équipes tournantes. D'autre part, une grande partie des salariés travaille de nuit, compte tenu de l'activité des jeux, de la restauration et des spectacles, essentiellement nocturnes.

Des accords d'aménagement du temps de travail ont été négociés et signés dans certaines filiales. Le recours à la sous-traitance est faible, dans la mesure où les métiers principaux exercés se prêtent mal à ce type d'emploi. Au cours de l'exercice, ce poste a représenté près de 10,8 M€, essentiellement dans les métiers de la sécurité.

RECONNAÎTRE ET FIDÉLISER

La masse salariale globale, incluant les charges sociales, est de 196,6 M€ et le montant de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise versé par l'ensemble des filiales est de 3,7 M€.

LE DIALOGUE SOCIAL

Chaque filiale, dotée ou non d'instances représentatives du personnel, permet une grande fluidité du dialogue, essentielle aux relations du travail au sein de l'entreprise. Une conception de la gestion des hommes « en direct », et l'autonomie des filiales en la matière, permettent aux équipes de management une adaptation permanente aux nouveaux contextes sociaux.

LE RESPECT DE L'HYGIÈNE ET DE LA SÉCURITÉ

Le Groupe Partouche a souhaité apporter à sa clientèle des garanties supplémentaires en matière de sécurité alimentaire, et anticiper les risques éventuels. À cet effet, un laboratoire indépendant est en charge d'un contrôle systématique de l'ensemble des points de restauration dans les filiales. Le travail mené va autoriser la mise en place d'une charte qualité applicable dans toutes les filiales.

Cet engagement fort entre dans le cadre de la démarche traditionnelle de Groupe Partouche d'accueil et de respect du client. Par ailleurs, la mise en place de documents internes d'évaluation des risques, réactualisés chaque année permet, notamment dans le cadre des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, de préserver au maximum la santé et la sécurité des collaborateurs. Le dépistage permanent des risques et les moyens de prévention sont au coeur du dispositif. Plus qu'une simple obligation de moyens, Groupe Partouche en a fait un principe moral, partie intégrante des valeurs essentielles de respect des hommes au travail.

FORMER POUR RESTER COMPÉTITIF

Groupe Partouche utilise l'ensemble des budgets de formation afin de maintenir les niveaux de compétence de ses collaborateurs, et l'actualisation des connaissances, dans un contexte d'évolution technologique lié aux métiers des jeux.

L'EMPLOI ET L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Le Groupe Partouche veille à ce que soient remplies les obligations légales et morales en la matière, chaque filiale restant libre de ses choix en matière d'embauche ou de contribution.

SAVOIR AIDER ET PARTAGER

Le Groupe Partouche, par ses filiales, s'engage principalement sur des actions locales, préférant jouer la carte de la proximité. Les exemples sont nombreux, et notamment dans le domaine du sport ou des spectacles. Les très nombreuses opérations de mécénat ou d'aide aux associations contribuent à faire de Groupe Partouche un référent dans le tissu social et économique du lieu d'implantation de ses filiales.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Dans le cadre du développement de la politique du jeu responsable et de la charte signée par le syndicat professionnel « Syndicat des Casinos Modernes de France », auquel Groupe Partouche adhère, la protection des joueurs a été renforcée.

Ainsi, les contrats passés avec la société Adictel ont tous été reconduits. La société Adictel est en charge de la prévention du jeu excessif et de l'aide aux joueurs dépendants.

Des formations auprès des personnels d'encadrement sont dispensées régulièrement.

Groupe Partouche assume donc ses responsabilités sociétales pour ce qui concerne l'impact le plus direct de son activité sur les citoyens et met, au jour le jour, les moyens pour que sa clientèle continue de faire du jeu un plaisir maîtrisé.

Par ailleurs, les activités de Groupe Partouche ne comprennent pas de risques directs et majeurs en matière de responsabilité environnementale.

17.2 PARTICIPATION ET STOCK OPTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Néant.

17.3 PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE GROUPE PARTOUCHE

17.3.1 INTÉRESSEMENT

Dans la SA Groupe Partouche, il n'existe à ce jour, aucun contrat d'intéressement et de participation du personnel.

17.3.2 PARTICIPATION

En application des dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital social dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise au dernier jour de l'exercice, soit le 31 octobre 2009.

17.3.3 ACTIONNARIAT SALARIÉ

Néant.


A
A
ARTOUCHE
POKER TOUR
ARTOUCHE
POKER TOUR

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le tableau suivant répartit le capital et les droits de vote au cours des trois dernières années :

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	12/11/2009		31/12/2008		31/01/2008	
	NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES	% DU CAPITAL % DROIT DE VOTE (1)	NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES	% DU CAPITAL % DROIT DE VOTE (1)	NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES	% DU CAPITAL % DROIT DE VOTE (1)
FINANCIÈRE PARTOUCHE SA (2)	28 840 000	66.92 %	28 840 000	66,92 %	28 840 000	66,92 %
FAMILLE PARTOUCHE	1 673 079	3.88 %	1 631 317	3.78 %	1 633 371	3.79 %
SOUS-TOTAL	**30 513 079**	**70.80 %**	**30 471 317**	**70.70 %**	**30 473 371**	**70.71 %**
PUBLIC (3)	12 584 339	29.20 %	12 626 101	29.30 %	12 624 047	29.29 %
TOTAL	**43 097 418**	**100,00 %**	**43 097 418**	**100,00 %**	**43 097 418**	**100,00 %**

(1) Il n'existe pas de droits de vote double.

(2) La SA Financière Partouche est une holding familiale.

(3) Par courrier en date du 20 mai 2009, la société KBL Richelieu Gestion, agissant pour le compte de fonds communs de placement dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi seule à la baisse le seuil de 5 % du capital social et des droits de vote de la société Groupe Partouche, et détenir 2 060 000 actions représentant 4,78 % du capital social et des droits de vote de la société Groupe Partouche. À la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaire détenant 5 % ou plus du capital ou des droits de vote, autre que Financière Partouche.

À la demande de Groupe Partouche, la société Euroclear France a réalisé en date du 12 novembre 2009 une enquête auprès des intermédiaires détenant au moins 11 000 titres. Ce recensement a permis d'identifier 4 471 actionnaires représentant 27,1 % du capital. Compte tenu des 99 actionnaires inscrits au nominatif à la même date, il est ainsi établi qu'à cette date 99,9 % du capital total de Groupe Partouche était détenu par 4 570 actionnaires.

En ce qui concerne l'actionnariat identifié par l'enquête Euroclear France, une large part, de l'ordre de 44,0 %, est constituée par les OPCVM.

Aucun titre n'est détenu par les salariés dans le cadre d'un plan.

À la connaissance de la société et à ce jour, il n'existe ni de pacte d'actionnaires ni aucun plan d'options et d'achat et de souscriptions d'actions.

Le nombre d'actions auto détenues à la clôture s'élevait à 19 166 titres.

18.2 DROITS DE VOTE DIFFÉRENTS

Il n'existe pas de droit de vote double. Les actions émises et en circulation disposent de droits de vote simple.

18.3 INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

La société est contrôlée à hauteur de 66,92 % du capital par l'actionnaire majoritaire Financière Partouche, société dont le capital est intégralement détenu par des membres de la famille Partouche. La famille Partouche, à travers le holding Financière Partouche et des personnes physiques, contrôle ainsi 70,80 % du capital de Groupe Partouche. Il n'existe pas de mesure particulière prise en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

18.4 CHANGEMENT DE CONTRÔLE

À notre connaissance, aucun pacte d'actionnaires ni aucune clause d'une quelconque convention comportant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de Groupe Partouche n'a été notifié à l'Autorité des marchés financiers. Il n'a pas non plus été fait état d'actions de concert.

19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Se reporter au chapitre 7.2 du présent document pour l'organigramme et à la note 29 « Parties liées » des annexes aux comptes consolidés.

Les éventuelles relations avec les entreprises associées sont réalisées selon des conditions normales de marché.

Par ailleurs, le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées est présenté ci-dessous.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 ABANDON DE CRÉANCE AU PROFIT DE LA SAS CASINO DE LA TREMBLADE

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2009, votre société a consenti à la SAS Casino de La Tremblade un abandon de créance pour un montant de 502 000 Euros. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur une partie du compte courant que votre société détient sur la SAS Casino de La Tremblade.

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 7 juillet 2009.

Membre du directoire concerné :

M. Ari Sebag

1.2 CESSION DES ACTIONS ET DU COMPTE COURANT DE LA SAS VILLA DU HAVRE AU PROFIT DE LA SAS GRAND CASINO DU HAVRE

Votre société a cédé le 30 octobre 2009 4000 actions représentant 100 % du capital social de la société Villa du Havre SAS à la société Grand Casino du Havre SAS au prix de 40 000 Euros, correspondant à la valeur comptable de ces actions.

Par ailleurs, Groupe Partouche SA a aussi cédé le 30 octobre 2009 la créance d'un montant de 3 254 466 Euros

qu'elle détenait envers la société Villa du Havre SAS au profit de la SAS Grand Casino du Havre. Cette cession a été effectuée à la valeur nominale.

Cette convention a été autorisée par votre conseil de surveillance du 20 octobre 2009.

Membres du conseil de surveillance / directoire concernés :

M. Maurice Sebag

M. Ari Sebag

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 CONVENTION D'INTÉGRATION FISCALE

Au cours de l'exercice clos au 31 octobre 2009, la convention d'intégration fiscale qui concernait 61 sociétés filiales, a été étendue aux sociétés suivantes dont l'intégration porte effet à compter du 1er novembre 2009 : Partouche Interactive SA, Partouche Technologies SAS, Société du Casino du Palais de la Méditerranée SA et Partouche Tournois SARL.

Cette convention d'intégration fiscale est faite en application des dispositions de l'article 223 A du Code général des impôts.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré pour l'exercice clos au 31 octobre 2009 une économie d'impôt de 13 897 697 Euros et une créance fiscale de report en arrière (carry back) de 5 291 300 Euros soit une économie d'impôt totale de 19 188 997 Euros.

2.2 BAIL AVEC FINANCIÈRE PARTOUCHE SA

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1998, votre société a conclu un bail avec la SA Financière Partouche. Ce bail a pour objet la location du siège social de votre société sis au 141 bis, rue de Saussure 75017 Paris. Un avenant au bail a été signé le 1er août 2002 compte tenu de l'agrandissement de la surface occupée par Groupe Partouche SA. La durée de ce bail est désormais de neuf années, commençant à courir à compter du 1er août 2002 et se terminant le 31 juillet 2011, le loyer annuel est désormais fixé à 160 000 Euros hors taxes avant réindexation.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré pour l'exercice clos au 31 octobre 2009 une charge de loyer 206 661 Euros et des charges locatives de 67 286 Euros soit 273 946 Euros en totalité.

2.3 CONVENTION DE GESTION CENTRALISÉE DE TRÉSORERIE AVEC FINANCIÈRE PARTOUCHE SA

Financière Partouche SA a été autorisée à participer à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec Groupe Partouche SA Il est prévu à ce titre que les prêts et avances éventuellement consentis dans le cadre de cette convention seront rémunérés à des taux préférentiels par rapport à ceux pratiqués sur le marché.

Le taux d'intérêt appliqué pour l'exercice clos le 31 octobre 2009 s'élève à 4,25 %.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge d'intérêts financiers nets de 45 814 Euros pour l'exercice clos le 31 octobre 2009. La dette de Groupe Partouche SA vis-à-vis de la SA Financière Partouche enregistrée en compte courant s'élève au 31 octobre 2009 à 2 272 947 Euros.

2.4 CONVENTION D'AVANCE D'ACTIONNAIRE ET DE SUBORDINATION AVEC LA SA FINANCIÈRE PARTOUCHE

Votre société a conclu le 26 août 2003 une convention d'avance d'actionnaire avec la SA Financière Partouche. Au titre de cette convention, la SA Financière Partouche a consenti à votre société une avance d'un montant de 100 000 000 Euros pour une durée de 7 ans et 3 mois à compter du 29 août 2003 puis prorogée par avenant jusqu'au 30 novembre 2012.

En application du protocole d'accord relatif à la restructuration de l'endettement conclu avec le pool bancaire le 21 octobre 2009, l'échéance de l'avance d'actionnaire a été fixée au 31 décembre 2015.

Cette avance est rémunérée au taux de l'Euribor 1, 2, 3 ou 6 mois plus 2 %. Les sommes prêtées à la SA Groupe Partouche au titre de l'avance d'actionnaire ne pourront être remboursées que conformément aux conditions définies dans la convention de subordination signée le 27 septembre 2005 entre Financière Partouche SA et Groupe Partouche SA.

À ce titre, il est prévu que le paiement des sommes dues au titre du crédit syndiqué se fera en priorité par rapport au remboursement de l'avance d'actionnaire.

En application du protocole d'accord relatif à la restructuration de la dette conclu avec le pool bancaire le 21 octobre 2009, il a été convenu aussi qu'aucun dividende ni intérêt ne sera payé par Groupe Partouche SA à Financière Partouche SA au titre de l'avance d'actionnaire subordonnée ou à tout autre titre, à l'exception toutefois des remontées de cash flow excédentaire tel que défini dans l'accord visé ci-dessus.

Au titre de cette convention et pour l'exercice clos le 31 octobre 2009, la SA Financière Partouche a refacturé à votre société des intérêts financiers pour 3 923 164 Euros

et des frais de couverture de taux d'intérêt de 405 629 Euros soit une charge totale de 4 328 793 Euros.

2.5 AUTORISATION D'EXPLOITATION DE MARQUE AU PROFIT DE PARTOUCHE INTERACTIVE SA

Votre société a concédé à la SA Partouche Interactive, la licence exclusive d'exploitation de la marque française « Groupe Partouche ». Cette licence donne le droit à la SA Partouche Interactive de fabriquer et/ou de vendre la totalité des services et produits couverts par la marque dans les secteurs de l'Internet, de la télévision, de la téléphonie mobile et fixe, ainsi que tout support de communication électronique présent ou à venir. Cette convention est entrée en vigueur le 11 avril 2006 et s'étend sur une durée de dix ans. En application de cette convention, la SA Partouche Interactive paye à Groupe Partouche SA une redevance de licence égale à 15 % du chiffre d'affaires hors taxes, des services et produits fabriqués et/ou vendus sous la marque par la licenciée.

Au titre de cette convention et pour l'exercice clos le 31 octobre 2009, votre société a enregistré un produit d'exploitation de 642 Euros.

2.6 CONVENTION DE CONSEIL EN GESTION AVEC SHAL&CO SA

Votre société a conclu avec la société Shal & Co SA un contrat de conseil en gestion. Au terme de cette convention, Shal & Co SA fournit à certaines filiales de Groupe Partouche SA des prestations de conseil et une assistance dans les domaines de la gestion commerciale, administrative, financière, juridique, comptable et fiscale. Un avenant à cette convention a été conclu le 28 décembre 2008 prévoyant la poursuite du contrat pour une durée indéterminée.

Au titre de cette convention et pour l'exercice clos le 31 octobre 2009, votre société a enregistré une charge d'exploitation de 567 433 Euros.

2.7 CONVENTION DE COLLABORATION POUR PRESTATION DE SERVICES DE SIÈGE AVEC ISPAR HOLDING SA

Votre société a conclu avec Ispar Holding SA une convention de collaboration pour prestation de services de siège. Au terme de cette convention, Groupe Partouche SA s'engage à rétrocéder à Ispar Holding SA :

- 25 % de la rémunération facturée par Groupe Partouche SA au Casino du Lac Meyrin SA (Suisse) en contre partie des services de siège ;
- 50 % de la rémunération facturée par Groupe Partouche SA au Casino de Crans-Montana (Suisse) en contre partie des services de siège.

Au titre de cette convention et pour l'exercice clos le 31 octobre 2009, votre société a enregistré une charge d'exploitation de 337 813 Euros.

Marseille et Sceaux, le 22 février 2010

MCR **José DAVID**

Jean-Louis Mathieu

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2007 établis selon les normes IFRS/IAS telles qu'adoptées par l'Union européenne et le rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2007 qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 mars 2008 sous le n° D.08-0107 en pages 78 et suivantes ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2008 établis selon les normes IFRS/IAS telles qu'adoptées par l'Union européenne et le rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2008 qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 mars 2009 sous le n° D.09-098 en pages 91 et suivantes ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2007 et le rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2007 qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 mars 2008 sous le n° D.08-0107 en pages 115 et suivantes ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2008 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 octobre 2008 qui figurent dans le document de référence de la société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 mars 2009 sous le n° D.09-098 en pages 138 et suivantes.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la société (www.partouche.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

20.2 ÉTATS FINANCIERS

20.2.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 OCTOBRE 2009

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

COMPTE DE RÉSULTAT EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE (SAUF LES DONNÉES PAR ACTION)	NOTES	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	21	452 993	481 678	510 898
Achats et charges externes	22	(140 731)	(154 324)	(146 091)
Impôts et taxes		(26 014)	(29 371)	(27 258)
Charges de personnel	23	(200 373)	(211 243)	(206 921)
Amortissements et dépréciations sur immobilisations		(45 565)	(47 009)	(44 400)
Autres produits et charges opérationnels courants	24	(11 274)	(9 566)	(10 403)
Résultat opérationnel courant		**29 036**	**30 165**	**75 825**
Autres produits et charges opérationnels non courants	24	1 517	8 317	(1 692)
Résultat sur cession de participations consolidées		(637)	(417)	(2 766)
Dépréciation des actifs non courants	5-6	(8 686)	(3 905)	(6 304)
Résultat opérationnel non courant		**(7 806)**	**3 994**	**(10 762)**
Résultat opérationnel		**21 230**	**34 159**	**65 063**
Résultat financier	**25**	**(24 956)**	**(23 074)**	**(21 258)**
Résultat avant impôt		**(3 726)**	**11 085**	**43 805**
Impôts sur les bénéfices	27	(1 169)	(13 832)	(18 015)
Résultat après impôt		**(4 894)**	**(2 747)**	**25 790**
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	7	(1 922)	(1 719)	(2 001)
Résultat net total		**(6 816)**	**(4 466)**	**23 789**
Dont part du Groupe		(16 679)	(8 485)	14 259
Dont part des minoritaires		9 863	4 019	9 530
Résultat net par action part du Groupe		**(0,387)**	**(0,197)**	**0,331**
Dividende distribué part action		-	-	-
Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action		43 097 418	43 097 418	43 097 418

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILAN CONSOLIDÉ (VALEURS NETTES)

ACTIF NET EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2009	2008	2007
Immobilisations incorporelles	4	11 572	11 684	9 599
Écarts d'acquisition	5	412 123	414 114	407 747
Immobilisations corporelles	6	386 362	413 161	414 801
Participations dans des sociétés mises en équivalence	7	3	5 665	7 670
Autres actifs financiers non courants	8	3 011	4 161	4 014
Impôts différés actifs	27	2 397	855	1 988
Autres actifs non courants	9	14 883	9 980	4 987
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		**830 350**	**859 620**	**850 806**
Stocks et en-cours	10	3 572	4 052	7 840
Clients et autres débiteurs	11	30 108	25 432	36 633
Créances d'impôt sur les bénéfices		4 206	8 516	8 099
Instruments financiers dérivés		-	333	2 973
Autres actifs courants	12	14 844	13 576	15 234
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	78 866	68 972	128 824
TOTAL ACTIFS COURANTS		**131 596**	**120 881**	**199 604**
Actifs destinés à être cédés	30	-	-	572
TOTAL ACTIF		**961 946**	**980 501**	**1 050 982**

PASSIF EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	NOTES	2009	2008	2007
Capital social	14	86 195	86 195	86 195
Actions propres	14	(59)	(79)	(169)
Primes liées au capital		9 411	9 411	9 411
Réserves consolidées	14	216 590	208 977	194 241
Réserves de conversion		1 920	1 339	(627)
Résultat de l'exercice		(16 679)	(8 485)	14 259
CAPITAUX PROPRES GROUPE		**297 377**	**297 358**	**303 310**
INTÉRÊTS MINORITAIRES	**14**	**28 917**	**29 200**	**30 459**
TOTAL CAPITAUX PROPRES		**326 294**	**326 558**	**333 768**
Dettes financières non courantes	17	409 807	116 979	431 292
Engagements envers le personnel	15	8 285	6 670	6 035
Autres provisions non courantes	16	5 473	15 058	19 136
Impôts différés passifs	27	33 180	34 491	32 673
Autres passifs non courants	18	11 060	12 247	9 737
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		**467 805**	**185 445**	**498 872**
Instruments financiers dérivés		-	-	-
Dettes financières courantes	17	12 113	304 810	50 686
Provisions courantes	16	4 611	2 549	1 945
Fournisseurs et autres créditeurs	19	112 532	118 671	99 261
Dettes d'impôt courant	20	36 619	40 925	63 461
Autres passifs courants	18	1 971	1 544	2 990
TOTAL PASSIFS COURANTS		**167 847**	**468 497**	**218 341**
Passifs destinés à être cédés	30	-	-	-
TOTAL PASSIF		**961 946**	**980 501**	**1 050 982**

(Nombre d'actions en circulation au 31 octobre 2009, au 31 octobre 2008 et au 31 octobre 2007: 43 097 418)

TABLEAU DE FLUX FINANCIERS CONSOLIDÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Résultat net total	**(6 816)**	**(4 466)**	**23 789**
Ajustements			
Élimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	1 922	1 720	2 001
Élimination de la charge (produit) d'impôt	1 169	13 832	18 015
Élimination des amortissements, dépréciations et provisions	56 435	45 562	54 969
Élimination des profits et pertes de réévaluation à la juste valeur	4 383	3 192	(573)
Élimination des résultats de cessions d'actifs	(2 718)	(8 055)	4 126
Élimination des charges (produits) d'intérêt nettes	18 366	27 116	26 900
Élimination des produits de dividendes	-	(14)	(14)
Incidence de la variation du BFR	(12 604)	10 802	17 876
Intérêts versés	(19 197)	(28 582)	(28 999)
Impôts payés	(5 988)	(17 904)	(16 148)
Flux de trésorerie d'exploitation des activités en cours de cession	-	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**34 951**	**43 202**	**101 942**
Acquisitions de titres de participations nettes de trésorerie acquise	(68)	(6 530)	(8 410)
Cessions de sociétés consolidées nettes de trésorerie cédée	500	1 818	9 643
Incidence des autres variations de périmètre	2	165	694
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 643)	(3 109)	(1 428)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(20 223)	(46 374)	(41 002)
Acquisition d'actifs financiers	1	470	(1 012)
Prêts et avances consentis	(633)	(1 115)	(968)
Cession d'immobilisations incorporelles	27	6 950	192
Cession d'immobilisations corporelles	6 960	7 000	339
Cession d'actifs financiers	14	-	35 988
Remboursements reçus sur prêts	768	983	667
Intérêts encaissés	832	1 463	2 088
Dividendes reçus	-	14	14

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Variation nette des placements court terme	-	3	238
Flux de trésorerie d'investissement des activités en cours de cession	-	-	9
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(13 463)**	**(38 260)**	**(2 948)**
Augmentation de capital souscrite par les intérêts minoritaires	-	-	-
Émission d'emprunts	1 073	93	540
Remboursement des dettes bancaires	(4 232)	(54 882)	(59 168)
Remboursement des autres dettes financières	(570)	(3 247)	(8 165)
Dividendes payés aux minoritaires	(7 335)	(9 748)	(8 319)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(11 062)**	**(67 784)**	**(75 112)**
Incidence de la variation des taux de change	(329)	2 889	29
Variation de la trésorerie	**10 094**	**(59 953)**	**23 911**
Trésorerie d'ouverture	**68 759**	**128 712**	**104 801**
Trésorerie de clôture	**78 856**	**68 759**	**128 712**

Les commentaires sur tableau de flux sont en note 26.

La trésorerie de clôture de 78 856 K€, majorée des intérêts courus et non encaissés, soit 20 K€, et diminuée des provisions sur les placements, soit 11 K€, correspond au poste Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif, soit un montant de 78 866 K€.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	CAPITAL	ACTIONS PROPRES	PRIMES LIÉES AU CAPITAL	RÉSERVES CONSOLIDÉES	RÉSERVES DE CONVERSION GROUPE	CAPITAUX PROPRES GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres au 31 octobre 2006	86 195	(169)	9 411	175 930	(151)	**271 216**	32 336	**303 552**
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	**-**	(8 060)	**(8 060)**
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	9 081	-	**9 081**	216	**9 297**
Autres variations	-	-	-	9 230	(476)	**8 754**	(3 564)	**5 190**
Résultat de l'exercice 2007	-	-	-	14 259	-	**14 259**	9 531	**23 790**
Capitaux propres au 31 octobre 2007	86 195	(169)	9 411	208 500	(627)	**303 310**	30 459	**333 768**
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	**-**	(9 749)	**(9 749)**
Autres variations	-	90	-	477	1 966	**2 533**	4 471	**7 004**
Résultat de l'exercice 2008	-	-	-	(8 485)	-	**(8 485)**	4 019	**(4 466)**
Capitaux propres au 31 octobre 2008	86 195	(79)	9 411	200 492	1 339	**297 358**	29 200	**326 558**
Distribution de dividendes	-	-	-	12	-	**12**	(7 337)	**(7 325)**
Autres variations	-	19	-	16 086	581	**16 686**	(2 809)	**13 877**
Résultat de l'exercice 2009	-	-	-	(16 679)	-	**(16 679)**	9 863	**(6 816)**
Capitaux propres au 31 octobre 2009	**86 195**	**(59)**	**9 411**	**199 911**	**1 920**	**297 377**	**28 917**	**326 294**

Commentaires en note 14.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans les notes aux états financiers ci-après, les termes « Groupe Partouche », « le Groupe », définissent l'ensemble du Groupe et ses filiales consolidées. Groupe Partouche SA définit la société mère du Groupe Partouche.

Groupe Partouche est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier du Code du commerce. Elle a son siège au 141 bis rue de Saussure à Paris 17e arrondissement et est cotée à la Bourse de Paris depuis mars 1995.

Groupe Partouche SA, la société et ses filiales, sont organisées autour des métiers du casino, hôtels. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire de Groupe Partouche SA le 27 janvier 2010.

Conformément à la législation française, les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2009 seront soumis à l'approbation des actionnaires du Groupe lors de l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 20 avril 2010.

NOTE 1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2009 est marqué par la conclusion au second semestre d'un protocole de restructuration de la dette du Groupe qui permet à ce dernier d'adapter l'échelonnement de son endettement à un cadre financier conforme à la situation économique et opérationnelle du secteur.

Sur l'exercice, la politique de réduction des coûts mise en place a permis de limiter significativement l'impact de la baisse d'activité sur la rentabilité opérationnelle.

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé à la restructuration des sociétés du pôle suisse, cette opération a eu pour conséquence la liquidation des trois sociétés suisses suivantes : Casino de Saxon, Compagnie des Casinos Holdings et Vistaleasing.

Enfin, l'exercice 2009 est également marqué par la signature en fin d'exercice d'un protocole d'accord permettant au Groupe de détenir à l'issue de l'opération 100 % des titres du Casino du Palais de la Méditerranée à Nice.

NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

RÉFÉRENTIEL

En application du Règlement européen n° 1606-2002 du 19 juillet 2002, les états financiers de Groupe Partouche au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2009 ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

Les informations financières ont été établies sur toutes les périodes présentées en application des mêmes règles de reconnaissance, d'évaluation et de comptabilisation en conformité avec la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IFRS.

Normes et interprétations IFRS/IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Commitee)

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations publiées par l'IASB dont l'application n'est pas encore obligatoire pour la préparation des états financiers consolidés au 31 octobre 2009 :

- IFRS 8 « Secteurs opérationnels » ;
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation client » ;
- IAS 1 (version amendée en 09/2007) « présentation des états financiers » ;
- Amendement de la norme IAS 23 « Coût d'emprunt » ;
- Amendement de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur les actions relatif aux conditions d'acquisition des droits en annulations » ;
- IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels » ;
- IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises ».

PRINCIPES D'ÉLABORATION, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les comptes consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont inscrits, à compter du 1er novembre 2004, sur la base de leur juste valeur, à savoir :

- les instruments financiers dérivés ;
- les actifs financiers disponibles à la vente.

Groupe Partouche clôture ses comptes au 31 octobre. Les filiales qui ne clôturent pas au 31 octobre établissent des états financiers intermédiaires à cette date.

Les filiales acquises sont consolidées dans les états financiers du Groupe à compter de la date de leur acquisition, à compter de la date d'établissement du bilan consolidé le plus récent.

La préparation des états financiers nécessite, de la part de Groupe Partouche, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges que sur les informations données dans les notes annexes. Les estimations et hypothèses sont réalisées à partir des données historiques comparables et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables. La direction du Groupe revoit ces estimations et hypothèses de façon continue afin de s'assurer de leur pertinence au regard de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futurs affectées.

Les principales règles d'estimations appliquées par le Groupe sont présentées ci-dessous et concernent :

- la valorisation au bilan des actifs corporels, incorporels et écarts d'acquisition. Le Groupe revoit de manière régulière certains indicateurs qui conduiraient, le cas échéant à un test de dépréciation ;
- la détermination des impôts différés et le niveau de reconnaissance des actifs impôts différés actifs selon les principes décrits ci-dessous. La direction a établi un plan de recouvrabilité des impôts permettant d'estimer le montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus au bilan consolidé du Groupe ;
- la détermination par le Groupe de la provision pour retraite et avantages assimilés et de la charge liée est dépendante des hypothèses utilisées dans le calcul actuariel de la provision ;
- l'analyse des risques et litiges, y compris l'estimation de la probabilité des dénouements des litiges en cours et à venir, qui sont, par leur nature, dépendants d'évènements futurs nécessairement incertains.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires sont consolidées par intégration proportionnelle. Cette méthode est appliquée aux sociétés SA du Casino de Grasse et SCI du Casino de Grasse.

Les entreprises dans lesquelles le Groupe Partouche exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3.

MÉTHODE DE CONVERSION

1. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en Euros qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie fonctionnelle de chaque filiale. Les postes de bilan sont convertis en Euros sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les postes de capitaux propres sont convertis aux taux historiques ; l'écart résultant des variations par rapport à l'exercice précédent est accumulé dans la rubrique « écarts de conversion » inscrite dans les capitaux propres.

Les postes du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de l'exercice.

2. Traduction des opérations en devises

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan de clôture de l'exercice sont converties aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits, charges et flux sont exprimés au taux en vigueur lors de leur comptabilisation. Les profits et pertes latents résultant de la conversion des actifs et passifs sont inscrits au compte de résultat.

3. Principaux cours de conversion

Les principaux taux de change appliqués hors zone Euros sont les suivants :

DEVISES / EURO	TAUX CLÔTURE 31/10/2009	TAUX MOYEN 31/10/2009	TAUX CLÔTURE 31/10/2008	TAUX MOYEN 31/10/2008	TAUX CLÔTURE 31/10/2007	TAUX MOYEN 31/10/2007
USD Dollar US	**1,48000**	**1,33163**	1,2757	1,46437	1,4447	1,344310
CHF Franc suisse	**1,51230**	**1,49346**	1,4686	1,58568	1,6762	1,632800
TND Dinar tunisien	**1,915716**	**1,83626**	1,745806	1,8032	1,7784	1,73156
EGP Livre égyptienne	**8,092914**	**7,40734**	7,12836	7,95598	7,968	7,65717
GBP Livre Sterling	**0,89375**	**0,86151**	0,78690	0,7595	0,6973	0,67765

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Compte tenu des secteurs d'activité du Groupe, elles constituent des éléments d'actifs dont il est possible de vérifier l'évolution de la valeur et font l'objet de tests de dépréciation périodiques.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée probable d'utilisation et dépréciées en cas d'indication de perte de valeur.

Les autres immobilisations incorporelles regroupent notamment les droits acquis d'exploitation de licences, de clientèles et les droits aux baux.

1. Détermination des écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une société consolidée, les éléments d'actif et de passif identifiables sont évalués à leur juste valeur totale en fonction de l'usage prévu par le Groupe. Les actifs et passifs correspondants sont donc reconnus au bilan consolidé pour leur valeur réévaluée.

Les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs éventuels identifiables. Sont incluses dans le coût d'acquisition des titres toutes les dépenses représentant des coûts externes directement liés à l'acquisition.

La plupart des écarts d'acquisition ont été constatés à

l'occasion d'opérations de croissance externe.

D'autre part, les acquisitions opérées par le Groupe dans le domaine de l'Internet et de l'interactivité ont généré des écarts d'acquisition qui restent rattachés aux perspectives d'ouverture du marché des jeux en France prévue en 2010.

Lors de la cession d'une filiale, le montant du goodwill attribuable à la société cédée est inclus dans le calcul du résultat de cession.

2. Évaluation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de test de dépréciation chaque année ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur identifiés. Pour réaliser le test de dépréciation, chaque écart d'acquisition est alloué à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) ou au groupe d'UGT qui représente le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour les besoins de gestion interne. Le suivi de la valeur des écarts d'acquisition entre dans le champ d'application du paragraphe 135 de la norme IAS 36.

3. Tests de perte de valeurs des écarts d'acquisition

3.1 Modalités d'identification des UGT

Les écarts d'acquisition sont testés au niveau du regroupement d'actifs pertinent (UGT ou groupe d'UGT), déterminé conformément aux prescriptions de l'IAS 36.

L'analyse menée par le groupe a conduit à retenir alternativement :

- soit une UGT, dans le cas où la filiale concernée présente une autonomie et une indépendance économique et financière (exemple : société exploitant un casino) ;
- soit un « groupe d'UGT » : les groupes d'UGT correspondent généralement à plusieurs filiales ayant un fort lien de dépendance économique (exemple : un casino + une SCI immobilière qui détient les murs du casino).

Le regroupement des sociétés en « groupes d'unités génératrices de trésorerie » (afin de respecter la cohérence économique des sites d'exploitation) a notamment permis de constituer seize groupes d'unités génératrices de trésorerie qui comprennent dans la majorité des cas un casino, évalué selon la méthodologie décrite au 3.3.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

3.2 Fréquence des tests

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des écarts d'acquisition, ceux-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. À défaut, les tests de pertes de valeurs sur écarts d'acquisition sont réalisés au minimum annuellement.

Outre les indices de perte de valeur externes liés à l'environnement économique, le Groupe considère principalement les indicateurs internes suivants : le produit brut des jeux et l'Ebitda.

3.3 Méthodologie des tests de valeur des écarts d'acquisition

Les tests de perte de valeur effectués par le Groupe consistent en application de la norme IAS 36, à comparer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT), ou le cas échéant, groupe d'UGT, à la valeur nette comptable des actifs correspondants y compris les écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est déterminée comme la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur (diminuée des coûts de cession). Ces éléments sont définis comme suit :

- La valeur d'utilité de l'UGT ou groupe d'UGT est déterminée par actualisation de ses flux de trésorerie futurs, en utilisant des prévisions de flux de trésorerie cohérents avec les budgets 2009 préparés par la direction du Groupe. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux moyen pondéré du capital. Ces prévisions de flux sont élaborées sur un horizon de 3 à 5 ans. Au delà de cette période, une valeur terminale a été calculée moyennant un taux de croissance à l'infini nul.

 Cette méthode est principalement appliquée pour les tests menés sur le pôle Partouche Interactive dont les perspectives futures restent conditionnées par la libéralisation du secteur des jeux sur Internet.

 Elle est aussi appliquée sur la branche casinotière afin de conforter les résultats obtenus par la méthode de la juste valeur telle que décrite ci après ;

- La juste valeur (diminuée des coûts de cession) correspond au montant qui pourrait être obtenu par la vente de l'UGT ou groupe d'UGT dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. La juste valeur est déterminée par la méthode des comparables boursiers ou à défaut par la référence à des valeurs de transactions récentes sur des actifs similaires.

 Cette méthode est principalement appliquée pour les établissements casinotiers représentant près de 90 % des écarts d'acquisitions comptabilisés.

 L'application de ce test sur les écarts d'acquisition conduit donc à comparer la valeur comptable des ac-

tifs incorporels de l'UGT (incluant l'écart d'acquisition) et la juste valeur de cette UGT déterminée par référence à un multiple du produit brut des jeux, principal indicateur de performance de l'activité casinotière. Par référence aux dernières transactions significatives enregistrées par le secteur et telles qu'analysées par la direction du Groupe, le coefficient utilisé est de 2.

Dans le cadre de l'application de ces tests, le Groupe tient compte du fait que pour certaines entités ou UGT, la méthode de la valeur d'utilité conduit parfois à des résultats non pertinents au regard de la juste valeur. En effet la méthode de la valeur d'utilité, fondée sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie, ne prend pas en compte les valeurs intrinsèques des actifs qui ne dégagent pas de flux financiers, et ne repose que sur le seul critère de rentabilité, affecté par le contexte économique général.

En cas de pertes de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne « Dépréciations des actifs non courants » du résultat opérationnel non courant. En application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, une dépréciation comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

3.4 Sensibilité des tests de dépréciation

Le Groupe effectue une analyse de sensibilité des tests de perte de valeur sur les écarts d'acquisition principalement par rapport aux deux paramètres suivants :

- le taux d'actualisation ;
- le taux de croissance à l'infini utilisé dans les projections de flux de trésorerie.

Compte tenu du fait que pour la majorité des UGT la juste valeur s'avère être supérieure à la valeur d'utilité, les impacts des tests de sensibilité ne sont pas significatifs pour le Groupe.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1. Évaluation

Les immobilisations corporelles du Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production de certains actifs jusqu'à leur date de mise en service sont comptabilisés en charge financière dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations sont évaluées à chaque arrêté selon le modèle du coût amorti : au coût moins les amortissements et toutes dépréciations.

Le Groupe possède de l'immobilier de placement pour lequel il a maintenu la méthode du coût.

Les immobilisations en cours correspondent aux actifs immobilisés pour lesquels la période d'acquisition ou de production n'est pas encore achevée et donc que le rendement initial attendu n'est pas atteint.

2. Méthode et durée d'amortissement

Le mode d'amortissement principalement utilisé dans le Groupe est le mode linéaire.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements sont pratiqués en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

Constructions - structures	20 à 50 ans
Constructions - fluides	15 à 20 ans
Constructions - aménagements	8 à 15 ans
Installations générales, agencements	5 à 10 ans
Autres immobilisations	3 à 7 ans

Par ailleurs, au sein du Groupe, l'amortissement des machines à sous s'effectue en mode linéaire sur cinq ans et les jetons et plaques sur dix ans.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat au sein des « autres produits et charges opérationnelles courants », ou en « autres produits et charges opérationnelles non courants », suivant les principes décrits précédemment.

PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence.

Dans cette rubrique sont présentées les participations dans des entreprises associées, lesquelles sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût. Ainsi, la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories

suivantes : actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances, et actifs financiers disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque clôture.

1. Actifs et passifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme ou s'il a été désigné comme tel par la direction. Les instruments dérivés sont désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couverture. Tous les instruments dérivés détenus par le Groupe sont désignés comme instruments de couverture. Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transaction, ou que leur réalisation est attendue dans les douze mois suivant la clôture.

2. Actifs détenus jusqu'à échéance

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que les prêts et les créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le Groupe à l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

3. Prêts, créances et dettes émis par l'entreprise

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture, qui sont classés sous la rubrique « Autres actifs financiers non courants ».

4. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants à moins que la direction n'entende vendre ces actifs dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les placements dans des instruments de capitaux propres pour lesquels la société détient moins de 20 % des actions en circulation ou des droits de vote de l'entité émettrice, et qui ne sont ni contrôlés, ni sous influence notable de la société, sont classifiés comme actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés sous l'intitulé « Autres actifs financiers non courants » dans les actifs non courants. Les instruments cotés sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont constatées directement en capitaux propres. Les instruments non cotés sont comptabilisés comme suit :

- si la juste valeur des instruments non cotés est déterminable par des techniques d'évaluation appropriées à la nature du titre, ils sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres ;
- si la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, les instruments sont évalués au coût.

Les gains ou pertes constatés sur les ventes de titres de participation sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé. Toute dépréciation représentant une perte de valeur autre que temporaire est enregistrée sur la période pendant laquelle survient cette perte de valeur. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe des éléments probants démontrant la perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition. Le coût des stocks vendus est déterminé selon la méthode du « premier entré, premier sorti ». Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur leur probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le Groupe calcule ses impôts conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Les impôts différés sont déterminés à chaque clôture pour chaque entité fiscale selon la méthode du report variable sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans les périmètres d'intégration fiscale.

Les impôts différés sont calculés en appliquant les derniers taux d'impôts votés à la date de clôture applicables à la période de renversement des différences temporaires.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux reports déficitaires et aux amortissements réputés différés ne sont reconnus que si l'entité fiscale a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés sauf si l'impôt résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.

En application d'IAS 12 paragraphe 39, le Groupe n'a pas constaté d'impôt différé passif relatif à la différence entre la valeur comptable des participations mises en équivalence et leurs bases fiscales.

Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les liquidités ainsi que l'ensemble des placements de trésorerie immédiatement disponibles.

Ces placements se font sur des supports monétaires de type Sicav ou fonds communs de placement dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours boursiers, et sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur, et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

La trésorerie présente dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des découverts bancaires courants qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe.

ACTIVITÉS CÉDÉES OU EN COURS DE CESSION

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le Groupe, et que la vente soit hautement probable. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat comprenant le résultat net après impôt jusqu'à la date de cession. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte de chaque flux du tableau des flux de trésorerie consolidés.

COMPTABILISATION DES OPTIONS DE RACHAT SUR LES MINORITAIRES

Conformément aux normes IFRS, les options de rachats de minoritaires sont comptabilisés au passif du bilan en instruments financiers dérivés courants dans le poste « Dettes financières courantes ». Au 31 octobre 2007, ce poste enregistrait pour 2 680 K€ l'option de rachat par le Groupe des minoritaire de la société Newscreens. L'option d'achat a été levée au cours du 1er semestre de l'exercice clos en 2008.

À la clôture du présent exercice, aucun put n'est comptabilisé.

DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale, nettes des primes et frais d'émission connexes. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur du remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts.

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes. Aucun coût financier n'est incorporé aux coûts des actifs.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

Les dettes financières sont classées en passifs courants sauf lorsque le groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum douze mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

PROVISIONS

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.

L'obligation peut découler d'un contrat de dispositions légales ou règlementaires ou de toute jurisprudence, ou encore être implicite dès lors que, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, le Groupe a créé chez ces tiers une attente fondée qu'il assumera ce passif.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Si le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est comptabilisée.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses que le Groupe s'attend à devoir encourir pour éteindre l'obligation correspondante.

Pour déterminer les dénouements possibles des litiges et des risques fiscaux, la direction s'appuie sur l'évaluation réalisée par des conseils externes connaissant chaque dossier ainsi que sur les jurisprudences connues.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ;
- des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ;
- des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

Le Groupe utilise des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie pour gérer les risques sur les flux financiers liés à des emprunts à taux variable.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie. L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de la clôture. La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles communément utilisés.

Dans le cas de la couverture de la charge d'intérêt futur, la dette financière couverte reste comptabilisée au coût amorti, la variation de valeur de la part efficace de l'instrument de couverture étant enregistrée dans les capitaux propres au sein des « Réserves consolidées ».

La variation de la valeur de la partie inefficace des instruments de couverture est enregistrée en résultat financier.

La valorisation des instruments financiers est confortée par deux évaluations indépendantes.

AVANTAGES AU PERSONNEL

1. Plans de retraite

Le Groupe a mis en place différents plans de retraite à cotisations ou à prestations définies.

La provision comptabilisée au bilan au titre des plans à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur à la date de clôture des actifs du plan, ajustée des profits ou pertes actuariels non comptabilisés, et diminuée du coût des services passés non comptabilisés. La provision relative aux plans à prestations définies est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées. La valeur actualisée des obligations au titre des plans à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements futurs sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, correspondant à la devise, et au calendrier estimé de versement des prestations.

Pour les plans à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des compagnies d'assurances privées ou publiques sur une base obligatoire, contractuelle ou volontaire. Les obligations du Groupe se limitent aux contributions versées. Les cotisations sont inscrites en charge lorsqu'elles sont dues. Les cotisations payées d'avance sont différées à l'actif dans la mesure où le paiement d'avance aboutira à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

2. Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La quasi-totalité des salariés du Groupe est couverte par des plans de prestations d'assurance maladie et d'assurance vie financés par les pouvoirs publics. Par conséquent, le Groupe n'a pas d'engagement significatif à l'égard de ses employés en termes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les retraites et, en conséquence, aucune provision n'est constituée à ce titre.

3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque le Groupe met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite ou lorsqu'un salarié accepte de percevoir des indemnités dans le cadre d'un départ volontaire. Le Groupe comptabilise ces indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'il est manifestement engagé soit à mettre fin au contrat de travail de membres du personnel conformément à un plan détaillé sans possibilité réelle de se rétracter, soit à accorder des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires.

PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe correspondant aux produits des activités ordinaires selon IAS 18 comprend essentiellement les produits liés aux activités suivantes :

- Produit net des jeux ;
- Prestations de services.

Le chiffre d'affaires est constitué au moment où la prestation a lieu pour le produit net des jeux, ou à l'avancement pour les prestations de services et les contrats de location, le prix est fixé ou déterminable et le caractère recouvrable des créances est probable. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

1. Produit net des jeux

Il correspond au produit brut des jeux duquel sont déduits les prélèvements des jeux correspondants, conformément au plan comptable casinotier. Le produit net des jeux est connu et comptabilisé au moment de la réalisation de la prestation.

2. Prestations de services

Le chiffre d'affaires lié aux opérations de prestations de services comprend les produits liés aux activités de restauration, d'hébergement et de spectacle couvrant l'offre globale de services de loisirs offerts à la clientèle des établissements du Groupe en complément de l'offre de jeux.

CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de locations référencés au niveau de l'ensemble du Groupe sont en très grande partie des contrats de location simple en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée des contrats. Seuls les contrats de crédit-bail immobiliers significatifs sont retraités. Ils donnent lieu à la comptabilisation à l'actif, du bien loué, et au passif, d'une dette financière. Ces actifs sont amortis conformément au plan défini par le Groupe sur les immobilisations concernées.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le Groupe considère qu'il est pertinent, pour la compréhension de sa performance financière, de présenter dans son compte de résultat, deux soldes intermédiaires au sein du « résultat opérationnel » : le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel non courant.

1. Résultat opérationnel courant (ROC)

Le résultat opérationnel courant regroupe l'ensemble des charges et produits directement liés aux activités du Groupe dans la mesure ou ces éléments sont récurrents, usuels ou habituels du cycle d'exploitation ou qu'ils résultent d'événements ou de décisions ponctuels liés aux activités du Groupe. Cet indicateur utilisé par le Groupe permet de présenter un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente

2. Résultat opérationnel non courant (RONC)

Le résultat opérationnel non courant comprend tous les événements non récurrents et inhabituels du cycle d'exploitation : il comprend donc les dépréciations des actifs immobilisés (Impairment), le résultat net de cession de participations consolidées, le résultat net de cession d'élément d'actif et les autres produits et les autres charges opérationnels divers non courantes non liés au cycle d'exploitation habituel.

COVENANTS : EBITDA CONSOLIDÉ

Dans le cadre du nouveau protocole d'accord relatif à la restructuration de l'endettement intervenu au cours du second semestre, les covenants ont été redéfinis, de telle sorte qu'ils sont désormais établis à partir des comptes IFRS sur la base d'un nouvel agrégat : Ebitda consolidé, présenté en annexe dans la note relative aux dettes financières.

Cet agrégat est composé du solde des produits et charges composant le résultat opérationnel courant (tel que défini dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche), à l'exclusion des amortissements (dotations et reprises) et des provisions (dotations et reprises) liés au cycle d'exploitation et des éléments ponctuels liés aux activités du Groupe inclus dans le résultat opérationnel courant mais exclu de l'Ebitda de par leur caractère exceptionnel.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe Partouche, compte tenu de son organisation du reporting interne, considère que ses sociétés d'exploitation ont une activité unique concourant à l'offre d'un service global à destination de ses clients. En effet, de nombreuses contraintes sont attachées à l'exploitation des casinos qui sont, selon la réglementation des jeux, des établissements comportant trois activités distinctes : le jeu, le spectacle et la restauration, réunis sous une direction unique. Les cahiers des charges à respecter incluent donc des prestations annexes indissociables de l'activité principale qu'est le jeu. Par ailleurs, les appels d'offres des communes incluent de plus en plus souvent l'obligation d'assurer une prestation hôtelière.

Les segments déterminés par le Groupe consistent en un regroupement par société sur la base d'une activité commune comme suit :

- secteur casinotier ;
- secteur hôtelier ;
- secteur Pôle interactive ;
- secteurs autres activités.

Cette présentation sera donc celle retenue pour l'application de la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, applicable à compter du 1er semestre 2010.

Une information sectorielle de second niveau existe uniquement pour le chiffre d'affaires, elle repose sur un découpage par grandes régions géographiques des zones sur lesquelles s'exerce l'activité du Groupe.

- France ;
- Europe hors France ;
- Reste du monde.

PARTICULARITÉS DANS LES RÈGLES COMPTABLES

1. Le plan comptable des casinos (arrêté du 27 février 1984) implique l'application de règles particulières en ce qui concerne les subventions d'investissement issues du prélèvement à employer.

Le prélèvement à employer correspond aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du nouveau barème de prélèvement progressif (26 août 2009) qui doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique dans les conditions fixées par décret. Les subventions d'investissement figurant dans les capitaux propres des comptes sociaux des filiales sont inscrits, en fonction de leur échéance programmée, soit dans le poste « Autres passifs courants » , soit dans le poste « Autres passifs non courants » du bilan consolidé.

2. Le Groupe Partouche procède au provisionnement des jackpots progressifs à la clôture de l'exercice. Cette provision est comptabilisée dans le poste « Provisions courantes » du bilan consolidé. La provision pour jackpot est calculée à la date de clôture à partir du montant du jackpot affiché de toutes les machines qui disposent d'un système progressif, duquel sont soustraits les mises de démarrage ainsi que les économies de prélèvements estimées qui découleront du paiement du jackpot.

3. Depuis la clôture au 31 octobre 1997 et afin de se conformer à une interprétation du plan comptable des « casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques », les casinos du Groupe Partouche ne comptabilisent pas les valeurs faciales d'inventaire des jetons et plaques en disponibilité et en autres dettes. Seuls les jetons et plaques en circulation sont comptabilisés dans le poste « Fournisseurs et autres créditeurs » du bilan consolidé.

NOTE 3. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de Groupe Partouche, établis au 31 octobre 2009, regroupent les comptes des sociétés dont la liste est fournie dans la note 32.

Le tableau ci-dessous résume le nombre d'entités consolidées par intégration globale, proportionnelle, et par mise en équivalence.

	2009			2008			2007		
Nombre de Sociétés	FRANCE	ZONE EURO (HORS FRANCE)	ÉTRANGER	FRANCE	ZONE EURO (HORS FRANCE)	ÉTRANGER	FRANCE	ZONE EURO (HORS FRANCE)	ÉTRANGER
Sociétés intégrées globalement	100	14	8	101	13	11	103	11	10
Sociétés intégrées proportionnellement	2	-	-	2	-	-	2	-	-
Sociétés mises en équivalence	1	-	1	4	-	1	5	-	1
TOTAL	**103**	**14**	**9**	107	13	12	110	11	11

Les principales évolutions du périmètre de consolidation au cours de l'exercice sont les suivantes :

ENTRÉES DE PÉRIMÈTRE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	ÉCART D'ACQUISITION (NOTE 5)	PRIX D'ACQUISITION	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	RÉSULTAT NET
Partouche Interactive Malta	IG	-	-	-	(9)	(7)
GIE IMCJC	IG	-	-	-	-	-

INCIDENCE SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'INTÉGRATION GLOBALE DU CASINO DE NICE PALAIS (MISE EN ÉQUIVALENCE EN N-1)

ACTIF AU 31 OCTOBRE 2009 En milliers d'Euros	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	VALEURS NETTES	NOTES
Immobilisations incorporelles	96	(16)	80	4
Immobilisations corporelles	7 816	(5 345)	2 472	6
Autres actifs financiers	*232*	-	*232*	8
Autres actifs financiers non courants	232	-	232	
Impôts différés actifs	308	-	308	27
ACTIFS NON COURANTS	**8 452**	**(5 360)**	**3 091**	
Stocks et en-cours	41	-	41	10
Clients	*2 680*	*(213)*	*2 467*	11
Autres débiteurs	*42*	-	*42*	11
Clients et autres débiteurs	2 722	(213)	2 509	
Prêts au personnel	*17*	-	*17*	12
Créances sur l'État	*389*	-	*389*	12
Charges constatées d'avance	*91*	-	*91*	12
Autres actifs courants	496	-	496	
Banques	*1 243*	-	*1 243*	13
Caisses	*295*	-	*295*	13
Disponibilités	1 538	-	1 538	
ACTIFS COURANTS	**4 797**	**(213)**	**4 585**	
TOTAL ACTIF	**13 249**	**(5 573)**	**7 676**	

PASSIF AU 31 OCTOBRE 2009 En milliers d'Euros	2009	NOTE
Réserves de consolidation	*10 780*	14
Réserves consolidées	10 780	
Réserves de conversion	8	
Réserves hors groupe	*(6 190)*	14
Résultat hors groupe	*-*	14
Intérêts minoritaires	(6 190)	
Résultat de l'exercice	(2 060)	
CAPITAUX PROPRES GROUPE	**2 538**	
Engagements envers le personnel	147	15
Autres provisions non courantes	187	16
Impôts différés passifs	256	28
Produits constatés d'avance	*70*	18
Autres passifs non courants	70	
PASSIFS NON COURANTS	**660**	
Dettes financières courantes	-	17
Provisions pour jackpot	*53*	16
Autres provisions courantes	*46*	16
Provisions courantes	99	
Clients, avances & acomptes reçus	*13*	19
Dettes fournisseurs	*470*	19
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	*81*	19
Personnel	*234*	19
Organismes sociaux	*171*	19
Congés payés	*511*	19
Prélèvements à employer	*92*	19
État TVA	*1*	19
État charges à payer	*328*	19
Divers	*1 362*	19
Fournisseurs et autres créditeurs	3 262	
État - Prélèvements Jeux	*1 107*	20
Dettes d'impôt courant	1 107	
Autres passifs courants	9	18
PASSIFS COURANTS	**4 477**	
TOTAL PASSIF	**7 676**	

❖ Ce petit signet rappellera dans chaque note qu'il faut se reporter à ce document pour connaître l'incidence de l'intégration globale du Casino de Nice. Néanmoins, si le montant de l'incidence est significatif par rapport au total de l'agrégat consolidé présenté en annexe, nous l'indiquerons au pied des notes concernées.

VARIATION DES POURCENTAGES D'INTÉRÊT ET DE CONTRÔLE

SOCIÉTÉS	CONTRÔLE 2009	INTÉRÊT 2009	CONTRÔLE 2008	INTÉRÊT 2008	CONTRÔLE 2007	INTÉRÊT 2007
PÔLE PARTOUCHE INTERACTIVE						
CASKNO	70	67,19	70	54,60	70	56
QUARISMA	80,13	76,93	80,13	62,50	80,13	64,11
PARTOUCHE PRODUCTION (ex SOGIMAGE)	75,43	72,42	75,43	58,84	75,43	60,35
PARTOUCHE TECHNOLOGIE (ex QUE DES JEUX)	100	96	100	78	100	80
PARTOUCHE TOURNOI (ex PARTOUCHE GAMMON)	100	95,99	85	66,30	85	68
PARTOUCHE IMAGE (ex NEWSCREEN)	75,46	72,44	75,46	58,86	46,18	36,94
FAIRPLAYERS	20	19,20	20	15,60	20	16
PARTOUCHE INTERACTIVE	100	96	78	78	80	80
PARTOUCHE INTERACTIVE GIBRALTAR	100	96	100	78	100	80
PARTOUCHE INTERACTIVE HOLDING	100	96	100	78	100	80
PARTOUCHE BETTING LTD	100	96	100	78	-	-
WORLDSERIES OF BACKGAMMON	100	96	85	66,30	85	68
AUTRES VARIATIONS						
CASINO LA SEYNE-SUR-MER	97,66	97,65	97,65	97,65	97,65	97,64
FORGES THERMAL	59,25	59,25	58,75	58,75	58,76	58,76
GRAND CASINO DE LYON	100	97	100	97	100	96,50
AGON COUTAINVILLE	89,41	89,41	89,41	89,41	89,36	89,36
CASINO DE SLUIS NV	60	59,94	60	59,94	40	39,96
CHM	93,87	86,84	93,87	86,76	93,67	86,56
HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON	97	97	97	97	96,50	96,50

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé à trois TUP (transmission universelle du patrimoine) les sociétés concernées sont :

- Hôtel de Charbonnière ;
- Somarg ;
- SCI Bandol.

LIQUIDATION

Au cours de l'exercice, trois sociétés on été liquidées :

- Compagnie des Casinos Holding ;
- Vistaleasing ;
- Casino de Saxon.

NOTE 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	CONCESSIONS, BREVETS, MARQUES	FONDS COMMERCIAL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Sous-total valeur brute au 31 octobre 2007	1 788	13 070	5 363	20 221
Sous-total amortissements cumulés au 31 octobre 2007	(896)	(5 942)	(3 782)	(10 622)
Valeur nette au 31 octobre 2007	**892**	**7 127**	**1 581**	**9 599**
Acquisitions	1 102	-	2 007	3 109
Cessions	-	(54)	(125)	(179)
Entrée de périmètre	451	-	54	506
Sortie de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	(75)	-	(7)	(82)
Virements et mises au rebut	382		(143)	238
Variations des amortissements	(859)	(157)	(491)	(1 507)
Sous-total valeur brute au 31 octobre 2008	3 649	13 016	7 149	23 814
Sous-total amortissements cumulés au 31 octobre 2008	(1 756)	(6 100)	(4 273)	(12 130)
Valeur nette au 31 octobre 2008	**1 893**	**6 916**	**2 875**	**11 684**
Acquisitions	762	-	881	1 643
Cessions	(101)	(27)	(106)	(235)
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	-
Écart de conversion	(207)	-	(110)	(317)
Changement de méthode d'intégration ❖	88	-	7	96
Virements et mises au rebut	571	-	(549)	23
Variations des amortissements	(617)	(157)	(532)	(1 306)
Changement de méthode d'intégration ❖	(14)	-	(1)	(16)
Sous-total valeur brute au 31 octobre 2009	4 762	12 989	7 272	25 023
Sous-total amortissements cumulés au 31 octobre 2009	(2 387)	(6 258)	(4 807)	(13 451)
Valeur nette au 31 octobre 2009	**2 375**	**6 731**	**2 466**	**11 572**

❖ *Passage de ME à IG de Nice.*

NOTE 5. ÉCARTS D'ACQUISITION

VENTILATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PAR ACTIVITÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Casinos	356 373	355 366	359 265
Hôtels	9 024	9 024	8 441
Autres	46 726	49 724	40 041
TOTAL	**412 123**	**414 114**	**407 747**

VENTILATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009
Groupe UGT *	106 325
UGT	305 798
TOTAL Écarts d'acquisition	**412 123**

* Les principaux groupes d'UGT sont notamment les groupes suivants :

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009
Groupe UGT Partouche Interactive	21 615
Groupe UGT Cannes	23 357
Groupe Roche-Posay	17 182

DÉTAIL DES VARIATIONS

VALEUR NETTE AU 31 OCTOBRE 2007	407 747
Augmentations	9 883
Diminutions	(742)
Dépréciation (Impairments) (*)	(3 905)
Ecarts de conversion	1 131
VALEUR NETTE AU 31 OCTOBRE 2008	414 114
Augmentations	**8 314**
Partouche Technologies	4 071
Partouche Images	1 460
Partouche Tournois	270
PI Gibraltar	2 151
WS Backgammon	145
Partouche Betting	170
Casino Forges	47
Diminutions	**(1 466)**
Entités du Pôle Partouche Interactive	(900)
Cie des Casinos Holding (Suisse)	(377)
Casino de Meyrin (Suisse)	(175)
Casino de Saxon	(10)
Divers	(4)
Dépréciation (Impairments) (*)	**(8 686)**
Casino Arcachon	(2 769)
Casino Andernos	(2 418)
Casino Le Lydia	(1 572)
Sci Le Lydia	(841)
Casino La Grande Motte	(595)
Casino San Roque	(372)
Casino Sluis	(79)
Casino Saint-Honoré	(38)
Ludica	(2)
Écarts de conversion	**(153)**
VALEUR NETTE AU 31 OCTOBRE 2009	412 123

() Les dépréciations ont été enregistrées sur la ligne « Dépréciation des immobilisations » dans l'agrégat Résultat opérationnel non courant.*

DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PAR SOCIÉTÉS DÉTENTRICES

Les tests effectués sur les écarts d'acquisition du Groupe au 31 octobre 2009 ont entraîné la comptabilisation de dépréciations complémentaires pour un montant total de 8 686 K€ tels que détaillés dans le tableau précédent.

NOTE 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

EN MILLIERS D'EUROS	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TOTAL
Sous-total valeur brute au 31 octobre 2007	32 069	479 677	167 883	100 712	780 341
Sous-total amortissements cumulés au 31 octobre 2007	(4 257)	(170 688)	(121 767)	(68 661)	(365 373)
Pertes de valeurs cumulées au 31 octobre 2007	-	(9)	-	(157)	(167)
Valeur nette au 31 octobre 2007	**27 812**	**308 980**	**46 116**	**31 893**	**414 801**
Acquisitions	6 354	11 582	21 584	8 016	47 536
Cessions	(126)	(6 021)	(7 512)	(3 261)	(16 920)
Entrée de périmètre	-	-	-	54	54
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-
Écart de conversion	78	1 320	1 513	204	3 115
Virements et mises au rebut	63	4 919	(616)	(4 161)	204
Variation des amortissements	(527)	(19 582)	(11 110)	(4 579)	(35 798)
Dépréciations de l'exercice (Impairments) (*)	-	9	-	157	167
Sous-total valeur brute au 31 octobre 2008	38 438	491 478	182 852	101 564	814 332
Sous-total amortissements cumulés au 31 octobre 2008	(4 784)	(190 270)	(132 877)	(73 240)	(401 171)
Sous-total pertes de valeurs cumulées au 31 octobre 2008	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31 octobre 2008	**33 654**	**301 208**	**49 975**	**28 323**	**413 161**
Acquisitions	360	3 359	7 868	5 806	17 394
Cessions	(227)	(2 576)	(3 654)	(2 172)	(8 629)
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	(133)	(133)
Écart de conversion	(122)	(939)	(570)	(346)	(1 977)
Virements et mises au rebut	67	161	94	(364)	(42)
Changement de méthode d'intégration ❖	-	382	5 911	1 524	7 816
Variation des amortissements (*)	(530)	(20 114)	(11 691)	(3 548)	(35 883)
Dépréciations de l'exercice (Impairments) (*)	-	-	-	-	-
Changement de méthode d'intégration ❖	-	(144)	(4 194)	(1 007)	(5 345)
Sous-total valeur brute au 31 octobre 2009	38 516	491 865	192 501	105 879	828 760
Sous-total amortissements cumulés au 31 octobre 2009	(5 314)	(210 527)	(148 762)	(77 796)	(442 399)
Sous-total pertes de valeurs cumulées au 31 octobre 2009	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31 octobre 2009	**33 202**	**281 338**	**43 739**	**28 083**	**386 362**

❖ *Passage de ME à IG de Nice.*

() Les dépréciations ont été enregistrées sur la ligne « Dépréciation des immobilisations » dans l'agrégat Résultat opérationnel non courant.*

IMMOBILISATIONS EN COURS

Le poste « Autres immobilisations corporelles » intègre des immobilisations corporelles en cours en valeurs nettes pour 3 266 K€ à la clôture de l'exercice et concernent des travaux répartis principalement sur Partouche Immobilier pour 2 188 K€, et sur le Casino de Royat pour 362 K€.

NOTE 7. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations du Groupe dans des entreprises associées et les pourcentages de participation sont détaillées dans la note relative au périmètre. Les informations financières concernant les sociétés mises en équivalence du Groupe sont présentées de façon synthétique ci-dessous :

Soldes relatifs aux participations dans les sociétés mises en équivalence

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2007	2008	QUOTE-PART RÉSULTAT	ÉCART DE CONVERSION	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	2009
Participations dans des sociétés mises en équivalence	7 670	5 665	(1 922)	60	(3 800)	**3**
Provision pour quote-part de situations nettes négatives (*)	(7 201)	(9 805)	-	-	9 337	**(467)**
Total	**469**	**(4 140)**	**(1 922)**	**60**	**5 537**	**(464)**
Dont écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence	**3 370**	**594**	**(368)**	**-**	**(226)**	**-**

() L'évolution du poste est indiquée en note 16.*

Bilan relatif aux sociétés mises en équivalence

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Total actifs	**8 307**	164 020	157 668
Total dettes	**7 483**	182 691	169 161
TOTAL ACTIF NET	**824**	**(18 671)**	**(11 493)**

Compte de résultat relatif aux sociétés mises en équivalence

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Total chiffre d'affaires	**34 812**	40 281	38 223
TOTAL RÉSULTAT NET	**804**	**(11 817)**	**(12 169)**

Informations relatives aux sociétés mises en équivalence

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	% DE DÉTENTION 2009	ACTIFS NETS 2009	RÉSULTAT NET 2009	ACTIFS NETS 2008	RÉSULTAT NET 2008	ACTIFS NETS 2007	RÉSULTAT NET 2007
Casino International of Madrid	**17,63 %**	**(1 574)**	**(300)**	(1 474)	(222)	(1 097)	(441)
Palais de la Méditerranée (Nice) ❖	**25 %**	**2 385**	**(8 227)**	(17 746)	(6 815)	(10 896)	(5 319)
Fairplayers	**19,2 %**	**13**	**4**	10	2	7	(2)
Société Française d'Invest. Hôtel et Casino	**25 % Sortante**	**-**	**13 070**	21 746	(1 491)	18 223	(1 567)
Hôtel du Palais de la Méditerranée	**25 % Sortante**	**-**	**(3 741)**	(21 206)	(3 290)	(17 900)	(4 011)
Partouche Images (ex New-Screens)	**Passage en IG en 2008**	**-**	**-**	-	-	170	(831)
TOTAL		**824**	**(804)**	**(18 671)**	**(11 817)**	**(11 493)**	**(12 169)**

❖ *Le Casino du Palais de la Méditerranée est passé d'une consolidation par mise en équivalence à une consolidation par intégration globale à compter du 30 octobre 2009. Par conséquent, le résultat 2009 est traité selon la méthode de la mise en équivalence et les actifs et passifs ont été repris à compter de cette date selon la méthode de l'intégration globale.*

NOTE 8. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Titres de participations non consolidés	**506**	1 501	1 452
Autres actifs financiers ❖	**2 505**	2 660	2 562
Actifs destinés à être cédés	**-**	-	-
Autres actifs financiers non courants	**3 011**	**4 161**	**4 014**

Titres de participation non consolidés

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	VALEUR BRUTE 2009	DÉPRÉCIATIONS	VALEUR NETTE 2009	VALEUR NETTE 2008	VALEUR NETTE 2007
Sociétés non consolidées détenues à plus de 50 %	254	(246)	8	31	92
Sociétés non consolidées détenues de 20 à 50 %	167	(142)	24	27	24
Sociétés non consolidées détenues à moins de 20 %	1 523	(1 049)	474	1 443	1 336
TOTAL	1 944	(1 438)	506	**1 501**	**1 452**

Échéances des autres actifs financiers non courants

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	MONTANT	- 1 AN	1 À 5 ANS	+ 5 ANS
Titres immobilisés non courants	37	-	-	37
Prêts au personnel	106	-	104	2
Prêts, cautionnements et autres créances	2 485	-	1 201	1 284
Créances rattachées à des participations	351	-	351	-
MONTANT BRUT	**2 978**	**-**	**1 656**	**1 322**
Provision	(473)	-	(453)	(20)
MONTANT NET	**2 505**	**-**	**1 203**	**1 302**

NOTE 9. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Créances sur l'État (1)	**9 012**	4 620	4 606
Autres créances non courantes (2)	**5 871**	5 360	381
Autres actifs non courants	**14 883**	**9 980**	**4 987**

(1) Le poste « Créances sur l'État » enregistre pour 5,3 M€ un carry back constaté par Groupe Partouche et pour 3,7 M€ une créance sur l'État du cinéma de Vichy correspondant au soutient financier de l'État à l'industrie cinématographique. Les créances sont effectives, le montant total attribué est ventilé selon l'échéancier suivant :

	- 1 AN	1 À 5 ANS	+ 5 ANS
Ventilation carry back Groupe Partouche	-	**5 291**	-
Ventilation créance cinéma Vichy	**200**	**800**	**2 921**

(2) Le poste « Autres créances non courantes » enregistre pour 3 M€ la créance relative à la cession de St-Julien et pour 2,8 M€ la créance relative à la cession de Société française de casinos (SFC) à la société Tête dans les nuages (TDN). Au 31 octobre 2008, le Groupe avait reclassé en créances non courantes, la part à plus d'un an de la créance sur cession des titres du pôle SFC à TDN.

	- 1 AN	1 À 5 ANS	+ 5 ANS
Créance sur cession de St Julien	-	**2 966**	-
Créances TDN	-	**2 268**	**565**

NOTE 10. STOCKS ET EN-COURS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Stocks – Solides	**727**	822	620
Stocks – Liquides	**1 925**	2 072	2 071
Stocks – Autres achats consommés	**226**	325	490
Stocks – En cours de production	**85**	54	316
Stocks – Stocks de marchandises	**738**	995	4 400
MONTANT BRUT	**3 701**	**4 269**	**7 898**
Provision	**(129)**	(217)	(58)
MONTANT NET	**3 572**	**4 052**	**7 840**

NOTE 11. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Clients ❖	**22 372**	18 019	21 169
Provisions sur clients	**(8 043)**	(8 547)	(10 942)
Autres débiteurs ❖	**28 061**	28 596	38 518
Provisions sur autres débiteurs	**(12 282)**	(12 636)	(12 112)
Total clients et autres débiteurs	**30 108**	**25 432**	**36 633**

DÉTAIL DES AUTRES DÉBITEURS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Fournisseurs - avances et acomptes	**867**	490	1 225
Créances sur personnel - avances et acomptes	**113**	134	385
Créances sur organismes sociaux	**547**	595	827
Créances fiscales - hors impôt sur les bénéfices	**5 904**	5 103	9 160
Comptes courants - actif	**7 069**	3 671	7 028
Créances sur cessions d'immobilisations corporelles	**0**	2 043	-
Créances sur cessions de titres	**1 067**	2 400	5 388
Autres créances	**10 476**	11 748	11 043
Produits à recevoir divers	**2 018**	2 412	3 463
Total des autres débiteurs	**28 061**	**28 596**	**38 518**

Au 31 octobre 2009, les créances courantes sur cessions de titres correspondent pour leur totalité à une créance de 1 067 K€ représentant le solde courant à recevoir sur la cession du pôle SFC (total de la créance 3 900 K€). *(cf note 9)*

Les créances sur cessions d'immobilisations corporelles correspondaient pour la totalité au solde à recevoir relatif à la cession des murs du Casino de Saxon. Cette société a été liquidée sur cet exercice.

Le poste « Autres créances » enregistre notamment 6,8 M€ vis-à-vis d'un tiers n'ayant pas livré un titre foncier acquis contractuellement et pour lequel une procédure est en cours. Cette créance est provisionnée intégralement.

Le poste « Provision sur autres débiteurs » comprend également à hauteur de 2,7 M€ la provision comptabilisée par Compagnie européenne de casinos vis-à-vis d'une société étrangère.

NOTE 12. AUTRES ACTIFS COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2007	2008	AUGMENTATION	DIMINUTION	2009
Intérêts courus / Créances et prêts	25	25	11		36
Prêts au personnel ❖	231	164	330	(299)	194
Prêts, cautionnements	739	727	163	(192)	699
Créances sur l'État ❖	5 723	4 040	1 868	(10)	5 899
Charges constatées d'avance ❖	8 522	8 627	54	(664)	8 016
TOTAL VALEUR BRUTE	**15 240**	**13 583**	**2 426**	**(1 165)**	**14 844**
Provision / Dépréciation	(7)	(7)		7	0
VALEUR NETTE	**15 234**	**13 576**	**2 426**	**(1 158)**	**14 844**

NOTE 13. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Actifs financiers de gestion de trésorerie immédiatement négociables	2 131	7 493	28 775
Disponibilités ❖	76 735	61 479	100 049
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif	**78 866**	**68 972**	**128 824**

La trésorerie du Groupe est notamment alimentée par les casinos qui, en clôture de période mensuelle, doivent disposer sur un compte bancaire dédié d'un montant équivalent au prélèvement sur les jeux *(cf. note 20 Dettes d'impôts courants).*

DÉTAIL DES ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Sicav de trésorerie	2 061	1 234	28 551
Fonds communs de placement	79	6 265	210
Intérêts courus / Sicav & FCP	2	7	23
Provision pour dépréciation	(11)	(13)	(9)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	**2 131**	**7 493**	**28 775**

DÉTAIL DES DISPONIBILITÉS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Banques ❖	65 353	51 857	91 113
Caisses ❖	11 364	9 554	8 808
Intérêts à recevoir	18	68	128
Disponibilités	**76 735**	**61 479**	**100 049**

NOTE 14. CAPITAUX PROPRES

CAPITAL – ACTIONS EN CIRCULATION

CAPITAL SOCIAL AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Valeur du capital	86 194 836 €	86 194 836 €	86 194 836 €
Actions émises entièrement libérées	43 097 418	43 097 418	43 097 418
Valeur nominale	2 €	2 €	2 €

Le capital est entièrement libéré au 31 octobre 2009. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Conformément aux statuts, toutes les actions inscrites bénéficient d'un droit de vote simple.

ACTIONS PROPRES

EN EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Actions propres au coût historique	168 767	168 767	168 767
Provision	(109 352)	(90 186)	-
Total actions propres	**59 415**	**78 581**	**168 767**
Nombre d'actions propres détenues	19 166	19 166	19 166

L'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2000 a autorisé le directoire, en application des dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, a acquérir au plus 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Cette autorisation s'est traduite par l'achat de 19 166 titres représentant 0,04 % du capital total de Groupe Partouche SA, pour un montant total de 168 767 €.

Au 31 octobre 2009, Groupe Partouche SA a comptabilisé une provision sur actions propres à hauteur de 109 K€, la valeur boursière étant inférieure à la valeur d'achat.

CAPITAUX PROPRES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Écart de réévaluation	(42 663)	(42 663)	(42 663)
Autres réserves et report à nouveau	236 067	214 005	197 034
Réserve légale	8 620	8 620	8 620
Réserves de consolidation ❖	911	15 364	17 599
Autres réserves Groupe	13 655	13 651	13 651
Réserves consolidées	**216 590**	**208 977**	**194 241**

La variation des capitaux propres Groupe s'explique à hauteur de 14,8 M€ par l'opération réalisée avec la société du Louvre ayant conduit à céder 25 % de la SFIHC et 25 % de l'Hôtel du Palais de la Méditerranée contre l'acquisition d'un lot complémentaire de 75 % dans le Casino du Palais de la Méditerranée.

Cette opération a conduit le Groupe à constater en application de la norme IFRS 3 un écart de réévaluation au titre des 25 % d'intérêts détenus antérieurement dans le Casino du Palais de la Méditerranée. En outre, un impact de 7,8 M€ a été constaté du fait de l'acquisition des 75 % complémentaires après recapitalisation effectuée par les minoritaires.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Réserves hors Groupe ❖	19 254	24 440	21 918
Réserves de conversion hors Groupe	(199)	741	(989)
Résultat hors Groupe ❖	9 863	4 019	9 531
Intérêts minoritaires	**28 917**	**29 200**	**30 459**

NOTE 15. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode prospective. L'ensemble de la charge correspondant aux droits acquis par les salariés est déterminé sur la base des conventions en vigueur dans chaque société.

Les provisions sont calculées en tenant compte des probabilités de maintien dans le Groupe jusqu'au départ en retraite (65 ans), de mortalité selon le sexe, de l'hypothèse retenue du départ volontaire du salarié à la retraite, et sur la base des hypothèses suivantes :

	2009	2008	2007
Taux d'actualisation	3,5 %	4,4 %	4,4 %
Taux de revalorisation des salaires	1,5 %	1,5 %	2 %
Taux de provision charges sociales	42 %	42 %	42 %

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Provision début d'exercice	6 748	6 035	4 185
Charge nette de l'exercice	1 721	1 020	1 902
Utilisation	(98)	(299)	(23)
Variation de périmètre	-	(8)	(29)
Provision non courante	**8 285**	**6 670**	**6 035**
Provision courante (*)	**86**	**78**	**-**
Total engagements envers le personnel	**8 371**	**6 748**	**6 035**

() La part de provision courante est incluse dans le poste « Autres provisions courantes ».*

NOTE 16. AUTRES PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

PROVISIONS NON COURANTES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2007	2008	DOTATIONS	REPRISES NON UTILISÉES	REPRISES UTILISÉES	ÉCART DE CONVERSION	RECLAS.	SOCIÉTÉS SORTIES	2009
Provisions pour litiges	2 234	1 925	2 200	-	(512)	(27)	(304)	-	**3 282**
Provisions pour risque fiscal (*)	6 409	1 542	-	(1 521)	(74)	-	54	-	**-**
Provisions sur situation nette des sociétés mises en équivalence (**)	7 201	9 805	-	-	-	-	(4 036)	(5 301)	**467**
Autres provisions non courantes	3 292	1 786	904	-	(238)	(2)	(727)	-	**1 724**
TOTAL	**19 136**	**15 058**	**3 104**	**(1 521)**	**(824)**	**(29)**	**(5 014)**	**(5 301)**	**5 473**

() La variation du poste « Provision pour risque fiscal » est due essentiellement :*
- à la reprise, sur demande de l'administration fiscale de provisions pour impôts comptabilisées sur Groupe Partouche SA lors d'exercices antérieurs ;
- à la reprise d'une provision pour impôts sur la SCI Leriche pour laquelle le jugement rendu en appel par le tribunal administratif s'est avéré favorable à la société, la direction générale des impôts a renoncé à se pourvoir en cassation.

*(**) Le détail des sociétés mises en équivalence est donné en note 7.*

PROVISIONS COURANTES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2007	2008	DOTATION	REPRISE NON UTILISÉE	REPRISE UTILISÉE	ÉCART DE CONVERSION	RECLASSEMENT	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	2009
Provisions pour jackpot	587	698	1 248	-	(458)	-	21	-	**1 510**
Autres provisions courantes (*)	1 357	1 851	1 853	(18)	(1 645)	(10)	1 073	-	**3 101**
TOTAL	**1 945**	**2 549**	**3 101**	**(18)**	**(2 103)**	**(10)**	**1094**	**-**	**4 611**

() Le poste « Autres provisions courantes » inclus la part à moins d'un an de la provision pour engagements envers le personnel pour 78 K€.*

NOTE 17. DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES

Pour l'ensemble de cette note, se référer au paragraphe 4.1 Risque financier.

VENTILATION DES DETTES FINANCIÈRES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	PART COURANTE 2009	PART NON COURANTE 2009	TOTAL 2009	PART COURANTE 2008	PART NON COURANTE 2008	TOTAL 2008	PART COURANTE 2007	PART NON COURANTE 2007	TOTAL 2007
Emprunts bancaires	7 661	298 621	306 282	300 490	7 935	308 425	43 298	319 138	362 436
Intérêts courus / Emprunts	12		12	42		42	47	-	47
Crédit bail retraité	701		701	1 008	709	1 717	923	1 665	2 588
Comptes bancaires créditeurs	24		24	184		184	65	-	65
Sous-total : dettes bancaires	**8 398**	**298 621**	**307 019**	**301 724**	**8 644**	**310 368**	**44 333**	**320 803**	**365 136**
Autres emprunts et dettes		100 281	100 281		100 285	100 285	4	100 431	100 435
Participation des salariés	600	6 195	6 795	677	6 554	7 231	1 750	8 627	10 377
Dépôt et cautionnement		405	405	1	533	534	64	467	531
Dette sur titres de participation		963	963		963	963	-	963	963
Valorisation des couvertures de taux	3 115	3342	6 457	2 407		2 407	1 856	-	1 856
Rachat de minoritaires							2 680	-	2 680
Total	**12 113**	**409 807**	**421 920**	**304 809**	**116 979**	**421 788**	**50 686**	**431 292**	**481 978**

Un crédit syndiqué constitue l'essentiel des emprunts bancaires du Groupe. À la clôture de l'exercice 2008, en application de la norme « IAS 1 : Présentation des états financiers » suivie par la société, l'exigibilité potentielle du crédit avait entraîné le classement de la totalité du crédit syndiqué en dette courante. Cette situation a pris fin suite à l'accord trouvé avec le pool bancaire sur la restructuration de ce crédit. Par conséquent, sur l'exercice 2009, la dette est présentée en conformité avec ce nouvel échéancier.

Le poste « Autres emprunts et dettes » comprend une avance de Financière Partouche de 100 M€ envers Groupe Partouche SA, selon la convention d'avance d'actionnaire signée le 29 août 2003 et ses avenants du 30 septembre 2005 et 30 décembre 2009.

La valorisation de la couverture de taux mise en place en mai 2007 a été impactée par la forte baisse des taux enregistrée sur l'exercice et a généré une écriture de dépréciation totale sur l'exercice de 4 384 K€.

ÉCHÉANCE DES DETTES FINANCIÈRES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	TOTAL	- 1 AN	1 À 5 ANS	+ 5 ANS
Emprunts bancaires	306 282	7 661	185 621	113 000
Intérêts courus / Emprunts	12	12	-	-
Crédit-baux retraités	701	701	-	-
Comptes bancaires créditeurs	24	24	-	-
Autres emprunts et dettes	100 281	-	281	100 000
Participations des salariés	6 795	600	5 743	452
Dépôts et cautionnements	405	-	285	120
Dette sur titres de participation	963	-	963	-
Valorisation des couvertures de taux	6 457	3 115	3 342	-
Total	**421 920**	**12 113**	**196 235**	**213 572**

La seule dette en devise est en Livres Sterling, sur titres de participation pour 963 K€.

VARIATION DU POSTE EMPRUNTS BANCAIRES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2007	2008	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	AUGMENTATION	DIMINUTION	2009
Emprunts bancaires	362 436	308 425	-	1 073	**3 216**	**306 282**

Le crédit syndiqué a fait l'objet au cours de l'exercice 2009 d'une restructuration détaillées au paragraphe 4.1.1 Risque de liquidité ; ses nouvelles caractéristiques principales sont les suivantes :

- **Montant du crédit à l'origine :** 431 000 000 Euros ;
- **Capital restant dû à la clôture :** 298 083 000 Euros ;
- **Nouvelles modalités de remboursement :** l'encours de capital restant dû, soit 298,1 M€, est divisé en trois tranches.

Tranche A de 100,1 M€ : s'amortissant au rythme des cessions, elle est échue au 31 octobre 2011.

Le taux d'intérêt annuel applicable est égal au taux Euribor de la période concernée majoré de la marge applicable à la Tranche A qui est égale à 5 % l'an, réduite à 4 % dès lors que l'amortissement aura atteint 50 M€, réduite à 3,5 % dès lors que l'amortissement aura atteint 75 M€.

L'engagement de cessions d'actifs, à destination du remboursement de l'emprunt, porte sur un produit net de 100,1 M€, à échéance 31 octobre 2011, et s'accompagne des clauses suivantes :

Pour atteindre ce montant, une prorogation d'une année (soit jusqu'au 31 octobre 2012) sera possible dès lors que le seuil de 50 M€ aura été atteint au 31 octobre 2011. Dans le cadre de cette prorogation, la marge applicable s'élèvera à 5 %, et l'engagement total de produit net de cessions pourra être porté à 120M€ en cas de niveau d'Ebitda constaté au 30 avril 2011 inférieur au niveau d'Ebitda attendu et fixé dans le protocole.

Tranche B de 105,0 M€ : son amortissement débutera pour 5 M€ au 31 octobre 2010, et se poursuivra par 10 échéances semestrielles de 10 M€.

Le taux d'intérêt annuel applicable est égal au taux Euribor de la période concernée majoré de la marge applicable à la Tranche B qui est égale à :

- 3,25 % l'an jusqu'au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) ;
- 4,00 % l'an pour la période commençant au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) et s'achevant au 31 octobre 2013 ;
- 5,50 % l'an à compter du 31 octobre 2013.

Tranche C de 93,0 M€ : le remboursement est prévu in fine au 31 octobre 2015. En cas de remboursement total de la tranche A, les cessions supplémentaires le cas échéant s'imputeront sur la tranche C.

Le taux d'intérêt annuel applicable est égal au taux Euribor de la période concernée majoré de la marge applicable à la Tranche C qui est égale à :

- 3,50 % l'an jusqu'au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) ;
- 4,25 % l'an pour la période commençant au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) et s'achevant au 31 octobre 2013 ;
- 5,75 % l'an à compter du 31 octobre 2013.

Garanties

1. Covenants

Groupe Partouche sera soumis au respect de ratios de couverture des frais financiers, de couverture des charges fixes et d'endettement, sur un rythme semestriel et une base glissante des douze derniers mois.

R1 Ratio de couverture des frais financiers :

Le ratio financier Ebitda consolidé retraité / Frais financiers nets consolidés devra être supérieur ou égal à :

- 3,1x au 31 octobre 2009 ;
- 2,8x au 30 avril 2010 ;
- 2x au 31 octobre 2010.

Ebitda consolidé retraité signifie l'Ebitda consolidé diminué de la part de l'Ebitda des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana revenant aux minoritaires de ces sociétés.

Frais financiers nets consolidés signifie les charges d'intérêts nettes afférentes à l'ensemble des dettes financières et bancaires.

R2 Ratio de couverture des charges fixes :

Le ratio financier Cash flow disponible consolidé / Service de la dette consolidée devra être supérieur ou égal à :

- 1x au 31 octobre 2009 ;
- 1x au 30 avril 2010 ;
- 1x au 31 octobre 2010.

Cash flow disponible consolidé signifie la variation de trésorerie (telle qu'elle apparaît dans le tableau des flux consolidés dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche), retraitée du service de la dette consolidée.

Service de la dette consolidée signifie la somme (a) des frais financiers nets consolidés, et (b) de l'amortissement net de l'endettement.

R3 Ratio d'endettement :

Le ratio financier Endettement net consolidé / Ebitda consolidé retraité devra être inférieur ou égal à :

4,7x au 31 octobre 2009 ;
4,3x au 30 avril 2010 ;
5,1x au 31 octobre 2010.

Endettement net consolidé signifie l'endettement du Groupe, diminué de la trésorerie nette disponible.

Endettement signifie les emprunts du Groupe, majorés des intérêts courus, du crédit-bail retraité et des comptes bancaires créditeurs (tel que chacun de ces termes sont définis dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche), et diminués de la part de l'endettement revenant aux minoritaires des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana à cette date.

Trésorerie nette disponible signifie la trésorerie nette du Groupe sur une base consolidée, diminuée de la trésorerie nette des sociétés Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana, et du montant en caisse (soit le montant de fonds de caisse de casinos tel qu'il apparaît dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche).

Trésorerie nette signifie le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif du bilan consolidé de Groupe Partouche, diminué des « prélèvements jeux », figurant dans les dettes d'impôt courant du bilan consolidé de Groupe Partouche.

Le non-respect de ces ratios financiers entraîne l'exigibilité anticipée du crédit.

2. Engagements relatifs aux indicateurs financiers

Dans le cadre du reporting à destination des banques, des écarts (12 % au titre de l'exercice 2010) mesurés par rapport au business plan, sur des indicateurs trimestriels d'activité (produit brut des jeux en France) et de rentabilité (Ebitda des casinos et des hôtels), sont susceptibles de provoquer le recours à un médiateur, avec à l'issue de la procédure le traitement d'une demande de waiver ou le prononcé de l'exigibilité anticipée.

3. Limite d'investissements

La limite des investissements annuels autofinancés est revue à 30 M€, contre 37 M€ nets des cessions dans le cadre du contrat initial, et 20 M€ bruts suite au waiver du 31 octobre 2008.

Afin de permettre la réalisation de certains projets immobiliers, le recours à un financement extérieur est autorisé, dans le respect d'une limite absolue de l'endettement de :

- 323 M€ au 31 octobre 2009 ;
- 323 M€ au 30 avril 2010 ;
- 323 M€ au 31 octobre 2010.

Le non-respect de cette limite d'investissements entraîne l'exigibilité anticipée du crédit.

Reversement du cash flow excédentaire

Afin d'accélérer son désendettement, Groupe Partouche affectera une part de son cash flow excédentaire Consolidé au remboursement de la dette.

La répartition de ce cash flow excédentaire consolidé sera la suivante :

Une partie, soit 30 % en 2010 et 2011 puis 20 % au-delà, sera conservée par Groupe Partouche.

Le solde sera affecté :

- pour 80 % de son montant au remboursement du crédit syndiqué par imputation sur la tranche C puis la tranche B ;
- pour 20 % de son montant au remboursement des intérêts du compte courant de Financière Partouche.

Cash flow excédentaire consolidé signifie l'excédent au-delà d'un seuil de 15 000 000 € de la trésorerie nette disponible, diminué des comptes bancaires créditeurs (tel que ce poste figure dans les états financiers semestriels et annuels du Groupe Partouche)

Maintien des 15 M€ de lignes de crédit court terme pour une période de deux années

À la clôture de l'exercice 2009, aucun tirage n'était effectué sur ces lignes.

ANALYSE PAR TAUX D'INTÉRÊTS DES EMPRUNTS BANCAIRES À LA CLÔTURE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	AVANT COUVERTURE DE TAUX 2009	APRÈS COUVERTURE DE TAUX 2009	AVANT COUVERTURE DE TAUX 2008	APRÈS COUVERTURE DE TAUX 2008	AVANT COUVERTURE DE TAUX 2007	APRÈS COUVERTURE DE TAUX 2007
Emprunts à taux fixe	391	100 391	215	100 215	1 194	297 694
Emprunts à taux variable	305 892	205 892	308 210	208 210	361 242	64 742
Emprunts bancaires à la clôture	**306 282**	**306 282**	**308 425**	**308 425**	**362 436**	**362 436**
Taux d'intérêt moyen – fixe	4,15 %	7,49 %	4,32 %	5,67 %	4,62 %	4,48 %
Taux d'intérêt moyen – variable	4,56 %	4,85 %	6,73 %	6,71 %	5,42 %	5,45 %
Taux d'intérêt moyen pondéré à la clôture	**4,56 %**	**5,68 %**	**6,72 %**	**6,38 %**	**5,41 %**	**4,66 %**

À la clôture de l'exercice, l'encours des emprunts à taux variable représente plus de 99 % du total des emprunts.

Compte tenu de la forte exposition à la variabilité des taux et pour se protéger du risque de hausse de taux une couverture a été mise en place en mai 2007, soit un swap annulable de 100 M€ à 4,25 % à échéance juillet 2012. Après avoir fonctionné favorablement jusqu'en janvier 2009, cette couverture est actuellement pénalisante en raison de la forte baisse des taux de marché.

Le solde des emprunts à taux variable a profité pleinement de la baisse des taux d'intérêts et explique, malgré la hausse de la marge appliquée au crédit syndiqué, la baisse du taux moyen pondéré à la clôture.

ENDETTEMENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Emprunts bancaires et crédits-baux retraités	**306 983**	**310 142**	**365 024**
Intérêts courus	12	42	47
Emprunts et dettes financières divers	108 444	109 013	112 306
Dette financière économique (1)	**415 439**	**419 197**	**477 377**
Instruments financiers actifs	-	333	2 973
Instruments financiers passifs	(6 457)	(2 407)	(1 856)
Instruments financiers de couverture (2)	**(6 457)**	**(2 074)**	**1 117**
Trésorerie	78 866	68 972	128 824
Concours bancaires	(24)	(184)	(65)
Trésorerie nette (3)	**78 842**	**68 788**	**128 759**
Option des minoritaires (4)	-	-	2 680
Dette financière nette (1-2-3+4)	**343 054**	**352 483**	**350 181**

NOTE 18. AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations	653	589	953
Dettes fiscales	1 363	1 571	5
Autres dettes	570	744	651
Produits constatés d'avance - part non courante	8 474	9 344	8 128
Total autres passifs non courants	**11 060**	**12 247**	**9 737**
Produits constatés d'avance - part courante ❖	1 971	1 544	2 990
Total autres passifs courants	**1 971**	**1 544**	**2 990**

NOTE 19. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Clients, avances & acomptes reçus ❖	6 697	3 594	3 224
Dettes fournisseurs ❖	27 938	32 615	22 054
Dettes sur acquisitions d'immobilisations ❖	3 785	7 781	6 959
Personnel ❖	5 916	5 717	6 196
Participation des salariés	4 256	5 081	6 991
Organismes sociaux ❖	7 819	9 327	8 480
Congés payés ❖	18 077	18 436	18 696
Prélèvements à employer ❖	3 431	2 861	2 739
Comptes courants passifs & associés	5 966	5 429	2 550
État TVA ❖	3 694	2 711	2 996
État charges à payer ❖	11 989	11 607	10 873
Divers ❖	12 964	13 511	7 503
TOTAL	**112 532**	**118 671**	**99 261**

NOTE 20. DETTES D'IMPÔTS COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
État - Prélèvements jeux ❖	36 104	38 809	55 114
État - Impôt sur les bénéfices	515	2 116	8 347
TOTAL	**36 619**	**40 925**	**63 461**

NOTE 21. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le chiffre d'affaires casinos 2009 tient compte de l'impact favorable du changement du barème de prélèvement progressif applicable à l'exercice, évalué à 9,8 M€ (décret 2009-1035 du 26-08-2009).

CHIFFRE D'AFFAIRES : INFORMATIONS PAR SECTEUR DE 1ER NIVEAU : PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

CHIFFRE D'AFFAIRES AU 31 OCTOBRE En milliers d'Euros	2009	%	2008	%	2007	%
Casinos	406 071	89,6 %	430 915	89,5 %	455 283	89,1 %
Hôtels	32 594	7,2 %	39 840	8,3 %	40 261	7,9 %
Pôle Interactive	7 498	1,7 %	2 982	0,6 %	3 494	0,7 %
Autres	6 831	1,5 %	7 941	1,6 %	11 860	2,3 %
TOTAL	**452 993**	**100,0 %**	**481 678**	**100,0 %**	**510 898**	**100,0 %**

CHIFFRE D'AFFAIRES : INFORMATIONS PAR SECTEUR DE 2E NIVEAU : PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

CHIFFRE D'AFFAIRES AU 31 OCTOBRE En milliers d'Euros	2009	%	2008	%	2007	%
France	382 290	84,4 %	422 343	87,7 %	454 022	88,9 %
Europe (hors France)	68 530	15,1 %	57 259	11,9 %	54 792	10,7 %
Hors Europe	2 172	0,5 %	2 076	0,4 %	2 084	0,4 %
TOTAL	**452 993**	**100,0 %**	**481 678**	**100,0 %**	**510 898**	**100,0 %**

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR SECTEUR DE 1ER NIVEAU

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	CASINOS		HÔTELS		PARTOUCHE INTERACTIVE		AUTRES		TOTAL	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Chiffre d'affaires	406 071	430 915	32 594	39 840	7 498	2 981	6 830	7 941	452 993	481 678
Achats et charges externes	(102 783)	(114 017)	(11 522)	(13 929)	(9 201)	(12 115)	(17 224)	(14 263)	(140 731)	(154 324)
Impôts et taxes	(22 417)	(25 411)	(1 971)	(2 128)	(217)	(457)	(1 408)	(1 375)	(26 014)	(29 371)
Charges de personnel	(172 254)	(180 221)	(14 026)	(16 425)	(6 582)	(5 861)	(7 511)	(8 736)	(200 373)	(211 243)
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	(35 439)	(37 394)	(4 183)	(4 452)	(1 404)	(534)	(4 539)	(4 628)	(45 565)	(47 009)
Autres produits & charges opérationnels courants	(13 684)	(10 825)	(449)	(732)	1 741	1 423	1 117	568	(11 274)	(9 566)
Résultat opérationnel Courant	**59 494**	**63 047**	**443**	**2 174**	**(8 165)**	**(14 563)**	**(22 735)**	**(20 493)**	**29 036**	**30 165**

Nota : La présentation du résultat opérationnel par secteur présentée en 2008 dans le rapport de gestion n'intégrait pas la neutralisation des prestations réciproques intra secteurs.

NOTE 22. ACHATS ET CHARGES EXTERNES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Achats matières	43 406	51 352	49 099
Redevances de crédit-bail mobilier	193	242	239
Locations immobilières	12 193	10 334	9 812
Locations mobilières	6 913	6 940	5 197
Entretien & maintenance	9 978	10 709	10 916
Primes d'assurance	1 894	1 872	2 207
Personnel extérieur	1 983	3 012	2 865
Honoraires	19 145	15 614	15 769
Publicité	23 131	28 744	28 010
Missions & réceptions	2 409	3 869	2 957
Frais de poste & télécommunications	3 765	3 489	2 666
Services bancaires	3 623	3 644	3 618
Charges de sous-traitance	10 847	11 988	11 046
Divers	1 251	2 516	1 691
TOTAL	**140 731**	**154 324**	**146 091**

NOTE 23. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

CHARGES DE PERSONNEL

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Salaires	142 021	151 314	146 186
Charges sociales	54 629	55 365	54 296
Participation des salariés	3 724	4 564	6 439
TOTAL	**200 373**	**211 243**	**206 921**

EFFECTIF MOYEN

AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
France	5 125	5 458	5 537
Étranger	645	628	547
TOTAL	**5 770**	**6 086**	**6 084**

2 666 personnes sont affectées au secteur des jeux.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS MOYENS PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Cadres	991	963	875
Agents de maîtrise	312	294	321
Employés	4 225	4 628	4 696
Ouvriers	242	200	192
TOTAL	**5 770**	**6 086**	**6 084**

NOTE 24. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Résultat net de cession des éléments d'actifs	(76)	(434)	(632)
Variations des provisions d'actifs courants	(412)	(1109)	(1 009)
Variations des provisions passif	(2 770)	(261)	(4 597)
Charges et produits opérationnels divers courants	(8 016)	(7 762)	(4 165)
Autres produits & charges opérationnels courants	**(11 274)**	**(9 566)**	**(10 403)**

Au titre de 2009 le poste « Charges et produits opérationnels divers courants » intègre notamment :

Charges spécifiques aux cahiers des charges	(11 486)
Dégrèvement d'impôts – Abattements manifestation artistique de qualité	835
Subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice	1 744
Autres charges et produits	891
TOTAL	**(8 016)**

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Résultat net de cession des éléments d'actifs	3 371	6 852	650
Charges et produits opérationnels divers	-1 854	1 464	(2 343)
Autres produits & charges opérationnels non courants	**1 517**	**8 317**	**(1 692)**

NOTE 25. RÉSULTAT FINANCIER

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Coût de l'endettement	(19 209)	(28 579)	(29 003)
Coût de la couverture de taux	(1 587)	2 956	575
Produit des placements	1 150	3 320	3 740
Frais financiers nets	**(19 646)**	**(22 303)**	**(24 688)**
Charges ou produits liés à l'évaluation des couvertures	(4 383)	(3 192)	573
Coût de l'endettement financier (a)	**(24 029)**	**(25 495)**	**(24 115)**
Gains de change	2 094	3 024	3 181
Perte de change	(2 072)	(960)	(1 674)
Autres	(1)	510	1 189
Dotations & reprises financières	(948)	(153)	161
Autres produits et charges financiers (b)	**(927)**	**2 421**	**2 857**
RÉSULTAT FINANCIER (a+b)	**(24 956)**	**(23 074)**	**(21 258)**

Le coût de l'endettement s'est fortement réduit au cours de l'exercice 2009 en raison de la baisse des taux de marché. Pour la même raison, la couverture de taux a joué défavorablement au cours de l'exercice et a généré une écriture de valorisation au 31/10/2009 pénalisante, soit une charge de 4,4 M€. Les produits de placement ont diminué de 2,2 M€ en raison des évolutions de la trésorerie du Groupe et des taux de rémunération.

Les gains et pertes de change ont été impactés sur cet exercice par la liquidation des sociétés suisses CCH et Vistaleasing et par l'évolution de la parité Euro/Livre Sterling concernant les filiales de Partouche Interactive.

NOTE 26. COMMENTAIRES SUR LES TABLEAUX DE FLUX

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles sont passés de 43,2M€ en 2008 à 35,0 M€ en 2009. Les principaux facteurs qui ont provoqué cette réduction sont :

- la baisse de la rentabilité opérationnelle courante ayant touché le Groupe ;
- l'évolution défavorable du besoin en fonds de roulement, qui de ressource de 10,8 M€ en 2008 est devenue un besoin de 12,6 M€, après une réduction du poste fournisseurs, (-7,1 M€), une augmentation du poste clients (+2,3 M€) et une augmentation du poste « Autres créditeurs » de 4,1 M€ ;
- une réduction de la charge des intérêts versés (-9,4 M€), liée à la baisse des taux de référence et à l'arrêt à mi-exercice du paiement des intérêts de l'avance d'actionnaire ;
- une réduction des impôts payés (-11,9 M€) issue naturellement de la dégradation de la rentabilité.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

S'inscrivant dans une période difficile, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont été considérablement réduits et représentent un emploi de trésorerie de -13,5 M€ contre -38,3 M€ en 2008. Cet emploi est la résultante des trois principaux flux suivants :

- une acquisition d'immobilisations corporelles de -20,2 M€, comprenant des investissements de maintenance dans les différentes filiales du Groupe ;
- un flux attaché aux cessions d'actifs de 7,0 M€, incluant les produits des cessions des murs de Bagnoles de l'Orne (2,8 M€), des murs des Thermes de Contrexéville (1,6 M€) et l'encaissement d'une créance liée à la cession des murs de Saxon (2,0 M€) ;
- l'encaissement, pour 0,5 M€, d'une partie de la créance sur la société La tête dans les nuages.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

En raison de la suspension du remboursement du crédit syndiqué, les flux de trésorerie liés aux activités de financement se sont fortement contractés, se limitant aux flux des autres crédits bancaires logés dans les filiales et au versement des dividendes aux minoritaires de filiales (-7,3 M€) et ne représentent plus qu'un emploi de -11,1 M€ contre -67,8 M€ en 2008.

Le cumul de ces flux se traduit sur l'exercice par une augmentation de trésorerie de 10,1 M€.

NOTE 27. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Résultat avant impôt	(3 726)	11 085	45 710
Charge d'impôt courant sur les bénéfices	(3 774)	10 931	18 580
Variation des impôts différés	2 606	2 901	(565)
Charge totale d'impôt	**(1 169)**	**13 832**	**18 015**
Taux effectif d'imposition	31,37 %	124,78 %	39,41 %

RATIONALISATION DU TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION – PREUVE D'IMPÔT

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Résultat net avant impôt des sociétés intégrées	59 590	70 541	151 315
Total des traitements de consolidation	(63 316)	(59 456)	(105 605)
Résultat taxable au taux courant	**(3 726)**	**11 085**	**45 710**
Taux courant d'imposition France	33,33 %	33,33 %	33,33 %
Impôts au taux courant (théorique)	**(1 242)**	**(3 695)**	**(15 237)**
Différences temporaires	(741)	(770)	44
Différences permanentes	19 219	24 860	30 487
Incidences des opérations de consolidation	(18 311)	(22 519)	(39 434)
Déficits créés sur l'exercice des sociétés	(24 112)	(23 373)	(18 755)
Incidence de l'intégration fiscale	19 189	14 858	15 285
Résultats taxés au taux réduit et effet différence de taux à l'étranger	1 814	(4 121)	2 891
Utilisation de reports déficitaires non constatés	430	648	1 732
Crédit impôt et autres	102	280	(437)
Autres éliminations	-	-	5 409
Charge d'impôt du Groupe	**(1 169)**	**(13 832)**	**(18 015)**
Résultat consolidé avant impôts	**(3 726)**	**11 085**	**45 710**
Taux apparent d'imposition du Groupe	**31,37 %**	**124,78 %**	**39,41 %**

En France, Groupe Partouche a constitué deux pôles d'intégration fiscale dont les sociétés mères sont :

- Groupe Partouche SA (Groupe Partouche, Baratem, CDTH, Cannes Balnéaires, Casino d'Evaux-les-Bains, Casino de Contrexéville, Casino de Gréoux-les-Bains, Casino de la Grande Motte, Casino de Palavas, Casino de St-Cast-le-Guildo, Casino de Salies de Béarn, Casino de St-Amand, Casino de St-Nectaire, Casino du Touquet-Les Quatre Saisons, Casino le Lion Blanc, Casino municipal d'Aix Thermal, Casino municipal de Royat, Compagnie européenne de casinos, Développement baie de Kernic, Eden Beach Casino, Grand Casino de Bandol, Grand Casino de Beaulieu, Grands Hôtels du Parc, Hôtel Cosmos, Jean Metz, Ludica, Numa, Plombinoise de casino, SACBM, Sathel, SEK, Société du Casino d'Arcachon, Sté de brasserie et casino Les Flots Bleus, Thermes de Contrexéville, Villa du Havre, Holding Garden Pinède, Aquabella, Lydia Investissement, Sci des Thermes, Thermpark, Centre de balnéothérapie d'Aix-en-Provence, Casino de Pornichet, Casino de Pornic, Casino d'Andernos, Sci Leriche Rostagne, Casino Val André, Sinoca, Grand Casino du Havre, Grand Casino de la Trinité, Casino de Saint-Honoré, STTH Divonne, Société du Grand Casino d'Annemasse, SCI de l'Arve, SCHL, Hôtel international de Lyon et Grand Casino de Lyon, Café Carmen, Partouche Spectacles & Productions, Casino de Cabourg, SCI Vittel et Contrexéville, Partouche Immobilier ;
- Casino de Vichy et cinéma du Casino de Vichy.

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Impôts différés actif ❖	2 397	855	1 988
Impôts différés passif	(33 180)	(34 491)	(32 673)
Impôts différés nets	**(30 783)**	**(33 636)**	**(30 685)**

DÉFICIT REPORTABLE

Les impôts différés liés aux déficits reportables ont été reconnus dans les groupes d'intégration fiscale en France. Dans la mesure ou le caractère recouvrable des déficits reportables a été déterminé, ces derniers ont été reconnus dans les groupes d'intégration fiscale en France et à l'étranger, sur la base des prévisions de bénéfice fiscal de ces entités. Le stock d'impôts sur déficits reportables non activés au 31/10/2009 est de 32 122 K€.

NOTE 28. ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS

Obligations contractuelles et engagements commerciaux au 31 octobre 2009 :

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	PAIEMENTS DUS PAR PÉRIODE			2008	2007
		À MOINS D'1 AN	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS		
Dettes à long terme (dettes bancaires assorties de garanties)	305 525	7 461	185 064	113 000	308 040	360 314
Obligations en matière de location-financement (autres que crédit-bail)	599	350	249	-	1 015	1 296
Contrats de location simple (baux, contrats location mobilière)	69 581	7 820	23 205	38 556	65 807	60 796
Autres engagements (nantissements ou hypothèques)	1 406	-	1 406	-	1 406	1 406
Autres obligations (avals et cautions)	6 890	-	6 890	-	7 086	5 803
Traites et effets émis	577	577	-	-	235	45
Garantie de passif	-	-	-	-	-	5 481
Autres engagements financiers	-	-	-	-	-	-
Autres engagements commerciaux	36 685	5 723	14 521	16 441	34 753	34 785
TOTAL	**421 263**	**21 931**	**231 335**	**167 997**	**418 342**	**469 926**

ENGAGEMENTS REÇUS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Avals & cautions	275	529	544
Garantie de passif	-	17 731	17 731
Autres engagements	3 400	-	2 680
TOTAL	**3 675**	**18 260**	**20 955**

Les engagements reçus pour 3 400 K€ représentent le solde de la dette de la Société française de casinos échelonné sur six années.

NOTE 29. PARTIES LIÉES

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2009, le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et de surveillance de Groupe Partouche SA s'établit à 1 159 933 €, et aucun jeton de présence n'a été perçu par les membres du conseil de surveillance. Ces éléments de rémunérations constituent uniquement des avantages à court terme.

OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Prestations avec la Financière Partouche SA

Groupe Partouche SA loue à Financière Partouche SA les locaux de son siège social. Le loyer, charges et taxes incluses, a été de 273 946 € pour l'exercice 2008-2009.

Groupe Partouche SA bénéficie d'une avance d'actionnaire de 100 M€ de Financière Partouche SA. Cette avance est rémunérée au taux de l'Euribor plus 2 %, soit, au titre de l'exercice 2008-2009, une charge d'intérêts financiers nette de couverture de 4 328 793 €.

Groupe Partouche a un compte courant créditeur avec la Financière Partouche de 2 272 947 € au 31 octobre 2009 qui a généré une charge d'intérêts de 45 814 €.

Prestations avec la société Shal & Co

La société Shal & Co, que contrôle et préside M. Hubert Benhamou, apporte son concours dans la gestion des activités du Groupe Partouche pour certains de ses casinos. La rémunération perçue à ce titre pour l'exercice 2008-2009 a été de 567 433 €.

Prestations avec la société Ispar Holding SA

Ispar Holding SA est une société contrôlée et présidée par M. Isidore Partouche, qui apporte une prestation d'assistance et de conseil aux casinos suisses. La rémunération provisionnée à ce titre pour l'exercice 2008-2009 a été de 337 813 €.

Autres

Les autres opérations intervenues au cours de l'exercice 2008-2009 avec des parties liées dans le cadre du cours normal des activités ne sont pas jugées significatives pour le Groupe et ont été réalisées à des conditions de marché.

NOTE 30. ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION

À la fin de l'exercice 2007, Groupe Partouche avait signé un protocole pour la cession des murs et fonds des Thermes de Vittel. Ce protocole a conduit le Groupe à considérer au 31 octobre 2007 les actifs concernés comme destinés à être cédés au bilan consolidé. Au titre de l'exercice 2009, aucun actif n'est destiné à être vendu.

BILAN ACTIF En milliers d'Euros au 31 octobre	2009	2008	2007
Actifs non courants	NA	NA	572
Actifs courants	NA	NA	-
Total actifs destinés à être cédés	**NA**	**NA**	**572**

BILAN PASSIF En milliers d'Euros au 31 octobre	2009	2008	2007
Capitaux propres	NA	NA	-
Passifs non courants	NA	NA	-
Passifs courants	NA	NA	-
Total passifs destinés à être cédés	**NA**	**NA**	**-**

DÉTAIL ACTIFS NON COURANTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2007
Immobilisations incorporelles	NA	NA	(1) 39
Immobilisations corporelles	NA	NA	(2) 533
Autres actifs non courants	NA	NA	-
Actifs non courants	**NA**	**NA**	**572**

(1) Concerne la cession du fond de commerce Thermes de Vittel.
(2) Concerne la cession des murs SCI Foncière Vittel et Contrexéville.

NOTE 31. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ ET OPÉRATIONS EN COURS

Aucun élément majeur n'est intervenu dans la période postérieure à la clôture des comptes consolidés qui pourraient avoir une incidence significative dans les comptes.

NOTE 32. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés suivantes ont été consolidées par la SA Groupe Partouche :

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2009	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2008	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2007	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
SA GROUPE PARTOUCHE	France				Mère
SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE					
CASINOS					
SA CASINO DE SAINT-AMAND	France	100,00	100,00	100,00	IG
SA GRAND CASINO DE CABOURG	France	100,00	100,00	100,00	IG
SA CASINO DU GRAND CAFÉ	France	61,90	61,90	61,90	IG
SA GRAND CASINO DE BEAULIEU	France	100,00	100,00	100,00	IG
SA FORGES THERMAL	France	59,25	58,75	58,76	IG
SA CASINO & BAINS DE MER DE DIEPPE	France	100,00	100,00	100,00	IG
SA JEAN METZ	France	100,00	100,00	100,00	IG
SA LE TOUQUET'S	France	90,05	90,05	90,05	IG
SA CASINOS DU TOUQUET	France	99,53	99,53	99,53	IG
SA CASINOS DE VICHY	France	91,78	91,68	91,68	IG
CASINO DE CONTREXÉVILLE	France	100,00	100,00	100,00	IG
SA NUMA	France	100,00	100,00	100,00	IG
SA GRAND CASINO DE LYON	France	97,00	97,00	96,50	IG
SA LCL FRANCE & CIE (CASINO CARLTON)	France	99,99	99,99	99,99	IG
SA ECK	Belgique	99,90	99,90	99,90	IG
SA LE GRAND CASINO DE DJERBA	Tunisie	84,91	84,91	84,91	IG
CASINO NUEVO DE SAN ROQUE	Espagne	98,90	98,90	98,90	IG
SA SATHEL	France	99,86	99,86	99,86	IG
SA CASINO MUNICIPAL DE ROYAT	France	99,86	99,86	99,86	IG
SA CASINO LE LION BLANC	France	99,86	99,86	99,86	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2009	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2008	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2007	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
SA EDEN BEACH CASINO	France	99,65	99,65	99,65	IG
SA CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL	France	99,41	99,41	99,41	IG
SA CASINO DES FLOTS BLEUS	France	99,38	99,39	99,39	IG
SA CASINO DE PALAVAS	France	99,87	99,87	99,87	IG
CASINO DE PORNICHET	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO DE PORNIC	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO D'ANDERNOS	France	99,78	99,78	99,78	IG
CASINO D'ARCACHON	France	98,65	98,65	98,65	IG
CASINO DE SALIES DE BÉARN	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO DE LA GRANDE MOTTE	France	99,98	99,98	99,98	IG
CASINO DE GRÉOUX	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO DE SAINT-NECTAIRE	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO D'EVAUX-LES-BAINS	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO DE SAINT-HONORÉ	France	97,22	97,22	97,22	IG
CASINO DE PLOMBIÈRES	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO D'OOSTENDE	Belgique	99,98	99,98	99,98	IG
CASINO DE CHAUDFONTAINE	Belgique	99,99	99,99	99,99	IG
CASINO DE LA ROCHE-POSAY	France	89,70	89,70	89,70	IG
CASINO DE AGON COUTAINVILLE	France	89,41	89,41	89,36	IG
CASINO DE HYÈRES	France	99,90	99,90	99,90	IG
CASINO DE VAL ANDRÉ	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO DE PLOUESCAT	France	97,00	97,00	97,00	IG
CASINO DE BANDOL	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO LAC MEYRIN	Suisse	40,00	39,98	39,98	IG
SA LYDIA	France	97,60	97,60	97,60	IG
CASINO DU HAVRE	France	99,99	100,00	100,00	IG
CASINO DE LA TRINITÉ	France	100,00	100,00	100,00	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2009	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2008	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2007	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
CASINO DU PALAIS DE LA MÉDITERRANÉE	France	100,00	25,00	25,00	IG 2009-ME avant
CASINO DE DIVONNE	France	98,70	98,69	98,69	IG
CASINO D'ANNEMASSE	France	99,88	99,88	99,88	IG
CASINO DE HAUTEVILLE-LOMPNES	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO DE CRANS-MONTANA	Suisse	57,00	57,00	57,00	IG
CASINO DE LA TREMBLADE	France	69,76	69,76	69,76	IG
CASINO DE DINANT	Belgique	100,00	100,00	-	IG
CASINO TABARKA	Tunisie	84,90	84,90	-	IG
HÔTELS					
SA ELYSÉE PALACE HÔTEL	France	91,65	91,55	91,55	IG
SA HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON	France	97,00	97,00	96,50	IG
SNC GARDEN BEACH HÔTEL	France	99,65	99,65	99,65	IG
SARL AQUABELLA	France	99,79	99,79	99,79	IG
HÔTEL 3.14	France	99,99	99,99	99,99	IG
GRANDS HÔTELS DU PARC	France	100,00	100,00	100,00	IG
HÔTEL COSMOS	France	100,00	100,00	100,00	IG
HÔTEL EHC CHARBONNIÈRE (T)	France	-	99,86	99,86	IG
SARL SINOCA	France	100,00	100,00	100,00	IG
PÔLE INTERACTIVE					
PARTOUCHE INTERACTIVE	France	95,99	78,00	80,00	IG
QUARISMA	France	76,93	62,50	64,11	IG
PARTOUCHE PRODUCTION	France	72,42	58,84	60,35	IG
PARTOUCHE TECHNOLOGIES	France	96,00	78,00	80,00	IG
PARTOUCHE IMAGE	France	72,44	58,86	36,94	IG 2008 - ME 2007
PARTOUCHE TOURNOIS (ex Partouche Gammon)	France	96,00	66,30	68,00	IG
WORLD SERIES OF BACKGAMON	Grande-Bretagne	96,00	66,30	68,00	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2009	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2008	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2007	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
SPRL CASKNO	Belgique	67,20	54,60	56,00	IG
PARTOUCHE INTERACTIVE HOLDING	Gibraltar	96,00	78,00	80,00	IG
PARTOUCHE INTERACTIVE GIBRALTAR	Gibraltar	96,00	78,00	80,00	IG
PARTOUCHE BETTING	Malte	96,00	78,00	-	IG
PARTOUCHE INTERACTIVE MALTA (*)	Malte	96,00			IG
AUTRES					
SA CANNES BALNÉAIRE PALM BEACH	France	99,99	99,99	99,99	IG
SA CHM	France	86,84	86,76	86,56	IG
SA BARATEM	France	99,25	99,25	99,25	IG
SA HOLDING GARDEN PINÈDE	France	100,00	100,00	100,00	IG
SCI HÔTEL GARDEN PINÈDE	France	100,00	100,00	100,00	IG
SCI RUE ROYALE	France	99,99	99,99	99,99	IG
ELYSÉE PALACE EXPANSION	France	91,61	91,55	91,55	IG
ELYSÉE PALACE SA	France	91,59	91,53	91,53	IG
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	France	97,00	97,00	97,00	IG
SCI LES THERMES	France	99,99	99,99	99,99	IG
SARL THERM'PARK	France	99,99	99,99	99,99	IG
SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL	Belgique	99,90	99,90	99,90	IG
SA SIKB	Belgique	99,90	99,90	99,90	IG
SARL SEK	France	99,86	99,86	99,86	IG
SCI EDEN BEACH CASINO	France	99,86	99,86	99,86	IG
SCI PALAVAS INVESTISSEMENT	France	99,88	99,88	99,88	IG
CAFÉ CARMEN	France	99,95	99,95	99,95	IG
CBAP CENTRE BALNÉOTHÉRAPIE	France	99,99	99,99	99,99	IG
VILLA DU HAVRE	France	99,99	100,00	100,00	IG
ÉTABLISSEMENT THERMAL VITTEL (T)	France	-	-	100,00	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2009	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2008	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2007	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
ÉTABLISSEMENT THERMAL CONTREX	France	100,00	100,00	100,00	IG
SCI FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREX	France	100,00	100,00	100,00	IG
EUROPÉENNE DE CASINO HOLDING	France	100,00	100,00	100,00	IG
BELCASINOS	Belgique	100,00	100,00	100,00	IG
SA CHAUDFONTAINE LOISIRS	Belgique	99,98	99,98	99,98	IG
SCI GAFA	France	89,81	89,80	89,80	IG
SCI AZUR BANDOL (T)	France	-	100,00	100,00	IG
CASINO VIRGINIAN DE RENO	Etat-Unis	100,00	100,00	100,00	IG
SCI MIAMI	France	99,78	99,78	99,78	IG
SCI LES MOUETTES	France	100,00	100,00	100,00	IG
SCI LES JARRES	France	100,00	100,00	100,00	IG
HOLDING SONECAR (T)	France	-	-	100,00	IG
HOLDING LUDICA	France	100,00	100,00	100,00	IG
GIE EUROP GESTION COMPANY	France	100,00	100,00	100,00	IG
SCI LERICHE ROSTAGNE	France	100,00	100,00	100,00	IG
HOLDING EUROPÉENNE GAMING CIE (T)	France	-	-	100,00	IG
SCI JMB	France	100,00	100,00	100,00	IG
CASINO DE LA SEYNE-SUR-MER	France	97,65	97,65	97,64	IG
VZW	Belgique	100,00	100,00	100,00	IG
CIE CASINO HOLDING (L)	Suisse	-	99,96	99,96	IG
VISTALEASING (L)	Suisse	-	99,96	99,96	IG
SCI PARC DE POSAY	France	89,71	89,71	89,71	IG
SARL PARC DU CHÂTEAU	France	71,76	71,76	71,76	IG
CINÉMA ELYSÉE VICHY	France	88,11	88,01	88,01	IG
CASINO DE SAXON (L)	Suisse	-	99,96	99,96	IG
CASINO SLUIS NV	Pays-Bas	59,94	59,94	39,96	IG

SOCIÉTÉS AU 31 OCTOBRE	PAYS	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2009	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2008	POURCENTAGE D'INTÉRÊTS 2007	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
GROUPE DE DIVONNE (T)	France	-	-	100,00	IG
SCI DE L'ARVE	France	99,88	99,88	99,88	IG
SOMARG (T)	France	-	99,90	99,90	IG
SCI LA TREMBLADE	France	70,06	70,06	70,06	IG
PARTOUCHE IMMOBILIER	France	100,00	100,00	100,00	IG
PARTOUCHE SPECTACLES	France	100,00	100,00	100,00	IG
KIOUSK	France	99,99	99,99	99,99	IG
GROUPEMENT DE MOYEN DES CASINOS	France	100,00	100,00	-	IG
GIE IMCJC (*)	France	100,00	-	-	IG
SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE					
CASINOS					
INTERNATIONAL CASINO OF MADRID	Egypte	17,63	17,63	17,63	ME
AUTRES					
STE FRANCAISE INVEST HOTEL	France	-	25,00	25,00	ME
SAS HÔTEL PALAIS DE LA MÉDITERRANÉE	France	-	25,00	25,00	ME
FAIR PLAYERS	France	19,20	15,60	16,00	ME
SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE					
CASINOS					
SA CASINO DE GRASSE	France	49,73	49,73	49,73	IP
AUTRES					
SCI DU CASINO DE GRASSE	France	49,77	49,77	49,77	IP

() Sociétés entrantes.*
(T) Transmission universelle de patrimoine 2008 et 2009.
(L) Société liquidée en 2009.

20.2.2 ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 OCTOBRE 2009

BILAN ACTIF (VALEURS NETTES) En milliers d'Euros au 31 octobre	NOTES	2009	2008	2007
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	**2.1 / 2.2**			
Concessions, brevets, droit sim.		390	545	236
Fonds commercial		73 081	73 157	1 514
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		18	18	225
Immobilisations corporelles	**2.1 / 2.2**			
Terrains		67	145	145
Constructions		3 438	4 091	4 447
Installations techniques		131	158	55
Autres immobilisations corporelles		1 106	324	316
Immobilisations en cours		15	736	-
Avances et acomptes		0	0	20
Immobilisations financières				
Autres participations	2.3 / 2.4	565 904	555 708	613 889
Autres titres immobilisés	2.3	-	-	-
Prêts	2.5	63	68	39
Autres immobilisations financières	2.4 / 2.5	160	155	141
Total actif immobilisé		**644 373**	**635 106**	**621 027**
ACTIF CIRCULANT				
Stock de marchandises		43	74	
Avances et acomptes sur commandes		6	6	23
Clients et comptes rattachés	2.5	9	55	1
Autres créances	2.4 / 2.5	287 480	286 039	270 203
Valeurs mobilières placement		848	857	27 044
Disponibilités		1 036	115	498
Charges constatées d'avance	2.5 / 2.10	1 475	1 580	1 233
Total actif circulant		**290 899**	**288 726**	**299 002**
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à repartir sur plus. exerc.		2 186	2 935	3 684
Écarts de conversion actif		299	127	267
TOTAL GÉNÉRAL		**937 756**	**926 895**	**923 980**

BILAN PASSIF En milliers d'Euros au 31 octobre	NOTES	2009	2008	2007
Capital social ou individuel (dont versé : 86 195) (1)	2.13	86 195	86 195	86 195
Primes d'émission, de fusion, d'apport		54 285	54 285	54 285
Écarts de réévaluation (2)		-	-	-
Réserve légale		8 619	8 619	8 619
Réserves réglementées (3)		-	-	-
Autres réserves		14 423	14 423	14 423
Report à nouveau		232 184	210 099	186 141
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)		(866)	22 085	23 958
Capitaux propres	**2.12**	**394 840**	**395 706**	**373 621**
Provisions pour risques	2.4	378	203	267
Provisions pour charges	2.4		407	5 341
Provisions pour risques et charges		**378**	**611**	**5 608**
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit (5)	2.6	305 470	308 104	353 807
Emprunts et dettes financières divers	2.6	100 982	101 038	101 034
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.6	7 666	3 918	585
Dettes fiscales et sociales	2.6	2 809	1 815	2 375
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2.6	**80**	**223**	**41**
Autres dettes	2.6	125 511	115 457	86 889
Produits constatés d'avance	2.6 / 2.11	20	21	20
Total (4)		**542 538**	**530 575**	**544 751**
Écarts de conversion passif		-	3	-
TOTAL GÉNÉRAL		**937 756**	**926 895**	**923 980**
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		294	294	294
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)				
Écart de réévaluation libre				
Réserve de réévaluation (1976)				
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		149 455	430 575	136 043
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		7 387	10 021	5 447

COMPTE DE RÉSULTAT En milliers d'Euros au 31 octobre	NOTES	2009	2008	2007
Ventes de marchandises		132	31	0
Production vendue services		13 538	14 780	14 842
Chiffre d'affaires net	2.14	**13 670**	**14 812**	**14 842**
Production immobilisée		876	0	0
Subvention d'exploitation		25	0	0
Reprises sur amortissement, provisions, transfert de charges (7)		703	588	663
Autres produits		1	9	4
Total produits d'exploitation (2)		**15 274**	**15 409**	**15 508**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (et droits de douane)		101	105	0
Variation de stock (marchandises)		31	(74)	0
Autres achats et charges externes (6bis)		14 338	11 325	10 547
Impôts, taxes et versements assimilés		418	478	544
Salaires et traitements		3 261	3 990	4 583
Charges sociales		1 332	1 552	1 744
Dotations aux amortissements et prov. / immobilisations		1 688	1 520	1 428
Dotations aux provisions / actif circulant		0	92	0
Autres charges		2	68	69
Total charges d'exploitation		**21 171**	**19 056**	**18 915**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**(5 896)**	**(3 647)**	**(3 406)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		31	29	18
Perte supportée ou bénéfice transféré		1	1	1
Produits financiers de participation (5)	2.16	26 419	50 334	41 599
Produits des autres valeurs mobilières et créances (5)		1	1	0
Autres intérêts et produits assimilés (5)		11 167	19 610	11 201
Reprises sur provisions et transferts de charges		7 416	3 106	114
Différences positives de change		0	4	0
Produits nets cession valeurs mobilières placement		10	692	1 358
Total produits financiers		**45 013**	**73 747**	**54 272**

COMPTE DE RÉSULTAT En milliers d'Euros au 31 octobre	NOTES	2009	2008	2007
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations financières amortissements, provisions		32 707	28 324	4 678
Intérêts et charges assimilés (6)		24 767	35 697	37 159
Différences négatives de change		24	0	0
Total charges financières		**57 499**	**64 021**	**41 837**
RÉSULTAT FINANCIER		**(12 485)**	**9 726**	**12 435**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		**(18 352)**	**6 107**	**9 046**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		25	401	3 460
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 926	1 010	11 464
Reprises sur provisions et transferts de charges		407	4 934	0
Total produits exceptionnels		**3 358**	**6 345**	**14 924**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 103	4 943	52
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 958	282	11 172
Dotations exceptionnelles amortissements provisions		0	0	4 156
Total charges exceptionnelles		**5 061**	**5 225**	**15 380**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2.17	**(1 703)**	**1 120**	**(456)**
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	2.18	(19 189)	(14 858)	(15 368)
Total des produits		**63 676**	**95 530**	**84 723**
Total des charges		**64 542**	**73 445**	**60 765**
BÉNÉFICE OU PERTE		**(866)**	**22 085**	**23 958**
(2) Dont produits de locations immobilières		628	735	721
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs.		24	263	10
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieures.		979	1	1
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		37 156	61 234	51 258
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		9 357	10 878	15 874
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général		1	29	62
(7) Dont transfert de charges		568	588	567

Annexe aux comptes sociaux

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 octobre 2009 dont le total est de 937 756 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 63 676 K€ et dégageant un résultat déficitaire de (866) K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er novembre 2008 au 31 octobre 2009.

Cet exercice a été principalement marqué par les événements suivants :

Groupe Partouche a conclu un protocole d'accord sur la restructuration de sa dette avec le pool bancaire, le 21 octobre 2009.

Cette restructuration porte sur une modification des modalités de remboursement : l'encours de capital restant dû, soit 298,1 millions d'Euros, voit son amortissement réparti sur une période étendue au 31 octobre 2015 contre 31 octobre 2012 précédemment ; la quote-part *in fine* est de 93,0 millions. La reprise du remboursement de la dette aura lieu au 31 octobre 2010 pour un montant de 5 millions.

Souscription à l'augmentation du capital, de Partouche Immobilier et Partouche Interactive, par incorporation de créances, réalisée respectivement le 20/07/2009 et le 27/07/2009.

Cession de l'intégralité des titres de la Villa du Havre et des Thermes de Contrexéville.

Une transmission universelle de patrimoine a été opérée, avec la Somarg, placée sous le régime fiscal de faveur prévu à l'article 210A du Code général des impôts, et réalisée le 6 avril 2009.

Protocole d'accord signé le 30 octobre 2009 avec la Société française de casinos fixant de nouvelles modalités de remboursement. Le règlement du solde de la créance de 3,9 M€, moins 500 K€ encaissés le 4 décembre 2009, se fera en six échéances constantes jusqu'au 30 octobre 2015.

Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Aucun changement de méthode et de présentation n'est venu affecter l'établissement des comptes sociaux.

1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de Groupe Partouche sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France. Ils ont donc été établis en conformité avec :

- le règlement CRC 2002.10 ;
- le nouveau PCG 1999 adopté par le CRC le 29 avril 1999 (Règlement n° 9903) ;
- la loi n° 83-353 du 30 avril 1983 ;
- le décret 83-1020 du 29 novembre 1983.

Pour rappel, la société avait procédé, pour la clôture de ses comptes au 31 octobre 2005, à la décomposition de ses constructions en trois composants répartis sur la valeur nette comptable du bien au 31 octobre 2005 en fonction de la clé de répartition suivante :

- Structure : 51 % ;
- Fluides : 24 % ;
- Aménagements : 25 %.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles afférentes à des licences de logiciels informatiques sont amorties sur une durée de 1 an à 4 ans.

Une redevance de bail emphytéotique est amortie sur 30 ans.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition des immobilisations), à leur coût de production ou à leur valeur d'apport pour les immobilisations apportées par la SA SIHB lors de la fusion renonciation opérée en 1994 avec effet rétroactif au 01/11/1993.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue des biens concernés.

CONSTRUCTIONS :	LINÉAIRE	20 À 50 ANS
INSTALLATIONS, MATÉRIEL :	LINÉAIRE	3 À 8 ANS
INSTALLATIONS, AGENCEMENTS :	LINÉAIRE	5 À 10 ANS
MATÉRIEL MANIFESTATION :	LINÉAIRE	3 ANS
MATÉRIEL DE TRANSPORT :	LINÉAIRE	5 ANS
MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE :	LINÉAIRE	2 À 5 ANS

1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires ou à leur valeur d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à leur valeur d'utilité ou leur valeur vénale.

Cette valeur peut être appréciée notamment au travers :

- du calcul de l'actif net comptable du dernier exercice clos de la filiale, corrigé des plus-values latentes éventuelles (fonds de commerce, immeubles, fiscalité différée...) ;
- d'éléments prévisionnels tels que les perspectives de rentabilité ;
- des cours boursiers.

Les titres apportés par la SA SIHB sont évalués à leur valeur d'apport lors de la fusion renonciation.

Les titres apportés, lors de la transmission universelle du patrimoine de la SA Groupe de Divonne, ont été repris à leurs valeurs comptables.

1.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire basée sur la probabilité de leur recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

1.5 Créances et dettes en monnaies étrangères

En cours d'exercice, les créances en devises sont converties au cours de change au jour de la transaction. À la fin de l'exercice, ces créances sont converties au cours de clôture, les différences avec les montants en Euros précédemment comptabilisés sont constatées en « écarts de conversion actif ou passif ». Les pertes de change font l'objet d'une provision pour risque.

1.6 Trésorerie

La valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placements est déterminée au coût d'acquisition.

Lorsque celle-ci est supérieure à la valeur de négociation, à la date de clôture de l'exercice, une provision est constituée du montant de la différence.

1.7 Charges à répartir

Les charges à répartir sont constituées par des frais relatifs à la renégociation de la dette opérée en septembre 2005.

Ces frais sont étalés sur la durée de l'emprunt, soit 7 ans.

La restructuration opérée en fin d'exercice portant sur un rééchelonnement des remboursements de la dette -et non sur la génération d'un nouvel emprunt-, le choix comptable pris initialement, lors de l'émission de l'emprunt, n'a pas été modifié.

1.8 Dividendes

Lorsqu'ils sont perçus de sociétés étrangères, les dividendes des filiales et participations sont enregistrés nets de retenue à la source.

1.9 Provisions pour risques et charges

Les litiges fiscaux sont provisionnés à hauteur des risques estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice.

1.10 Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2 - COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)

2.1 NOTE SUR LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	
		RÉÉVALUATION EN COURS D'EXERCICE	ACQUISITION, CRÉATION, VIRT POSTE À POSTE
Frais établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	**75 368**		**131**
Terrains	145		67
Constructions sur sol propre	3 182		
Constructions sur sol d'autrui	2 239		
Installations générales agencements constructions	2 364		
Installations techniques matériel outillage indust.	223		69
Autres installations agencements aménagements	313		904
Matériel de transport	298		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	218		59
Immobilisations corporelles en cours	736		154
Avances et acomptes	0		-
Total immobilisations corporelles	**9 718**		**1 254**

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE IMMOBILISATION FIN EXERCICE	RÉÉVALUATION LÉGALE VALEUR ORIGINALE FIN EXERCICE
	PAR VIREMENT DE POSTE/POSTE	PAR CESSION OU MISE H.S		
Frais établissements, recherche et développement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		**-**	**75 499**	**-**
Terrains	-	145	67	-
Constructions sur sol propre	59	978	2 145	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	2 239	-
Installations générales agencements constructions	8	326	2 031	-
Installations techniques matériel outillage industriel	-	46	246	-
Autres installations agencements aménagements	-	-	1 217	-
Matériel de transport	-	19	279	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-	-	277	-
Immobilisations corporelles en cours	876	-	15	-
Avances et acomptes	0	-	0	-
Total immobilisations corporelles	**943**	**1 513**	**8 515**	**-**

La société a procédé à la ventilation de ses constructions en trois composants distincts, comme indiqué précédemment, en application du règlement CRC 2002.10.

Le Groupe a cédé, le 24 avril 2009, un immeuble situé à Bagnoles de l'Orne (61).

2.2 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	DÉBUT EXERCICE	DOTATION EXERCICE	DIMINUTION EXERCICE	FIN EXERCICE
Frais établissements, recherche				-
Autres immobilisations incorporelles	**1 648**	**363**		**2 010**
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 346	95	780	661
Constructions sur sol d'autrui	1 044	112		1 156
Installations agencements des constructions	1 303	112	256	1 159
Installations techniques matériel outillage industriel	65	78	28	115
Autres installations agencements aménagements	154	110		264
Matériel de transport	184	45	18	211
Matériel de bureau, informatique, mobilier	167	25		192
Emballages récupérables et divers	-	-		-
Immobilisations corporelles en cours	-	-		-
Avances et acomptes	-	-		-
TOTAL	**4 263**	**576**	**1 081**	**3 758**
TOTAL GÉNÉRAL	**5 910**	**939**	**1 081**	**5 768**

Les dotations aux amortissements des actifs incorporels et corporels s'élèvent à 939 K€.

La dotation pour charges à répartir, s'élève quant à elle, à 749 K€.

La somme de ces deux dotations est égale à 1 688 K€ (confère ligne « Dotations aux amortissements et provision sur immobilisations » du compte de résultat).

2.3 NOTES SUR LES PARTICIPATIONS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	VALEUR BRUTE DÉBUT D'EXERCICE	ACQUISITION, VIR. POSTE\POSTE
Participations évaluées par équivalence	-	-
Autres participations	573 953	21 397
Autres titres immobilisés	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	223	14
Total	**574 175**	**21 412**

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	DIMINUTIONS PAR VIREMENT DE POSTE/POSTE	DIMINUTIONS PAR CESSION ET MISE H.S	VALEUR BRUTE IMMOBILISATION FIN EXERCICE	RÉÉVALUATION LÉG. VALEUR ORIGINALE FIN EXERCICE
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Autres participations	50	494	594 805	-
Autres titres immobilisés	-	-	0	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	14	223	-
Total	**51**	**508**	**595 028**	**-**

Les principaux mouvements de l'exercice sont les suivants :

- L'augmentation du poste « Autres participations » de 21 397 K€ se justifie par deux augmentations du capital des sociétés Partouche Immobilier et Partouche Interactive pour une globalité de 21 147 K€ ;
- Une prise de participation complémentaire au sein du capital de la SA Forges Thermal de 250 K€.

Concernant les diminutions :

- La TUP, opérée sur la SA Somarg, placée sous le régime de faveur des fusions, conduit, quant à elle, à l'élimination purement et simplement des titres expliquant ainsi la diminution du poste de 50 K€ ;
- Cession de l'intégralité des titres de la Villa du Havre et des Thermes de Contrexéville.

2.4 ÉTAT DES PROVISIONS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION DOTATIONS	DIMINUTION REPRISE UTILISABLE	FIN EXERCICE
Provisions				
Pour litiges	79	-	-	79
Pour pertes change	125	299	125	299
Pour impôts	407	-	407	-
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAL	**611**	**299**	**532**	**378**
Sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Titres de participation	18 244	12 792	2 134	28 902
Sur immobilisations financières	-	-	-	-
Sur comptes clients	88	-	-	88
Autres provisions pour dépréciation	48 391	19 616	5 265	62 743
TOTAL	**66 724**	**32 408**	**7 399**	**91 732**
TOTAL GÉNÉRAL	**67 334**	**32 707**	**7 931**	**92 110**
Dont :				
Dotations et reprises d'exploitation		-	108	
Dotations et reprises financières		32 707	7 416	
Dotations et reprises exceptionnelles		-	407	
Mouvements par poste de bilan suite à la TUP		-	-	
Dépréciation titres mis équivalence		-	-	

La provision pour litiges de 79 K€ provient de la TUP de la SARL Thermes de Vittel réalisée sur l'exercice 2007/2008. Il s'agit d'un litige opposant cette dernière avec la CPAM des Vosges.

La provision pour impôt de 407 K€ a été reprise suite à l'analyse de celle-ci dans le cadre d'une vérification de comptabilité.

Les provisions sur titres de participation concernent des filiales dont la situation nette s'est dégradée sur l'exercice. Elles augmentent de 10 769 K€ sur l'exercice.

Une dotation sur titres de participation de 2023 K€ et une reprise de même catégorie et de même montant ont été comptabilisées. Elles concernent la SCI Lydia pour régularisation d'un traitement fiscal antérieur.

Les reprises sur titres de participation restantes pour 111 K€ sont motivées, d'une part, par la cession des titres des Thermes de Contrexéville et de la Villa du Havre et, d'autre part, par l'élimination des titres de la SA Somarg suite à TUP.

Le poste « Autres provisions pour dépréciation » concerne :

- Certaines créances en compte courant vis-à-vis de nos filiales sont provisionnées compte tenu de leur situation nette. Ces provisions s'élèvent, en fin d'exercice, à 55 070 K€ ;
- Le solde des autres provisions, en fin d'exercice, concerne des créances sur des tiers, notamment pour 6860 K€ vis à vis d'un tiers n'ayant pas livré des biens acquis contractuellement et contre lequel une procédure est en cours ainsi qu'une créance Jatek provisionnée intégralement pour 676 K€. Ces provisions ont été constituées aux cours des exercices antérieurs ;
- Les actions auto contrôlées ont été provisionnées pour 19 K€ sur l'exercice.

2.5 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	PLUS D'1 AN
Prêts	63	49	14
Autres immobilisations financières	160	160	-
Autres créances clients	97	97	-
Personnels comptes rattachés	7	7	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20	20	-
Impôts sur bénéfices	8 174	2 883	5 291
TVA	2 092	2 092	-
Autres impôts	-	-	-
Créances diverses	-	-	-
Groupe et associés	310 733	310 733	-
Débiteurs divers	29 087	23 288	5 799
Charges constatées d'avance	1 475	1 475	-
TOTAL GÉNÉRAL	**351 909**	**340 804**	**11 105**
Prêts accordés en cours d'exercice	-	-	-
Et remboursements obtenus en cours d'exercice	5	-	-

2.6 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	MONTANT BRUT	1 AN AU PLUS	PLUS D'1 AN	PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	305 470	12 387	180 083	113 000
Emprunts et dettes financières divers	100 982	982	-	100 000
Fournisseurs et comptes rattachés	7 666	7 666	-	-
Personnel et comptes rattachés	249	249	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	277	277	-	-
État et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur bénéfices	-	-	-	-
- TVA	2 149	2 149	-	-
- Autres impôts	134	134	-	-
- Divers	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	80	80	-	-
Groupe et associés	124 573	124 573	-	-
Autres dettes	938	938	-	-
Produits constatés d'avance	20	20	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	**542 538**	**149 455**	**180 083**	**213 000**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-	-	-	-

Au 31 octobre 2009, l'emprunt bancaire est ventilé en fonction du nouvel échéancier arrêté avec le pool bancaire. Au 31 octobre 2008, la totalité du capital restant dû était classée à moins d'un an compte tenu de la restructuration de la dette en cours à cette date.

2.7 ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES (LIEN DE PARTICIPATION) En milliers d'Euros au 31 octobre 2009	MONTANT
Actif immobilisé	
Participations	**565 710**
Actif circulant	
Créances clients, comptes rattachés	**1**
Autres créances	**269 973**
Dettes	
Emprunts, dettes financières divers	**100 022**
Fournisseurs	**742**
Autres dettes	**121 842**

L'information relative aux charges et produits financiers est mentionnée aux renvois 5 et 6 du compte de résultat.

2.8 PRODUITS À RECEVOIR

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN En milliers d'Euros au 31 octobre 2009	MONTANT
Intérêts courus	-
Autres immobilisations financières	**0**
Clients et comptes rattachés	**0**
État, produit à recevoir	**0**
Fournisseurs avoirs à recevoir	0
Produits à recevoir – Organismes sociaux	17
Produits à recevoir – Redevance siège	14 451
Produits à recevoir – Autres	157
Autres créances	**14 625**
Total	**14 625**

2.9 MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	MONTANT
Emprunts et dettes financières	0
Dettes fournisseurs comptes rattachés	682
Personnel - Congés payés et charges sociales	321
Dettes fiscales et sociales	145
Autres dettes	926
Intérêts courus sur découvert	6
Total	**2 081**

2.10 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	MONTANT
Charges d'exploitation constatées d'avance	1 475
Charges financières constatées d'avance	0
Total charges constatées d'avance	**1 475**

2.11 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	MONTANT
Produits constatés d'avance	20
Total produits constatés d'avance	**20**

2.12 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

POSTES DE CAPITAUX	SOLDE 31/10/2008	AFFECTATION RÉSULTATS 2008	SOLDE APRÈS AFFECTATION	VARIATION EXERCICE	SOLDE 31/10/2009
Capital social	86 195		86 195		86 195
Prime émission, fusion	7 881		7 881		7 881
Prime d'apport	46 404		46 404		46 404
Écart de réévaluation	0		0		0
Réserve légale	8 619		8 619		8 619
Réserves réglementées	0		0		0
Autres réserves	14 423		14 423		14 423
Report à nouveau	210 099	22 085	232 184		232 184
Résultat exercice	22 085	-22 085	0	**-866**	- 866
Total situation nette	**395 706**	**0**	**395 706**	**-866**	**394 840**

2.13 Composition du capital social

CATÉGORIES DE TITRES	A LA CLÔTURE	NOMBRE DE TITRES CRÉÉS PENDANT L'EXERCICE	VALEUR NOMINALE	TOTAL
Actions ordinaires	43 097 418		2 €	86 194 836 €

19 166 actions sont détenues par la société depuis l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2003. Ces actions propres figurent en valeur mobilière de placement.

Le cours de bourse de l'action Groupe Partouche au 31 octobre 2009 s'élève à 3,10 €.

2.14 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	MONTANT FRANCE	MONTANT EXPORT	MONTANT TOTAL
Ventes de marchandises	132		132
Redevances Groupe	10 646	1 748	12 394
Locations	628		628
Divers	516		516
Total	**11 922**	**1 748**	**13 670**

2.15 TRANSFERTS DE CHARGES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	MONTANT
Diverses charges d'exploitation transférées	568
Total transfert de charges d'exploitation	**568**

2.16 PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	MONTANT
Distribution de dividendes des filiales	26 419
Total	**26 419**

2.17 DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	CHARGES EXCEPTIONNELLES	PRODUITS EXCEPTIONNELS
Pénalités et amendes	0	0
Cession de titres de participations	494	90
Indemnités affaires et jugement divers	148	11
Cession d'immobilisations corporelles	458	2 820
Commission Waiver sur négociation de l'emprunt	2 981	-
Divers charges et produits exceptionnels sur exercice	0	6
Divers charges et produits exceptionnels sur exercices antérieurs	979	24
Dotation et reprise sur risque et charges exceptionnels	-	407
TOTAL	**5 061**	**3 358**

2.18 RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT DÛ	RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT
Résultat courant	-18 352	-18 603	250
Résultat exceptionnel	-1 703	-586	-1 116
Résultat comptable	**-20 055**	**-19 189**	**-866**

Il est à préciser que Groupe partouche SA est tête de groupe d'une intégration fiscale comprenant dans son périmètre soixante et une filiales.

2.19 ENGAGEMENTS FINANCIERS

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	
ENGAGEMENTS DONNÉS	**MONTANT**
Avals et cautions (*)	11 828
Dettes bancaires assorties de garantie	298 795
Indemnités départ en retraite	68
Contrat de location simple	2 007
Garantie de passif	0
Autres engagements donnés	459
TOTAL	**313 156**
() Dont concernant les filiales*	*8 631*
ENGAGEMENTS REÇUS	**MONTANT**
Engagements de retour à meilleure fortune (*)	30 380
Contrat de location simple	2 900
Garantie de passif	0
Autres engagements reçus	3 400
TOTAL	**36 679**
() Dont concernant les filiales*	*27 796*

2.20 AUTRES INFORMATIONS

Un crédit syndiqué constitue l'emprunt bancaire de la société. ce crédit syndiqué a fait l'objet au cours de l'exercice 2009 d'une restructuration détaillée au paragraphe 4.1.1 Risque de liquidité ; ses nouvelles caractéristiques principales sont les suivantes :

- **Montant du crédit à l'origine :** 431 000 000 Euros ;
- **Capital restant dû à la clôture :** 298 083 000 Euros ;
- **Nouvelles modalités de remboursement :** l'encours de capital restant dû, soit 298,1 M€, est divisé en trois tranches.

Tranche A de 100,1 M€ : s'amortissant au rythme des cessions, elle est échue au 31 octobre 2011.

Le taux d'intérêt annuel applicable est égal au taux Euribor de la période concernée majoré de la marge applicable à la Tranche A qui est égale à 5 % l'an, réduite à 4 % dès lors que l'amortissement aura atteint 50 M€, réduite à 3,5 % dès lors que l'amortissement aura atteint 75 M€.

L'engagement de cessions d'actifs, à destination du remboursement de l'emprunt, porte sur un produit net de 100,1 M€, à échéance 31 octobre 2011, et s'accompagne des clauses suivantes.

Pour atteindre ce montant, une prorogation d'une année (soit jusqu'au 31 octobre 2012) sera possible dès lors que le seuil de 50 M€ aura été atteint au 31 octobre 2011. Dans le cadre de cette prorogation, la marge applicable s'élèvera à 5 %, et l'engagement total de produit net de cessions pourra être porté à 120M€ en cas de niveau d'Ebitda constaté au 30 avril 2011 inférieur au niveau d'Ebitda attendu et fixé dans le protocole.

Tranche B de 105,0 M€ : son amortissement débutera pour 5 M€ au 31 octobre 2010, et se poursuivra par 10 échéances semestrielles de 10 M€.

Le taux d'intérêt annuel applicable est égal au taux Euribor de la période concernée majoré de la marge applicable à la Tranche B qui est égale à :

- 3,25 % l'an jusqu'au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) ;
- 4,00 % l'an pour la période commençant au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) et s'achevant au 31 octobre 2013 ;
- 5,50 % l'an à compter du 31 octobre 2013.

Tranche C de 93,0 M€ : le remboursement est prévu *in fine* au 31 octobre 2015. En cas de remboursement total de la tranche A, les cessions supplémentaires le cas échéant s'imputeront sur la tranche C.

Le taux d'intérêt annuel applicable est égal au taux Euribor de la période concernée majoré de la marge applicable à la Tranche C qui est égale à :

- 3,50 % l'an jusqu'au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) ;
- 4,25 % l'an pour la période commençant au 31 octobre 2011 (ou au 31 octobre 2012 en cas de remboursement anticipé total de la Tranche A avant le 31 octobre 2011) et s'achevant au 31 octobre 2013 ;
- 5,75 % l'an à compter du 31 octobre 2013.

Garanties

1. Covenants

Groupe Partouche est soumis au respect de ratios de couverture des frais financiers, de couverture des charges fixes et d'endettement, sur un rythme semestriel et une base glissante des douze derniers mois.

R1 Ratio de couverture des frais financiers :

Le ratio financier Ebitda consolidé retraité / Frais financiers nets consolidés doit être supérieur ou égal à :

- 3,1x au 31 octobre 2009 ;
- 2,8x au 30 avril 2010 ;
- 2x au 31 octobre 2010.

Ebitda consolidé retraité signifie l'Ebitda consolidé diminué de la part de l'Ebitda des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana revenant aux minoritaires de ces sociétés.

Frais financiers nets consolidés signifie les charges d'intérêts nettes afférentes à l'ensemble des dettes financières et bancaires.

R2 Ratio de couverture des charges fixes :

Le ratio financier Cash flow disponible consolidé / Service de la dette consolidée devra être supérieur ou égal à :

- 1x au 31 octobre 2009 ;
- 1x au 30 avril 2010 ;
- 1x au 31 octobre 2010.

Cash flow disponible consolidé signifie la variation de trésorerie (telle qu'elle apparaît dans le tableau des flux consolidés dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche), retraitée du service de la dette consolidée.

Service de la dette consolidée signifie la somme (a) des frais financiers nets consolidés et (b) de l'amortissement net de l'endettement.

R3 Ratio d'endettement :

Le ratio financier Endettement net consolidé / Ebitda consolidé retraité doit être inférieur ou égal à :

4,7x au 31 octobre 2009 ;
4,3x au 30 avril 2010 ;
5,1x au 31 octobre 2010.

Endettement net consolidé signifie l'endettement du Groupe, diminué de la trésorerie nette disponible.

Endettement signifie les emprunts du Groupe, majorés des intérêts courus, du crédit-bail retraité et des comptes bancaires créditeurs (tel que chacun de ces termes sont définis dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche), et diminués de la part de l'endettement revenant aux minoritaires des sociétés Forges Thermal, Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana à cette date.

Trésorerie nette disponible signifie la trésorerie nette du Groupe sur une base consolidée, diminuée de la trésorerie nette des sociétés Casino Lac Meyrin et Casino Crans-Montana, et du montant en caisse (soit le montant de fonds de caisse de casinos tel qu'il apparaît dans les états financiers semestriels et annuels de Groupe Partouche).

Trésorerie nette signifie le poste trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan consolidé de Groupe Partouche, diminué des « prélèvements jeux », figurant dans les dettes d'impôt courant du bilan consolidé de Groupe Partouche.

Le non-respect de ces ratios financiers entraîne l'exigibilité anticipée du crédit.

2. Engagements relatifs aux indicateurs financiers

Dans le cadre du reporting à destination des banques, des écarts (12 % au titre de l'exercice 2010) mesurés par rapport au business plan, sur des indicateurs trimestriels d'activité (produit brut des jeux en France) et de rentabilité (Ebitda des casinos et des hôtels), sont susceptibles de provoquer le recours à un médiateur, avec à l'issue de la procédure le traitement d'une demande de waiver ou le prononcé de l'exigibilité anticipée.

3. Limite d'investissements

La limite des investissements annuels autofinancés est revue à 30 M€, contre 37 M€ nets des cessions dans le cadre du contrat initial, et 20 M€ bruts suite au waiver du 31 octobre 2008.

Afin de permettre la réalisation de certains projets immobiliers, le recours à un financement extérieur est autorisé, dans le respect d'une limite absolue de l'endettement de :

- 323 M€ au 31 octobre 2009 ;
- 323 M€ au 30 avril 2010 ;
- 323 M€ au 31 octobre 2010.

Le non-respect de cette limite d'investissements entraîne l'exigibilité anticipée du crédit.

Reversement du cash flow excédentaire

Afin d'accélérer son désendettement, Groupe Partouche affectera une part de son cash flow excédentaire consolidé au remboursement de la dette.

La répartition de ce cash flow excédentaire consolidé sera la suivante :

Une partie, soit 30 % en 2010 et 2011 puis 20 % au-delà, sera conservée par Groupe Partouche.

Le solde sera affecté :

- pour 80 % de son montant au remboursement du crédit syndiqué par imputation sur la tranche C puis la tranche B ;
- pour 20 % de son montant au remboursement des intérêts de l'avance d'actionnaire Financière Partouche.

Cash flow excédentaire consolidé signifie l'excédent au-delà d'un seuil de 15 000 000 € de la trésorerie nette disponible, diminué des comptes bancaires créditeurs (tel que ce poste figure dans les états financiers semestriels et annuels du Groupe Partouche).

Maintien des 15 M€ de lignes de crédit à court terme pour le Groupe, dont 11 M€ pour la seule société Groupe Partouche SA, pour une période de deux années.

À la clôture de l'exercice 2009, aucun tirage n'était effectué sur ces lignes.

À la clôture de l'exercice 2008, l'exigibilité potentielle du crédit avait entraîné le classement de la totalité du crédit syndiqué en dette courante. Cette situation a pris fin suite à l'accord trouvé avec le pool bancaire sur la restructuration de ce crédit.

Le poste « Autres emprunts et dettes » comprend une avance de Financière Partouche de 100 M€ envers Groupe Partouche SA, selon la convention d'avance d'actionnaire signée le 29 août 2003, l'avenant du 30 septembre 2005 et l'avenant du 31 décembre 2009.

2.21 EFFECTIF MOYEN

AU 31 OCTOBRE 2009	PERSONNEL SALARIÉ
Cadres	25
Employés	20
Total	45

2.22 RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Ces rémunérations s'élèvent à 1 159 933 Euros et se décomposent comme suit :

- rémunérations allouées aux membres du conseil de surveillance : 216 000 €
- rémunérations allouées aux membres du directoire : 943 933 €

Il n'a été alloué aux membres du conseil de surveillance aucun jeton de présences.

2.23 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Aucune provision pour retraite n'a été comptabilisée du fait de son montant peu significatif.

2.24 INFORMATIONS DIVERSES

Le crédit syndiqué étant à taux variable, une couverture de taux avait été mise en place sur l'exercice 2007 pour un montant de 100 M€.

Celle-ci est un swap annulable souscrit avec un taux de 4,25 % applicable jusqu'au 31 juillet 2012.

2.25 SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE

EN MILLIERS D'EUROS AU 31 OCTOBRE 2009	MONTANT
Impôt du sur :	
- Charges déduites d'avance	-828
Impôt payé d'avance sur :	
- Charges non déductibles temporairement (à déduire l'exercice suivant)	108
- Produits taxés à déduire ultérieurement	0
Situation fiscale différée nette	**-720**


A
A
ARTOUCHE
POKER TOUR
ARTOUCHE
POKER TOUR

3 – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/10/2009

Information en milliers d'Euros

DÉNOMINATION	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES (*)
FILIALES (PLUS DE 50 %)			
Cie EUROPÉENNE DE CASINOS	PARIS	24 813	252 542
HOLDING GARDEN PINÈDE	JUAN-LES-PINS	15 418	14 154
HÔTEL COSMOS	CONTREXÉVILLE	50	(2 831)
SOC EXPLOIT° CASINO ET HÔTELS CONTREXÉVILLE	CONTREXÉVILLE	75	(404)
SOCIÉTÉ DU CASINO DE ST-AMAND-LES-EAUX	ST-AMAND-LES-EAUX	17 786	24 653
SOCIÉTÉ DU GRAND CASINO DE CABOURG	CABOURG	300	(1 613)
GRAND CASINO DE LA TRINITÉ-SUR-MER	TRINITÉ-SUR -MER	75	(2 067)
GRAND CASINO DE BEAULIEU	BEAULIEU	150	(6 604)
JEAN METZ	BERCK-SUR-MER	80	731
NUMA	BOULOGNE-SUR-MER	80	615
SA DU CASINO ET DES BAINS DE MER	DIEPPE	396	(125)
SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREXÉVILLE	CONTREXÉVILLE	50	888
GRAND CASINO DU HAVRE	LE HAVRE	150	(9 053)
SCI LES THERMES	AIX-EN-PROVENCE	150	(2 299)
SCI DE LA RUE ROYALE	PARIS	134	160
SOCIÉTÉ CANNES BALNÉAIRE	CANNES	2 551	(35 624)
GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL	BRUXELLES	144	(27 076)
SATHEL	LA TOUR SALVAGNY	323	35 152
CASINO DES 4 SAISONS	LE TOUQUET	392	1 576
SA LYDIA INVEST	LE BARCARÈS	40	(9 875)
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	LE BARCARÈS	2	(449)
HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON	LYON	300	3 565
LE TOUQUET'S	CALAIS	92	1 167
CASINOS DE VICHY	VICHY	240	(2 499)

% DÉTENU	DIVIDENDES ENCAISSÉS	VALEUR DES TITRES BRUTE	NETTE	PRÊTS, AVANCES EN VALEUR BRUTE	CAUTIONS	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT
100,00 %	0	316 504	316 504	0	-	0	31 387
100,00 %	0	336	336	3 653	-	0	220
100,00 %	0	50	0	5 863	-	1 203	(681)
100,00 %	0	6 833	6 833	682	-	2 564	(497)
100,00 %	4 650	18 371	18 371	11 097	-	24 592	3 701
100,00 %	0	564	564	4 269	-	4 807	(532)
100,00 %	0	76	76	6 256	-	1 529	(940)
100,00 %	0	152	0	6 905	-	2 137	(2 847)
100,00 %	600	3 025	3 025	0	-	3 840	545
100,00 %	300	3 458	3 458	1 123	-	4 458	158
100,00 %	0	4 611	4 611	243	-	5 576	(289)
100,00 %	2 000	50	50	609	-	337	756
100,00 %	0	150	150	34 195	-	11 720	(2 206)
99,99 %	0	0	0	6 851	-	1 232	514
99,99 %	0	534	534	0	-	67	29
99,99 %	0	48 424	27 002	58 533	-	947	(8 811)
99,90 %	0	153	0	49 085	-	0	(2 756)
99,86 %	10 066	93 525	93 525	0	-	28 569	8 868
99,53 %	732	5 593	5 593	0	-	3 762	470
97,60 %	0	444	0	10 511	-	652	(2 001)
97,00 %	0	2 023	0	1 130	-	130	(49)
97,00 %	3 938	4 007	4 007	11 733	-	13 621	3 220
90,05 %	0	4 668	4 668	0	-	4 357	426
79,93 %	0	371	0	14 100	-	4 120	(538)

DÉNOMINATION	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES (*)
ELYSÉE PALACE EXPANSION	VICHY	40	(638)
ELYSÉE PALACE HÔTEL	VICHY	40	(713)
SOC. CHEMINS FER ET HÔTELS MONTAGNE PYRÉNÉES	VICHY	701	1 106
CASINO DE TREMBLADE	LA TREMBLADE	38	(546)
FORGES THERMAL	FORGES-LES-EAUX	15 600	41 182
T.T.H DIVONNE	DIVONNE-LES-BAINS	2 442	3 604
CASINO D'ANNEMASSE – SGCA	ANNEMASSE	200	1 272
CASINO DE CRANS-MONTANA	CRANS-MONTANA (SUISSE)	3 306	7 719
CASINO D'HAUTEVILLE-LOMPNES – SCHL	HAUTEVILLE-LOMPNES	60	(6 831)
CAFÉ CARMEN	PARIS	30	(1 798)
PARTOUCHE INTERACTIVE	PARIS	370	(3 860)
PARTOUCHE IMMOBILIER	PARIS	12 000	11 723
PARTOUCHE SPECTACLES ET ÉVÉNEMENTS	PARIS	37	(508)
CENTRE FORMATION PROFESSIONNEL CASINOS	FORGES-LES-EAUX	8	(79)
PARTICIPATIONS (10 À 50 %)			
SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL	AIX-EN-PROVENCE	2 160	20 787
SOCIETAT DE L'OCI DELS PYRENEUS	ESCALDES ENGORDANY	38	NC
BASTIDE II RICH TAVERN	MONTPELLIER	46	NC
PALAVAS INVESTISSEMENT	PALAVAS-LES-FLOTS	8	(652)
AUTRES TITRES			
CASINO DE PALAVAS	PALAVAS-LES-FLOTS	330	1 182
CASINO MUNICIPAL DE ROYAT	ROYAT	240	1 856
EDEN BEACH CASINO	JUAN-LES-PINS	1 056	14 353
SCI TREMBLADE	LA TREMBLADE	1	16
SEMTEE	ESCALDES ENGORDANY	25 242	36 159
CASINO D'AGON COUTAINVILLE	AGON COUTAINVILLE	51	7 125

% DÉTENU	DIVIDENDES ENCAISSÉS	VALEUR DES TITRES BRUTE	NETTE	PRÊTS, AVANCES EN VALEUR BRUTE	CAUTIONS	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT
79,76 %	0	1 308	1 308	4 126	-	0	(67)
79,80 %	0	1 240	0	577	-	0	(85)
76,63 %	0	602	602	0	-	55	37
69,76 %	0	53	53	966	-	1 564	(62)
59,25 %	0	11 455	11 455	0	-	23 640	525
98,70 %	0	25 076	25 076	2 046	-	21 025	(858)
99,88 %	1 298	10 386	10 386	0	-	11 149	948
57,00 %	2 253	1 857	1 857	2	-	11 003	3 535
100,00 %	0	3 000	0	9 681	-	2 022	(1 629)
99,95 %	0	0	0	1 234	-	220	(156)
96,00 %	0	9 706	9 706	31 365	-	67	(4 233)
100,00 %	0	12 600	12 600	3 152	-	537	(293)
100,00 %	0	37	37	594	-	21	(299)
100,00 %	0	8	8	94	-	59	(59)
38,63 %	522	2 780	2 780	0	-	28 230	1 018
33,00 %	-	13	13	48	-	NC	NC
25,00 %	-	46	0	-	-	NC	NC
10,00 %	0	122	122	529	-	197	107
9,09 %	30	183	183	0	-	7 035	367
1,91 %	29	73	73	0	-	6 797	1 286
1,44 %	0	155	155	0	-	8 910	266
1,00 %	0	0	0	2 860	-	305	2
0,71 %	0	181	181	0	-	13 990	2 532
0,05 %	0	2	2	0	-	2 646	574

DÉNOMINATION	SIÈGE SOCIAL	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES (*)
CASINO D'ARCACHON	ARCACHON	60	1 245
SOCIÉTÉ THERMALE DE PLOMBIÈRES-LES-BAINS	PLOMBIÈRES-LES-BAINS	38	NC
CASINO LE LION BLANC	ST-GALMIER	240	1 698
CASINO LES FLOTS BLEUS	LA CIOTAT	200	516
CASINO LE MIAMI	ANDERNOS	758	1 711
CASINO DU PALAIS DE LA MÉDITERRANÉE	NICE	28 122	2 207
SCI DE L'ARVE	ANNEMASSE	381	1 410

() Capitaux propres : ils comprennent le capital social, les réserves et reports à nouveau, le résultat de l'exercice ainsi que les subventions d'investissement et les provisions réglementées.*

% DÉTENU	DIVIDENDES ENCAISSÉS	VALEUR DES TITRES BRUTE	NETTE	PRÊTS, AVANCES EN VALEUR BRUTE	CAUTIONS	CHIFFRE D'AFFAIRES	RÉSULTAT
0,03 %	0	1	1	0	-	3 708	(194)
0,00 %	-	2	0	0	-	NC	NC
0,16 %	2	0	0	0	-	6 517	1 198
0,02 %	0	0	0	0	-	3 271	184
0,00 %	0	0	0	0	-	3 322	379
0,03 %	0	0	0	0	-	9 060	(8 227)
0,04 %	0	0	0	3	-	900	319

4 - ÉTAT DE SUIVI DES PLUS-VALUES EN SURSIS D'IMPOSITION (EN K€)

Entreprise apporteuse : SIHB Société absorbée par Cie Fermière des Eaux (devenue Groupe Partouche)

Entreprise bénéficiaire des apports : Groupe Partouche
141 bis rue de Saussure - 75017 PARIS

Nature de l'opération : Fusion de sociétés

Date de réalisation de l'opération : AGE du 29 juillet 1994 rendant la fusion rétroactive au 01/11/1993

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

TERRAINS

DÉSIGNATION	VALEUR FISCALE ET COMPTABLE	VALEUR D'APPORT	PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION
Falaise	1	0	-1

PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION	NOMBRE DE TITRES	VALEUR FISCALE ET COMPTABLE	VALEUR D'APPORT	PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION
SA CASINO DES 4 SAISONS 26, rue St-Jean 62520 Le Touquet	22 050	1 210	5 488	4 278
SA EDEN BEACH CASINO Bd Edouard Baudouin 06160 Juan-les-Pins	924	305	155	-150
SA FORGES THERMAL Av. des Sources 76440 Forges-les-Eaux	6 210	2 310	9 072	6 762
SA JEAN METZ Av. du Général de Gaulle 62600 Berck-sur-Mer	992	27	3 025	2 998
SA NUMA 37, rue Félix Adam 62200 Boulogne-sur-Mer	4 930	113	3 457	3 344
SA CASINO ET BAINS DE MER DIEPPE Bd. de Verdun 76200 Dieppe	4 600	991	3 825	2 834
SA SATHEL 200, av. du Casino 69890 Tour de Salvagny	10 008	10 965	29 104	18 139
SA LE TOUQUET'S 59, rue Royale 62100 Calais	1 801	210	4 668	4 458
SOUS-TOTAL		**16 131**	**58 794**	**42 663**

CRÉANCES

DÉSIGNATION	VALEUR FISCALE ET COMPTABLE	VALEUR D'APPORT	PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION
JATEK	778	778	0

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES (*)

CONSTRUCTIONS

DÉSIGNATION	VALEUR FISCALE ET COMPTABLE	VALEUR D'APPORT	PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION
Cave Granville	0	1	1
Appartement Saint-Placide	19	76	57
Sous-Total	19	77	58
TOTAL	**16 929**	**59 649**	**42 720**

() La réintégration des plus-values sur biens amortissables a été opérée.*

4 BIS - ÉTAT DE SUIVI DES PLUS-VALUES EN SURSIS D'IMPOSITION (EN K€)

Entreprise apporteuse : SA Groupe de Divonne
141 bis rue de Saussure – 75017 PARIS

Entreprise bénéficiaire des apports : Groupe Partouche
141 bis rue de Saussure – 75017 PARIS

Nature de l'opération : Transmission universelle de patrimoine

Date de réalisation de l'opération : 02/11/2007

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	VALEUR FISCALE	VALEUR COMPTABLE	SOULTE REÇUE	SOULTE IMPOSÉE	VALEUR ÉCHANGE OU D'APPORT
Fonds commercial		71 719			71 719
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations	40 368	40 347			40 347
Autres immobilisations financières - Prêt de titres	15	15			15

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	DURÉE DE LA PÉRIODE POUR LA RÉINTÉGRATION	MONTANT NET DES PV RÉALISÉES	MONTANT ANTÉRIEUREMENT RÉINTÉGRÉ	MONTANT RAPPORTÉ AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	MONTANT RESTANT À RÉINTÉGRER
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation			NÉANT		
Constructions					
Installations tech., mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					

5 – RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (EXPRIMÉ EN EUROS)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE CLOS LE 31/10/2005 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2006 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2007 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2008 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2009 (12 MOIS) AVANT APPROB. AG
I- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	86 194 836	86 194 836	86 194 836	86 194 836	86 194 836
Nombre des actions ordinaires existantes	43 097 418	43 097 418	43 097 418	43 097 418	43 097 418
Nombre des actions à dividendes prioritaires	-	-	-	-	
(Sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	
Par convention d'obligations	-	-	-	-	
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	
II- OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 681 419	11 442 639	14 841 731	14 811 850	13 670 179
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	34 036 752	19 034 378	18 642 656	29 122 471	6 409 212
Impôt sur les bénéfices	-14 314 350	-15 457 725	-15 367 897	-14 858 226	-19 188 997
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Dotation amortissements et provisions	15 575 299	-7 048 558	10 052 695	21 895 836	26 464 308

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE CLOS LE 31/10/2005 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2006 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2007 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2008 (12 MOIS)	EXERCICE CLOS LE 31/10/2009 (12 MOIS) AVANT APPROB. AG
Résultat net	32 775 803	41 540 660	23 957 858	22 084 860	-866 100
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III- RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultats après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1.12	0.80	0.79	1.02	0.59
Résultat après impôt, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0.76	0.96	0.56	0.51	-0.02
Dividendes attribués à chaque action	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
IV- PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	47	48	45	45	45
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 473 872	3 732 642	4 582 816	3 989 574	3 261 394
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 413 263	1 580 688	1 744 407	1 551 827	1 331 574

20.3 VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES

20.3.1 DÉCLARATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Partouche SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés « Dettes financières courantes et non courantes » qui expose les reclassements entre dettes courantes et non courantes opérés sur les dettes bancaires au 31 octobre 2008 et 2009, en application de la norme IAS 1 et conformément à l'accord de restructuration de la dette signé avec le pool bancaire au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2009.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 de l'annexe aux comptes consolidés « Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe » expose les méthodes relatives au traitement des écarts d'acquisition et tests de dépréciation dont ils font l'objet. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marseille et Sceaux, le 22 février 2010

MCR **José David**

Jean-Louis Mathieu

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Partouche SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.6 de l'annexe aux comptes annuels, qui expose le changement de ventilation de l'échéance de la dette bancaire entre part à moins d'un an et part à plus d'un an et ce suite à l'accord conclu en octobre 2009 avec le pool bancaire sur le crédit syndiqué.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières retenues par la société, notamment les critères d'appréciation de la valeur d'inventaire par rapport à la valeur d'utilité des titres de participation ou à leur valeur vénale. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marseille et Sceaux, le 22 février 2010

MCR **José David**

Jean-Louis Mathieu

20.3.2 AUTRES INFORMATIONS VÉRIFIÉES PAR LES CONTRÔLEURS LÉGAUX

Il n'existe pas d'autres informations vérifiées par les commissaires aux comptes autres que celles citées dans leurs rapports présentés ci-dessus (chapitre 20.3.1).

20.3.3 INFORMATIONS FINANCIÈRES NON CONTENUES DANS LES ÉTATS FINANCIERS

Groupe Partouche a publié le 25 février 2010 l'information financière du premier trimestre de l'exercice en cours reproduit au chapitre 12. Cette information financière de source interne n'a pas été vérifiée par les contrôleurs légaux.

20.4 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes nets distribués, les impôts déjà payés au Trésor (avoir fiscaux) et les revenus globaux correspondant sont les suivants :

EXERCICE POUR LEQUEL LE DIVIDENDE EST VERSÉ CLOS LE 31 OCTOBRE	DIVIDENDE NET PAR ACTION (EN EUROS)	IMPÔT DÉJÀ PAYÉ AU TRÉSOR (AVOIR FISCAL)	REVENU GLOBAL
2004	-	-	-
2005	-	-	-
2006	-	-	-
2007	-	-	-
2008	-	-	-

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2008, il n'a été versé aucun acompte sur dividende.

Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi au profit de l'État (versement au service des domaines).

Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2009, aucun dividende n'est proposé.

Groupe Partouche ne distribuait pas de dividendes depuis de nombreux exercices, priorité étant donnée au remboursement de la dette bancaire contractée à l'occasion d'opérations de croissance externe (Compagnie européenne de casinos en 2002 et Groupe de Divonne en 2005).

L'accord intervenu en octobre 2009 avec le pool bancaire du crédit syndiqué s'est accompagné dans le cadre d'un avenant à la convention de subordination d'un engagement de Groupe Partouche de ne pas voter de distributions, de dividendes jusqu'au complet remboursement du crédit, soit jusqu'au 31 octobre 2015.

20.5 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Cf. note 2 « Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe des notes annexes aux comptes consolidés ».
Cf. note 16 « Autres provisions courantes et non courantes » des notes annexes aux comptes consolidés.

OPTIONS COMPTABLES SUR RISQUES ET LITIGES

Il est décidé de provisionner un litige lorsqu'une obligation à l'égard d'un tiers est jugée comme une obligation devant provoquer une sortie de ressources sans contrepartie.

LITIGES

▸ Un litige datant d'avril 2000 résulte de l'inexécution par M. Jean Rouch d'une convention de vente des actifs de la SA Riviera à Cannes en août 1999. M. Jean Rouch s'est déclaré débiteur et Groupe Partouche recherche l'exécution de cet engagement. La créance de 6 860 K€ est provisionnée intégralement.

▸ Les litiges fiscaux en cours sont estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice. Les appréciations des éventuels litiges fiscaux se font au sein de chaque filiale, au cas par cas et dans le détail par chefs de redressement envisagés, et ceux dont la contestation ne nous semble pas pouvoir aboutir favorablement sont provisionnés.

LITIGES CONCERNANT INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ

À la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du Groupe.

20.6 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Il n'est survenu aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 CAPITAL SOCIAL AU 31 OCTOBRE 2009

Au 31 octobre 2009, le capital social s'élève à 86 194 836 Euros (quatre-vingt-six millions cent quatre vingt quatorze mille huit cent trente six Euros).

Il est divisé en 43 097 418 actions (quarante-trois millions quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent dix-huit actions) de 2 Euros (deux) chacune, libérées entièrement de leur valeur nominale.

21.1.2 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL SOCIAL

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital social toutes les actions émises étant de même nature.

21.1.3 ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES TITRES

Opération d'achats de ses propres actions par la société au titre de l'exercice 2008-2009

Depuis l'assemblée générale du 24 avril 1998, nous nous dotions d'une autorisation visant au rachat chaque année d'actions propres en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

La mise en œuvre du rachat par la société de ses actions propres se réalise conformément aux dispositions du réglement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, précisées par le règlement général de l'AMF de 2005

Nombre d'actions détenues en propre

Groupe Partouche détenait 19 166 de ses propres actions au 31 octobre 2009. Depuis 2000, aucun programme de rachat n'a été mis en œuvre. Ces actions sont présentes au bilan de Groupe Partouche pour une valeur nominale de 38 332€ et une valeur nette comptable de 59 415 Euros (cf. note 14 des annexes aux comptes consolidés).

Autorisation existante

L'assemblée générale mixte du 6 avril 2009 a renouvelé son autorisation au directoire de racheter ses propres actions en bourse dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce afin, principalement, de procéder à la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit en vue de l'attribution d'options d'achat d'actions au profit du personnel et des dirigeants du Groupe.

Le prix maximal d'achat a été fixé à 15 Euros par action et le prix minimal des cessions à 1 Euro. Cette autorisation, d'une durée maximum de 18 mois viendra à expiration le 5 octobre 2010 ; elle n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice.

21.1.4 AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Néant

21.1.5 CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBÉRÉ – AUGMENTATION DE CAPITAL

Le directoire bénéficie des autorisations suivantes données par l'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 2009, pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital. Ces autorisations sont résumées dans le tableau ci-dessous :

NATURE DE L'OPÉRATION AUTORISÉE	DURÉE ET EXPIRATION DE L'AUTORISATION	MONTANT MAXIMUM	MODALITÉS
Augmentation de capital ▪ En numéraire (AGE du 6 avril 2009)	26 mois 6 juin 2011	500 000 000 €	Avec et sans droit préférentiel de souscription
Augmentation de capital ▪ Par incorporation de réserves, primes ou bénéfices (AGE du 6 avril 2009)	26 mois 6 juin 2011	Montant des primes réserves et bénéfices disponibles	
Augmentation de capital ▪ Par placement privé (AGE du 6 avril 2009)	26 mois 6 juin 2011	Montant maximal de 20 % du capital par an	Sans droit préférentiel de souscription

Aucune de ces autorisations n'a été mise en œuvre.

21.1.6 CAPITAL SOCIAL SOUS OPTION

Néant

21.1.7 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social au cours des cinq dernières années :

ANNÉES (DU 1er NOVEMBRE 2005 AU 31 OCTOBRE 2009)	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT DES VARIATIONS DE CAPITAL	MONTANTS SUCCESSIFS DU CAPITAL	NOMBRE CUMULÉ D'ACTIONS
2005			86 194 836 €	43 097 418
2006			86 194 836 €	43 097 418
2007			86 194 836 €	43 097 418
2008			86 194 836 €	43 097 418
2009			86 194 836 €	43 097 418

21.1.8 MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

L'action Groupe Partouche est admise depuis le 2 novembre 1998 à la côte du Premier marché au comptant de la Bourse de Paris – Euronext (code ISIN FR0000053548) et fait partie de l'indice SBF 250 et Next 150.
Le service des transferts et le paiement des dividendes est assuré par CM-CIC Securities - 6, avenue de Provence 75009 PARIS.

Le tableau ci-contre retrace l'évolution du cours et du volume des transactions de l'action Groupe Partouche :

PÉRIODES	COURS EXTRÊMES (EN EUROS)		NOMBRE DE TITRES ÉCHANGÉS	CAPITAUX (EN M€)
	PLUS HAUT	PLUS BAS		
2008				
Janvier	12,87	7,78	1 174 594	11,46
Février	10,19	8,56	272 281	2,59
Mars	9,39	8,34	433 690	3,80
Avril	10,38	8,67	513 364	5,02
Mai	11,75	9,63	522 769	5,69
Juin	10,45	7,19	845 097	7,01
Juillet	7,59	6,57	529 188	3,69
Août	7,60	6,94	213 923	1,56
Septembre	7,18	5,81	261 263	1,62
Octobre	6,68	4,10	338 369	1,72
Novembre	4,30	2,95	336 511	1,13
Décembre	3,21	1,91	1 232 743	2,75
2009				
Janvier	3,55	2,39	874 926	2,58
Février	2,72	2,11	266 709	0,66
Mars	2,49	1,67	727 302	1,40
Avril	3,19	2,30	271 869	0,76
Mai	3,56	2,59	1 197 745	3,57
Juin	3,19	2,72	133 684	0,40
Juillet	3,00	2,64	158058	0,45
Août	3,57	2,80	638 858	2,08
Septembre	3,74	2,81	1 346 190	4,38
Octobre	4,19	2,93	3 111 851	11,22
Novembre	3,30	2,61	558 541	1,73
Décembre	3,05	2,57	1 209 321	3,36

21.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

21.2.1 OBJET SOCIAL

Conformément à l'article 3 des statuts, la société a pour objet, en France et dans tous pays :

- La gestion administrative, financière et comptable de toutes sociétés constituées ou à constituer notamment dans le secteur des loisirs, de l'hôtellerie, des jeux ;
- La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit dans ces sociétés ;
- L'assistance de ces sociétés et entreprises par la fourniture de services de toutes natures en vue de favoriser leur développement ;
- La réalisation d'opérations d'achat de vente de tous titres sur marchés français et étrangers ;
- L'activité professionnelle de marchand de biens définie comme l'achat et la vente de biens mobiliers et immobiliers.

Et plus généralement toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- La prise, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2 DISPOSITIONS STATUTAIRES OU AUTRES CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE *(cf 14.3 sur le règlement intérieur)*

Les membres du conseil de surveillance doivent détenir une action.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil de surveillance sont en outre précisées au paragraphe 14.3 ayant trait au règlement intérieur qu'il a adopté le 27 octobre 2005 et modifié le 24 décembre 2008, ainsi qu'aux articles 21 et 22 des statuts de Groupe Partouche SA reproduits ci-après :

ARTICLE 21 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Le conseil de surveillance élit parmi ses membres un président et un vice-président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au conseil de surveillance. Le conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération. Le conseil peut nommer un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

- Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Toutefois, le président doit convoquer le conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du directoire ou le tiers au moins des membres du conseil de surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Tout membre du conseil peut donner, par lettre ou par télégramme, mandat à un autre conseiller de le représenter à une séance du conseil. La présence effective de la moitié au moins des membres du conseil est nécessaire pour la validité des opérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

- Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil participant à la séance. Les délibérations du conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social. Les copies ou extraits de procès-verbal des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

ARTICLE 22 - POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire.

Il nomme les membres du directoire, en désigne le président et, éventuellement, les directeurs généraux ; il propose à l'assemblée générale leur révocation et fixe leur rémunération.

Il convoque l'assemblée générale des actionnaires, à défaut de convocation par le directoire.

Il donne au directoire les autorisations préalables à la conclusion des opérations visées à l'article 17 des statuts.

Il autorise les conventions visées à l'article 24 des statuts.

À toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe peut être décidé par le conseil de surveillance sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil de surveillance peut conférer, à un ou plusieurs de ses membres, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés et fixer leur rémunération pour ce faire.

FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Les membres du directoire doivent détenir une action.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du directoire sont précisées à l'article 18 des statuts de Groupe Partouche SA reproduit ci-après :

ARTICLE 18 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

I - Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président.

Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président ou de la moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le président du directoire préside les séances et nomme un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Pour la validité des délibérations, la présence de plus de la moitié des membres est nécessaire.

Les décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le directoire, le vote par représentation étant interdit.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

II - Les délibérations peuvent être constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du directoire ayant pris part à la séance.

Le procès-verbal mentionne le nom des membres présents et celui des membres absents.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiées par le président du directoire ou par un de ses membres, et, en cours de liquidation, par le liquidateur.

III - Les membres du directoire peuvent répartir entre eux les tâches de direction avec l'autorisation du conseil de surveillance. Toutefois, cette répartition ne peut en aucun cas dispenser le directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes de la gestion de la société, ni avoir pour effet de retirer au directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction générale de la société.

21.2.3 DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Ils sont précisés à l'article 15 des statuts rappelé ci-après :

ARTICLE 15 - DROIT ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS.

I - Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions émises, ainsi qu'il est stipulé sous les articles 40 et 43 ci-après.

II - La possession d'une action emporte, de plein droit, adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement prises par l'assemblée générale.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe.

Les héritiers ayants-droit ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

III - Les actionnaires ne sont responsables du passif social que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

21.2.4 MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

En référence à l'article 21.2.4 de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809-2004, il est précisé qu'il n'existe pas d'actions pour modifier les droits des actionnaires de la société, plus stricts que celles prévues par la loi.

21.2.5 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

RÈGLES COMMUNES

Délais et modes de convocation – Information des actionnaires *(article 27 des statuts)*

- L'assemblée générale est convoquée par le directoire, à défaut, par le conseil de surveillance ou les commissaires aux comptes, dans les conditions de l'article 194 du décret du 23 mars 1967 *(devenu l'article R225.162 du Code du commerce)* ou par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social, ou par le liquidateur.

- Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

- Les convocations sont faites par un avis inséré dans l'un des journaux habilités à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le Bulletin des annonces légales obligatoires. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués par lettre ordinaire, ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée s'ils adressent à la société le montant des frais de recommandation.

- Le délai entre la dernière de ces lettres ou insertion, et la date de l'assemblée, est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

L'avis de convocation indique la dénomination sociale éventuellement suivie de son sigle, la forme de la société, le montant du capital social, l'adresse du siège social, les numéros d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés et au répertoire nationale des entreprises, les jour, heure et lieu de l'assemblée ainsi que sa nature et son ordre du jour.

L'objet des questions inscrites à l'ordre du jour doit être indiqué avec clarté et précision.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement faute de quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première, et l'avis de convocation rappelle la date de la première assemblée.

Toute assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires étaient présents ou représentés.

La formule de procuration envoyée par la société ou la personne désignée par elle à cet effet doit informer les actionnaires d'une manière très apparente que s'ils en font retour sans indication de mandataire il sera émis en leur nom un vote favorable à l'adoption des projets des résolutions présentées ou agréées par le directoire ; à la formule de procuration doivent être joints les documents énumérés par l'article 133 du décret *(devenu l'article R225.81 du Code du commerce)*.

L'information des actionnaires, préalablement à toute assemblée, est assurée :

- Par l'envoi, sur sa demande, à tout actionnaire de l'ordre du jour de l'assemblée, de tous les projets de résolutions, des notices sur les membres du directoire et du conseil de surveillance et sur les candidats à ces postes, du rapport du directoire et des observations du conseil de surveillance et de l'exposé sommaire de la situation de la société et du tableau des résultats des cinq dernières années. En outre, doivent être joints à cet envoi :
 - s'il s'agit de l'assemblée générale annuelle, le compte de résultats, le bilan, et le rapport spécial des commissaires aux comptes ;
 - s'il s'agit d'une assemblée générale extraordinaire, le cas échéant, le rapport des commissaires aux comptes.

- Par la tenue à la disposition des actionnaires dans les délais prévus par la loi, au siège social, des documents ci-dessus ainsi que de l'inventaire social, de la liste des actionnaires, et de l'indication du montant global des rémunérations versées aux cinq ou dix personnes les mieux rémunérées de la société, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes et le cas échéant du projet de fusion ou de scission.

Vote par correspondance

Tout actionnaire pourra voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et dont il ne sera tenu compte, que s'il est reçu par la société six jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Admission aux assemblées *(article 28 des statuts)*

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions ; nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres des actions, et, pour les actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en comptes de la date de ce dépôt jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

Droit de vote *(article 31 des statuts)*

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation.

Existence de droits de vote multiples

Néant.

Quorum *(articles 34 et 36 des statuts)*

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2006, il a été décidé la modification des articles 34 et 36 des statuts relatifs au quorum et majorité des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 26 juillet 2005.

21.2.6 CLAUSES RESTREIGNANT LE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Il n'existe pas de clause restreignant le changement de contrôle.

L'article 13 des statuts stipule :

ARTICLE 13 - TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables sous réserve des dispositions légales. Leur transmission s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur.

21.2.7 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Franchissement de seuils statutaires et sanctions en cas de manquement à ces déclarations *(article 12 des statuts)*

Les actionnaires, conformément à l'article L.233-7 § 5 du Code de commerce, et à l'article 12 des statuts, devront informer la société du nombre d'actions qu'ils détiennent directement ou indirectement, seuls ou de concert, chaque fois que leur participation franchira un seuil fixé à 2 % du capital social ou un multiple de ce dernier pourcentage. En cas de non-respect de cette obligation supplémentaire d'information, les actions excédant la fraction non déclarée, sont privées du droit de vote, à la demande, consignée dans le procès verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la société, lorsque les actions de la société sont admises à la côte officielle d'une bourse ou au second marché.

21.2.8 MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Elle est précisée à l'article 8 des statuts qui stipule :

ARTICLE 8 - MODIFICATION DU CAPITAL

I - Augmentation du capital

Le capital social peut être augmenté soit par émission d'actions nouvelles, soit par majoration du montant nominal des actions existantes.

Les actions nouvelles sont libérées, soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, soit par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, soit par apport en nature, soit par conversion d'obligations.

Les actions nouvelles sont émises, soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d'une prime d'émission : elles peuvent être des actions ordinaires ou des actions de priorité jouissant de certains avantages sur les autres actions et conférant des droits d'antériorité sur les bénéfices ou l'actif ou tout autre avantage indirect.

Les augmentations de capital sont décidées ou autorisées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui peut donner au directoire tous pouvoirs à l'effet de les réaliser en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts. L'augmentation doit être réalisée dans le délai de cinq ans à dater de l'assemblée générale qui l'a décidée ou autorisée, sauf pour les augmentations de capital résultant de la conversion d'obligations en actions ou pour les augmentations complémentaires réservées aux obligataires qui auront opté pour la conversion, ou pour les augmentations de capital décidées en vertu de l'article L. 225-229 - III du Code de commerce.

Lorsque l'augmentation de capital a lieu par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'assemblée générale qui l'a décidée statue aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

En cas d'augmentation de capital en numéraire, le capital ancien doit au préalable être intégralement libéré et les actionnaires jouissent du droit préférentiel de souscription qui leur est accordé par la loi. Les droits de l'usufruitier et

du nu-propriétaire sur le droit préférentiel de souscription sont réglés par l'article.

Si les actions nouvelles sont libérées par compensation avec des dettes de la société, celles-ci font l'objet d'un arrêté de comptes établi par le directoire, certifié exact par les commissaires aux comptes et joint à la déclaration de souscription et de versement.

Le délai de souscription est au minimum de dix jours de bourse sauf faculté de clôture par anticipation dés que l'augmentation de capital est souscrite à titre irréductible.

L'assemblée générale qui décide de l'augmentation de capital peut supprimer le droit préférentiel de souscription sur le vu du rapport du directoire et de celui des commissaires aux comptes.

Les augmentations de capital sont réalisées nonobstant l'existence de rompus et les actionnaires ne disposant pas du nombre de droits de souscription ou d'attribution exactement nécessaire pour obtenir la délivrance d'un nombre entier d'actions nouvelles, font leur affaire personnelle de toute acquisition ou cession nécessaire de droits.

Lors de toute décision d'augmentation du capital, l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de l'entreprise. En outre, un tel projet doit être soumis, tous les cinq ans *(étant précisé que conformément à la loi, cette consultation a désormais lieu tous les 3 ans)*, à une assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet, tant que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce représentent moins de trois pour cent du capital.

II - Amortissement du capital

Le capital peut, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire, être amorti par voie de remboursement égal sur chaque action, au moyen des bénéfices ou réserves, à l'exception de la réserve légale.

Les actions de jouissance peuvent être converties en action de capital, soit par prélèvement obligatoire sur la part des profits sociaux revenant à ces actions, soit par versement facultatif par chacun des propriétaires d'actions de jouissance.

III - Réduction du capital

Le capital social peut être réduit en une ou plusieurs fois pour quelque cause que ce soit, par voie de réduction de la valeur nominale des actions ou du nombre des titres. Si la réduction n'est pas motivée par des pertes, les obligataires et les créanciers peuvent former opposition à la réduction.

La réduction du capital social, quelle qu'en soit la cause à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui ci au moins au minimum légal, à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme n'exigeant pas un capital supérieur au capital social après sa réduction.

À défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle ci ne peut être prononcée si au jour où le tribunal statue sur le fond la régularisation a eu lieu.

L'achat de ses propres actions par la société est interdit ; toutefois, l'assemblée générale qui a décidé une réduction de capital non motivée par des pertes peut autoriser le directoire à acheter un nombre déterminé d'actions pour les annuler. Ce rachat est effectué proportionnellement au nombre de titres possédés par chaque actionnaire et dans la limite de son offre.

La réduction du capital est décidée ou autorisée par l'assemblée générale extraordinaire qui peut déléguer au directoire tous pouvoirs pour la réaliser.

Dans tous les cas, le projet de réduction du capital est communiqué aux commissaires aux comptes, quarante-cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur ce projet.

L'assemblée statue sur le rapport des commissaires aux comptes qui font connaître leur appréciation sur les causes et conditions de la réduction.

Si la réduction de capital est opérée au moyen de la réduction du nombre des titres et afin de permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles, les actionnaires sont tenus de céder ou d'acquérir les actions qu'ils ont en trop ou en moins.

IV - Regroupement des actions

En cas de regroupement ou de division des actions et afin de permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles, les actionnaires sont également tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils on en trop ou en moins.

21.2.9 COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS *(article 39 et 40 des statuts)*

ARTICLE 39 – COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS

I - Établissement des comptes

À la clôture de chaque exercice, le directoire dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date.

Il dresse également le compte de résultat et le bilan.

Il établit un rapport écrit sur les opérations de l'exercice, la situation de la société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

Les documents ci-dessus sont tenus au siège social, à la disposition des commissaires aux comptes, quarante-cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes sociaux, à l'exception du rapport sur les opérations de l'exercice et la situation de la société qui peut n'être tenu à la disposition des commissaires aux comptes que vingt jours au moins avant la réunion. Ces documents doivent être délivrés en copie aux commissaires aux comptes qui en font la demande.

II - Forme et méthodes d'évaluation

Le compte de résultat et le bilan sont établis chaque année selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que les années précédentes. Toutefois, en cas de proposition de modification, l'assemblée générale, au vu des comptes établis selon les formes et méthodes tant anciennes que nouvelles et sur rapport du directoire et des commissaires aux comptes, se prononcera sur les modifications proposées.

Si d'autres méthodes que celles prévues par les dispositions en vigueur ont été utilisées pour l'évaluation des biens de la société, dans l'inventaire et le bilan, il en est fait mention dans le rapport du directoire.

III - Amortissements et provisions

Même en cas d'absence ou d'insuffisance de bénéfices, il est procédé aux amortissements et provisions nécessaires pour que le bilan soit sincère.

La dépréciation de la valeur d'actif des immobilisations, qu'elle soit causée par l'usure, le changement des techniques ou toute autre cause, est constatée par des amortissements.

Les moins-values sur les autres éléments d'actif et les pertes et charges probables font l'objet de provisions.

Les frais de constitution de la société sont amortis avant toute distribution de bénéfices.

Les frais d'augmentation de capital sont amortis au plus tard à l'expiration du cinquième exercice suivant celui au cours duquel ils ont été engagés. Ces frais peuvent être imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à cette augmentation.

IV - Caution, avals et garanties

Le montant des engagements cautionnés, avalisés ou garantis est mentionné à la suite du bilan.

ARTICLE 40 - AFFECTATION ET RÉPARTITION STATUTAIRES DES BÉNÉFICES

- Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales, ainsi que tous amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels.

- Les bénéfices nets sont affectés et répartis de la manière suivante :
 - sur les bénéfices nets de l'exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé tout d'abord cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital ;
 - le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi, et augmenté des reports bénéficiaires ;
 - sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti. Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende soit à titre de disposition exceptionnelle ; en ce cas, la résolution doit indiquer expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'assemblée générale inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

- L'assemblée générale, qui statue sur les comptes de l'exercice, peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dont le prix d'émission est préalablement fixé selon les modalités prévues par la loi. L'offre de paiement en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires. La demande en paiement du dividende en actions doit intervenir dans le délai fixé par l'assemblée générale qui ne peut être supérieur à trois mois de cette assemblée.

21.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	MCR				JOSÉ DAVID			
	MONTANT (K€)		%		MONTANT (K€)		%	
AU 31 OCTOBRE	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	107	103	28 %	29 %	107	103	16 %	19 %
Filiales intégrées globalement	259	254	69 %	71 %	567	450	84 %	81 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur								
Filiales intégrées globalement	12		3 %					
SOUS-TOTAL	**378**	**357**	**100 %**	**100 %**	**674**	**553**	**100 %**	**100 %**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
SOUS-TOTAL	**0**	**0**	**0 %**	**0 %**	**0**	**0**	**0 %**	**0 %**
TOTAL	**378**	**357**	**100 %**	**100 %**	**674**	**553**	**100 %**	**100 %**

22 CONTRATS IMPORTANTS

Groupe Partouche a contracté le 27 septembre 2005, concomitamment à l'acquisition du Groupe de Divonne, un nouveau crédit syndiqué, qui constitue l'essentiel de la dette bancaire du Groupe. Ce crédit est d'une durée initiale de sept ans pour un montant de 431 M€. Les garanties liées à ce crédit sont le nantissement des titres des principales filiales du Groupe, et le suivi de ratios financiers liés à la rentabilité, à la structure financière et aux investissements du Groupe *(cf. note 17 des notes annexes aux comptes consolidés paragraphe 20.2.1 et paragraphe 4.1.1 Risque de liquidité)*.

Groupe Partouche a conclu le 26 août 2003 une convention d'avance d'actionnaire consentie par la SA Financière Partouche, pour un montant de 100 000 000 Euros pour une durée de 7 ans et 3 mois à compter du 29 août 2003. Cette avance est rémunérée au taux annuel de l'Euribor plus 2 %.

Un premier avenant à cette convention conclu le 30 septembre 2005 a prorogé l'avance d'actionnaire jusqu'au 30 novembre 2012.

Un second avenant signé le 30 décembre 2009 a porté l'échéance de l'avance d'actionnaire au 31 décembre 2015.

Groupe Partouche a cédé le 26 avril 2006 à la société La tête dans les nuages la participation qu'elle détenait au capital de la Société française de casinos, soit 55,55 % du capital, pour un montant total de 17,5 M€, comptes courants compris.

L'échéance de 4,5 M€ sur les comptes courants a été réglée normalement au cours de l'exercice 2007 et celle de 10 M€ sur les prix des actions de SFC qui était fixée au 15 avril 2007 a été payée à hauteur de 5 M€ courant juillet 2007, réduisant le solde à la clôture de l'exercice à 5 M€.

Les intérêts courus ont été comptabilisés et figurent au bilan de l'exercice 2007 dans les actifs en sus des 5 M€, la pénalité de 1 M€ n'ayant pas été comptabilisée.

À la clôture 2007, cette créance n'a pas fait l'objet d'une provision et la promesse de vente n'a pas été comptabilisée.

Un protocole d'accord est intervenu après la clôture de l'exercice 2007, fixant forfaitairement à 6,4 M€ le principal restant dû sur le prix des actions, les intérêts courus et la pénalité contractuelle.

Cette somme devait être réglée selon l'échéancier suivant arrêté au protocole :

- 2,0 M€ au 17 avril 2008 (échéance réglée) ;
- 2,4 M€ au 30 avril 2009 ;
- 2,0 M€ au 30 avril 2010.

Suite au non-respect de l'échéance du 30 avril 2009, de nouvelles modalités de règlement ont été arrêtées :

- 0,5 M€ au 13 octobre 2009 (échéance réglée) ;
- 0,5 M€ au 04 décembre 2009 (échéance réglée) ;
- le solde, soit la somme de 3,4 M€, étalé sur 6 ans et payable via 6 échéances annuelles au 30 octobre.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS, DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Une estimation sommaire des immobilisations corporelles du Groupe a été réalisée par M. Gérard Naulet, ancien commissaire du Gouvernement auprès de la chambre des expropriations du tribunal de grande instance de Paris, domicilié 17 allées des Eiders à Paris (19e). *(Chapitre 8.1)*

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;

b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement ;

c) les informations financières historiques de l'émetteur ou, dans le cas d'un groupe, les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés au siège social de la Société - Groupe Partouche SA, 141 bis rue de Saussure 75017 Paris.

24.2 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

M. Alain Cens, directeur financier

Téléphone : +33(0)1.47.64.33.45

24.3 CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

▪ Information financière trimestrielle au 31 janvier 2010	Semaine 8
▪ Chiffre d'affaires du 2e trimestre clos le 30 avril 2010	Semaine 23
▪ Résultats du 1er semestre clos le 30 avril 2010	Semaine 26
▪ Information financière trimestrielle au 31 juillet 2010	Semaine 37
▪ Chiffre d'affaires du 4e trimestre clos au 31 octobre 2010	Semaine 50
▪ Résultats de l'exercice clos au 31 octobre 2010	Semaine 5 de l'année 2011

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Il est renvoyé au tableau des filiales et participations de la société présenté au point 3 de l'annexe aux comptes sociaux figurant au chapitre 20.2.2, ainsi qu'à la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe au 31 octobre 2009, figurant au chapitre 20.2.1 du présent document.

26 TABLE DE RÉCONCILIATION

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé sous la forme de document de référence, la table de réconciliation suivante permet d'identifier les informations requises dans le présent document de référence.

1 RAPPORT DE GESTION SOCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	**9.2**
1.1 Situation de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, et le cas échéant de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	6 et 9
1.2 Résultats de l'activité pour la société, ses filiales et les sociétés contrôlées par branche d'activité	9 et 20.2
1.3 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	5.1.5
1.4 Difficultés rencontrées et perspectives d'avenir	9.1 et 12
1.5 Activités en matière de recherche et développement	11
1.6 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	9
1.7 Indicateurs clés de performance de nature financière	3
1.8 Indicateurs clés en matière d'environnement et de personnel	4.1.8 et 17
1.9 Description des principaux risques et incertitudes	4
1.10 Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers	4 et 10
1.11 État de la participation des salariés au capital social	17.3
1.12 Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social	15.1 et 17.2
1.13 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social	14.1
1.14 Conséquences sociales et environnementales	4.1.9 et 17
1.15 Information sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, la capacité de la société à couvrir sa responsabilité civile…	4.2
1.16 Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	20.4
1.17 Informations sur les programmes de rachat d'actions	21.1.3
1.18 Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	14.2.2
1.19 Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions	17.2
1.20 Prises de participation dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française et représentant plus du 1/20, du 1/10, du 1/5, du 1/3, de la 1/2 ou des 2/3 du capital ou des droits de vote de ces sociétés et prise de contrôle dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République	25
2 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	**21.1.5**

3 RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	**9.1**
3.1 Analyse de l'évolution des affaires	9.1
3.2 Situation de l'ensemble constitué par les sociétés consolidées	9.1
3.3 Évolution prévisible	12
3.4 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	5.1.5
3.5 Activités en matière de recherche et développement	11
3.6 Description des principaux risques et incertitudes	4
3.7 Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers	4
4 NOM, PRÉNOM USUEL DES ADMINISTRATEURS OU DIRECTEURS GÉNÉRAUX	**14.1**
5 TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	**20.2.2 (ANNEXE 5)**
6 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES	**20.2.2 (ANNEXE 3)**
7 COMPTES ANNUELS	**20.2.2**
8 COMPTES CONSOLIDÉS	**20.2.1**
9 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	**20.3.1**
10 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	**20.3.1**
11 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	**19**
12 RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	**16.5.1**
13 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	**16.5.2**
14 ELÉMENTS ATTACHÉS AU RAPPORT DE GESTION EN RÉFÉRENCE À L'ARTICLE L225-100-3 DU CODE DE COMMERCE	
14.1 La structure du capital de la société	18.1
14.2 Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L233-11	18.2
14.3 Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle à connaissance en vertu des articles L233.7 et L233.12	21.2.3 & 21.2.6
14.4 La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci	18.1
14.5 Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel	NA
14.6 Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions	18.4
14.7 Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ou du directoire ainsi qu'a la modification des statuts	21.2.2
14.8 Les pouvoirs du conseil d'administration ou du directoire en matière d'émission ou de rachat d'actions	21.2.8
14.9 Les accords conclus par la société qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la société	NA
14.10 Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés	NA



Le présent document, document de référence, a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 février 2010, conformément à l'article 212-13 du réglement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

« Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. »

Conception et réalisation : **Emmanuelle Morand / www.kromogen.eu**

Couverture : **Emmanuelle Morand / www.kromogen.eu**

Impression : **Magenta Color**

Crédits photos : **Marcel Partouche**



GROUPE PARTOUCHE

141 bis, rue de Saussure - 75017 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 47 64 33 45 - Fax : +33 (0)1 47 64 19 20

http://www.partouche.com

Contact :
info-finance@partouche.com